

Rapport annuel 2010 du Groupe BEI – volume «Financier»

Légende: Le Rapport annuel 2010 du Groupe BEI est constitué de quatre volumes distincts. Le présent volume intitulé «Financier» présente les états financiers de la BEI, du Groupe BEI et du FEI.

Source: Banque européenne d'investissement, Rapport annuel 2010 – volume «Financier». [EN LIGNE].

[Luxembourg]: Banque européenne d'investissement, [19.03.2012]. Disponible sur <http://www.eib.org/attachments/general/reports/fr2010fr.pdf>

Copyright: (c) Banque européenne d'investissement

URL: http://www.cvce.eu/obj/rapport_annuel_2010_du_groupe_bei_volume_financier-fr-5af04fe7-ffa-4415-a3a5-db583ac55442.html

Date de dernière mise à jour: 02/08/2012

Rapport annuel 2010



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

Volume II

Rapport financier



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

Volume II

Rapport financier

Le **Rapport annuel 2010 du Groupe BEI** est constitué de quatre volumes distincts :

- le rapport d'activité présentant les activités du Groupe BEI sur l'année écoulée ainsi que les perspectives futures ;
- le rapport financier présentant les états financiers de la BEI, du Groupe BEI (en IFRS et en application des directives comptables de l'UE) et du FEI, et leurs annexes explicatives ;
- le rapport statistique présentant sous forme de listes les projets financés et les emprunts levés en 2010 par la BEI, et la liste des projets du FEI. Des tableaux de synthèse pour l'année 2010 et pour les cinq dernières années sont également présentés ;
- le rapport sur la responsabilité d'entreprise présentant des informations détaillées sur les pratiques de la Banque en la matière.

Le Rapport annuel est également disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.bei.org/report/>.

Chiffres clés du Groupe BEI



Banque européenne d'investissement

Activité en 2010

(en millions d'euros)

Prêts approuvés	83 277
Union européenne	72 834
Pays partenaires	10 443
Prêts signés	71 760
Union européenne	62 974
Pays partenaires	8 786
Prêts versés	58 745 (*)
Union européenne	52 328
Pays partenaires	6 417
Ressources collectées (avant échanges)	67 024
Monnaies principales (EUR, GBP, USD)	55 667
Autres monnaies	11 357

Situation au 31.12.2010

Encours	
Prêts versés	360 553
Prêts à verser	90 551
Financements sur ressources budgétaires	8 145
Emprunts	358 009
Fonds propres	40 128
Total du bilan	419 826
Résultat net de l'exercice	2 117
Capital souscrit	232 393
dont capital appelé	11 620



Fonds européen d'investissement

Activité en 2010

Prêts signés	2 839
Capital-risque (43 fonds)	930
Garanties et microfinance (35 opérations)	1 909

Situation au 31.12.2010

Portefeuille	20 078
Capital-risque – gestion d'actifs (351 fonds)	5 367
Garanties – positions (193 opérations)	14 701
Microfinance (6 opérations)	10
Signatures cumulées	
Capital-risque (351 fonds)	6 057
Garanties (197 opérations)	15 339
Fonds propres	1 044
Total du bilan	1 196
Résultat net de l'exercice	7
Capital souscrit	3 000
dont capital appelé	600

(*) Montant calculé sur la base des taux de conversion utilisés par la BEI à des fins statistiques (taux en vigueur le dernier jour ouvrable du mois précédant la date de l'opération). Les décaissements utilisés à des fins comptables correspondent à un montant de 57 523 millions d'EUR au 31 décembre 2010.

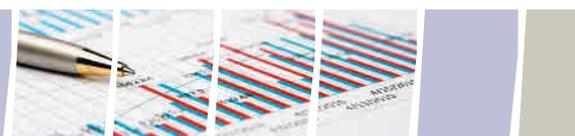


Table des matières

Introduction	4
Les organes statutaires de la BEI	10
Les organes statutaires du FEI	13
L'activité de financement de la BEI	14
L'activité d'emprunt de la BEI	15
L'activité de trésorerie de la BEI	19
L'activité du FEI	21
Audit et contrôle	24
BEI	27
⇒ Les résultats de l'exercice	29
⇒ États financiers	30
⇒ Rapport des auditeurs externes	86
⇒ Déclaration du Comité de vérification	87
Groupe BEI (selon les directives de l'UE)	89
⇒ Les résultats consolidés de l'exercice	91
⇒ États financiers	92
⇒ Rapport des auditeurs externes	151
⇒ Déclaration du Comité de vérification	152
Groupe BEI (en IFRS)	153
⇒ Les résultats consolidés de l'exercice	155
⇒ États financiers	156
⇒ Rapport des auditeurs externes	237
⇒ Déclaration du Comité de vérification	238
FEI	239
⇒ Rapport des auditeurs externes	240
⇒ Déclaration du Collège des commissaires aux comptes	241
⇒ États financiers	242
Adresses du Groupe BEI	283

Introduction

Faits marquants de l'exercice financier 2010 de la BEI

Principes comptables

Les états financiers statutaires (non consolidés) de la Banque ont été établis en conformité avec les principes généraux des directives comptables de l'UE (notamment la quatrième directive) pour le secteur bancaire. Pour 2010, ces principes sont demeurés inchangés. Les états financiers consolidés du Groupe (la Banque et le Fonds européen d'investissement (FEI)) sont présentés selon deux référentiels, les IFRS et les dispositions des directives comptables de l'UE. Sauf indication contraire, les données présentées ci-après sont conformes aux états financiers statutaires (non consolidés en application des directives de l'UE).

Vue d'ensemble

Ainsi qu'en témoignent les chiffres de l'exercice 2010, la BEI a conservé une assise financière et des performances solides, tout en satisfaisant la demande de ses actionnaires d'accroître le volume de prêts sur la période 2009-2010.

La qualité des actifs est demeurée élevée, ce qu'attestent le taux de prêts non productifs, resté proche de 0 %, et un portefeuille constitué de prêts ayant, dans leur grande majorité, valeur d'investissement. Cette situation reflète la mission de la BEI visant à contribuer, par le

financement d'investissements viables, à la réalisation des grands objectifs de l'UE.

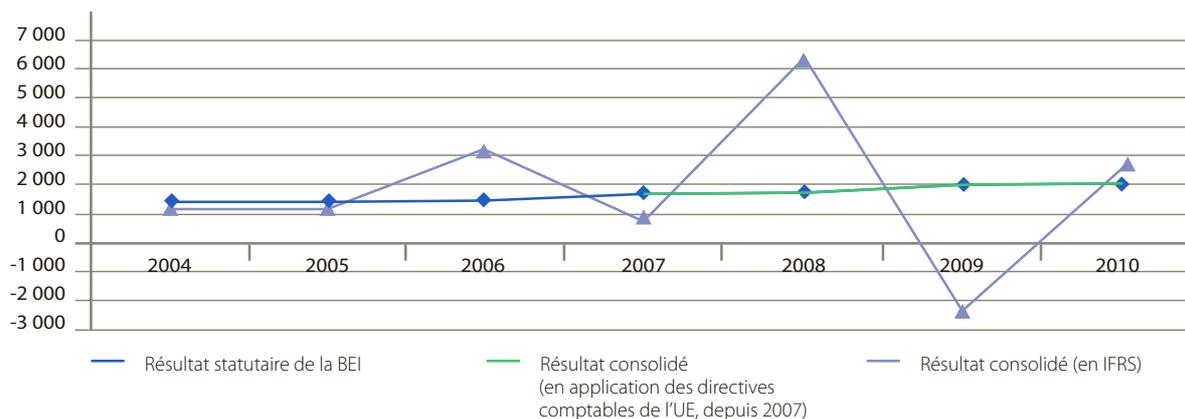
En raison du niveau élevé de ses fonds propres (40,2 milliards d'EUR) et de la grande qualité de ses actifs, le Groupe a continué d'afficher un solide ratio d'adéquation des fonds propres selon la définition de Bâle II (27,2 %). Le ratio de liquidité s'est établi à 34,8 % des flux financiers prévus pour l'année suivante, ce qui est largement supérieur aux exigences. L'excédent net s'est accru de 12,8 %, passant de 1,88 milliard d'EUR en 2009 à 2,12 milliards d'EUR en 2010.

1. Solidité et stabilité du résultat net

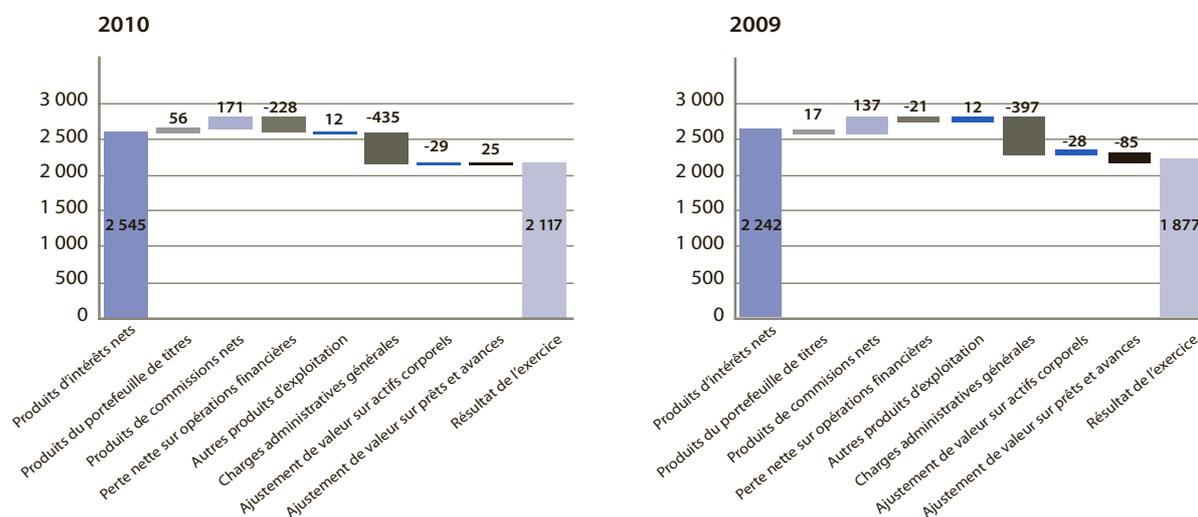
Les résultats du Groupe établis en IFRS pâtissent de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers, en particulier des instruments dérivés, lesquels sont enregistrés en comptabilité d'engagement en application des directives comptables de l'UE. Les résultats en IFRS reflètent par conséquent les fluctuations des spreads sur le marché. La Banque n'a pas l'intention de réaliser ces plus-values et ces moins-values, les titres concernés étant en règle générale détenus jusqu'à l'échéance.

La Banque n'a pas pour objectif premier de dégager un profit maximum. Ses statuts disposent que les taux

Résultats de la Banque et du Groupe sur la période 2004-2010 (en millions d'EUR)



Compte de profits et pertes analytique



d'intérêt sur les prêts « doivent être calculés de façon que les recettes qui en résultent permettent à la Banque de faire face à ses obligations, de couvrir ses frais et de constituer un fonds de réserve... »¹.

La Banque a toujours affiché des résultats en progression régulière. Le résultat de la Banque pour l'exercice 2010 s'établit à 2,12 milliards d'EUR au total, contre 1,88 milliard d'EUR en 2009. Cet accroissement de 12,8 % est principalement imputable à la hausse des produits d'intérêts nets par rapport à l'exercice précédent.

¹ Article 17(1) des statuts de la BEI. « Les statuts de la BEI sont établis par un protocole (n° 5) annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne » (Introduction, deuxième paragraphe, deuxième phrase).

2. Bilan

Au 31 décembre 2010, le total du bilan s'établissait à 419,8 milliards d'EUR, ce qui représente une augmentation de 52,4 milliards d'EUR (+ 14 %) par rapport au 31 décembre 2009. La croissance du bilan s'explique par une hausse des prêts et avances au cours des deux dernières années (14 % en 2010 et 9 % en 2009), en raison du rôle que la BEI a été amenée à jouer dans le cadre du programme de relance de l'UE. En réponse aux attentes des États membres de l'UE, la BEI a cherché à contribuer à la reprise de l'économie réelle en augmentant temporairement le volume de ses prêts. À la fin de 2008, elle a approuvé une augmentation substantielle du volume annuel de ses prêts jusqu'à la fin de 2010. Pour la BEI, qui finance ses opérations de prêt sur les marchés de capitaux, l'accroissement du volume de prêts a eu pour corollaire, au passif, une hausse de 52,3 milliards d'EUR (17 %) des dettes représentées par des titres.

Bilan simplifié au 31 décembre 2010

ACTIF (en millions d'EUR)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Liquidités	254	227
Actifs de trésorerie (dont titres adossés à des actifs)	20 882	21 532
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	382 987	335 317
Autres éléments de l'actif ¹	15 703	10 325
TOTAL DE L'ACTIF	419 826	367 401
PASSIF (en millions d'EUR)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	8 304	6 843
Dettes représentées par des titres	358 009	305 758
Autres éléments du passif ²	13 327	16 731
Fonds propres	40 186	38 069
TOTAL DU PASSIF	419 826	367 401

¹ Les *Autres éléments de l'actif* comprennent les actifs corporels et incorporels, les comptes de régularisation, d'autres actifs et les actions et autres titres à revenu variable.

² Les *Autres éléments du passif* comprennent les comptes de régularisation, les provisions et d'autres éléments de passif.

3. Forte capitalisation

3.1. Niveau élevé des fonds propres

En règle générale, la Banque ne distribue aucun dividende, les bénéfices étant transférés en totalité dans les réserves. Du fait de la régularité de ses résultats, elle a pu constituer des réserves importantes. Les fonds propres de la Banque se sont accrus, pour passer de 38,1 milliards d'EUR au 31 décembre 2009 à 40,2 milliards d'EUR au 31 décembre 2010.

3.2. Solide ratio d'adéquation des fonds propres

Le ratio d'adéquation des fonds propres du Groupe, selon la définition de Bâle II, s'élevait à 27,2 % au 31 décembre 2010, contre 30,1 % au 31 décembre 2009.

3.3. Structure du capital – capital exigible

Le capital de la BEI est détenu par les 27 États membres de l'UE. À l'instar d'institutions multilatérales similaires, la BEI dispose, en sus du capital souscrit et versé, d'une

fraction de capital souscrite mais non versée – le capital exigible. Conformément aux dispositions des statuts de la Banque², les États membres ont l'obligation de verser leur quote-part du capital exigible sur demande du Conseil d'administration de la BEI (obligation légale). Le capital exigible, qui n'est inclus ni dans les fonds propres, ni dans le ratio d'adéquation des fonds propres selon Bâle II, se monte à 221 milliards d'EUR ; il représente un complément aux fonds propres (40,19 milliards d'EUR). Au 31 décembre 2010, la fraction de capital exigible de la BEI souscrite par des États notés AAA est de 62 %.

4. Gestion des risques

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire. Pour déterminer ses objectifs opérationnels et ses orientations, la Banque prend en compte plusieurs critères : la note externe AAA qu'elle vise, la nature à long terme de son activité de prêts et la granularité de son portefeuille. Afin de conserver cette note AAA, la Banque a mis en place un ensemble d'indicateurs du risque de crédit, parmi lesquels figurent un test de résistance

Ventilation des fonds propres au 31 décembre 2010

Fonds propres (en milliers d'EUR)		Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009
Capital souscrit				
- souscrit	232 392 989		232 392 989	
- non appelé	-220 773 340		-220 773 340	
		11 619 649		11 619 649
Réserves				
a) fonds de réserve	20 082 400		18 205 506	
b) réserve supplémentaire	1 144 024		1 144 024	
c) réserve pour les activités spéciales	3 299 370		3 299 370	
d) réserve générale pour les financements	1 923 734		1 923 734	
		26 449 528		24 572 634
Résultat de l'exercice		2 116 642		1 876 894
Total des fonds propres		40 185 819		38 069 177

² Article 5(3) des statuts de la BEI : « Le Conseil d'administration peut exiger le solde du capital souscrit pour autant que ce versement soit rendu nécessaire pour faire face aux obligations de la Banque. »



par rapport aux exigences minimales de fonds propres, la répartition de la qualité de crédit de son portefeuille de prêts existants ainsi que des nouveaux prêts (stock et flux) et la concentration des risques.

La Banque fixe son degré de tolérance aux risques financiers à un seuil défini par des limites qui ont été approuvées, et elle applique un cadre financier prudent. Elle ne considère pas ses activités de trésorerie ou de collecte de ressources comme des centres de profit, même si elle les conduit dans un souci de performance. Quant à ses activités d'investissement, elles ont pour objectif premier la préservation du capital investi. Dans le cadre de ses opérations de prêt et d'emprunt, la Banque a donc une politique de gestion des risques financiers dont le premier principe est d'assurer la couverture de tous les risques significatifs.

Pour plus de précisions sur la gestion des risques financiers, il convient de se reporter à la Note U des états financiers statutaires (non consolidés en application des directives comptables de l'UE).

4.1. GAP : pérennité des revenus et capacité d'autofinancement

La Banque s'emploie à préserver la stabilité de ses recettes et la valeur économique de ses fonds propres, et à assurer un financement autonome de sa croissance à long terme. Au travers de sa stratégie de GAP, elle recourt à une méthode d'affectation de ses fonds propres selon un profil d'investissement à moyenlong terme qui vise à promouvoir la stabilité des recettes et à améliorer le rendement global. Les fonds propres de la Banque sont ainsi gérés de façon que leur durée se maintienne dans une fourchette de 4,5 à 5,5 ans.

La BEI s'emploie à réduire le plus possible son exposition aux fluctuations des taux de change. Elle a largement recours aux instruments de couverture pour se protéger contre ce risque financier. Elle gère les positions résiduelles nettes découlant des opérations en cours à l'intérieur de limites pré-définies afin de maintenir le risque de change au minimum. Au 31 décembre 2010, l'exposition au risque de change représentait au total la contrevaletur de 47 millions d'EUR.

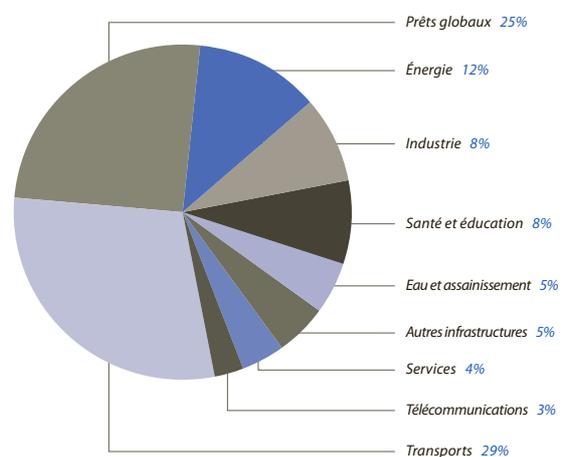
La direction Gestion des risques quantifie la valeur à risque (VaR) des fonds propres sur la base des facteurs de risque représentés par les taux d'intérêt et par les taux de change. Pour les positions de la Banque, la mesure s'effectue sur la base d'un niveau de confiance de 99 % et d'un horizon à un jour. Au 31 décembre 2010, la VaR des fonds propres de la BEI s'élevait à 272 millions d'EUR (2009 : 186 millions d'EUR).

La VaR n'a pas vocation à mesurer la perte la plus lourde pouvant survenir. C'est pourquoi il est nécessaire de la compléter par l'évaluation régulière de scénarios de crise.

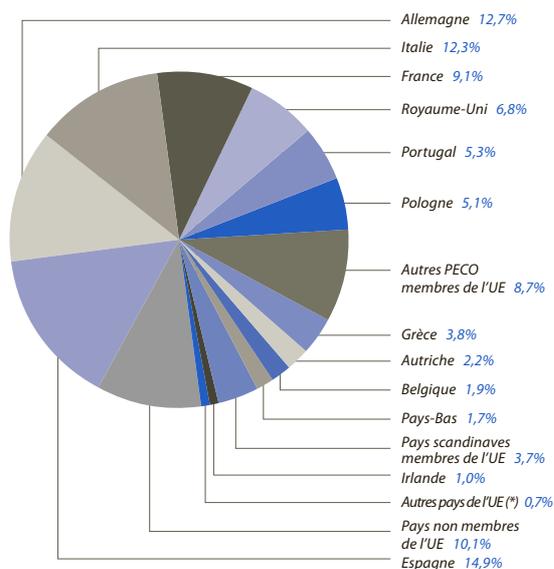
4.2. Risque de crédit

La Banque a pour mission de financer des projets viables, conformément aux dispositions de l'article 309 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (« la Banque facilite le financement de programmes d'investissement »).

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie détenus à des fins de liquidité, ainsi que les instruments dérivés destinés à couvrir notamment la collecte de ressources, mais aussi le risque de marché inhérent à l'activité de prêt, à la trésorerie et à la GAP.



S'agissant de sa politique de prêts, la BEI fixe, pour les emprunteurs et les garants, les niveaux minima de qualité de crédit qu'il convient d'observer dans le cadre des opérations de prêt, et précise les types de sûretés qui sont jugées acceptables. Elle détaille également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire pour ce qui est des clauses juridiques et autres dispositions contractuelles clés, de façon à ce que la BEI occupe une position au moins égale à celle des autres bailleurs de fonds de premier rang et qu'elle ait rapidement accès aux sûretés si nécessaire. En outre, grâce à un système de limites applicables aux contreparties et aux secteurs (fondé sur des hypothèses tendues de consommation de capital conformes à Bâle II, pour les dix premiers secteurs), le respect de la politique en matière de risques de crédit assure un bon degré de diversification du portefeuille des prêts de la Banque.



(*) Les autres pays de l'UE sont Chypre, le Luxembourg et Malte.

Au 31 décembre 2010, le volume des prêts signés se montait à 451 milliards d'EUR (406 milliards d'EUR en 2009), 89,9 % de ce montant visant des projets à l'intérieur de l'UE (90,4 % en 2009). Au 31 décembre 2010, le volume des prêts décaissés s'élevait à 361 milliards d'EUR (324 milliards d'EUR en 2009). Le portefeuille de prêts de la Banque est géographiquement bien diversifié dans l'UE. La BEI ne fixe pas de limites prédéfinies par pays, mais la diversification est déterminée par plusieurs facteurs ; la répartition des prêts accordés par la BEI reflète dans une large mesure le poids économique des différents pays au sein de l'UE, ainsi que l'avantage que procure l'intervention de la Banque et la disponibilité

d'autres sources de financement. La ventilation des prêts par pays est demeurée stable par rapport à 2009.

La répartition des prêts par secteur économique reflète les priorités opérationnelles de la Banque pour l'octroi de prêts. Par secteur, les prêts en cours décaissés par la Banque portent pour l'essentiel sur des projets d'infrastructures (62 %), la plus grande part revenant aux investissements à l'appui des transports (29 %).

La Banque s'appuie sur une politique de prêt prudente pour bâtir un portefeuille de prêts de grande qualité. Les données ci-après relatives au portefeuille de prêts s'appliquent (sauf indication contraire) à ce qui est appelé le « portefeuille de risques » dans le Rapport financier, qui ne prend pas en compte les prêts accordés en dehors de l'UE qui bénéficient d'une garantie de l'UE ou d'un État membre (8,6 % du portefeuille). Au 31 décembre 2010, quelque 92 % du portefeuille de risques étaient adossés à un emprunteur ou un débiteur noté « valeur d'investissement » et quelque 62,3 % bénéficiaient d'une garantie de tiers ou d'une sûreté équivalente.

Les opérations dites « activités spéciales » présentent dès le départ un risque plus élevé que les activités habituelles de la BEI et font l'objet d'une réserve spécifique. Le volume total des activités spéciales par comparaison avec les nouveaux prêts et avec l'ensemble du portefeuille fait l'objet d'un suivi continu. Au 31 décembre 2010, le volume total des prêts relevant des activités spéciales se montait à 17,1 milliards d'EUR (13 milliards d'EUR en 2009), soit 4,1 % du portefeuille de prêts, et la réserve correspondante atteignait 1,8 milliard d'EUR, sur un total de 3,3 milliards d'EUR (1,8 milliard d'EUR en 2009). La réserve pour les activités spéciales associée aux prêts serait augmentée pour passer à 2,3 milliards d'EUR après affectation de l'excédent en juin 2011.

La grande qualité de crédit du portefeuille de prêts de la BEI se traduit par un faible taux de défaillance. Au 31 décembre 2010 :

- on comptait seulement quatre prêts dépréciés d'un montant nominal total de 364,3 millions d'EUR (soit 0,1 % de l'ensemble du portefeuille de prêts), pour lequel la Banque a déjà constitué une provision de 91,6 millions d'EUR ;
- les arriérés de plus de 90 jours sur les prêts accordés à l'extérieur de l'Union européenne et couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres se montaient à 106,5 millions d'EUR, dont 103,8 millions d'EUR ont fait l'objet d'un appel puis d'un paiement au titre de la garantie des États membres ou de l'UE.



Les arriérés de plus de 30 jours sur les prêts accordés à l'intérieur de l'Union européenne ou à l'extérieur de l'Union sans la garantie du budget de l'UE ou des États membres se montaient à 0,7 million d'EUR ;

- les prêts à surveiller, qui font l'objet d'un suivi particulier, se montaient à 1 370 millions d'EUR (1 386 millions d'EUR en 2009), ce qui représente 0,33 % du portefeuille de risques. Aucune concentration sectorielle ou géographique importante n'a été constatée pour ces prêts à surveiller.

La direction de la Banque a défini des limites régissant la structure des portefeuilles de titres et les encours des instruments de trésorerie, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation.

Depuis août 2007, aucun placement dans des titres adossés à des actifs (TAA) ou dans des titres adossés à des créances immobilières (TACI) n'a été effectué au sein du portefeuille de trésorerie de la Banque. La qualité du portefeuille de TAA et de TACI est stable et aucune défaillance de la part des émetteurs n'est à signaler.

Hors portefeuille d'investissement (ses instruments sont détenus jusqu'à leur échéance et il est en cours de liquidation), les avoirs à long terme détenus au 31 décembre 2010 représentaient 4,9 milliards d'EUR, dont 2,27 % issus d'opérations de titrisation.

La BEI a un portefeuille de billets de trésorerie adossés à des actifs qui est en totalité noté A1+/P1. Au 31 décembre 2010, l'encours correspondant était de 0,01 milliard d'EUR.

Pour gérer le risque de crédit associé aux produits dérivés, la Banque choisit des contreparties de premier ordre, ne conclut de transactions avec des contreparties bancaires que dans le cadre d'accords de garantie et fixe des plafonds pour la valeur de marché nette et l'exposition potentielle future. Toutes ces opérations font l'objet d'accords de garantie unilatéraux précisant le seuil et le montant du collatéral indépendant, en fonction de la note de la contrepartie.

Des appels de sûreté complémentaire sont émis chaque jour. Pour chaque contrepartie, la valeur de marché nette et l'exposition future potentielle sont déterminées quotidiennement. Au 31 décembre 2010, la valeur de marché nette s'élevait à 0,72 milliard d'EUR, l'équivalent risque de crédit selon le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire à 7,9 milliards d'EUR et l'exposition future nette sur la base d'un intervalle de confiance de 90 % à 9,4 milliards d'EUR.

La majeure partie du portefeuille de produits dérivés concerne des contreparties extrêmement bien notées. L'encours notionnel est réparti comme suit : 3 % de contreparties notées Aaa, 59,7 % de Aa1 à Aa3, 33,7 % de A1, 3,1 % de A2 à A3 et 0,5 % de contreparties non notées ou notées en deçà de A3.

4.3. Risque de liquidité

Le principal objectif de la politique de liquidité est que la Banque soit en mesure de remplir ses obligations de paiement dans leur intégralité et avec ponctualité. D'une importance cruciale, la disponibilité des liquidités prime sur les considérations de rendement. Le ratio de liquidité globale (objectif défini comme un pourcentage des flux financiers annuels prévisionnels nets) doit se situer au-dessus de 25 % de la moyenne des flux financiers annuels nets prévus pour l'année suivante. Au 31 décembre 2010, ce ratio s'élevait à 34,8 % (31,3 % en 2009). La qualité de crédit élevée et la stratégie de collecte de ressources fondée sur la recherche de liquidité, de transparence et de diversification des sources de financement ont jusqu'ici toujours permis à la BEI d'accéder aux marchés de capitaux, même en période de turbulences.

En 2010, la BEI a amélioré le suivi du risque de liquidité en créant de nouveaux indicateurs à court terme et en adaptant les scénarios de crise à son modèle économique spécifique. Ce nouveau cadre précise, sur la base d'une approche quantitative, le degré de tolérance de la Banque face au risque de liquidité et donne une définition plus prudente du volant de liquidités nécessaire.

La Banque a mis en place un plan de secours en matière de liquidité qui définit les procédures décisionnelles appropriées et les responsabilités correspondantes en cas de signes avant-coureurs d'une crise de liquidité. Le plan de secours en matière de liquidité a été analysé par comparaison avec les Principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité rédigés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en septembre 2008. Il est mis à jour ponctuellement et présenté chaque année au Comité de direction pour approbation.

Le 8 juillet 2009, la BEI est devenue une contrepartie éligible aux opérations de politique monétaire de l'Euro-système, obtenant dès lors l'accès au financement de la Banque centrale européenne. Il peut être fait appel à ce dispositif de secours en cas de besoin. La BEI effectue ses opérations via la Banque centrale du Luxembourg, où elle dispose d'un compte de dépôt lui servant à remplir ses obligations de réserve minimum.

Les organes statutaires de la BEI

Situation au 10 mars 2011

La composition des organes statutaires de la Banque, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la BEI : www.bei.org.

Conseil des gouverneurs

Présidente	Ingrida ŠIMONYTĖ	(Lituanie)
Belgique	Didier REYNDERS	Vice-Premier ministre, ministre des finances et des réformes institutionnelles
Bulgarie	Simeon DJANKOV	Vice-Premier ministre, ministre des finances
République tchèque	Miroslav KALOUSEK	Ministre des finances
Danemark	Brian Arthur MIKKELSEN	Ministre de l'économie et des affaires commerciales
Allemagne	Wolfgang SCHÄUBLE	Ministre fédéral des finances
Estonie	Jürgen LIGI	Ministre des finances
Grèce	George PAPACONSTANTINOU	Ministre des finances
Espagne	Elena SALGADO	Deuxième vice-présidente du gouvernement, ministre de l'économie et des finances
France	Christine LAGARDE	Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Irlande	Michael Noonan	Ministre des finances
Italie	Giulio TREMONTI	Ministre de l'économie et des finances
Chypre	Charilaos STAVRAKIS	Ministre des finances
Lettonie	Andris VILKS	Ministre des finances
Lituanie	Ingrida ŠIMONYTĖ	Ministre des finances
Luxembourg	Jean-Claude JUNCKER	Premier ministre, ministre d'État, ministre du Trésor
Hongrie	György MATOLCSY	Ministre de l'économie nationale
Malte	Tonio FENECH	Ministre des finances, de l'économie et des investissements
Pays-Bas	Jan Cornelis DE JAGER	Ministre des finances
Autriche	Josef PRÖLL	Vice-chancelier et ministre fédéral des finances
Pologne	Jan VINCENT-ROSTOWSKI	Ministre des finances
Portugal	Fernando TEIXEIRA DOS SANTOS	Ministre d'État, ministre des finances
Roumanie	Gheorghe IALOMIȚIANU	Ministre des finances publiques
Slovénie	Franc KRIŽANIČ	Ministre des finances
Slovaquie	Ivan MIKLOŠ	Ministre des finances
Finlande	Tapani TÖLLI	Ministre de l'administration publique et des collectivités locales
Suède	Anders BORG	Ministre des finances
Royaume-Uni	George OSBORNE	Chancelier de l'Échiquier

Comité de vérification

Président	Gerard SMYTH	Secrétaire et directeur de l'audit, Bureau du Contrôleur et Vérificateur général, Dublin
Membres	Éric MATHAY	Réviseur d'entreprises agréé, Buelens, Mathay, Matis & Associates, Bruxelles
	José RODRIGUES DE JESUS	Vérificateur expert, Porto
	Danièle NOUY	Secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel, Banque de France, Paris
	Joseph G. GALEA	Conseiller auprès de l'Auditeur général, Malte
	Madis ÜURIKE	Coordinateur du département des affaires européennes et internationales, ministère des finances, Tallinn

Comité de direction

Président	Philippe MAYSTADT	
Vice-présidents	Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ	Dario SCANNAPIECO
	Simon BROOKS, CB	Plutarchos SAKELLARIS
	Matthias KOLLATZ-AHNEN	Magdalena ÁLVAREZ ARZA
	Eva SREJBER	Anton ROP



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose de 28 administrateurs, à raison d'un administrateur désigné, respectivement, par chacun des 27 États membres et par la Commission européenne. Le nombre d'administrateurs suppléants est de 18, ce qui implique des regroupements d'États pour ces fonctions.

Par ailleurs, afin d'élargir l'expertise professionnelle disponible au Conseil d'administration dans certains domaines, ce dernier peut coopter un maximum de six experts (trois titulaires et trois suppléants) qui siègent à titre consultatif, sans droit de vote.

Administrateurs

Olivier HENIN	Directeur adjoint, responsable de la Cellule de politique générale, ministère des Finances, Bruxelles
Dimiter IVANOVSKI	Administrateur, Centre pour le développement économique, Sofia
Zdeněk HRUBÝ	Membre du Conseil d'administration de la BEI, membre suppléant du Conseil d'administration du FEI, Prague
Sigmund LUBANSKI	Chef de service, ministère de l'économie et du commerce, Copenhague
Ralph MÜLLER	Directeur du département du budget de l'UE, ministère fédéral des finances, Berlin
Ivar SIKK	Secrétaire général adjoint, département Budget et gouvernance, ministère des finances, Tallinn
Stilpon NESTOR	Directeur général, Nestor Advisors Ltd, Londres
Gonzalo GARCÍA ANDRÉS	Directeur général des financements internationaux, ministère de l'économie et des finances, Madrid
Sandrine GAUDIN	Sous-directrice des affaires européennes, direction générale du Trésor, ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Paris
Michael SOMERS	Administrateur, Allied Irish Banks et autres sociétés, National Treasury Management Agency, Dublin
Carlo MONTICELLI	Chef du service des relations financières internationales, département du Trésor, ministère de l'économie et des finances, Rome
Kyriacos KAKOURIS	Haut responsable des affaires économiques, ministère des finances, Nicosie
Irēna KRŪMĀNE	Présidente de la commission Finances et marchés des capitaux, ministère des finances, Riga
Migle TUSKIENĒ	Directrice, département Union européenne et relations internationales, ministère des finances, Vilnius
Gaston REINESCH	Directeur général, ministère des finances, Luxembourg
Zoltán URBÁN	Membre du Conseil d'administration et directeur général adjoint, Hungarian Development Bank Plc, Budapest
Vincent GRECH	Conseiller auprès du gouvernement de Malte, ministère des finances, de l'économie et des investissements, La Valette
Pim van BALLEKOM	Directeur des affaires publiques internationales, Algemene Pensioen Groep NV, Bruxelles
Wolfgang NITSCHKE	Chef adjoint de la division Coordination de l'intégration européenne et de la politique commerciale, ministère fédéral des finances, Vienne
Jacek DOMINIK	Sous-secrétaire d'État, ministère des finances, Varsovie
Álvaro Pinto Coelho de AGUIAR	Économiste en chef, Cabinet du ministre d'État, ministre des finances, ministère des finances et de l'administration publique, Lisbonne
Bogdan Alexandru DRAGOI	Secrétaire d'État, ministère des finances publiques, Bucarest
Katja BOŽIČ	Directrice générale, direction du système financier, ministère des finances, Ljubljana
Katarina KASZASOVÁ	Directrice générale, direction de la déclaration comptable, ministère des finances, Bratislava
Tytti NORAS	Conseillère juridique, ministère des finances, Helsinki
Kurt Arne HALL	Directeur général (retraité), Département des affaires internationales, ministère des finances, Stockholm
Peter CURWEN	Directeur, Direction des finances et des affaires européennes et internationales, Trésor de la Couronne, Londres
Marco BUTI	Directeur général, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles

Experts

Pierre RICHARD	Expert auprès du Conseil d'administration de la BEI, Paris
Rainer MASERA	Chef de la délégation italienne, Commission intergouvernementale pour la liaison ferroviaire Lyon-Turin, Rome
Timothy STONE	Président, Groupe Infrastructures et projets mondiaux, KPMG LLP, Londres

Suppléants

Michael KRUSE	Chef de département (à la retraite), ministère fédéral de l'économie et de la technologie, Berlin
---------------	---

(poste vacant)

Jean BOISSINOT	... Chef du bureau des affaires bilatérales et des instruments financiers, Département des affaires européennes, Direction générale du Trésor, Paris
Dov Michel ZERAH	Directeur général, Agence française de développement, Paris
Francesca MERCUSA	Directeur, Bureau pour la Banque européenne d'investissement, la Méditerranée et les Balkans, division Relations financières internationales, département du Trésor, ministère de l'économie et des finances, Rome

(poste vacant)

Mike GLYCOPANTIS	... Directeur adjoint, Budget de l'Union européenne, Trésor de la Couronne, Londres
------------------	--

(poste vacant)

Carmen LAÍN	... Directeur général adjoint pour les institutions financières européennes, Direction générale des finances internationales, ministère de l'économie et des finances, Madrid
Rudolf de KORTE	Membre suppléant du Conseil d'administration de la BEI, La Haye
Alf THERKILDSEN	Conseiller spécial, ministère de l'économie et du commerce, Copenhague
Angela CARABAŞ	Directrice générale, département général du Trésor et de la dette publique, ministère des finances publiques, Bucarest

Andžs ŪBELIS

Mattias HECTOR	Secrétaire d'État adjoint, ministère des finances, Riga Directeur général, département des affaires internationales, ministère des finances, Stockholm
----------------	---

Ivana VLKOVÁ

Zsuzsanna VARGA	Chef de l'unité Coopération au développement, ministère des finances, Prague Directrice générale, chef du secrétariat, secrétaire d'État adjoint à l'Union européenne et aux relations internationales, ministère du développement national, Budapest
-----------------	--

(poste vacant)

Dirk AHNER	... Directeur général, Direction générale de la politique régionale, Commission européenne, Bruxelles
------------	--

Experts suppléants

Antoni SALA	Conseiller auprès du président-directeur général, banque Gospodarstwa Krajowego, Varsovie
Axel NAWRATH	Membre du Conseil d'administration, KfW Bankengruppe, Francfort-sur-le-Main
<i>(poste vacant)</i>	...



Les organes statutaires du FEI

Situation en janvier 2011

La composition des organes statutaires du Fonds, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web du FEI : www.eif.org.

Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes :

- l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne représentée par la Commission européenne et 28 institutions financières) ;
- le Conseil d'administration ;
- le directeur général, M. Richard Pelly, et le directeur général adjoint, M. Jean-Marie Magnette.

Conseil d'administration

Président

Philippe MAYSTADT Président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg

Membres

Matthias KOLLATZ-AHNEN	Vice-président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Carlo MONTICELLI	Chef du service des relations financières internationales, département du Trésor, ministère de l'économie et des finances, Rome
Tytti NORAS	Conseiller juridique, ministère des finances, Helsinki
Heinz ZOUREK	Directeur général, direction générale Entreprises et industrie, Commission européenne, Bruxelles
Gerassimos THOMAS	Directeur, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles
Marc AUBERGER	Directeur général, Qualium Investissement, Paris

Suppléants

Dirk AHNER	Directeur général, direction générale de la politique régionale, Commission européenne, Bruxelles
Peter BASCH	Conseiller principal, direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg
Pierluigi GILIBERT	Directeur général, Direction des opérations dans l'Union européenne et dans les pays candidats, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Zdeněk HRUBÝ	Membre du Conseil d'administration de la BEI, membre suppléant du Conseil d'administration du FEI, Prague
Rémy JACOB	Directeur général, direction générale de la stratégie, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Gaston REINESCH	Directeur général, ministère des finances, Luxembourg
Werner OERTER	Premier vice-président, chef de la division Prêts aux SME, KfW Bankengruppe, Francfort-sur-le-Main

Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes est un organe indépendant nommé par l'Assemblée générale et directement responsable devant elle. Il lui appartient, au titre de sa responsabilité statutaire, de vérifier les comptes du FEI.

Président

Ortwin KLAPPER Ancien président-directeur général, Bank Austria Creditanstalt Leasing Group

Membres

Bernard MAGENHANN	Chef d'unité, service Audit interne – DG RH, Commission européenne
HELMUT STERMANN	Directeur adjoint, Landeskreditbank Baden-Württemberg, Karlsruhe, Allemagne

L'activité de financement de la BEI

En 2010, les opérations de prêt de la Banque européenne d'investissement ont totalisé 72 milliards d'EUR, dont 63 milliards d'EUR dans l'Union européenne et 9 milliards d'EUR à l'extérieur de l'Union. Par comparaison, le volume des prêts avait atteint un chiffre record de 79 milliards d'EUR en 2009, au plus fort de la crise. La BEI revient, lentement mais sûrement, à ses niveaux d'activité d'avant la crise.

En 2010, la BEI a fait porter ses interventions en premier lieu sur le soutien à la croissance économique et à la création d'emplois, ainsi que sur les actions en faveur du climat. Au titre du premier objectif (croissance économique et création d'emplois), elle a aidé les régions de la convergence, financé les petites et moyennes entreprises (PME), participé à la construction de l'infrastructure du marché intérieur, encouragé l'innovation et assuré un approvisionnement énergétique sûr et compétitif.

Dans les régions de la convergence, la BEI a prêté 26 milliards d'EUR, ce qui représente 41 % du total de ses interventions dans l'UE. Soutenir ces régions a toujours été la mission première de la Banque.

Grâce au 10 milliards d'EUR de lignes de crédit accordés par la BEI à des banques intermédiaires pour rétrocession aux PME, plus de 60 000 entreprises de cette catégorie dans toute l'Europe ont pu accéder à des financements plus facilement et à des conditions plus avantageuses.

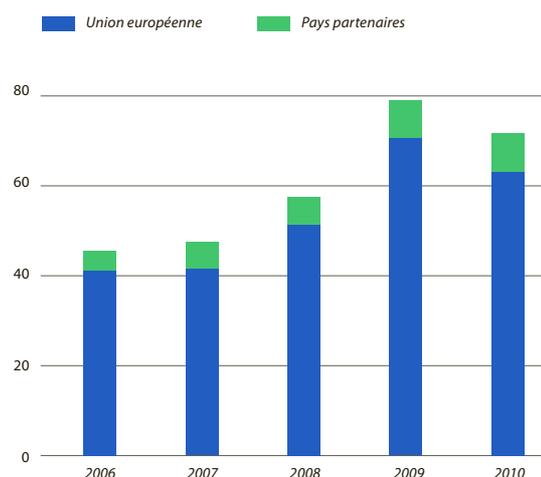
Les réseaux transeuropéens de transport ont absorbé 7,8 milliards d'EUR de prêts en 2010, le secteur ferroviaire occupant la première place avec 4,1 milliards d'EUR, dont la moitié en faveur de lignes à grande vitesse.

La Banque a financé, à hauteur de 17 milliards d'EUR, des investissements visant à instaurer l'économie de la connaissance. Le montant ainsi alloué à des projets de recherche-développement a atteint 7,3 milliards d'EUR, l'éducation obtenant 4,4 milliards d'EUR et les technologies de l'information et de la communication 4,8 milliards d'EUR. Le solde a été affecté à des projets situés dans les pays candidats et candidats potentiels.

En 2010, les prêts octroyés à l'appui de projets destinés à assurer un approvisionnement énergétique sûr et compétitif (déploiement de réseaux et diversification des sources d'énergie) se sont élevés à 14,8 milliards d'EUR.

Les actions de la BEI en faveur du climat se sont chiffrées à 20,5 milliards d'EUR en 2010, dont 1,8 milliard d'EUR investis à l'extérieur de l'UE. Les projets financés concernent les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la finance carbone et les villes durables.

Financements 2006-2010 : 302 milliards d'EUR



Les investissements réalisés dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique contribuent à rendre l'approvisionnement énergétique plus durable, plus sûr et plus compétitif en Europe. En 2010, les énergies renouvelables ont bénéficié de 6,2 milliards d'EUR de prêts de la BEI et l'efficacité énergétique de 2,3 milliards d'EUR.

Les initiatives en matière de finance carbone font partie intégrante des solutions mises en œuvre par la BEI pour faire face aux défis que posent les changements climatiques. La BEI soutient un certain nombre de fonds carbone principalement axés sur les segments les moins développés du marché du carbone.

Rendre les villes plus vertes et plus durables est un axe majeur de l'action de la BEI en faveur du climat. En 2010, la Banque a prêté 7,9 milliards d'EUR à l'appui des modes de transports durables et 4,1 milliards d'EUR en faveur de la recherche-développement dans le domaine de la protection du climat.

Avec 8,8 milliards d'EUR de prêts consentis à l'extérieur de l'UE en 2010, la BEI offre un soutien financier non négligeable à des projets réalisés dans des pays partenaires de l'UE. La plupart de ses opérations de financement à l'extérieur de l'Union sont couvertes par la garantie du budget de l'UE. En 2010, la Banque a prêté 3,4 milliards d'EUR, dans les pays candidats et candidats potentiels, 2,6 milliards d'EUR dans les pays méditerranéens, 0,6 milliard d'EUR en Russie et dans les pays voisins de l'Est, 1 milliard d'EUR dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et en Afrique du Sud, et enfin 1,2 milliard d'EUR en Amérique latine et en Asie.

À l'heure actuelle, le capital souscrit de la Banque s'élève à 232 milliards d'EUR.



L'activité d'emprunt de la BEI

Des résultats solides sur des marchés instables

- La stratégie de la BEI, cohérente et réactive, repose à la fois sur la considération qu'à le marché pour son assise financière ainsi que sur sa capacité à maintenir des résultats solides dans une conjoncture de marché caractérisée par une instabilité persistante. La Banque est parvenue à contrôler la volatilité causée par des événements externes en saisissant les opportunités offertes pour lancer de grands emprunts de référence et en ayant recours à d'importantes émissions ciblées durant les phases de volatilité.
- Les activités de collecte ont permis de faire face aux objectifs de prêt de la Banque, le montant de 67 milliards d'EUR levé en 2010 étant le plus élevé jamais mobilisé après les 79,4 milliards d'EUR de 2009. En 2010 encore, les emprunts émis étaient de longue durée (7,3 ans en moyenne contre 7,4 ans en 2009), en harmonie avec le rôle de bailleur de fonds à long terme joué par la Banque. Ils l'ont été à des coûts sensiblement plus avantageux qu'en 2009, grâce à des conditions de marché ayant été globalement plus favorables.
- Sur le marché en dollar des États-Unis, le volume d'émission a augmenté (+ 17 %, à 32,3 milliards d'USD, soit 24 milliards d'EUR), sous l'effet des occasions qui se sont présentées et qui ont permis de lancer des émissions de référence à un coût intéressant. La durée moyenne des emprunts en USD (5,5 ans) a légèrement progressé, grâce à un retour sur le segment des emprunts de référence à échéances plus éloignées avec une émission à 10 ans de 3 milliards d'USD au total.
- La part de la livre sterling dans la collecte de ressources est restée stable par rapport à l'année dernière (8,2 %) avec un volume de 4,8 milliards de GBP (5,5 milliards d'EUR), mais la nature des opérations a évolué. La volatilité du marché a favorisé le renforcement de l'activité du côté des émissions ciblées, soutenues en particulier par la demande de notes à taux variable émanant des banques et sociétés de crédit immobilier britanniques (volume total d'émissions à taux variable en GBP : 3,4 milliards de GBP en 2010, contre 1,2 milliard de GBP en 2009).

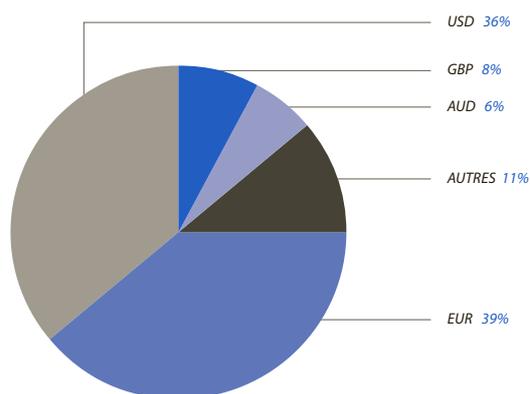
Faits marquants par monnaie

- Les ressources levées dans les trois grandes monnaies d'emprunt de la BEI (EUR, GBP, USD) ont continué de représenter la plus grosse part du montant total collecté (55,7 milliards d'EUR, soit 83,1 % en 2010, contre 88,4 % en 2009). La répartition par monnaie a été la suivante : 39,0 % pour l'EUR, 35,8 % pour l'USD et 8,2 % pour la GBP. Dans les autres monnaies, le montant émis a considérablement progressé (11,4 milliards d'EUR, soit 16,9 %, contre 9,2 milliards d'EUR, soit 11,6 %, en 2009) du fait, notamment de l'appétit des investisseurs pour les monnaies offrant les plus hauts rendements, alors que les marchés des monnaies principales n'offrent qu'un rendement modéré.
- L'euro est demeuré la première source de financement (26,2 milliards d'EUR). Parmi les principales monnaies de la BEI, il a offert la durée la plus longue (9,6 ans) pour le volume considéré. La demande d'émissions ciblées en EUR a fortement augmenté (14,7 milliards d'EUR), notamment grâce à une distribution renforcée via les banques coopératives et les caisses d'épargne (émissions eurocoopératives pour 11,1 milliards d'EUR), ce qui a contribué à la diminution des émissions de référence, qui sont néanmoins restées une source centrale de collecte en EUR (11,5 milliards d'EUR).

Un statut de valeur refuge et une forte réactivité

En 2010, les marchés obligataires sont demeurés volatiles, pénalisés par la nervosité des investisseurs à l'égard des perspectives économiques et de la dette souveraine. Face à cette instabilité, le risque d'exécution s'est intensifié et certaines possibilités d'émission sont de ce fait devenues incertaines sur une période prolongée, en particulier pour les grandes émissions de référence. La Banque a compensé cette tendance en saisissant les opportunités offertes pour les émissions de référence et par sa capacité à accroître l'accès aux marchés par les émissions ciblées. Sa cote de crédit a permis à la BEI d'attirer les investisseurs et d'accéder aux marchés en dépit de la conjoncture incertaine.

Répartition des emprunts par monnaie en 2010



TRY	2,1%	ZAR	0,8%
JPY	1,9%	RUB	0,6%
CHF	1,8%	NZD	0,3%
NOK	1,5%	PLN	0,2%
SEK	1,4%	HUF	0,1%

Émissions en format synthétique en real brésilien (BRL), rupiah indonésienne (IDR) et peso philippin (PHP), avec paiement et règlement en EUR, USD, JPY ou CHF

Les emprunts de référence à taux fixe dans les trois monnaies principales de la Banque (EUR, GBP et USD) ont représenté près de la moitié des fonds collectés (32,1 milliards d'EUR, soit 48 %) mais apporté une contribution moindre qu'en 2009 (53,7 milliards d'EUR, 68 %). Cette évolution reflète précisément la diminution des émissions de référence en EUR et en GBP, ainsi que l'intensification du recours aux émissions ciblées (classiques et structurées), dont la part a atteint 52 %, soit 34,9 milliards d'EUR (32 % en 2009), émissions en monnaies hors monnaies principales et opérations structurées comprises. Ce recours accru aux émissions ciblées s'explique à la fois par la volonté de maîtriser la volatilité résultant des événements externes et par la croissance de la demande des investisseurs pour ces titres de la BEI.

Cela a été particulièrement vrai pour les emprunts en EUR et en GBP. En EUR, les émissions ciblées ont permis de collecter un volume important, notamment via un partenariat renforcé avec les banques coopératives et les caisses d'épargne (émissions eurocoopératives, « Ecoop »). Elles ont également offert des niveaux de coûts plus avantageux que les emprunts de référence en EUR de la BEI. En GBP, l'accroissement de la demande d'émissions ciblées à des coûts intéressants est imputable aux banques et aux sociétés de crédit immobilier britanniques, qui ont accueilli favorablement les notes à taux variables émises par la BEI, lesquelles sont admissibles comme garanties pour les opérations de pension livrée avec la Banque d'Angleterre et considérées, au bilan, comme une couverture naturelle contre les fluctuations des taux de base britanniques.



Résultats détaillés par monnaie

EUR : principale source de collecte en volume et de durée

L'euro a non seulement été la principale source de fonds parmi les monnaies d'émission de la BEI (26,2 milliards d'EUR), mais il a également offert la plus longue durée moyenne, laquelle est passée de 8,8 ans en 2009 à 9,6 ans en 2010.

Les émissions de référence EARN ont permis de mobiliser 11,5 milliards d'EUR (44 % du montant total en EUR), pour une durée moyenne de 11,3 ans. Les EARN (nouvelles émissions ou réouvertures) ont été assorties de durées comprises entre 5 et 20 ans. La BEI a lancé de nouveaux emprunts, l'un à cinq ans (5 milliards d'EUR) et l'autre à 20 ans (3 milliards d'EUR), ce dernier représentant la première émission de référence à 20 ans en EUR par une entité supranationale.

Le volume collecté sur le segment des émissions ciblées a connu une forte hausse pour atteindre 14,7 milliards d'EUR, soit 56 % du total de la collecte en EUR (2009 : 11 milliards d'EUR, ou 26 % du total en EUR). L'essentiel de ce chiffre a été obtenu par un recours accru aux obligations euro-coopératives, dont le volume est passé de 6,6 milliards d'EUR à 11,1 milliards d'EUR (42 % de la collecte en EUR).

L'émission d'obligations eurocoopératives à taux variable et d'obligations à taux fixe, démarrée en 2008 et 2009, s'est largement étendue en 2010. Pour ce faire, il a fallu beaucoup œuvrer à la mobilisation des nouvelles relations dans les secteurs des banques coopératives et des caisses d'épargne, afin d'atteindre une clientèle d'investisseurs toujours plus divers, notamment via des réseaux de distribution locaux. Les investisseurs en obligations eurocoopératives ont été plus attentifs aux fondamentaux et moins sensibles aux facteurs de court terme, surtout en Allemagne, où ils ont également apprécié les spreads intéressants de ces produits par rapport aux emprunts d'État allemands. Sur d'autres grands marchés de la zone euro, les spreads des émissions de la BEI par rapport aux emprunts d'État correspondants tendaient à être minimes (France, Pays-Bas) ou même nettement négatifs (pour la plupart des autres pays), ce qui a limité la possibilité de lever des ressources sur ces marchés à un coût intéressant.

GBP : premier émetteur hors Gilts

La Banque a été l'émetteur non souverain le plus dynamique sur le marché des obligations en livre sterling (non garanties) (volume émis : 4,8 milliards de GBP ou 5,5 milliards d'EUR, soit 6,2 % du marché).

Dans le segment des émissions de référence à taux fixe, la Banque est restée active : elle y a lancé une nouvelle ligne d'un montant total de 700 millions de GBP à 5 ans et procédé à sept réouvertures d'émissions existantes qu'ont apporté un certain degré de liquidité à la courbe de

rendement de cette catégorie. Le recul des émissions de référence en GBP (1,4 milliard de GBP (1,6 milliard d'EUR), contre 4,6 milliards de GBP (5,1 milliards d'EUR) en 2009) a été compensé par une croissance exceptionnelle des émissions à taux variable dans cette monnaie, qui ont représenté 71 % des emprunts en GBP (3,4 milliards de GBP). Le nouvel emprunt à taux variable à échéance février 2015 a permis de lever 2,425 milliards de GBP, un volume comparable à celui de certaines émissions de référence à taux fixe. La BEI a procédé au lancement de trois autres nouveaux emprunts à taux variable et à des réouvertures portant sur des montants importants.

En tant que tout premier émetteur de sa catégorie d'actifs, la BEI a lancé sur le marché une obligation à taux variable indexée sur le taux SONIA (*Sterling Overnight Interbank Average*). L'émission représente une couverture naturelle à des fins de gestion du passif au bilan en ce sens qu'elle permet aux investisseurs de s'exposer aux taux de base britanniques sans avoir à recourir à des produits dérivés.

La durée moyenne des emprunts en livre sterling a diminué (à 4,5 ans) en 2010, l'activité sur le primaire marché étant centrée sur l'extrémité courte de la courbe des rendements pour des raisons de coût.

USD : une présence renforcée sur le segment des émissions de référence

Les ressources collectées en dollar des États-Unis ont augmenté de 17 %, à 32,3 milliards d'USD (24 milliards d'EUR). Le programme a été essentiellement alimenté par l'accroissement des emprunts de référence, dont huit nouvelles émissions de référence globales et une réouverture (montant total : 25,5 milliards d'USD, soit 19 milliards d'EUR).

Les émissions de référence en format global, assorties d'échéances à trois, cinq et dix ans, ont contribué à l'allongement à 5,5 ans de la durée moyenne (+0,5 an). Par ailleurs, la Banque a pu bénéficier d'un coût global de financement en USD plus intéressant, notamment en raison de l'impact du swap de base de l'USD vers l'EUR. Elle a été en mesure de maintenir ses émissions de référence portant sur un montant de 3 milliards d'USD ou plus, pour des durées de 3 et 5 ans. Le programme des émissions de référence en USD a profité d'une forte demande de la part des banques centrales, en progression par rapport à l'année précédente.

Les émissions structurées et les autres émissions ciblées ont également connu un gros succès puisqu'elles ont permis de collecter 6,8 milliards d'USD (5 milliards d'EUR), un volume en hausse de 23 %. La demande de placements privés classiques, de structures remboursables par anticipation et de structures indexées sur des taux de change a été particulièrement bonne.

Augmentation du volume de collecte dans d'autres monnaies

Les montants mobilisés dans d'autres monnaies ont fortement augmenté (+ 24 %), pour atteindre 11,4 milliards d'EUR. Le dollar australien (AUD), la livre turque (TRY), le yen japonais (JPY), le franc suisse (CHF) et la couronne norvégienne (NOK) ont permis de collecter la contreva- leur de 1 milliard d'EUR ou plus.

Ces deux dernières années, l'AUD a été la quatrième monnaie d'émission de la Banque, avec un volume de 6,3 milliards d'AUD (4,3 milliards d'EUR). La BEI reste l'un des principaux intervenants sur le marché des obligations kangourou, dont elle détient le plus grand encours parmi les émetteurs étrangers. Les émissions en AUD se sont composées principalement d'un emprunt obliga- taire de 5,5 milliards d'AUD au format kangourou australien ainsi que d'un emprunt supplémentaire de 723 millions d'AUD au format Uridashi destiné aux inves- tisseurs japonais.

Le yen (141,4 milliards de JPY, soit 1,2 milliard d'EUR) a of- fert la durée moyenne la plus longue (12,2 ans) parmi l'en- semble des monnaies d'émission de la BEI. Les émissions classiques locales à 10 ans de type « samurai » ont apporté l'essentiel du volume collecté (100 milliards de JPY). Les émissions au format Uridashi dans diverses monnaies des- tinées aux investisseurs japonais ont permis de lever un montant total légèrement supérieur à 1 milliard d'EUR.

Les montants mobilisés en livre turque (2,8 milliards de TRY, soit 1,4 milliard d'EUR) ont fortement augmenté (+1,2 milliard d'EUR). La BEI a été le principal émetteur sur le marché international en TRY, répondant à la de- mande d'émissions de grande ampleur et liquides.

La Banque a été le deuxième émetteur non suisse en francs suisses (1,7 milliard de CHF, soit 1,2 milliard d'EUR) et a offert une durée moyenne longue de 11,9 ans.

Parmi les monnaies nordiques, le volume de collecte en couronne norvégienne a été stable, à 8,1 milliards de NOK (soit 1 milliard d'EUR), tandis qu'en couronne suédoise (SEK), il a augmenté de 614 millions d'EUR, à 949 millions d'EUR (soit 9,0 milliards de SEK).

Les conditions d'emprunt se sont révélées difficiles dans les États membres d'Europe centrale, dans un contexte de demande internationale limitée. En forint hongrois (HUF), la Banque a levé l'équivalent de 77 millions d'EUR (20,8 milliards de HUF), en procédant notamment à une réouverture pour un montant de 10,0 milliards de HUF, et a ainsi effectué sa plus grosse transaction dans cette mon- naie depuis 2007. En zloty polonais (PLN), la Banque a levé l'équivalent de 105 millions d'EUR (soit 415 millions de PLN).

L'activité d'émission en rand sud-africain (ZAR) a été soute- nue (5,3 milliards de ZAR, soit 538 millions d'EUR), et la Banque a conservé sa position de premier émetteur sur ce marché. Les investisseurs n'ont manifesté que peu d'intérêt à l'égard des autres monnaies africaines en 2010 et ont pri- vilégié les échéances très courtes, d'où un environnement peu propice aux émissions dans ces monnaies. La Banque a néanmoins utilisé à ce jour six monnaies africaines autres que le ZAR pour ses émissions.

La BEI est devenue le plus gros émetteur d'euro-obliga- tions en rouble russe (RUB) en 2010 ; ses emprunts dans cette monnaie ont totalisé l'équivalent de 379 millions d'EUR (15,3 milliards de RUB).

Les obligations climatiquement responsables, dont le produit sert exclusivement à financer les projets soute- nus par la Banque dans les domaines des énergies re- nouvelables et de l'efficacité énergétique, ont connu un succès grandissant auprès des investisseurs japonais. Des emprunts de ce type ont été proposés sous forme d'Uridashi (obligations vendues aux investisseurs parti- culiers japonais) pour 543 millions d'EUR.

2010 a été une année record pour les émissions en for- mat synthétique (emprunts en monnaie locale avec rè- glement dans une grande monnaie). Des émissions synthétiques ont été lancées dans trois monnaies, pour un peu plus d'1 milliard d'EUR. Ces émissions ont été réalisées pour la plus large part en real brésilien (BRL). Elles ont permis de lever un montant équivalent à 831 millions d'EUR, soit plus de deux fois plus que l'an- née précédente. Les émissions synthétiques en rupiah indonésienne ont permis de collecter 228 millions d'EUR et celles en peso philippin, 50 millions d'EUR.



L'activité de trésorerie de la BEI

Gestion des liquidités et des portefeuilles

En 2010, le niveau moyen mensuel des liquidités globales nettes a été de 39,2 milliards d'EUR, soit 21,7 % de plus qu'en 2009 (32,2 milliards d'EUR). En données annualisées, le ratio mensuel moyen de liquidité s'élève à 48,0 %, pour un seuil exigé de 25 % des besoins financiers prévisionnels nets pour l'année suivante ; les liquidités nettes globales de la BEI s'établissaient au 31 décembre 2010 à 27,3 milliards d'EUR (contre 23,9 milliards d'EUR un an plus tôt), ce qui correspond à un ratio de liquidité de 34,8 %.

Les portefeuilles composant la trésorerie opérationnelle sont les suivants :

- un portefeuille monétaire à court terme (A1), destiné à la gestion courante des liquidités dans 14 monnaies différentes ;
- un portefeuille opérationnel monétaire (A2), destiné à diversifier le profil de risque de crédit et à améliorer le rendement des placements sur le marché monétaire dans les monnaies principales (EUR, GBP, USD). Ce portefeuille est divisé en deux composantes, en fonction du traitement comptable des actifs (titres détenus jusqu'à leur échéance et titres disponibles à la vente) et de leur horizon d'investissement potentiel ;
- un portefeuille dit *Credit spread* (B1), destiné à améliorer la performance globale de la trésorerie ;
- un portefeuille de placements « alternatifs » (B2), investi dans des titres structurés à remboursement du principal garanti, dont les coupons sont liés à la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs. Les actifs restants de ce portefeuille sont arrivés à échéance courant 2010 ;
- un portefeuille appelé *Global Fixed Income* (B3), dont l'indice de référence est l'iBoxx, l'indice des obligations d'État de la zone euro qui ont une durée de vie comprise entre un et trois ans ;
- un portefeuille dénommé *Inflation Linked Investment* (B4), lancé en septembre 2009, investi dans des bons

d'État libellés en EUR indexés sur l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) pour la zone euro ;

- un portefeuille obligataire d'investissement, qui est en cours de clôture.

Les liquidités brutes à court terme détenues dans les portefeuilles monétaires s'établissaient à 38,4 milliards d'EUR au 31 décembre 2010, ce qui représente une hausse par rapport au volume de 29,1 milliards d'EUR atteint en 2009 ; les engagements à court terme, qui s'élevaient à 22,0 milliards d'EUR (9,1 milliards d'EUR en 2009), se répartissaient pour l'essentiel comme suit : 14,1 milliards d'EUR pour les encours de billets de trésorerie, 5,7 milliards d'EUR pour les sûretés liquides et 1,1 milliard d'EUR pour les comptes spéciaux. Les portefeuilles obligataires opérationnels, y compris la part représentée par les titres disponibles à la vente du portefeuille A2, et le portefeuille d'investissement totalisaient 6,3 milliards d'EUR au 31 décembre 2010 (contre 5,8 milliards d'EUR en 2009).

Les liquidités nettes de la trésorerie, qui s'établissaient à 27,3 milliards d'EUR en fin d'exercice (23,9 milliards d'EUR en 2009) ; elles se répartissaient comme suit : 76,9 % (75,7 % en 2009) pour le portefeuille monétaire, y compris la part représentée par les titres détenus jusqu'à leur échéance du portefeuille A2, 18,1 % (17,6 %) pour les portefeuilles obligataires opérationnels, y compris la part représentée par les titres détenus jusqu'à leur échéance du portefeuille A2, et 5,0 % (6,7 %) pour le portefeuille obligataire d'investissement.

Évolution du marché et résultat financier de la trésorerie

Le début de l'année 2010 a été marqué par une pression de marché intense qui s'est soudainement exercée sur la dette souveraine dans l'Union européenne. Le phénomène s'est d'abord manifesté en Grèce, puis a rapidement gagné d'autres États membres, notamment dans la zone euro. Le marché a par ailleurs commencé à montrer des craintes quant à l'impact des obligations souveraines détenues par les banques de l'UE sur la solidité financière de ces dernières. L'adoption du plan de financement grec, la création du Fonds



européen de stabilité financière (FESF) et la publication des résultats des tests de résistance des banques en juillet ont momentanément ramené le calme sur les marchés au terme d'un deuxième trimestre très agité, mais la pression a commencé à remonter en août.

Les incertitudes entourant les débats sur les différents outils de politique que pourrait mettre en œuvre l'UE ainsi que les détails y afférents, souvent indéchiffrables pour les investisseurs, et l'abaissement de la note de certains émetteurs souverains de la zone euro ont provoqué sur le marché une nouvelle poussée de volatilité qui a surtout pénalisé les obligations d'État ou garanties par l'État des pays les plus touchés par la crise, et fait chuter les prix de marché à des niveaux très bas.

Les grandes banques centrales ont toutes maintenu leurs taux de refinancement à un niveau peu élevé et poursuivi leur politique monétaire accommodante tout au long de l'année 2010. Dans un tel contexte, les taux du marché monétaire sont restés historiquement bas, même si vers la fin de l'année, la courbe de taux du marché monétaire en euro a retrouvé une pente plus positive.

Les résultats de la trésorerie ont également fortement pâti du niveau très faible des taux d'intérêt en valeur absolue, ce qui s'est traduit par un taux moyen de rendement historiquement bas. Environ 90 % des liquidités opérationnelles de la Banque sont investies en euros, en dollars et en livres sterling, et le taux moyen de rendement est tombé à 0,62 %. Le revenu financier des portefeuilles opérationnels de trésorerie a donc inévitablement diminué, pour passer de 376 millions d'EUR en 2009 à 234,1 millions d'EUR en 2010, soit une baisse de 37,7 %. Les portefeuilles opérationnels combinés (A2 + B1 + B2 + B3 + B4) ont quant à eux généré un résultat comptable de 8,1 millions d'EUR (contre +115 millions d'EUR en 2009).



L'activité du FEI

Introduction

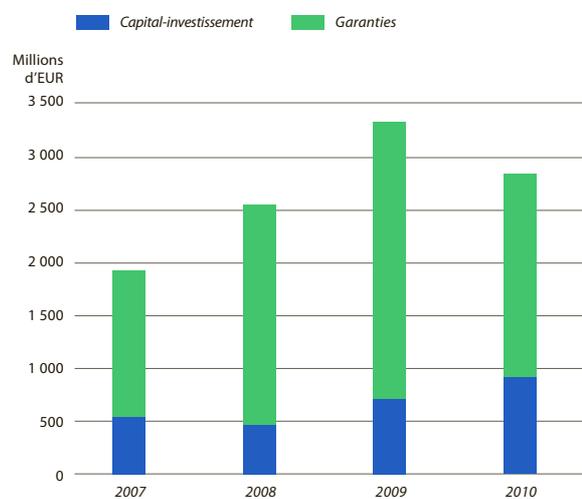
Le FEI est le principal concepteur de produits de capital-risque pour financer la croissance et le développement des entreprises et l'innovation en Europe. Son activité a pour but d'améliorer l'accès des PME aux financements, au moyen de deux grands types d'instruments : le capital-investissement et l'octroi de garanties (rehaussement de crédit) sur des portefeuilles de prêts. Le FEI fait partie du Groupe BEI et son activité a deux grandes motivations : soutenir la réalisation des objectifs des politiques de l'UE et assurer à ses actionnaires une rentabilité raisonnable.

Tout au long de 2010, le FEI a continué de jouer un rôle essentiel dans le soutien d'après-crise aux PME européennes. Remplissant son rôle d'investisseur de base dans des fonds de fonds, le FEI a réalisé un nombre record d'opérations de prises de participation, déployant ses ressources sur tout l'éventail de ses mandats et favorisant l'innovation, la croissance, la création d'entreprise et la création d'emplois. Plus de 130 000 PME européennes se sont ainsi vu faciliter l'accès aux financements grâce aux garanties que le FEI propose aux intermédiaires financiers, tandis qu'en qualité de garant d'opérations de titrisation de créances sur des PME, le Fonds a participé au redressement de ce segment de marché en signant ses deux premières opérations en garantie de créances titrisées depuis la crise. Après une phase de préparation minutieuse, le programme de développement régional JEREMIE (*Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises* - Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises) est désormais pleinement opérationnel et les premiers fonds sont décaissés et parviennent à des PME locales. Dans le but d'étendre le champ de ses opérations, le FEI a participé à de nouvelles initiatives inspirées par les politiques de l'UE, parmi lesquelles l'Instrument européen de microfinance Progress (IEMP), mis en place afin d'améliorer l'accès à des ressources financières pour les microentrepreneurs, les chômeurs et les personnes exclues du système bancaire traditionnel.

Activité de capital-investissement

En dépit d'un climat économique difficile et de la rareté persistante des capitaux privés, le FEI a engagé, sur ses ressources globales, un montant total de 930 millions d'EUR au titre de prises de participation. Ce montant

Engagements annuels sur la période 2007-2010



correspond à un accroissement de 30 % par rapport au chiffre de 2009 et confirme le rôle charnière que joue le FEI comme investisseur de capital-risque et de capital-expansion dans les PME européennes. Profitant de sa position de chef de file sur le marché européen du capital-investissement, le FEI a adapté ses produits aux besoins de ce marché en étendant son rayon géographique à de nouvelles régions, en augmentant ses participations dans des fonds de capital-risque et de capital-expansion et en aidant les sociétés de gestion de fonds, de création ancienne ou récente, à poursuivre leurs stratégies et à investir dans les PME européennes qui seront les championnes de demain.

S'agissant des fonds de fonds, le FEI a remporté le marché de la gestion de l'UKFTF L.P. (United Kingdom Future Technology Fund), un fonds de fonds doté de 200 millions de GBP, bénéficiant du soutien des autorités britanniques. L'UKFTF a été mis en place pour stimuler la création d'entreprise et l'initiative économique au Royaume-Uni, ainsi que l'investissement dans des fonds de capital-risque destinés à des PME opérant dans les sciences du vivant et l'informatique. Peu après s'être vu confier cette mission en février 2010, le FEI s'est distingué en engageant des fonds de l'UKFTF auprès de trois gestionnaires de fonds reconnus et expérimentés, affichant tous une bonne

capacité à faire évoluer les secteurs de la technologie et de l'innovation au Royaume-Uni.

Apportant sa pierre au développement des transferts de connaissances, en particulier dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », le FEI a signé avec la BEI et plusieurs grands investisseurs européens un partenariat financier stratégique sur la propriété intellectuelle ayant pour objet d'évaluer les possibilités commerciales des transferts de technologie. En outre, fort de ses premiers succès, le FEI a renouvelé son appui au centre de recherche pharmacologique (Centre for Drug Design and Discovery, CD3) de l'université catholique de Louvain, témoignant ainsi de sa volonté de nouer des partenariats durables avec des instituts et centres de recherche universitaires d'excellence et de favoriser l'accomplissement de son objectif de développement de l'innovation en Europe.

En fin d'exercice, le montant total net des engagements du FEI en prises de participation s'établissait à 5,4 milliards d'EUR et concernait quelque 350 fonds.

Opérations de garantie

Le FEI propose deux grandes lignes de produits dans le cadre de son activité de garantie en faveur des PME : le rehaussement de crédit pour opérations de titrisation (garanties couvrant des instruments de financement de PME titrisés) et l'octroi de garanties directes ou de contre-garanties sur des portefeuilles de microcrédits et de prêts et d'opérations de crédit-bail en faveur de PME. Concernant la titrisation, le FEI intervient en garantie de tranches de créances titrisées sur des PME et grâce à cet appui au crédit, il permet aux banques d'obtenir des liquidités et d'alléger leur capital réglementaire et partant, de développer leur activité de prêt en faveur des PME.

Le marché européen de la titrisation a traversé, ces trois dernières années, une passe extrêmement difficile, pendant laquelle très peu d'opérations ont été réalisées avec les investisseurs du marché. Le FEI a participé à la réouverture progressive du marché européen de la titrisation de créances sur les PME, lequel a vu l'apparition, au cours du second semestre 2010, des premières opérations en faveur de PME avec le placement effectif de nouvelles créances auprès d'investisseurs tiers, dont le FEI. En dépit des remous sur les marchés, le FEI a signé de nouveaux engagements pour un montant de près de 1,1 milliard d'EUR entre 2008 et 2010. En moyenne, son coefficient d'effet de levier a été de 7,5, ce qui signifie que ses engagements au titre de garanties se sont

traduits par un volume de prêts d'environ 8 milliards d'EUR dont ont bénéficié quelque 40 000 PME.

Le FEI a continué, tout au long de l'année 2010, à fournir et mettre en œuvre des instruments de garantie financés sur les ressources du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP) de la Commission européenne, et au total, ce sont plus de 90 000 PME qui en ont bénéficié. Il est prévu qu'environ 120 000 PME soient ainsi aidées, au fil du temps, par les ressources budgétaires déjà affectées. Face au durcissement des politiques de crédit de nombreuses institutions financières après la crise, le mécanisme de garantie pour les PME du CIP joue un rôle particulièrement crucial pour aider à surmonter les obstacles du financement par l'emprunt. À la fin de 2010, le FEI avait signé des accords au titre de ce mécanisme de garantie avec 27 intermédiaires dans une quinzaine de pays, la très grande majorité (90 %) des PME bénéficiaires étant des microentreprises, dont 57 % en phase de démarrage.

Le montant total des portefeuilles garantis qui a été signé en 2010 s'établit à 1,9 milliard d'EUR, soit une moyenne légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent, due à l'anticipation d'une remontée des taux de défaillance supérieurs sous l'effet de la crise financière. Dans ce contexte, le CIP entre en jeu avec des dotations budgétaires majorées pour assurer une meilleure couverture des pertes et aider ainsi les bailleurs de fonds à continuer de financer les PME.

L'encours total des engagements de garantie à la clôture de l'exercice se montait à 14,6 milliards d'EUR, répartis sur près de 180 opérations.

Mécanisme de garantie de la Grande Anatolie (MGGA)

Le mécanisme de garantie de la Grande Anatolie (MGGA), signé en 2010 pour soutenir les PME de certaines provinces défavorisées de Turquie, constitue un exemple d'opération conjointe à forte valeur ajoutée. Abrutant le quart des PME du pays, ces provinces ne bénéficient que d'une infime proportion des prêts accordés aux PME en Turquie. Initiative conjointe réunissant le Groupe BEI, la Commission européenne et le ministère turc de l'industrie et du commerce, le MGGA associe contre-garanties, garanties directes de portefeuilles et financements, en proposant un mécanisme de partage des risques aux intermédiaires financiers auprès desquels se financent les PME.



Son objectif est de déployer les ressources disponibles en faveur des PME en finançant six grandes banques intermédiaires turques à partir de 2011.

JEREMIE (Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises)

L'initiative JEREMIE a été élaborée en coopération avec la Commission européenne. Mise en œuvre par le FEI, elle offre aux États membres la possibilité, par l'intermédiaire de leurs autorités de gestion nationales ou régionales, d'affecter une partie de la dotation qu'ils perçoivent au titre des Fonds structurels au financement des PME. L'objectif est d'abandonner progressivement les financements sous forme d'aides non remboursables et de subventions et de conférer un effet de levier aux ressources des Fonds structurels de l'UE en mettant au point des produits d'ingénierie financière innovants, sous forme de fonds propres, de prêts ou de garanties, et en proposant tout un éventail de produits financiers diversifiés au profit des PME.

À ce jour, le FEI a mis en place des fonds de participation dans onze pays et régions d'Europe en leur fournissant une panoplie complète de produits financiers destinés aux PME et à l'issue d'une phase de préparation minutieuse et de sélection des intermédiaires financiers, des PME locales ont commencé à bénéficier de ces ressources en 2010. La création, en Sicile, d'un fonds de participation JEREMIE doté de ressources du Fonds social européen, qui a ajouté une nouvelle composante sociale à l'offre de produits JEREMIE, a été l'une des réalisations marquantes de l'année écoulée. Il s'agit du premier accord signé dans l'Union européenne sur un fonds de participation financé par le Fonds social européen.

Toujours dans le cadre de JEREMIE, le FEI a mis au point de nouveaux produits mobilisant les ressources des Fonds structurels européens destinées au financement des PME. Ainsi, le mécanisme de financement avec partage des risques (*Funded Risk Sharing Product*, FRSP) permet au FEI d'apporter des ressources à des institutions financières pour cofinancer de nouveaux portefeuilles de prêts à des PME. Grâce à un fonds de participation JEREMIE, le FEI partage une partie du risque afférent à un nouveau portefeuille. Avec le mécanisme de garantie des premières pertes sur portefeuille (*First Loss Portfolio Guarantee*, FLPG), le FEI couvre, grâce à un fonds de participation JEREMIE, une partie du risque de crédit

afférent à un nouveau portefeuille de prêts accordés par des intermédiaires financiers à des PME. Les deux premières opérations de garantie de portefeuille au titre de JEREMIE ont été signées en Roumanie, en décembre 2010, et au total, 15 opérations ont été signées dans ce cadre en 2010.

Ces nouveautés montrent que le rôle du FEI va au-delà de la simple mise en œuvre des fonds de participation JEREMIE et consiste aussi à instaurer et développer, souvent par le biais d'une présence locale, de solides relations sur tous les marchés où opère le Fonds. Le FEI recueille également des connaissances sur les besoins spécifiques des marchés locaux et assure la promotion de toute la gamme de ses produits et services.

Microfinance

Bien qu'intervenant dans le secteur de la microfinance depuis 2000, le FEI a sensiblement étoffé son activité dans ce domaine en 2010, en prêtant son concours à de nouvelles initiatives inspirées par les politiques de l'Union.

En 2010, la Commission européenne a donné mandat au FEI pour qu'il assure la gestion d'un nouveau programme de microfinance, en l'espèce l'instrument européen de microfinance Progress (IEMP). Cette initiative, dotée d'une enveloppe de 200 millions d'EUR et cofinancée par la BEI et la Commission européenne, s'intéresse, en particulier mais non exclusivement, à la clientèle des microemprunteurs, des microentrepreneurs, des chômeurs et des personnes ayant difficilement accès aux services bancaires traditionnels. Les concours au titre de l'IEMP sont accordés au travers de deux lignes de produits proposées via les intermédiaires financiers : des garanties sur microcrédits (garanties directes ou contre-garanties) et des instruments financés (sous différentes formes de prêts et d'aides en fonds propres), qui améliorent la capacité de ces intermédiaires à accorder des microcrédits et des garanties sur les microcrédits consentis aux catégories d'emprunteurs ciblées.

Par cette initiative, le FEI soutient, une fois encore, les objectifs de l'UE en favorisant la croissance par la création d'emplois, l'initiative économique et l'inclusion sociale.

L'IEMP regroupera, sous une même bannière, les différentes activités de microfinance du FEI, à savoir le guichet garantie PME du CIP, JASMINE, JEREMIE et ses opérations sur ressources propres, qui facilitent l'accès au crédit pour les microentrepreneurs.

Audit et contrôle

Comité de vérification – Le Comité de vérification est un organe statutaire indépendant, qui est nommé par le Conseil des gouverneurs et lui rend directement compte, conformément aux formalités et procédures prescrites dans les Statuts et dans le Règlement intérieur de la Banque. Sa mission consiste à contrôler la régularité des opérations et des livres de la Banque. Le Comité de vérification a la responsabilité globale de l'audit des comptes de la Banque. Suite à l'adoption des nouveaux statuts de la BEI au 1^{er} décembre 2009, le Comité de vérification a été renforcé – le nombre de ses membres a été porté de trois à six – et une nouvelle mission a été ajoutée à son mandat, à savoir s'assurer que les activités de la Banque sont conformes aux meilleures pratiques bancaires.

Le Comité délivre chaque année une déclaration attestant – si tel est le cas – que les états financiers, ainsi que toutes autres informations figurant dans les comptes annuels établis par le Conseil d'administration, donnent une image fidèle et équitable de la situation financière de la Banque, du Groupe BEI et de certains fonds fiduciaires administrés par la Banque. Par son rapport annuel au Conseil des gouverneurs, le Comité de vérification rend compte de la conformité de la BEI aux meilleures pratiques bancaires.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité de vérification rencontre des représentants des autres organes statutaires, examine les états financiers, prend note des travaux des auditeurs internes, surveille et supervise les travaux des auditeurs externes, préserve l'indépendance et l'intégrité de la fonction d'audit externe, et coordonne le travail d'audit d'une manière générale. Par des rencontres régulières avec les services de la Banque et l'examen de rapports internes et externes, le Comité s'attache notamment à comprendre et à contrôler de quelle manière la direction de la Banque veille à la pertinence et à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de l'administration interne. L'inspecteur général, le chef du Bureau de conformité, le contrôleur financier et le contrôleur financier adjoint peuvent saisir directement le Comité de vérification et solliciter des entretiens privés si nécessaire.

Auditeurs externes – Les auditeurs externes font directement rapport au Comité de vérification, qui est habilité à leur déléguer les tâches courantes relatives à l'audit

des états financiers. À l'issue d'une procédure d'appel d'offres publique et après avoir consulté le Comité de direction, le Comité de vérification a désigné la société KPMG comme auditeur externe de la BEI pour une période de quatre ans courant à compter de 2009 et pouvant être prolongée une fois de trois années. Les auditeurs externes ne sont pas autorisés à effectuer de missions à titre consultatif, ni à agir en aucune autre qualité qui pourrait porter atteinte à leur indépendance dans l'exécution de leur mission d'audit. Conformément aux pratiques recommandées, la Banque publie chaque année sur son site Web un récapitulatif des services fournis par les auditeurs externes et des honoraires versés à ce titre.

Contrôle financier – Le directeur général de la direction générale de la stratégie est également le contrôleur financier du Groupe BEI. La division Contrôle financier établit les états financiers sous sa responsabilité directe. Le contrôleur financier, avec le secrétaire général, gère les relations avec les auditeurs externes, le Comité de vérification, la Cour des comptes européenne et le Médiateur européen.

Inspection générale – Le département Inspection générale du Groupe BEI exerce quatre fonctions de contrôle indépendantes.

Audit interne – Traitant les besoins d'audit à tous les niveaux de gestion du Groupe BEI et agissant avec les garanties d'indépendance et de normes professionnelles que lui confère sa Charte, l'Audit interne examine et évalue la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi que les procédures de gestion des risques au sein du Groupe BEI. L'Audit interne administre en continu le cadre de contrôle interne, qui couvre toutes les activités opérationnelles clés du Groupe et intègre tous les processus nouvellement identifiés. Les plans d'action convenus avec les services servent de catalyseur pour l'amélioration des procédures et le renforcement des contrôles. C'est ainsi que l'Audit interne analyse et teste, en procédant par cycles et en fonction des risques, les contrôles en place dans les domaines décisifs de l'activité bancaire, informatique et administrative.

Évaluation des opérations – La division Évaluation des opérations (EV) procède en toute indépendance à



l'évaluation (ex post, pour l'essentiel) des opérations du Groupe BEI. Elle a pour objectif d'identifier les aspects qui permettraient d'améliorer les résultats opérationnels, la responsabilisation et la transparence. EV se concentre sur la manière dont l'institution (BEI et FEI) mène ses activités, dans le cadre défini par les politiques de l'UE en vigueur et par les décisions du Conseil des gouverneurs de la BEI. Les travaux d'EV englobent également l'analyse des politiques et stratégies, qui a pour but de mettre en évidence les aspects pouvant nécessiter un examen par les instances concernées. Les rapports d'évaluation sont publiés sur le site Web de la BEI (www.bei.org/evaluation), dans une rubrique qui leur est spécialement consacrée.

Investigations en matière de fraude – Dans le cadre des procédures internes de lutte contre la fraude, l'Inspecteur général a autorité pour mener en toute indépendance des enquêtes sur les allégations de fraude ou de corruption impliquant des fonds de la BEI. La Banque peut également avoir recours à une assistance ou à des experts extérieurs selon les besoins de l'enquête et travaille en étroite collaboration avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Des examens d'intégrité préventifs sont également prévus dans le cadre de la démarche volontariste de lutte contre la fraude qui est mise en œuvre. Au travers de ces examens, l'Inspection générale soutient les efforts déployés par la Banque pour assurer le suivi des projets, identifier les signaux d'alerte et rechercher les indicateurs éventuels de cas de fraude ou de corruption. L'Inspection générale sélectionne en toute indépendance les projets à soumettre à ces examens préventifs, sur la base d'une évaluation approfondie des risques.

Mécanisme de traitement des plaintes – Le mécanisme de traitement des plaintes de la BEI, tel que défini par les principes, le champ d'application et le règlement qui ont été publiés à ce sujet, est un outil de responsabilisation transversale du Groupe BEI vis-à-vis de ses parties prenantes pour ce qui concerne le traitement des réclamations relatives aux activités du Groupe. Il permet à ces parties de disposer de moyens appropriés pour faire valoir leurs préoccupations. Le mécanisme de traitement des plaintes de la BEI vise également à offrir au public un moyen de règlement en amont de ses différends avec la Banque. Tout membre du public a accès à une procédure

à deux volets : l'un interne – traité par le Bureau des plaintes – l'autre externe, assuré par le Médiateur européen, si le plaignant n'est pas satisfait du règlement proposé en interne. La BEI et le Médiateur européen ont signé un protocole d'accord à cet effet.

Bureau de conformité – Le Bureau de conformité du Groupe BEI (*Office of the Group Chief Compliance Officer*, ou OCCO) a pour mission d'identifier le risque de non-conformité inhérent aux opérations de la BEI et de coordonner les questions de conformité au sein du Groupe BEI. Il évalue ou conseille sur ces questions en formulant des avis ou des recommandations – soit sur demande, soit de sa propre initiative –, assure le suivi du risque et en fait rapport aux instances dirigeantes. Plus spécifiquement, OCCO est chargé de faire respecter les politiques, principes et procédures adoptés à l'occasion par les instances dirigeantes du Groupe BEI pour ce qui est de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de l'éthique interne et de l'intégrité, et assure également l'administration des codes de conduite. Il veille en outre à l'adéquation des procédures de passation de marchés retenues pour le compte de la Banque. Dans l'exécution de ses obligations, OCCO participe au déploiement des pratiques bancaires applicables à la Banque.

Contrôle de gestion – Au sein de la direction générale de la stratégie, le département Stratégie et contrôle de gestion réunit les diverses fonctions responsables du contrôle de gestion (stratégie, planification des opérations, budget et comptabilité analytique, contrôle analytique, coordination des partenariats et procédures). Cette structure permet de coordonner l'ensemble des processus de planification et d'information stratégiques et financières, de soutenir la réalisation des objectifs à l'échelle de la Banque et, *in fine*, de contrôler les résultats obtenus. Les principaux outils utilisés à cet effet sont le Plan d'activité de la Banque, le budget, les avis et analyses indépendants formulés sur les propositions ayant une incidence sur ces derniers, auxquels s'ajoutent les systèmes de comptabilité et les mécanismes de contrôle de gestion correspondants. Une série de rapports intégrés facilite l'évaluation continue de la situation au regard des objectifs stratégiques, institutionnels et opérationnels (y compris financiers) et des plans d'activité.



BEI

États financiers

au 31 décembre 2010

Les résultats de l'exercice

L'excédent net de la Banque pour l'exercice 2010 s'établit à 2 117 millions d'EUR, contre 1 877 millions d'EUR en 2009, soit une progression de 240 millions d'EUR (+ 12,8 %).

Les principaux facteurs qui ont exercé une influence, positive ou négative, sur les résultats financiers sont exposés ci-après.

- Le solde net des produits et charges d'intérêts a augmenté de 303 millions d'EUR et s'élève à 2 545 millions d'EUR au 31 décembre 2010 (postes I et II du compte de profits et pertes).
- Le taux d'intérêt moyen sur l'encours des prêts (après échanges) est passé de 2,36 % à 1,63 % et celui sur l'encours des emprunts (après échanges), de 1,75 % à 0,87 % ; il en résulte une marge réalisée de 0,76 %, contre 0,61 % pour 2009. Le taux d'intérêt moyen sur le solde net de l'encours des avoirs et des engagements de trésorerie a également baissé de 1,45 % à 0,62 %.
- Les ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (y compris les opérations de capital-risque et les fonds d'investissement) se sont traduits par une perte latente de 55,2 millions d'EUR, alors qu'en 2009 la perte latente avait été de 102,2 millions d'EUR.
- Les charges administratives générales ont augmenté de 38,2 millions d'EUR (+ 9,6 %), pour s'établir à 436 millions d'EUR. Les frais de personnel se sont accrus de 38,6 millions d'EUR, soit 13,6 %. La ventilation des coûts de personnel est détaillée à la Note R des présents états financiers, qui explique que les traitements et émoluments ont augmenté de 22,9 millions d'EUR (+ 12,5 %), et les cotisations sociales et autres dépenses à caractère social de 15,7 millions d'EUR (+ 15,5 %). Les autres charges administratives ont reculé de 0,4 million d'EUR (- 0,3 %). L'effectif de la Banque au 31 décembre 2010 était en progression de 8,7 % par rapport au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 9,3 % de sa moyenne annuelle.

Principaux traits de l'évolution des activités de prêt et d'emprunt

- Le volume des prêts décaissés s'est accru de 5,6 milliards d'EUR (+ 10,4 %), passant de 51,9 milliards d'EUR en 2009 à 57,5 milliards d'EUR en 2010.
- Le volume des prêts signés a reculé de 79,1 milliards d'EUR à 71,8 milliards d'EUR, soit une baisse de 7,3 milliards d'EUR, ou 9,2 %, par rapport à 2009.

- Le volume, avant échanges, des produits d'emprunt encaissés durant l'exercice a diminué de 11,8 milliards d'EUR (-14,9 %) par rapport à 2009, passant de 79,1 milliards d'EUR à 67,3 milliards d'EUR.

En 2010, la Banque a émis des obligations climatiquement responsables pour un montant total de 543 millions d'EUR. Les fonds ont été levés dans quatre monnaies : le réal brésilien (émission au format synthétique avec règlement en yen), le rand sud-africain, le dollar australien et la livre turque. La majeure partie du produit de ces obligations climatiquement responsables émises en 2010 (487 million d'EUR), ainsi que le solde du produit des émissions obligataires de 2009 (164 millions d'EUR) ont été décaissés au cours de l'année à l'appui de projets admissibles. Au 31 décembre 2010, le solde de trésorerie se montait à 57 millions d'EUR.

Les fonds propres de la Banque se sont accrus pour passer de 38 milliards d'EUR au 31 décembre 2009 à 40,1 milliards d'EUR au 31 décembre 2010. En pourcentage de l'encours des prêts décaissés (hors prêts titrisés), ils ont légèrement reculé, de 12 % au 31 décembre 2009 à 11,4 % au 31 décembre 2010.

Affectation de l'excédent

Sur la base des comptes statutaires 2010 de la BEI et sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'affecter le solde du compte de profits et pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à savoir 2 116 642 010 EUR, aux réserves suivantes :

- Réserve générale pour les financements : 417 129 000 EUR (dont un montant de 40 840 000 EUR lié aux produits dérivés),
- Réserve pour les activités spéciales : 809 570 000 EUR,
- Fonds de réserve : 889 943 010 EUR.

Après affectation de l'excédent, le solde de chaque réserve est le suivant :

- Fonds de réserve : 20 972 343 541 EUR,
- Réserve supplémentaire : 1 144 023 399 EUR,
- Réserve pour les activités spéciales : 4 108 940 000 EUR,
- Réserve générale pour les financements : 2 340 863 000 EUR.

Bilan

au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2010	31.12.2009
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note B.1)	253 692	227 227
2. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B.2)	5 077 985	3 803 327
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	460 293	334 382
b) autres prêts et avances (Note C)	31 598 835	19 152 883
c) prêts (Note D.1)	124 030 306	116 575 861
	156 089 434	136 063 126
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Note D.1)	226 989 482	199 365 019
b) ajustements de valeur spécifiques (Note D.2)	- 91 608	- 110 800
	226 897 874	199 254 219
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B.2)		
a) d'émetteurs publics	1 712 778	1 888 424
b) d'autres émetteurs	14 090 885	15 840 445
	15 803 663	17 728 869
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E.1)	1 691 599	1 479 405
7. Parts dans des entreprises liées (Note E.2)	483 817	480 668
8. Actifs incorporels (Note F)	8 266	4 817
9. Actifs corporels (Note F)	315 046	304 918
10. Autres éléments de l'actif (Note G)	60 562	89 499
11. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves (Note H.3)	57 663	115 327
12. Comptes de régularisation (Note I)	13 086 147	7 849 936
Total de l'actif	419 825 748	367 401 338

Passif	31.12.2010	31.12.2009
1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)		
a) à vue	5 675 399	4 380 414
b) à terme ou à préavis	127 858	100 000
	5 803 257	4 480 414
2. Dettes envers la clientèle (Note J)		
a) à vue	1 524 466	1 256 333
b) à terme ou à préavis	975 965	1 106 417
	2 500 431	2 362 750
3. Dettes représentées par des titres (Note K)		
a) bons et obligations en circulation	334 378 114	286 247 691
b) autres	23 630 474	19 510 696
	358 008 588	305 758 387
4. Autres éléments du passif (Note G)	409 476	386 939
5. Comptes de régularisation (Note I)	11 480 815	15 031 136
6. Provisions		
a) régimes de retraite et d'assurance-maladie (Note L)	1 437 362	1 306 754
b) provisions pour garanties émises au titre d'opérations de capital-risque	0	5 781
	1 437 362	1 312 535
7. Capital souscrit (Note H)		
- souscrit	232 392 989	232 392 989
- non appelé	- 220 773 340	- 220 773 340
	11 619 649	11 619 649
8. Réserves (Note H)		
a) fonds de réserve	20 082 400	18 205 506
b) réserve supplémentaire	1 144 024	1 144 024
c) réserve pour les activités spéciales	3 299 370	3 299 370
d) réserve générale pour les financements	1 923 734	1 923 734
	26 449 528	24 572 634
9. Résultat de l'exercice attribuable aux détenteurs de parts du capital de la Banque (Note M)	2 116 642	1 876 894
Total du passif	419 825 748	367 401 338

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Hors bilan

au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
Engagements		
- Capital BERD non appelé (Note E.1)	442 500	442 500
- Capital FEI non appelé (Notes E.2 et X)	1 468 000	1 460 800
- Prêts non décaissés (Note D.1)		
aux établissements de crédit	17 562 869	18 686 622
à la clientèle	72 988 160	63 156 626
	90 551 029	81 843 248
- Opérations de capital-risque non décaissées (Note E.1)	1 536 618	1 244 196
- Fonds d'investissement non décaissés (Note E.1)	459 914	511 895
Passifs éventuels et garanties		
- au titre de prêts accordés par des tiers	476 010	314 244
- au titre d'opérations de capital-risque	17 385	17 385
Actifs détenus pour le compte de tiers (Note Y)		
- Gestion de la trésorerie du FEI	907 246	900 069
- Gestion de la trésorerie du Fonds de garantie	1 347 331	1 240 505
- Gestion de la trésorerie du Fonds de garantie relatif au 7 ^e PC	859 620	547 761
- Facilité d'investissement (Cotonou)	1 555 391	1 289 209
- Section spéciale	1 221 391	1 416 067
- MFPR	509 193	432 266
- Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures	259 728	144 151
- PPTE	161 550	65 768
- Fonds fiduciaire FEMIP	29 588	30 236
- LGTT	152 348	105 198
- JASPERS	934	119
- JESSICA (contributions et fonds de participation)	1 382 955	16 805
- Facilité d'investissement pour le voisinage	57 913	44
	8 445 188	6 188 198
Autres postes		
- Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note S)	34 568	52 292
- Titres à recevoir	0	100 000
- Valeur nominale des contrats d'échange de taux (Note V.1)	359 402 781	316 379 517
- Valeur nominale des contrats d'échange de devises à payer (Note V.1)	161 700 288	125 166 944
- Valeur nominale des contrats d'échange de devises à recevoir (Note V.1)	166 163 922	119 986 609
- Valeur nominale des swaps sur défaillance de crédit (Note V.1)	192 883	196 796
- Valeur nominale des options de vente émises en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note E.2)	407 645	388 842
- Emprunts lancés mais non encore réglés	44 044	360 631
- Contrats d'échange lancés mais non encore réglés	3 327	11 590
- Prêt de titres (Note B.2)	562 614	422 131
- Contrats à terme normalisés (Note V.2)	283 413	334 676
- Contrats de change à terme de gré à gré (Note V.2)	287 518	251 938

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Compte de profits et pertes

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	2010	2009
1. Intérêts à recevoir et produits assimilés (Note N)	19 175 027	17 122 933
2. Intérêts à verser et charges assimilées (Note N)	- 16 630 178	- 14 880 656
3. Revenus des titres	56 432	17 082
a) produits des actions et autres titres à revenu variable	56 432	7 997
b) produits des parts dans des entreprises liées	0	9 085
4. Commissions à recevoir (Note O)	183 044	148 503
5. Commissions à verser (Note O)	- 12 286	- 11 768
6. Perte nette sur opérations financières (Note P)	- 227 777	- 20 751
7. Autres produits d'exploitation (Note Q)	12 018	12 157
8. Charges administratives générales (Note R)	- 435 513	- 397 295
a) frais de personnel (Note L)	- 322 562	- 283 971
b) autres charges administratives	- 112 951	- 113 324
9. Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels (Note F)	- 29 277	- 27 941
a) sur actifs corporels	- 25 907	- 25 645
b) sur actifs incorporels	- 3 370	- 2 296
10. (Ré)ajustements de valeur sur prêts et avances (Note D.2) et provisions pour passifs éventuels et engagements	25 152	- 85 370
11. Résultat de l'exercice (Note M)	2 116 642	1 876 894

Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	2010	2009
A. Flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles :		
Résultat de l'exercice	2 116 642	1 876 894
Ajustements :		
Variation des ajustements de valeur spécifiques sur prêts et avances	- 19 192	88 800
Variation de la provision spécifique au titre du régime de retraite du personnel	130 608	119 101
Variation des provisions pour garanties émises au titre d'opérations de capital-risque	- 5 781	0
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	55 237	102 201
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	29 277	27 941
Décote/surcote portefeuille d'investissement	4 234	8 484
Effets des variations de change sur les prêts, les dettes représentées par des titres et les opérations d'échange	1 345 089	766 054
Résultat des activités opérationnelles	3 656 114	2 989 475
Versements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	- 57 523 013	- 51 895 204
Remboursements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	27 713 767	23 200 287
Variation des dépôts auprès des banques centrales	- 26 456	- 227 144
Variation des portefeuilles opérationnels de trésorerie	- 804 037	- 1 180 975
Variation des opérations de capital-risque comprises dans les actions et autres titres à revenu variable	- 166 335	- 138 350
Variation des actions et autres titres à revenu variable, hors opérations de capital-risque	- 101 096	- 53 086
Variation des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1 460 524	- 317 101
Variation des comptes de régularisation – Actif	3 949 344	- 770 579
Variation des autres éléments d'actif	28 937	59 085
Variation des comptes de régularisation – Passif	- 3 550 321	- 1 101 050
Variation des autres éléments de passif	22 537	24 444
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	- 25 340 035	- 29 410 198
B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement :		
Acquisition d'actions du FEI	- 3 149	- 1 396
Cession de titres du portefeuille d'investissement arrivés à échéance pendant l'exercice	222 518	251 786
Acquisition de substituts de prêts compris dans les portefeuilles de trésorerie	- 2 906 619	- 2 622 000
Remboursement de substituts de prêts compris dans les portefeuilles de trésorerie	1 582 002	179 474
Acquisition d'actifs corporels et incorporels	- 42 854	- 19 479
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	- 1 148 102	- 2 211 615
C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de financement :		
Émissions de dettes représentées par des titres	129 855 314	101 587 443
Remboursements de dettes représentées par des titres	- 92 619 273	- 66 715 132
Contributions des États membres	57 664	358 659
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	37 293 705	35 230 970
État résumé de la trésorerie :		
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	27 126 289	23 718 439
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
(1) activités opérationnelles	- 25 340 035	- 29 410 198
(2) activités d'investissement	- 1 148 102	- 2 211 615
(3) activités de financement	37 293 705	35 230 970
(4) effets des variations de change sur les liquidités détenues	- 786 146	- 201 307
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	37 145 711	27 126 289
Les liquidités et équivalents se décomposent comme suit :		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux, à l'exception des dépôts auprès de la Banque centrale du Luxembourg au titre de l'obligation de réserve minimale (Note B.1)	92	83
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum (Note B.2, portefeuille A1)	5 086 491	7 638 941
Prêts et avances aux établissements de crédit :		
Comptes à vue	460 293	334 382
Comptes de dépôts à terme (Note C)	31 598 835	19 152 883
	37 145 711	27 126 289

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Banque européenne d'investissement

Annexe aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Créée en 1958 par le traité de Rome, la Banque européenne d'investissement (« la Banque » ou « la BEI ») est l'institution de financement à long terme de l'Union européenne (UE). Elle a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des États membres de l'UE. La BEI emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions favorables pour soutenir des projets qui concourent à la réalisation des objectifs de l'UE. La Banque adapte en permanence ses activités à l'évolution des politiques de l'UE.

Son siège social est situé 98-100, boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg.

Note A – Principes comptables essentiels

A.1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés (« les états financiers ») de la Banque européenne d'investissement ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurances (« la directive »), telle que modifiée par les directives 2001/65/CE du 27 septembre 2001, 2003/51/CE du 18 juin 2003 et 2006/46/CE du 14 juin 2006 sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurances (« les directives »). Aucun rapport de gestion ne figure toutefois dans ces états financiers. La Banque établit un rapport d'activité qui est présenté séparément des états financiers et dont la cohérence avec ceux-ci n'est pas auditée.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a adopté, le 10 mars 2011, les présents états financiers et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 17 mai 2011.

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être substantielles pour les états financiers.

La Banque publie également des états financiers consolidés à la même date que ses états financiers statutaires.

A.2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4(1) de ses statuts, la Banque emploie l'euro (EUR), monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des États membres et pour la présentation de ses états financiers.

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euros et dans des monnaies de pays tiers.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif de la Banque libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés en résultat.

A.3. Produits dérivés

La Banque détient des produits dérivés uniquement à des fins de microcouverture et de macrocouverture, et non à des fins de négociation.

La Banque a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif (GAP), à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. Toutes les opérations sur des produits dérivés sont inscrites dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par la Banque sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. La Banque conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et elle se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

La Banque conclut également des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt (de base et au jour le jour) dans le cadre d'opérations de couverture de ses prêts ou pour les besoins de sa position globale de GAP. Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis.

La Banque conclut en outre des swaps sur défaillance de crédit dans le cadre de sa politique d'atténuation du risque de crédit.

La Banque a recours à des contrats à long terme normalisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Ces instruments sont valorisés au cours de clôture de la veille sur le marché concerné.

Contrats d'échange de devises

La Banque conclut des contrats d'échange de devises pour ajuster ses positions en devises. La réévaluation de la composante au comptant du contrat d'échange fait l'objet d'un ajustement dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif. La composante à terme du contrat est comptabilisée hors bilan à la valeur de transaction et n'est pas réévaluée. La surcote ou la décote entre les montants des transactions au comptant et à terme est répartie prorata temporis par le biais du compte de profits et pertes (*Intérêts à recevoir et produits assimilés* ou *Intérêts à verser et charges assimilées*).

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les contrats d'échange de taux d'intérêt à des fins de couverture ne sont pas réévalués.

A.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

A.5. Liquidités et équivalents

La Banque assimile à des liquidités et équivalents les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 90 jours.

A.6. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, la Banque a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

A.6.1. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur prix de transfert. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie des titres.

En 2006, la Banque a décidé de liquider progressivement le portefeuille d'investissement. Depuis cette décision, la Banque a cessé d'abonder ce portefeuille et elle conservera les positions existantes jusqu'à leur échéance finale, après quoi elle investira le produit des remboursements des titres parvenus à échéance dans les portefeuilles opérationnels décrits au point A.6.2.

A.6.2. Portefeuilles opérationnels

- Portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2

Pour s'assurer un niveau de liquidité suffisant, la Banque achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de 18 mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'institutions publiques et d'établissements de crédit. Les titres du portefeuille A1 sont détenus jusqu'à l'échéance finale et présentés dans les états financiers à leur coût d'acquisition. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable. Les titres du portefeuille A2 sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan au poste *Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales*.

Les titres de créances négociables d'institutions publiques et d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan au poste *Obligations et autres titres à revenu fixe*, respectivement sous les rubriques *a) d'émetteurs publics* et *b) d'autres émetteurs*.

Les obligations à coupon zéro sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistrée prorata temporis au poste *Intérêts à recevoir et produits assimilés*.

- Portefeuilles opérationnels obligataires B1, B2, B3 et B4

Le portefeuille B1 *Credit Spread* comprend des obligations à taux variable et à taux fixe émises ou garanties par des États, des institutions supranationales, des établissements financiers et des sociétés. Ces titres sont disponibles à la vente et présentés dans les états financiers à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût

d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B2 Placements alternatifs comprend des titres à capital garanti d'émetteurs qui répondent aux critères d'admissibilité de la Banque pour ses portefeuilles de trésorerie, assortis de coupons liés aux performances de fonds de fonds spéculatifs sous-jacents, et d'une durée initiale approximative de cinq ans. Ces titres sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B3 *Global Fixed Income* comprend des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 10 ans, émis et garantis par des institutions financières. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché ; les modifications correspondantes de leur valeur de marché sont enregistrées au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B4 *Inflation Linked Investment* comprend des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 30 ans, émis par des États membres de l'UE. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché ; les modifications correspondantes de leur valeur de marché sont enregistrées au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

La valeur de marché des portefeuilles de trésorerie repose sur les prix publiés sur un marché actif, qui sont la première source utilisée pour déterminer la juste valeur de ces instruments de trésorerie. Pour les instruments dont le prix de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée à partir du prix négocié par des acteurs du marché ou à l'aide de techniques ou modèles de valorisation qui se basent, dans la mesure du possible, sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

A.6.3. Substituts de prêt

Ce portefeuille se compose principalement d'obligations, de notes et de certificats émis par des structures de titrisation ad hoc ou des entités fiduciaires. Ces titres sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition, puis au coût restant à amortir. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie des titres. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable.

A.7. Prêt de titres

En avril 2003, la Banque a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du

portefeuille d'investissement, du portefeuille B1 *Credit Spread*, du portefeuille B3 *Global Fixed Income* ainsi que, depuis 2009, du portefeuille B4 *Inflation Linked Investment*.

Les titres prêtés sont enregistrés hors bilan à leur valeur comptable. Les titres reçus en garantie dans ce cadre ne sont pas inscrits au bilan, sauf si la BEI obtient les droits contractuels qui y sont liés. Les titres prêtés ne sont pas retirés du bilan, sauf si la BEI renonce aux droits contractuels qui y sont liés.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

A.8. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

A.8.1. Prêts et avances

Les prêts et avances sont présentés dans les actifs de la Banque sur la base du montant décaissé net. Des ajustements de valeur spécifiques ont été effectués sur les prêts et avances en cours à la fin de l'exercice qui présentent des risques de non-recouvrement sur une partie ou sur la totalité de leur montant. Ces ajustements de valeur sont maintenus dans la même monnaie que les actifs auxquels ils se rapportent. Les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat à la rubrique *Ajustements de valeur sur prêts et avances* et sont portés en déduction aux postes d'actif appropriés du bilan.

A.8.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés au compte de profits et pertes en comptabilité d'engagement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts. Au bilan, les intérêts courus sont inscrits à l'actif au *Compte de régularisation*. Les ajustements de valeur relatifs aux intérêts sur ces prêts sont déterminés au cas par cas par la direction de la Banque et déduits à l'actif du bilan en regard de la ligne correspondante.

A.8.3. Opérations de prise en pension (*Reverse repo*) et de mise en pension (*Repo*)

La Banque conclut des opérations de pension tripartites afin d'optimiser sa gestion du risque de crédit inhérent aux actifs détenus dans les portefeuilles opérationnels. Dans une opération de pension tripartite, un dépositaire ou un organisme de compensation prennent des dispositions pour assurer la conservation, la compensation et le règlement des transactions de pension entre la Banque et une tierce partie. Ils opèrent sur la base d'un contrat-cadre global normalisé qui prévoit la livraison contre paiement, la substitution des titres, l'évaluation automatique aux cours du marché, l'information financière et l'administration courante des transactions.

Les opérations de prise en pension sont comptabilisées à la valeur des liquidités fournies et figurent au poste

Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et avances du bilan. Les intérêts perçus au titre des opérations de prise en pension sont comptabilisés *pro-rata temporis*.

Les opérations de mise en pension sont comptabilisées à la valeur des liquidités reçues et figurent au poste *Dettes envers des établissements de crédit – a) à terme ou à préavis* du bilan. Les intérêts versés au titre des opérations de mise en pension sont comptabilisés *pro-rata temporis*.

A.8.4. Bonifications d'intérêt

Les bonifications d'intérêts reçues d'avance (Note I) sont différées et reconnues dans le compte de profits et pertes sur la période allant du versement au remboursement du prêt bonifié concerné.

A.9. Actions, autres titres à revenu variable et parts dans des entreprises liées

A.9.1. Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. À la clôture du bilan, leur valeur comptable est corrigée par évaluation ultérieure à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. La Banque acquiert des actions et autres titres à revenu variable dans le cadre des opérations de capital-risque et des fonds d'infrastructure ou d'investissement auxquels elle participe en vertu du Mécanisme de financement structuré.

Les investissements dans des sociétés de capital-risque, des fonds d'infrastructure et des fonds d'investissement représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités de la Banque. Ils figurent initialement au bilan à leur coût d'acquisition original. Sur la base des évaluations fournies par les gestionnaires de fonds jusqu'à la clôture du bilan, les portefeuilles d'investissements sont enregistrés ligne par ligne à la moins élevée des deux valeurs suivantes : le coût d'acquisition ou la valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable au titre de ce portefeuille. On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par la Banque, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur de la participation à la même date déclarée par le gestionnaire de fonds concerné. Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la dernière VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives et des commissions de gestion liées à des fonds de capital-risque, des fonds d'infrastructure ou des fonds d'investissement ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan ne sont pas prises en compte dans le calcul de la VNI attribuable.

A.9.2. Parts dans des entreprises liées

Les parts dans des entreprises liées représentent des investissements à moyen et long terme et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable.

A.10. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent des terrains, les immeubles occupés par la Banque ainsi que des équipements et du matériel.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition et les immeubles à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. La valeur de l'immeuble du siège de la Banque à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm et Luxembourg-Weimershof fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof : 30 ans ;
- équipements permanents, agencements et accessoires : 10 ans ;
- mobilier : 5 ans ;
- matériel de bureau et véhicules : 3 ans.

A.11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques développés en interne. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procurent à la Banque des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les logiciels mis au point en interne et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé, calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

A.12. Régimes de retraite et d'assurance-maladie

A.12.1. Régime de retraite du personnel

La Banque administre des régimes de retraite à prestations définies, destinés à assurer le versement de pensions à la quasi-totalité de son personnel.

Le principal régime de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois par an sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2010 et a été mise à jour au 31 décembre 2010 sur la base d'une extrapolation pour le dernier trimestre 2010. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la Note L. Avant le 1^{er} janvier 2010, les gains actuariels n'avaient aucune incidence sur le niveau des provisions. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les déficits et gains actuariels cumulés de l'exercice précédent, s'ils dépassent 10 % des engagements en matière de prestations de retraite, sont comptabilisés linéairement sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés au régime.

A.12.2. Régime d'assurance-maladie

La Banque a institué au profit des membres du personnel son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et le personnel. Le régime d'assurance-maladie est géré et comptabilisé selon les mêmes principes que le régime de retraite du personnel, tel que décrit à la Note A.12.1. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2010 et a été mise à jour au 31 décembre 2010 sur la base d'une extrapolation pour le dernier trimestre 2010.

A.12.3. Régime de retraite du Comité de direction

Le régime de retraite du Comité de direction est un régime à prestations définies alimenté par les seules cotisations de la Banque et couvrant tous les membres du Comité de direction. Toutes les cotisations sont investies dans les actifs de la Banque. Le régime de retraite du Comité de direction est géré et comptabilisé selon les mêmes principes que le régime de retraite du personnel décrit à la Note A.12.1.

A.12.4. Régime complémentaire volontaire de prévoyance

Le régime complémentaire volontaire de prévoyance est un régime de retraite à contributions définies, alimenté par les cotisations des membres du personnel. Le passif correspondant est enregistré dans les *Autres éléments du passif*.

A.13. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont présentées à leur valeur de remboursement. Les coûts de transaction

et les surcotes ou décotes sont amortis linéairement au compte de profits et pertes sur la durée de vie des dettes, par le biais des comptes de régularisation à l'actif et au passif.

Les charges d'intérêts sur les titres de créance sont enregistrées au poste *Intérêts à verser et charges assimilées* du compte de profits et pertes.

A.14. Provision pour garanties émises

Cette provision est destinée à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties de la Banque en faveur d'intermédiaires financiers ou au bénéfice de prêts accordés par des tiers. Une provision pour garanties émises est constituée s'il existe une indication objective que la Banque aura à subir une perte au titre de telle ou telle garantie donnée.

A.15. Réserves

A.15.1. Réserve pour les activités spéciales et réserve générale pour les financements

Les statuts de la Banque entrés en vigueur avec le traité de Lisbonne n'exigent plus le maintien de réserves spécifiques en faveur du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF), ni en faveur du Fonds pour les opérations de capital-risque. En revanche, ils prévoient une réserve pour des « activités spéciales » à définir.

Une proposition a été soumise et approuvée lors de la réunion du Comité de direction le 2 février 2010 concernant la définition des activités spéciales et l'affectation d'une réserve correspondante, en conformité avec les pratiques et les accords externes existants en matière de risques de crédit. La redéfinition du cadre des réserves de la Banque pour ses activités de prêt offre l'occasion de distinguer plus clairement les réserves pour la perte attendue sur l'ensemble du portefeuille de prêts des réserves basées sur les dotations en capital pour les activités spéciales.

Deux réserves ont donc été créées au 31 décembre 2009. Elles se présentent comme suit :

- la réserve pour les activités spéciales : en vertu de l'article 16(5) des statuts, « les activités spéciales de la Banque font l'objet d'une dotation spécifique en réserves ». Cette réserve sera fonction de la dotation en capital de chaque opération ;
- la réserve générale pour les financements : compte tenu des dispositions des statuts, une réserve non spécifique, calculée selon les lignes directrices de la politique de la BEI en la matière, couvre désormais la perte attendue sur le portefeuille de prêts et de garanties de la Banque.

A.15.2. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprenait le montant cumulé des affectations du résultat annuel de la Banque déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce type d'activité. Cette réserve a été supprimée au profit des réserves susmentionnées.

A.15.3. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprenait le montant cumulé des affectations du résultat annuel de la Banque déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi. Cette réserve a été supprimée au profit des réserves susmentionnées.

A.16. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

A.17. Comptes de régularisation (actif – passif)

Ces comptes comprennent :

À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits qui, bien que se rapportant à l'exercice, ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).

Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, bien que se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement les intérêts sur emprunts).

A.18. Intérêts à recevoir et produits assimilés

Outre les produits d'intérêts et de commissions sur prêts et sur dépôts et les autres produits du portefeuille de titres, la rubrique *Intérêts à recevoir et produits assimilés* comprend les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Afin de maintenir une équivalence de traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale sur la durée restant à courir des prêts concernés les indemnités de remboursement anticipé perçues.

A.19. Revenus de dividendes

Les dividendes sont enregistrés dans le compte de profits et pertes dès qu'est établi le droit de l'entité à en recevoir les paiements.

A.20. Reclassement de certains montants concernant l'exercice précédent

Certains montants concernant l'exercice précédent ont été reclassés pour tenir compte de la présentation du présent exercice. Les principaux reclassements concernent la contre-passation des intérêts à recevoir et à verser compensés issus d'opérations d'échanges dans les postes suivants :

- *Comptes de régularisation-actif,*
- *Comptes de régularisation-passif,*
- *Intérêts à recevoir et produits assimilés,*
- *Intérêts à verser et charges assimilées.*

Note B – Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux et portefeuille de titres (en milliers d'euros)

B.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux

Au 31 décembre 2010, le poste *Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux* s'établit à 253 692 000 EUR (2009 : 227 227 000 EUR).

La BEI est une contrepartie éligible aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et a dès lors accès au financement de la Banque centrale européenne. Elle effectue ses opérations via la Banque centrale du Luxembourg, où elle dispose d'un compte de dépôt lui servant à remplir ses obligations de réserve minimum. Le solde de ce compte se monte à 253 600 000 EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 227 144 000 EUR).

B.2. Portefeuille de titres

Outre les substituts de prêts, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres se compose du portefeuille d'investissement, des portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2 et des portefeuilles opérationnels obligataires B1 *Credit Spread*, B2 Placements alternatifs, B3 *Global Fixed Income* et B4 *Inflation Linked Investment*. Le détail de ces portefeuilles et leur répartition au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 se présentent comme suit :

	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales (cotés)	5 077 985	3 803 327
Obligations et autres titres à revenu fixe (dont non cotés : 9 413 399 000 EUR en 2010 et 9 071 544 000 EUR en 2009)	15 803 663	17 728 869
	20 881 648	21 532 196

Au 31.12.2010	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Surcote ou décote à amortir	Valeur à l'échéance finale	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	1 426 806	1 379 096	- 18 163	1 360 933	1 405 140
Portefeuilles opérationnels monétaires :					
- A1 : titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	5 086 491	5 086 491	0	5 086 491	5 083 714
- A2: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	2 199 097	2 200 878	9 120	2 216 906	2 201 277
Portefeuilles opérationnels obligataires :					
- B1: <i>Credit Spread</i>	1 044 305	990 742	0	1 043 527	998 966
- B2: Placements alternatifs	0	0	0	0	0
- B3: <i>Global Fixed Income</i>	633 831	618 997	0	608 000	618 997
- B4: <i>Inflation Linked Investment</i>	1 073 907	1 072 028	0	980 000	1 072 028
Substituts de prêts (Note D)	9 534 374	9 533 416	- 18 331	9 515 085	8 834 011
	20 998 811	20 881 648	- 27 374	20 810 942	20 214 133

Au 31.12.2009	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Surcote ou décote à amortir	Valeur à l'échéance finale	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	1 636 734	1 605 848	- 23 616	1 582 232	1 686 822
Portefeuilles opérationnels monétaires :					
- A1: titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	7 638 941	7 638 941	0	7 638 941	7 635 850
- A2: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	1 792 559	1 790 862	0	1 792 534	1 792 846
Portefeuilles opérationnels obligataires :					
- B1: <i>Credit Spread</i>	1 132 731	1 112 564	0	1 133 246	1 126 106
- B2: Placements alternatifs	125 000	124 131	0	125 000	124 131
- B3: <i>Global Fixed Income</i>	553 499	554 715	0	530 000	554 715
- B4: <i>Inflation Linked Investment</i>	478 334	496 336	0	435 000	496 336
Substituts de prêts (Note D)	8 208 799	8 208 799	0	8 208 799	7 716 159
	21 566 597	21 532 196	- 23 616	21 445 752	21 132 965

La Banque conclut des opérations de prêt de titres couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant quotidiennement les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés et, si nécessaire, demande des sûretés réelles complémentaires ou en restitue.

La valeur nominale de l'activité de prêt de titres se monte à 562 614 000 EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 422 131 000 EUR).

Les substituts de prêts sont inclus dans le total des prêts (Note D). Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit et au projet ont été ajoutées pour offrir un recours supplémentaire. Il ressort d'un examen détaillé qu'aucun ajustement de valeur n'est nécessaire et n'a dès lors été comptabilisé au 31 décembre 2010.

Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit – Autres prêts et avances

(en milliers d'euros)

La Banque conclut des opérations de pension livrée couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Elle maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant quotidiennement les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés et, si nécessaire, demande des sûretés réelles complémentaires ou en restitue.

	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à terme	6 192 800	9 058 827
Opérations de prise en pension (<i>Reverse repos</i>) tripartites ^(*)	25 406 035	10 094 056
	31 598 835	19 152 883

^(*) Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement ;
- la vérification de la sûreté ;
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché ; et
- l'organisation d'une sûreté de substitution sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Note D – État résumé des prêts et garanties

D.1. Total des prêts accordés (en milliers d'euros)

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit :

	Prêts à des établissements de crédit intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2010	Total 2009
Partie décaissée	124 030 306	226 989 482	351 019 788	315 940 880
Partie non décaissée	17 562 869	72 988 160	90 551 029	81 843 248
Total des prêts accordés	141 593 175	299 977 642	441 570 817	397 784 128
Portefeuille de substituts de prêts (Note B.2)			9 533 416	8 208 799
Total des prêts accordés y compris portefeuille de substituts de prêts (Note D.3)			451 104 233	405 992 927

D.2. Ajustements de valeur spécifiques sur prêts (en milliers d'euros)

Ces ajustements de valeur spécifiques ont évolué comme suit :

	2010	2009
Provision à l'ouverture de l'exercice	110 800	22 000
Reprise pour l'exercice	- 20 000	0
Dotations durant l'exercice	808	88 800
Provision à la clôture de l'exercice	91 608	110 800

D.3. Ventilation des prêts par pays de localisation des projets (en milliers d'euros)**D.3.1. Prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union**

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Espagne	696	67 388 000	63 517 730	3 870 270	14,94 %	15,19 %
Allemagne	688	57 312 575	48 133 100	9 179 475	12,70 %	13,45 %
Italie	548	55 563 064	43 221 824	12 341 240	12,32 %	12,51 %
France	403	41 006 821	34 224 356	6 782 465	9,09 %	9,56 %
Royaume-Uni	233	30 523 750	24 813 567	5 710 183	6,77 %	6,81 %
Portugal	320	24 032 904	21 411 740	2 621 164	5,33 %	5,34 %
Pologne	189	23 104 374	16 507 833	6 596 541	5,12 %	4,46 %
Grèce	150	17 197 611	13 872 929	3 324 682	3,81 %	3,65 %
Hongrie	125	10 710 227	8 437 892	2 272 335	2,37 %	2,33 %
Autriche	196	9 815 879	9 239 879	576 000	2,18 %	2,14 %
République tchèque	113	9 705 203	7 729 744	1 975 459	2,15 %	2,11 %
Belgique	94	8 737 168	7 149 325	1 587 843	1,94 %	1,90 %
Pays-Bas	66	7 807 107	5 423 587	2 383 520	1,73 %	1,67 %
Suède	73	7 520 745	5 171 663	2 349 082	1,67 %	1,26 %
Finlande	114	6 900 878	6 116 078	784 800	1,53 %	1,64 %
Roumanie	74	6 553 558	3 277 402	3 276 156	1,45 %	1,58 %
Irlande	50	4 265 456	3 356 818	908 638	0,95 %	1,06 %
Slovénie	54	3 089 494	2 185 805	903 689	0,68 %	0,67 %
Slovaquie	44	2 617 823	1 116 366	1 501 457	0,58 %	0,33 %
Bulgarie	42	2 429 605	1 090 550	1 339 055	0,54 %	0,59 %
Danemark	44	2 370 991	2 069 158	301 833	0,53 %	0,60 %
Chypre	33	1 835 111	1 362 472	472 639	0,41 %	0,35 %
Lettonie	27	1 602 681	817 681	785 000	0,35 %	0,39 %
Lituanie	17	1 328 129	1 176 629	151 500	0,29 %	0,33 %
Estonie	14	1 068 217	489 908	578 309	0,24 %	0,25 %
Luxembourg	27	790 713	693 263	97 450	0,17 %	0,21 %
Malte	5	301 055	145 555	155 500	0,07 %	0,05 %
Sous-total	4 439	405 579 139	332 752 854	72 826 285	89,91 %	90,43 %

D.3.2. Prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union*D.3.2.1. Pays candidats*

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Turquie	122	13 548 290	9 693 800	3 854 490		
Croatie	31	2 309 369	1 367 780	941 589		
Ancienne République yougoslave de Macédoine	8	274 126	189 144	84 982		
Sous-total	161	16 131 785	11 250 724	4 881 061	3,58 %	3,51 %

D.3.2.2. Pays ACP

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Madagascar	2	268 221	194 207	74 014		
Kenya	4	267 662	24 788	242 874		
Namibie	8	201 082	201 082	0		
Nigeria	3	189 700	15 931	173 769		
Lesotho	4	173 712	22 412	151 300		
Maurice	13	124 865	72 930	51 935		
Mozambique	8	122 809	92 309	30 500		
Ghana	3	106 399	86 399	20 000		
Tanzanie	1	100 652	0	100 652		
Sénégal	3	76 878	41 878	35 000		
Régional – Afrique de l'Ouest	3	70 136	70 136	0		
Cap-Vert	2	61 648	30 264	31 384		
Congo	1	55 000	2 738	52 262		
Régional – Caraïbes	3	48 433	45 433	3 000		
Bénin	2	45 000	0	45 000		
Cameroun	1	40 000	0	40 000		
Swaziland	2	38 332	24 832	13 500		
République dominicaine	3	34 800	0	34 800		
Congo	1	29 000	0	29 000		
Barbade	5	28 269	18 519	9 750		
Botswana	4	25 747	25 747	0		
Jamaïque	3	25 169	25 169	0		
Fidji	1	24 500	0	24 500		
Mauritanie	2	20 605	13 281	7 324		
Burkina	1	18 500	3 000	15 500		
Malawi	2	17 492	3 825	13 667		
Régional – Afrique	2	11 587	11 587	0		
Régional – ACP	1	7 261	7 261	0		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2	6 730	6 730	0		
Saint-Christophe-et-Nevis	2	5 987	0	5 987		
Bahamas	2	5 769	5 769	0		
Sainte-Lucie	2	3 700	3 700	0		
Togo	1	3 000	0	3 000		
Zimbabwe	1	2 683	2 683	0		
Gabon	1	1 288	1 288	0		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	428	428	0		
Grenade	1	300	300	0		
Sous-total	101	2 263 344	1 054 626	1 208 718	0,50 %	0,44 %

D.3.2.3. Pays d'Asie

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Chine	7	1 663 230	560 392	1 102 838		
Viêt Nam	7	449 672	163 631	286 041		
Inde	3	260 748	196 152	64 596		
Pakistan	5	159 801	59 801	100 000		
Sri-Lanka	4	149 223	124 223	25 000		
Philippines	3	100 477	100 477	0		
Indonésie	4	90 093	90 093	0		
Maldives	1	44 277	44 277	0		
Laos	1	41 162	41 162	0		
Thaïlande	1	19 515	19 515	0		
Bangladesh	1	14 014	14 014	0		
Sous-total	37	2 992 212	1 413 737	1 578 475	0,66 %	0,56 %

D.3.2.4. Pays des Balkans

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Serbie	61	2 946 333	1 161 243	1 785 090		
Bosnie-Herzégovine	34	1 123 212	511 418	611 794		
Albanie	14	290 085	175 488	114 597		
Monténégro	26	237 304	129 959	107 345		
Sous-total	135	4 596 934	1 978 108	2 618 826	1,02 %	0,94 %

D.3.2.5. Pays d'Amérique centrale et latine

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Brésil	16	1 059 618	739 618	320 000		
Panama	4	617 574	269 901	347 673		
Argentine	5	227 509	227 509	0		
Colombie	2	185 977	185 802	175		
Mexique	4	159 570	128 930	30 640		
Pérou	4	117 434	117 434	0		
Paraguay	1	74 839	74 839	0		
Régional – Amérique centrale	2	38 416	20 035	18 381		
Équateur	1	36 163	36 163	0		
Uruguay	3	26 178	26 178	0		
Honduras	1	20 000	0	20 000		
Nicaragua	1	15 046	0	15 046		
Costa Rica	1	10 328	10 328	0		
Régional – Pacte andin	1	4 774	4 774	0		
Sous-total	46	2 593 426	1 841 511	751 915	0,57 %	0,52 %

D.3.2.6. Pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE)

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Norvège	7	615 746	565 746	50 000		
Islande	10	585 222	495 222	90 000		
Sous-total	17	1 200 968	1 060 968	140 000	0,27 %	0,33 %

D.3.2.7. Pays méditerranéens

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Égypte	38	3 289 717	2 095 074	1 194 643		
Tunisie	60	3 173 669	1 821 950	1 351 719		
Maroc	49	3 139 969	1 783 969	1 356 000		
Syrie	17	1 516 807	702 415	814 392		
Liban	24	713 525	470 846	242 679		
Algérie	1	500 000	500 000	0		
Israël	8	436 098	377 198	58 900		
Jordanie	22	384 048	291 953	92 095		
Gaza-Cisjordanie	6	62 479	17 479	45 000		
Sous-total	225	13 216 312	8 060 884	5 155 428	2,93 %	2,79 %

D.3.2.8. Pays et territoires d'outre-mer (PTOM)

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Polynésie française	2	10 558	558	10 000		
Nouvelle-Calédonie	1	711	711	0		
Îles Vierges britanniques	1	581	581	0		
Sous-total	4	11 850	1 850	10 000	0,00 %	0,00 %

D.3.2.9. Pays d'Europe orientale et du Caucase du Sud et Russie

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Ukraine	4	465 540	148 000	317 540		
Russie	5	339 200	105 836	233 364		
Moldavie	7	234 946	12 546	222 400		
Géorgie	4	175 000	27 159	147 841		
Arménie	1	5 000	0	5 000		
Sous-total	21	1 219 686	293 541	926 145	0,27 %	0,18 %

D.3.2.10. Afrique du Sud

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Afrique du Sud	30	1 298 577	844 401	454 176		
Sous-total	30	1 298 577	844 401	454 176	0,29 %	0,30 %
Total des prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union	777	45 525 094	27 800 350	17 724 744	10,09 %	9,57 %
Total des prêts 2010	5 216	451 104 233	360 553 204 ⁽¹⁾	90 551 029	100,00 %	
Total des prêts 2009	5 032	405 992 927	324 149 679 ⁽¹⁾	81 843 248		100,00 %

⁽¹⁾ Y compris les substituts de prêts (Notes B.2 et D.1).

Note E – Actions et autres titres à revenu variable

E.1. Actions et autres titres à revenu variable

Ce solde comprend (en milliers d'euros) :

	Opérations de capital-risque	Actions BERD	Fonds d'investissement	TOTAL
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2010	1 683 855	157 500	222 388	2 063 743
Solde net	166 335	0	101 096	267 431
Au 31 décembre 2010	1 850 190	157 500	323 484	2 331 174
Ajustements de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2010	- 583 488	0	- 850	- 584 338
Solde net	- 39 548	0	- 15 689	- 55 237
Au 31 décembre 2010	- 623 036	0	- 16 539	- 639 575
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2010	1 227 154	157 500 ⁽¹⁾	306 945	1 691 599
Au 31 décembre 2009	1 100 367	157 500 ⁽¹⁾	221 538	1 479 405

⁽¹⁾ Ce montant de 157 500 000 EUR (2009 : 157 500 000 EUR) représente le capital libéré par la Banque au 31 décembre 2010 au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

La Banque détient 3,03 % du capital souscrit de la BERD.

Au 31 décembre 2010, la part de la Banque dans les fonds propres nets de la BERD atteignait 348 400 000 EUR (2009 : 355 000 000 EUR). Ces chiffres sont obtenus à partir des états financiers audités de 2009, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

En millions d'euros	% du capital détenu	Total des capitaux propres	Total du résultat net	Total de l'actif
BERD (31.12.2008)	3,03	11 750	- 717	33 047
BERD (31.12.2009)	3,03	11 515	- 911	32 539

Les montants signés mais non encore décaissés figurant hors bilan sont les suivants :

- opérations de capital-risque : 1 536 618 000 EUR (2009 : 1 244 196 000 EUR) ;
- fonds d'investissement : 459 914 000 EUR (2009 : 511 895 000 EUR).

E.2. Parts dans des entreprises liées

Le solde de 483 817 000 EUR (2009 : 480 668 000 EUR) représente la somme versée par la Banque au titre de sa souscription de 1 835 000 000 EUR (2009 : 1 826 000 000 EUR) au capital du Fonds européen d'investissement (FEI), lequel a son siège social à Luxembourg.

La Banque détient 61,17 % (2009 : 62,11 %) du capital souscrit du FEI, ce qui représente un montant de 3 milliards d'EUR (2009 : 2,94 milliards d'EUR). Lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du FEI, le 7 mai 2007, il a été décidé d'émettre, entre le 30 juin 2007 et le 30 juin 2010, 1 000 actions nouvelles identiques aux 2 000 actions existantes (d'une valeur nominale de 1 million d'EUR chacune, avec une part versée de 20 %). Sur les 1 000 nouvelles actions émises, toutes avaient été souscrites au 31 décembre 2010 (2009 : 940).

Suite au renouvellement de son engagement de rachat, la BEI propose de racheter les 1 165 actions du FEI souscrites par les autres actionnaires, au prix unitaire de 350 000 EUR. Ce prix correspond à la quotité de capital appelé du FEI représentée par chaque action, augmenté de la prime d'émission d'actions, des réserves statutaires, des plus-values latentes reconnues sur opérations de capital-risque, du report à nouveau et du résultat de l'exercice.

La valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI, reconnue hors bilan pour 407 645 000 EUR (2009 : 388 842 000 EUR), est calculée sur la base des comptes statutaires 2009 audités du FEI, établis conformément aux normes internationales d'information financière.

En milliers d'euros	% du capital détenu	Total des capitaux propres	Total du résultat net	Total de l'actif
FEI (31.12.2009)	62,11	1 028 734	- 7 374	1 157 937
FEI (31.12.2010)	61,17	1 016 487	7 232	1 196 185

Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
Coût historique					
Au 1 ^{er} janvier 2010	10 387	357 234	76 381	444 002	6 908
Acquisitions	14 000	12 800	9 235	36 035	6 819
Cessions	0	0	- 10 569	- 10 569	- 1 937
Au 31 décembre 2010	24 387	370 034	75 047	469 468	11 790
Amortissement cumulé					
Au 1 ^{er} janvier 2010	0	- 104 121	- 34 963	- 139 084	- 2 091
Amortissement	0	- 12 603	- 13 304	- 25 907	- 3 370
Cessions	0	0	10 569	10 569	1 937
Au 31 décembre 2010	0	- 116 724	- 37 698	- 154 422	- 3 524
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2010	24 387	253 310	37 349	315 046	8 266
Au 31 décembre 2009	10 387	253 113	41 418	304 918	4 817

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités. Le coût cumulé relatif à la construction du nouveau bâtiment s'élève à 228 026 000 EUR (2009 : 215 226 000 EUR).

Note G – Autres actifs et créiteurs divers (en milliers d'euros)

Autres actifs	31.12.2010	31.12.2009
Remboursements à recevoir sur prêts	11 765	23 677
Prêts immobiliers et avances accordés au personnel ^(*)	13 621	15 712
Avances sur traitements et émoluments	373	247
Divers	34 803	49 863
	60 562	89 499

^(*) La Banque a conclu avec une institution financière extérieure un accord aux termes duquel les membres du personnel employés à titre permanent peuvent bénéficier de prêts selon les dispositions du règlement du personnel de la Banque. Les mêmes taux d'intérêt, modalités et conditions s'appliquent à tous les employés dans cette situation.

Créiteurs divers	31.12.2010	31.12.2009
Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	216 643	190 904
Initiative PPTE	46 872	46 872
Compte transitoire sur prêts	20 735	37 242
Frais de personnel	11 299	2 017
Fonds de l'Initiative en faveur des infrastructures dans les Balkans occidentaux	10 000	10 000
Divers	103 927	99 904
	409 476	386 939

Note H – Souscription au capital de la Banque, capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice

H.1. État des souscriptions au capital de la Banque au 31 décembre 2010 (en euros)

États membres	Capital souscrit	Capital non appelé ⁽¹⁾	Capital appelé au 31.12.2010
Allemagne	37 578 019 000	35 699 118 050	1 878 900 950
France	37 578 019 000	35 699 118 050	1 878 900 950
Italie	37 578 019 000	35 699 118 050	1 878 900 950
Royaume-Uni	37 578 019 000	35 699 118 050	1 878 900 950
Espagne	22 546 811 500	21 419 470 925	1 127 340 575
Pays-Bas	10 416 365 500	9 895 547 225	520 818 275
Belgique	10 416 365 500	9 895 547 225	520 818 275
Suède	6 910 226 000	6 564 714 700	345 511 300
Danemark	5 274 105 000	5 010 399 750	263 705 250
Autriche	5 170 732 500	4 912 195 875	258 536 625
Pologne	4 810 160 500	4 569 652 475	240 508 025
Finlande	2 970 783 000	2 822 243 850	148 539 150
Grèce	2 825 416 500	2 684 145 675	141 270 825
Portugal	1 820 820 000	1 729 779 000	91 041 000
République tchèque	1 774 990 500	1 686 240 975	88 749 525
Hongrie	1 679 222 000	1 595 260 900	83 961 100
Irlande	1 318 525 000	1 252 598 750	65 926 250
Roumanie	1 217 626 000	1 156 744 700	60 881 300
Slovaquie	604 206 500	573 996 175	30 210 325
Slovénie	560 951 500	532 903 925	28 047 575
Bulgarie	410 217 500	389 706 625	20 510 875
Lituanie	351 981 000	334 381 950	17 599 050
Luxembourg	263 707 000	250 521 650	13 185 350
Chypre	258 583 500	245 654 325	12 929 175
Lettonie	214 805 000	204 064 750	10 740 250
Estonie	165 882 000	157 587 900	8 294 100
Malte	98 429 500	93 508 025	4 921 475
TOTAL	232 392 989 000	220 773 339 550	11 619 649 450

⁽¹⁾ Le Conseil d'administration peut en exiger le versement dans la mesure où cela devient nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations à l'égard de ses bailleurs de fonds.

H.2. Capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice

État des mouvements des capitaux propres (en milliers d'euros)	2010	2009
Capitaux propres		
- Capital souscrit ⁽¹⁾	232 392 989	232 392 989
- Capital non appelé	- 220 773 340	- 220 773 340
- Capital appelé	11 619 649	11 619 649
- À déduire : capital appelé mais non versé	- 14 430	- 28 861
- Capital versé	11 605 219	11 590 788
Réserves et résultat de l'exercice :		
Fonds de réserve		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	18 205 506	16 480 817
- Affectation du résultat de l'exercice précédent ⁽¹⁾	1 876 894	1 650 877
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque	0	147 177
- Transfert au capital appelé	0	- 73 365
- Solde à la clôture de l'exercice	20 082 400	18 205 506
- À déduire : montants à recevoir des États membres	- 43 233	- 86 466
- Solde versé à la clôture de l'exercice	20 039 167	18 119 040
Réserve supplémentaire		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	1 144 024	5 305 876
- Transfert au capital appelé	0	- 3 305 876
- Transfert au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	- 2 000 000
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	1 144 024
- Solde à la clôture de l'exercice	1 144 024	1 144 024
Fonds pour le Mécanisme de financement structuré ⁽²⁾		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	0	2 750 000
- Reprise sur la réserve supplémentaire	0	2 000 000
- Transfert à la réserve pour les activités spéciales, à la réserve générale pour les financements et à la réserve supplémentaire	0	- 4 750 000
- Solde à la clôture de l'exercice	0	0
Fonds pour les opérations de capital-risque ⁽²⁾		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	0	1 764 305
- Transfert au Fonds de réserve	0	- 147 177
- Transfert à la réserve pour les activités spéciales, à la réserve générale pour les financements et à la réserve supplémentaire	0	- 1 617 128
- Solde à la clôture de l'exercice	0	0
Réserve pour les activités spéciales		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	3 299 370	0
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	3 299 370
- Solde à la clôture de l'exercice	3 299 370	3 299 370
Réserve générale pour les financements		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	1 923 734	0
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	1 923 734
- Solde à la clôture de l'exercice	1 923 734	1 923 734
Résultat de l'exercice	2 116 642	1 876 894
Total des capitaux propres	40 128 156	37 953 850

⁽¹⁾ Lors de sa séance annuelle du 8 juin 2010, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit 1 876 894 000 EUR, au Fonds de réserve.

⁽²⁾ Les statuts de la Banque entrés en vigueur avec le traité de Lisbonne n'exigent plus le maintien de réserves spécifiques en faveur du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF), ni en faveur du Fonds pour les opérations de capital-risque. Une proposition a été soumise et approuvée lors de la réunion du Comité de direction le 2 février 2010 concernant la définition des activités spéciales et l'affectation d'une réserve correspondante, en conformité avec les pratiques et les accords externes existants en matière de risques de crédit.

La redéfinition du cadre des réserves de la Banque pour ses activités de prêt offre l'occasion de distinguer plus clairement les réserves pour la perte attendue sur l'ensemble du portefeuille de prêts et les dotations en capital pour les activités spéciales.

Deux nouvelles réserves ont donc été créées au 31 décembre 2009, selon les modalités suivantes :

Réserve pour les activités spéciales : en vertu de l'article 16(5) des statuts, « les activités spéciales de la Banque font l'objet d'une dotation spécifique en réserves ». Cette réserve sera fonction de la dotation en capital de chaque opération de ce type telle que définie dans les lignes directrices de la BEI en matière de risques de crédit. La réserve pour les activités spéciales sera constituée pour les opérations sans provision spécifique ; en ce qui concerne les opérations pour lesquelles la dotation en capital est constituée par des tiers (MFPR, LGTT), seul le risque résiduel pour la Banque sera couvert.

Réserve générale pour les financements : compte tenu des dispositions des statuts, une réserve non spécifique a été créée pour couvrir la perte attendue sur le portefeuille de prêts et de garanties de la Banque.

H.3. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves

Au 1^{er} janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 700 000 EUR) ainsi que leur quote-part du montant des réserves (172 900 000 EUR) au 31 décembre 2006. Le montant total à verser a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 31 mai 2007, 31 mai 2008, 31 mai 2009, 30 novembre 2009, 31 mai 2010, 30 novembre 2010, 31 mai 2011 et 30 novembre 2011. Les versements dus jusqu'à celui du 30 novembre 2010 compris ont été réglés en totalité.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan comme suit, à la rubrique *Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves* :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Fraction appelée mais non versée des réserves	43 233	86 466
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit	14 430	28 861
	57 663	115 327

Note I – Comptes de régularisation actif-passif (en milliers d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
À l'actif :		
Écarts de change sur contrats d'échange de devises	4 497 165	0
Intérêts et commissions à recevoir	8 077 477	7 355 072
Charges sur emprunts à répartir	57 782	61 633
Primes de remboursement à recevoir sur contrats d'échange ^(*)	416 688	393 852
Commission à recevoir de la Facilité d'investissement	34 080	36 405
Divers	2 955	2 974
	13 086 147	7 849 936
Au passif :		
Écarts de change sur contrats d'échange de devises	23 861	5 180 511
Intérêts et commissions à payer	9 240 125	8 341 809
Indemnités de remboursement anticipé sur prêts à répartir	275 932	134 846
Produits d'emprunts à répartir	277 596	309 417
Primes de remboursement à payer sur contrats d'échange ^(**)	1 492 562	887 325
Bonifications d'intérêts reçues d'avance ^(**)	170 739	177 228
	11 480 815	15 031 136

^(*) Les primes de remboursement à recevoir et à payer sur contrats d'échange, dans le cas des opérations qui le prévoient, constituent les paiements finaux au titre des *swaps* sous-jacents.

^(**) Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du Système monétaire européen (SME) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif au poste *Comptes de régularisation*, et qui comprend :

- les montants des bonifications d'intérêts relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ;
- les bonifications d'intérêts afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres de la BEI à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992.

Note J – Dettes à terme ou à préavis envers des établissements de crédit ou la clientèle

(en milliers d'euros)

J.1. Dettes envers des établissements de crédit

	31.12.2010	31.12.2009
À vue	5 675 399	4 380 414
Emprunts à court terme	27 858	0
Mises en pension auprès de banques centrales	100 000	100 000
	5 803 257	4 480 414

J.2. Dettes envers la clientèle

	31.12.2010	31.12.2009
À vue ^(*)	1 524 466	1 256 333
Emprunts à court terme	975 965	1 106 417
	2 500 431	2 362 750

(*) Y compris les comptes de l'Union européenne et des États membres :

	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de l'Union européenne et des États membres :		
• pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	354 872	332 310
• comptes de dépôts	1 130 649	899 908

Note K – Dettes représentées par des titres (en milliers d'euros)

L'un des objectifs de la Banque est de faire concorder sa stratégie en matière de collecte de ressources avec les caractéristiques des fonds nécessaires pour les prêts qu'elle accorde, notamment sur le plan des monnaies. Le poste *Dettes représentées par des titres* comprend les *Bons et obligations en circulation* (titres proposés aux investisseurs grand public) et *Autres* (placements privés). Le tableau ci-dessous donne les encours d'emprunt par monnaie au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 ainsi que les taux moyens et les échéances.

Dettes représentées par des titres					
PAYABLES EN	ENCOURS AU 31.12.2010	TAUX MOYEN 2010 ^(*)	ÉCHEANCES	ENCOURS AU 31.12.2009	TAUX MOYEN 2009 ^(*)
EUR	148 194 630	3,56	2011/2057	136 846 665	3,77
GBP	52 122 801	4,54	2011/2054	51 032 542	4,77
DKK	550 077	2,55	2024/2026	604 692	2,77
SEK	3 241 649	3,68	2011/2028	1 961 373	3,72
CZK	635 750	4,15	2013/2030	598 190	4,00
HUF	371 470	6,29	2011/2016	525 109	6,83
PLN	445 658	6,33	2011/2026	378 058	6,24
BGN	171 285	5,52	2011/2013	171 285	5,72
RON	105 584	8,88	2014/2016	106 225	8,88
USD	104 067 249	2,75	2011/2058	78 348 270	3,42
CHF	7 499 881	2,38	2011/2036	5 763 009	2,41
JPY	13 946 268	0,85	2011/2047	10 607 943	0,73
NOK	3 386 667	4,16	2011/2025	2 383 494	4,42
CAD	781 727	4,68	2037/2045	778 221	4,72
AUD	14 628 590	5,93	2011/2021	9 099 260	5,85
HKD	225 315	1,05	2012/2019	227 380	1,46
NZD	2 180 233	6,75	2012/2017	2 749 583	7,13
ZAR	1 990 653	8,21	2011/2018	1 256 187	8,49
MXN	38 275	6,07	2015/2015	30 550	6,65
TWD	25 667	4,75	2013/2013	65 574	4,21
TRY	2 831 379	10,63	2011/2022	1 991 631	12,37
ISK	48 182	7,91	2011/2011	95 036	8,74
RUB	519 598	6,82	2011/2019	138 110	8,14
TOTAL	358 008 588			305 758 387	

^(*) Moyenne pondérée des taux d'intérêt à la date de clôture du bilan.

Le principal et les intérêts de certains emprunts structurés sont indexés sur des indices boursiers (valeur historique : 843 000 000 EUR). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des contrats d'échange structurés.

En millions d'euros	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	305 758	266 989
Émissions durant l'exercice	129 855	101 588
Remboursements contractuels	- 89 529	- 62 750
Remboursements anticipés	- 3 090	- 3 965
Ajustements de change	15 015	3 896
Solde au 31 décembre	358 009	305 758

Note L – Provisions – Régimes de retraite et d'assurance-maladie (en milliers d'euros)

Le principal régime de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque.

Les provisions au titre des régimes de retraite et d'assurance-maladie ont évolué comme suit (en milliers d'euros) :

	2010	2009
Régime de retraite du personnel		
Provision au 1 ^{er} janvier	1 156 358	1 051 093
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 47 287	- 44 896
Cotisations et intérêts pour l'exercice	162 656	150 161
Sous-total	1 271 727	1 156 358
Régime de retraite du Comité de direction	34 310	33 398
Provision au 31 décembre	1 306 037	1 189 756
Régime d'assurance-maladie		
Provision au 1 ^{er} janvier	116 998	103 923
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 9 047	- 7 868
Cotisations et intérêts pour l'exercice	23 374	20 943
Provision au 31 décembre	131 325	116 998
Total des provisions au 31 décembre	1 437 362	1 306 754

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (un régime à contributions définies). Celle-ci est classée au poste *Créditeurs divers* (Note G) pour un montant de 217 000 000 EUR (2009 : 191 000 000 EUR).

La provision au titre des prestations futures de retraite et d'assurance-maladie a été évaluée au 30 septembre 2010 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation actuarielle a été révisée au 31 décembre 2010 sur la base d'une extrapolation pour les trois derniers mois de l'année, effectuée à partir des taux en vigueur sur le marché au 31 décembre 2010 et des hypothèses suivantes (pour le régime de retraite et le régime d'assurance-maladie du personnel) :

- un taux d'actualisation de 5,06 % (2009 : 6,19 %) pour la détermination de la valeur actualisée actuarielle des prestations acquises au titre des régimes de retraite et d'assurance-maladie, correspondant à une durée de 17,52 ans (2009 : durée 16,24 ans) ;
- à la lumière de l'expérience acquise, la Banque estime la rémunération globale attendue des réserves des régimes de prestations postérieures à l'emploi à un taux supérieur de 1,5 % au taux d'actualisation susmentionné (comme pour 2009) ; en conséquence, le taux d'actualisation final utilisé est de 6,56 % (2009 : 7,69 %) ;
- un âge de départ à la retraite échelonné entre 55 et 65 ans (comme pour 2009) ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière de 4,5 % (comme pour 2009) ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans (comme pour 2009) ;
- un taux d'adaptation des pensions de 2 % par an (comme pour 2009) ;
- l'utilisation de la table d'espérance de vie du modèle ISCLT (2009 : tables actuarielles LPP 2005) ⁽¹⁾ et
- un taux d'inflation des frais médicaux de 4 % par an (comme pour 2009).

Si nécessaire, les provisions au titre de ces régimes sont corrigées (Note A.12.1) en fonction de l'évaluation actuarielle, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus (c'est-à-dire que les déficits ou gains actuariels cumulés de l'exercice précédent, s'ils dépassent 10 % des engagements de prestations de retraite, sont comptabilisés linéairement sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés). Le gain actuariel se situant dans le « corridor » de 10 % dans l'évaluation pour l'exercice précédent, aucun ajustement de ce type n'a été comptabilisé en 2010. En 2009, aucun ajustement n'avait été comptabilisé non plus, car le déficit actuariel de l'évaluation pour l'exercice précédent se situait aussi dans le corridor de 10 %.

En 2010, l'évaluation actuarielle des régimes de retraite et d'assurance-maladie révèle une perte non comptabilisée de 350 325 000 EUR, due, essentiellement, à la variation du taux d'actualisation, passé de 6,19 % au 31 décembre 2009 à 5,06 % au 31 décembre 2010. Les écarts dépassant 10 % du corridor totalisent 172 908 000 EUR et seront comptabilisés linéairement sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés au régime à compter du 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, la perte nette qui sera comptabilisée sur le prochain exercice s'élève à 13 302 000 EUR.

⁽¹⁾ En 2010, aux fins des évaluations actuarielles, la BEI a décidé d'utiliser, en lieu et place des tables LPP 2005, la table d'espérance de vie du modèle ISCLT récemment établie, considérée comme plus adaptée aux besoins et caractéristiques d'une institution européenne.

Note M – Résultat de l'exercice

Le 17 mai 2011, l'affectation du solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit 2 116 642 000 EUR, sera soumise à l'approbation du Conseil des gouverneurs.

Note N – Intérêts à recevoir et produits assimilés et Intérêts à verser et charges assimilées

N.1. Produits d'intérêts nets (en milliers d'euros)

	2010	2009
Intérêts à recevoir et produits assimilés		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	2 798	1 027
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe	383 217	374 541
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	7 936 957	9 005 315
Produits dérivés	10 852 055	7 741 880
Divers	0	170
TOTAL	19 175 027	17 122 933
Intérêts à verser et charges assimilées		
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	- 23 614	- 34 653
Dettes représentées par des titres	- 13 287 875	- 12 361 091
Produits dérivés	- 3 186 623	- 2 359 064
Divers	- 132 066	- 125 848
TOTAL	- 16 630 178	- 14 880 656
Produits d'intérêts nets	2 544 849	2 242 277

N.2. Ventilation par marché géographique des intérêts à recevoir et produits assimilés (en milliers d'euros)

Union européenne	2010	2009
Espagne	1 118 081	1 305 158
Italie	777 630	996 206
Allemagne	759 781	1 049 761
France	691 864	880 744
Royaume-Uni	607 887	634 245
Grèce	520 074	534 391
Pologne	501 789	411 585
Portugal	470 975	531 264
Hongrie	200 643	226 252
Belgique	189 751	184 813
Autriche	187 842	188 155
République tchèque	141 227	166 249
Pays-Bas	137 953	124 903
Finlande	126 205	158 306
Roumanie	109 465	98 174
Suède	81 110	92 704
Irlande	73 561	83 529
Slovénie	50 371	55 612
Lituanie	32 871	19 867
Bulgarie	27 786	26 467
Danemark	26 177	46 001
Slovaquie	25 606	29 513
Luxembourg	19 834	22 554
Chypre	19 820	22 880
Lettonie	19 774	21 107
Estonie	7 201	5 806
Malte	3 486	1 084
Total	6 928 764	7 917 330
Hors Union européenne	823 239	765 476
Total	7 752 003	8 682 806
Produits non ventilés par pays ⁽¹⁾	11 423 024	8 440 127
Total	19 175 027	17 122 933
⁽¹⁾ Produits non ventilés par pays :		
• Produits du portefeuille d'investissement et des portefeuilles de substituts de prêts	188 618	208 491
• Produits des portefeuilles obligataires opérationnels	70 171	55 908
• Produits des portefeuilles monétaires opérationnels	124 428	110 137
• Produits des opérations sur le marché monétaire	187 752	323 711
• Revenu des produits dérivés	10 852 055	7 741 880
	11 423 024	8 440 127

Note O – Commissions à recevoir et Commissions à verser (en milliers d'euros)

	2010	2009
Commissions à recevoir		
Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou (Note Y)	34 086	36 405
Revenus d'activités de conseil	64 899	50 165
Revenus sur prêts et garanties	31 096	22 364
JASPERS (Note Y)	22 473	16 948
JESSICA (Note Y)	11 900	4 976
Conventions de Yaoundé et de Lomé (Note Y)	7 569	8 468
Autres institutions de l'Union européenne (Note Y)	11 021	9 177
Total des commissions à recevoir	183 044	148 503
Commissions à verser	- 12 286	- 11 768

Note P – Perte nette sur opérations financières (en milliers d'euros)

	2010	2009
Résultat de la levée de garanties	28 903	0
Résultat latent sur portefeuille opérationnel de trésorerie	- 83 781	82 088
Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque	- 39 548	- 103 051
Résultat net réalisé sur portefeuille opérationnel de trésorerie	- 1 115	- 30 284
Résultat sur contrats à long terme normalisés	- 9 297	- 5 776
Résultat net sur rachat de dettes représentées par des titres	- 4 570	6 555
Résultat net sur dénouement de swaps au titre de la GAP	- 85 882	14 826
Résultat réalisé sur vente d'actions et d'autres titres à revenu variable	- 11 197	201
(Ré)ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (hors opérations de capital-risque)	- 15 689	850
Résultat de change net	- 5 601	6 961
Divers	0	6 879
	- 227 777	- 20 751

Note Q – Autres produits d'exploitation (en milliers d'euros)

	2010	2009
Reprise sur provisions non utilisées pour charges administratives générales de l'exercice précédent	6 313	4 119
Divers	5 705	8 038
	12 018	12 157

Note R – Charges administratives générales (en milliers d'euros)

	2010	2009
Traitements et émoluments (*)	- 206 045	- 183 111
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	- 116 517	- 100 860
Frais de personnel	- 322 562	- 283 971
Autres charges administratives générales	- 112 951	- 113 324
Total des charges administratives générales	- 435 513	- 397 295

L'effectif de la Banque au 31 décembre 2010 était de 1 866 employés (1 717 au 31 décembre 2009).

(*) Dont 2 960 000 EUR au 31 décembre 2010 et 2 924 000 EUR au 31 décembre 2009 pour les membres du Comité de direction.

Note S – Dépôts spéciaux hors bilan pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus, payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

Note T – Juste valeur des instruments financiers

La Banque enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille opérationnel), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La juste valeur des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts) figurant à l'actif et au passif en comparaison de leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	254	254		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle, hors substituts de prêts	382 987	394 248		
Effets publics et portefeuilles de titres, y compris les substituts de prêts (Note B.2)	20 882	20 214		
Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 692	2 145		
Total des actifs financiers	405 815	416 861		
Passif				
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle			8 304	8 304
Dettes représentées par des titres (Note K)			358 009	381 326
Total des passifs financiers			366 313	389 630

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	227	227		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle, hors substituts de prêts	335 318	338 606		
Effets publics et portefeuilles de titres, y compris les substituts de prêts (Note B.2)	21 532	21 132		
Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 479	1 853		
Total des actifs financiers	358 556	361 818		
Passif				
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle			6 843	6 843
Dettes représentées par des titres (Note K)			305 758	324 913
Total des passifs financiers			312 601	331 756

Note U – Gestion des risques financiers

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels la Banque est exposée ainsi que sur la façon dont elle les gère et les maîtrise, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'elle utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de crédit
- risque de taux d'intérêt
- risque de liquidité
- risque de change
- risque de marché.

U.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et les portefeuilles opérationnels, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés est analysé dans la Note V.

Pour ce qui concerne les activités de prêt, de trésorerie et sur produits dérivés, le risque de crédit est géré par une direction « Gestion des risques » indépendante, directement placée sous la responsabilité du Comité de direction de la Banque. La Banque a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour l'identification et la surveillance du risque de crédit.

U.1.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, la Banque ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit afférent à ses prêts, la Banque opère un classement de ses opérations de prêt selon des critères généralement reconnus, fondés sur la qualité de l'emprunteur, de la garantie et, le cas échéant, du garant.

La structure, en fonction des garants et des emprunteurs, du portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2010 s'analyse comme suit, y compris les fractions non décaissées.

Les prêts à l'extérieur de l'Union européenne (à l'exception des prêts au titre des Mécanismes ^(*)) bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget de l'UE ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tiers pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques qui ont pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils.

Le tableau ci-dessous présente (en millions d'euros) le volume des prêts accordés pour des projets à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne au titre des Mécanismes ou en partage des risques.

Emprunteurs \ Garants	États	Institutions publiques	Banques « zone A »	Grandes entreprises	Non garantis ⁽¹⁾	Total 2010	Total 2009
États	0	0	0	0	37 395	37 395	30 505
Institutions publiques	23 642	14 582	608	3 690	44 331	86 853	76 079
Banques « zone A »	11 733	43 003	35 864	19 574	24 583	134 757	126 812
Grandes entreprises	19 579	8 288	32 991	41 563	48 279	150 700	135 482
Total 2010 ^{(1) (2) (3) (4) (5)}	54 954	65 873	69 463	64 827	154 588	409 705	
Total 2009 ^{(1) (2) (3) (4) (5)}	49 805	60 509	68 225	57 207	133 132		368 878

⁽¹⁾ Ces montants incluent les prêts pour lesquels aucune garantie formelle, indépendante de l'emprunteur et du prêt lui-même, n'a été requise, compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent le droit d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2010, les prêts correspondant à des opérations avec partage des risques s'élevaient à 6 167 millions d'EUR (2009 : 5 229 millions d'EUR).

⁽³⁾ Ce montant inclut des prêts accordés au titre des Mécanismes.

⁽⁴⁾ Ce montant ne comprend pas les substituts de prêt (2010 : 9 533 millions d'EUR, 2009 : 8 209 millions d'EUR).

⁽⁵⁾ Ces montants ne comprennent pas les prêts accordés à des États membres actuels avant leur adhésion à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

^(*) Prêts accordés en vertu de l'article 16 (anciennement article 18) des statuts de la Banque et prêts relevant du Mécanisme préadhésion, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour une énergie durable et du Mécanisme AELE. Ces prêts accordés dans le cadre des Mécanismes ne bénéficient pas de la garantie du budget de l'Union européenne ni de celle des États membres. Les opérations en question sont par conséquent financées sur les ressources propres de la Banque et à ses risques.

Le tableau ci-dessous présente les montants relatifs aux prêts assortis d'un risque de crédit souverain accordés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne au titre des Mécanismes ou en partage des risques :

Pays	2010 (en millions d'euros)			2009 (en millions d'euros)		
	En tant qu'emprunteur		En tant que garant	En tant qu'emprunteur		En tant que garant
	Montants décaissés	Montants non décaissés		Montants décaissés	Montants non décaissés	
Grèce	6 128	1 740	5 583	5 840	240	5 246
Pologne	5 428	1 502	7 710	4 828	255	6 446
Hongrie	3 714	1 168	1 565	3 424	1 136	1 249
République tchèque	2 681	816	462	2 188	789	502
Espagne	1 243	0	14 675	1 340	0	13 392
Italie	1 136	0	3 769	1 195	0	3 730
Lituanie	1 020	112	0	680	452	0
Roumanie	780	2 077	320	647	2 210	320
Portugal	513	0	7 161	0	0	6 606
Chypre	471	280	722	492	120	544
Finlande	452	0	1 146	531	0	1 253
Lettonie	375	525	221	375	595	125
Estonie	165	385	75	165	385	0
Slovaquie	152	1 300	0	159	0	0
Bulgarie	107	985	0	30	1 062	0
Slovénie	41	0	2 030	45	0	1 516
Allemagne	0	0	1 873	0	0	1 903
Royaume-Uni	0	0	1 522	0	0	1 721
France	0	0	932	0	0	972
Belgique	0	0	867	0	0	1 006
Suède	0	0	838	0	0	42
Irlande	0	0	655	0	0	669
Danemark	0	0	560	0	0	808
Malte	0	0	290	0	0	190
Luxembourg	0	0	167	0	0	174
Autriche	0	0	35	0	0	42
Pays-Bas	0	0	29	0	0	29
Pays hors UE	736	1 363	1 747	573	749	1 320
TOTAL	25 142	12 253	54 954	22 512	7 993	49 805

Le tableau ci-dessous présente (en millions d'euros) le volume des prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union européenne (hors prêts au titre de l'article 16 et prêts relevant du Mécanisme préadhésion, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour une énergie durable et du Mécanisme AELE) :

Garanties données par	31.12.2010	31.12.2009
États membres	2 275	1 795
Budget de l'UE ⁽¹⁾	35 758	32 340
Total ⁽²⁾	38 033	34 135

⁽¹⁾ Dont 6 167 millions d'EUR correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessus (2009 : 5 229 millions d'EUR).

⁽²⁾ Y compris les prêts accordés à des États membres actuels avant leur adhésion à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE (en millions d'euros)

(y compris les prêts dans les nouveaux États membres avant leur adhésion)

VENTILATION DES PRÊTS EN COURS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE

ACCORD FINANCIER	31.12.2010	31.12.2009
Garantie globale des États membres à 75 %		
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	76	108
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	381	415
Total Garantie globale des États membres à 75 %	457	523
Garantie des États membres à 75 %		
- Accord de partenariat de Cotonou	722	783
- Deuxième Accord de partenariat de Cotonou	1 096	489
Total Garantie des États membres à 75 %	1 818	1 272
Total Garantie des États membres	2 275	1 795
Garantie du budget de l'Union européenne à 100 %		
- Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	3	5
- ALA I – 750 Mio	103	114
- ALA intérimaire (Gar. 100 %) – 153 Mio	4	5
- PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	76	90
- PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	372	455
- PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	0	2
- Russie – 100 Mio – 2001-2005	72	74
- Russie – 500 Mio – 2004-2007	230	230
Total Garantie du budget de l'Union européenne à 100 %	860	975
Garantie du budget de l'Union européenne à 75 %		
- Protocoles méditerranéens	661	800
- Yougoslavie – Art. 18 (1984)	1	1
- Yougoslavie – Protocole 1	1	3
- Yougoslavie – Protocole 2	5	10
- Slovénie – Protocole 1	42	51
Total Garantie du budget de l'Union européenne à 75 %	710	865
Garantie du budget de l'Union européenne à 70 %		
- Afrique du Sud – 375 Mio – Décision 29.01.97	76	105
- ALA II – 900 Mio	127	144
- ALA intérimaire (Gar. 70 % : partage des risques) – 122 Mio	5	7
- Bosnie-Herzégovine – 100 Mio – 1999-2001	80	84
- Euromed (BEI) – 2 310 Mio – Décision 29.01.97	668	781
- Ancienne République yougoslave de Macédoine – 150 Mio – 1998/2000	96	106
- PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	1 295	1 457
Total Garantie du budget de l'Union européenne à 70 %	2 347	2 684
Garantie du budget de l'Union européenne à 65 %		
- Afrique du Sud – 825 Mio – 7/2000-7/2007	670	621
- Afrique du Sud – Décision 2/2007-12/2013	549	486
- ALA III – 2 480 Mio – 2/2000-7/2007	1 002	1 082
- Décision ALA – 2/2007-12/2013	2 557	1 926
- Euromed II – 6 520 Mio – 2/2000-1/2007	5 103	5 339
- Pays voisins du Sud-Est – 9 185 Mio – 2/2000-7/2007	7 684	8 022
- Turquie Action spéciale – 450 Mio – 2001-2006	276	299
- Turquie TERRA – 600 Mio – 11/1999-11/2002	502	527
- PEV EO/CAS/RUS 1/2/2007-31/12/2013	918	403
- PEV MED 1/2/2007-31/12/2013	5 761	3 851
- Préadhésion – 8 700 Mio – 2007-2013	6 819	5 260
Total Garantie du budget de l'Union européenne à 65 %	31 841	27 816
Total Garantie du budget de l'Union européenne	35 758	32 340
TOTAL	38 033	34 135

Sûretés réelles relatives aux prêts (en millions d'euros)

Entre autres instruments d'atténuation des risques de crédit, la Banque utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné. Le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 18 004 millions d'EUR (2009 : 15 175 millions d'EUR) et se répartit comme suit :

Au 31 décembre 2010		Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) ⁽¹⁾								
Note Moody's ou équivalent	Obligations						Instr. de capitaux propres et fonds	Liquidités	Total 2010	
	État	Entité supra-nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs				
Aaa	728	169	2	1 284	1 291	493	0	0	3 967	
De Aa1 à Aa3	1 025	0	0	48	1 731	96	0	0	2 900	
A1	2 431	0	0	0	670	86	0	0	3 187	
Inférieure à A1	5 027	0	106	0	1 960	90	0	0	7 183	
Pas de note	0	0	0	0	0	0	208	559	767	
Total 2010	9 211	169	108	1 332	5 652	765	208	559	18 004	

⁽¹⁾ Les obligations, les instruments de capitaux propres et les participations dans des fonds sont comptabilisés à leur valeur de marché.

Au 31 décembre 2009		Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) ⁽¹⁾								
Note Moody's ou équivalent	Obligations						Instr. de capitaux propres et fonds	Liquidités	Total 2009	
	État	Entité supra-nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs				
Aaa	913	231	107	1 282	1 282	480	0	0	4 295	
De Aa1 à Aa3	742	0	0	19	1 971	203	0	0	2 935	
A1	2 407	0	0	0	368	0	0	0	2 775	
Inférieure à A1	3 075	0	0	0	1 569	0	0	0	4 644	
Pas de note	0	0	0	0	0	0	188	338	526	
Total 2009	7 137	231	107	1 301	5 190	683	188	338	15 175	

⁽¹⁾ Les obligations, les instruments de capitaux propres et les participations dans des fonds sont comptabilisés à leur valeur de marché.

Prêts en cours, y compris les substituts de prêt, décaissés au 31 décembre, par secteur d'activité de l'emprunteur (en millions d'euros) :

Secteur	Échéance			Total 2010	Total 2009
	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans		
Énergie	2 283	12 919	26 817	42 019	35 424
Transports	4 510	23 292	78 278	106 080	98 930
Télécommunications	862	7 560	3 155	11 577	10 142
Eau et assainissement	1 029	5 449	12 436	18 914	18 735
Infrastructures diverses	895	5 005	12 659	18 559	18 821
Agriculture, foresterie, pêche	11	40	189	240	231
Industrie	2 364	17 651	8 656	28 671	24 391
Services	354	8 356	7 151	15 861	13 385
Prêts globaux ⁽¹⁾	8 399	42 332	39 984	90 715	83 020
Santé, éducation	810	6 393	20 714	27 917	21 071
TOTAL 2010	21 517	128 997	210 039	360 553	
TOTAL 2009	21 144	104 971	198 035		324 150

⁽¹⁾ Un prêt global est une ligne de crédit accordée à une institution financière intermédiaire ou à une banque qui en rétrocède le produit, à ses propres risques, sous forme de financements pour des projets de petite ou moyenne dimension mis en œuvre par des promoteurs privés ou publics.

Arriérés sur prêts

La détection, le suivi et le signalement des arriérés sur prêts se font selon les procédures définies dans les lignes directrices pour le suivi des retards de paiement.

Prêts dans l'Union européenne et prêts hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres

Les prêts pour des projets situés dans l'Union européenne et pour des projets hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres bénéficient, pour leur plus grande part, de garanties d'institutions publiques, de banques « zone A » et de grandes entreprises. Au 31 décembre 2010, la portion non garantie de ces prêts s'élevait à 154 588 millions d'EUR (2009 : 133 132 millions d'EUR).

Au 31 décembre 2010, les arriérés de plus de 30 jours sur les prêts accordés à l'intérieur de l'Union européenne ou à l'extérieur de l'Union sans la garantie du budget de l'UE ou des États membres se montaient à 0,7 million d'EUR (2009 : 0 EUR).

Prêts accordés pour des projets hors de l'Union européenne et couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres

Il s'agit des prêts pour des projets réalisés hors de l'Union européenne au titre des mandats confiés à la Banque par le Conseil, et garantis par l'UE, par les États membres ou sur la base du partage des risques. Dès lors qu'une échéance de remboursement est en retard d'environ 90 jours, il est fait appel au garant de premier ressort (s'il y en a un). Lorsque le retard atteint 150 jours à compter de l'échéance originale (et, dans tous les cas, avant l'échéance suivante), la Banque fait officiellement appel à la caution des États membres ou de l'UE. Chaque échéance non respectée donne lieu à un appel de garantie séparé.

Le tableau ci-dessous présente les arriérés de remboursement sur le portefeuille de prêts de la Banque à l'extérieur de l'Union européenne (en milliers d'euros) :

	Remboursements en retard de 30 à 90 jours	Remboursements en retard de plus de 90 jours	Remboursements en retard de plus de 150 jours ayant fait l'objet d'un appel puis d'un paiement de la garantie des États membres ou de l'UE	Total
31.12.2010	210	2 450	103 834	106 494
31.12.2009	1 897	12 278	93 830	108 005

U.1.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (titres, billets de trésorerie, comptes à terme, etc.) est géré rigoureusement au travers du choix de contreparties et d'émetteurs de premier ordre.

La direction a défini des limites régissant la structure des portefeuilles de titres et les encours des instruments de trésorerie, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction Gestion des risques).

Le tableau ci-dessous présente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres (portefeuille monétaire opérationnel et portefeuille obligataire) et aux instruments de trésorerie (produits du marché monétaire) en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre) :

Note Moody's ou équivalent	Portefeuilles de titres en %		Instruments de trésorerie en %	
	2010	2009	2010	2009
Aaa	30	37	0	3
De Aa1 à Aa3	37	40	33	45
De A1 à A3	13	11	56	49
Inférieure à A3	20	12	11	2
A-1+P-1	0	0	0	1
Total	100	100	100	100

Sûretés réelles relatives aux opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension (*reverse repos*) tripartites, qui représentent un montant de 25 406 millions d'EUR (2009 : 10 094 millions d'EUR). Ces transactions sont régies par un accord tripartite et l'exposition est entièrement couverte par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2010, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 25 535 millions d'EUR (2009 : 10 470 millions d'EUR) et était répartie comme suit :

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)							
Au 31.12.2010							Total 2010
Note Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	Agence	Obligations			
				Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	643	749	5	2 125	3 830	3 885	11 237
De Aa1 à Aa3	3 721	13	215	360	2 795	72	7 176
A1	594	0	254	0	1 140	0	1 988
Inférieure à A1	1 529	0	0	11	3 594	0	5 134
Total 2010	6 487	762	474	2 496	11 359	3 957	25 535

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)							
Au 31.12.2009							Total 2009
Note Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	Agence	Obligations			
				Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs	
Aaa	1 253	253	140	181	1 039	907	3 773
De Aa1 à Aa3	237	0	395	99	2 383	16	3 130
A1	476	0	5	0	550	0	1 031
Inférieure à A1	354	0	27	0	2 155	0	2 536
Total 2009	2 320	253	567	280	6 127	923	10 470

U.1.3. Prêt de titres

Au 31 décembre 2010, la valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des opérations de prêt de titres se montait à 586 millions d'EUR (2009 : 455 millions d'EUR). Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust Global Investment, et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2010, la valeur de marché du portefeuille de sûretés s'élevait à 604 millions d'EUR (2009 : 480 millions d'EUR) et était répartie comme suit :

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)					
Au 31.12.2010		Obligations		Dépôts à terme	Total 2010
Note Moody's ou équivalent		État	Certificats de dépôt		
Aaa		53	3	0	56
De Aa1 à Aa3		530	14	4	548
Total 2010		583	17	4	604

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)				
Au 31.12.2009	Obligations		Dépôts à terme	Total 2009
Note Moody's ou équivalent	État	Certificats de dépôt		
Aaa	116	15	0	131
De Aa1 à Aa3	324	17	8	349
Total 2009	440	32	8	480

U.1.4. Garanties consenties par la Banque au titre de prêts accordés par des tiers ainsi que pour des opérations de capital-risque

La structure des garanties accordées au 31 décembre 2010 s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

Garanties accordées à :	Total 2010	Total 2009
Banques « zone A »	336	207
Grandes entreprises	157	125
Total	493	332

U.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions de la Banque sous l'effet de mouvements défavorables des rendements sur le marché ou de la structure par échéance des taux d'intérêt. L'exposition au risque de taux d'intérêt survient en cas d'asymétrie dans les caractéristiques (dates de révision des taux, date d'échéance) des différents instruments d'actif, de passif et de couverture.

Pour évaluer et gérer ses risques de taux d'intérêt, la Banque s'inspire des principes de base édictés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les principaux risques liés aux taux d'intérêt sont le risque de révision des taux, le risque de déformation de la courbe des taux, le risque de base et le risque de spread. Parmi ces risques, le risque de spread est particulièrement important pour la Banque. Il désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions de la Banque sous l'effet de l'évolution des écarts de taux dans son activité de collecte de ressources ou son activité de prêt.

La Banque gère sa position structurelle globale de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille spécial. La majorité des indicateurs et des dispositifs de contrôle du risque financier en usage à la Banque s'appliquent à ce portefeuille. Pour le reste des activités, les indicateurs et dispositifs de contrôle ne portent que sur les risques qui ne sont pas transmis à ce portefeuille via le système de prix de transfert et qui restent par conséquent cantonnés à l'activité dont ils relèvent – risque sur instruments de capitaux propres dans l'activité de capital-risque, risque de taux d'intérêt ou risque de crédit sur les portefeuilles de trésorerie gérés essentiellement à des fins d'accroissement des rendements.

U.2.1. Valeur à risque des fonds propres de la Banque (perspective économique)

La politique de GAP de la Banque vise à conserver des flux de recettes équilibrés et durables ainsi qu'à limiter les variations de la valeur économique de la Banque. La préférence est clairement donnée au profil de recettes, l'objectif étant pour la Banque de financer sa croissance de manière autonome. Cet objectif global est atteint grâce à une méthode qui consiste à investir les fonds propres de la Banque à moyen et long terme en recherchant une durée moyenne située entre 4,5 et 5,5 ans.

En dehors de cet objectif de durée des fonds propres, les éléments du bilan de la Banque doivent présenter des caractéristiques de monnaies et de taux d'intérêt similaires. De faibles écarts sont toutefois autorisés pour des raisons opérationnelles. La Banque gère les positions résiduelles nettes découlant des opérations en cours à l'intérieur de limites prédéfinies afin de maintenir le risque de marché au minimum.

La direction Gestion des risques quantifie la valeur à risque (VaR) des fonds propres sur la base des facteurs de risque représentés par les taux d'intérêt et par les taux de change. La VaR est mesurée pour les positions de la Banque sur la base d'un niveau de confiance de 99 % et sur un horizon à un jour. Au 31 décembre 2010, la VaR des fonds propres de la BEI s'élevait à 272 millions d'EUR (2009 : 186 millions d'EUR).

Le calcul de la VaR se fonde sur la méthode RiskMetrics, qui prend pour hypothèse une relation de dépendance linéaire entre les modifications de la valeur du portefeuille ou des positions et les facteurs de risque sous-jacents. Compte tenu de la nature des positions qu'elle détient, la Banque juge cette hypothèse appropriée pour mesurer son exposition au risque de taux d'intérêt. Les données relatives à la volatilité et aux corrélations sont calculées en interne sur la base d'un historique du marché. L'évolution de la VaR des fonds propres traduit l'augmentation globale de l'instabilité des facteurs de risque et non une évolution du profil de risque des positions de la Banque.

Plus généralement, la VaR n'a pas vocation à mesurer la perte la plus lourde pouvant survenir. C'est pourquoi il est nécessaire de la compléter par l'évaluation régulière de scénarios de crise. Au 31 décembre 2010, l'impact d'un déplacement parallèle de 200 points de base à la hausse des courbes de taux d'intérêt réduirait la valeur économique des fonds propres de 4,66 milliards d'EUR (2009 : 4,24 milliards d'EUR).

Parmi les instruments financiers qui composent le portefeuille de la Banque, certaines opérations (emprunts et contrats d'échange associés) peuvent faire l'objet d'un remboursement avant l'échéance.

Au niveau des flux de trésorerie, tous ces emprunts sont intégralement couverts par des contrats d'échange, de sorte qu'ils peuvent être considérés comme des obligations synthétiques à taux variable. L'incertitude peut provenir de l'échéance des positions qui ont pour indice de référence le Libor ou l'Euribor, car elles peuvent faire l'objet d'un remboursement avant leur échéance finale.

Les tableaux ci-après récapitulent, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, les caractéristiques des éléments du portefeuille de la Banque qui sont assortis d'une possibilité de remboursement anticipé : montant nominal total, échéance naturelle moyenne et échéance attendue moyenne (toutes deux pondérées en fonction du montant nominal des transactions concernées), pour chaque monnaie d'emprunt et pour chaque grand facteur de risque.

Par monnaie d'emprunt (après échanges) :

31.12.2010		Monnaie à verser				
(en millions d'euros)	CZK	EUR	JPY	PLN	USD	Total
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 114	- 5 108	- 18	- 23	- 5 616	- 10 879
Date moyenne d'échéance naturelle	14.12.2016	24.03.2025	06.01.2029	05.05.2026	28.02.2034	04.10.2029
Date moyenne d'échéance attendue	15.03.2011	03.10.2019	19.02.2024	18.08.2020	16.12.2026	18.05.2023

31.12.2009		Monnaie à verser				
(en millions d'euros)	CZK	EUR	JPY	PLN	USD	Total
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 108	- 6 976	- 14	- 21	- 5 793	- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.12.2016	16.01.2022	16.02.2020	05.05.2026	30.10.2032	05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	19.11.2012	13.03.2017	27.02.2017	11.09.2020	09.02.2025	18.09.2020

Par grand facteur de risque :

31.12.2010		Facteur de risque			Total
(en millions d'euros)	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)		
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 4 041	- 5 962	- 876		- 10 879
Date moyenne d'échéance naturelle	23.12.2033	29.03.2027	18.06.2027		04.10.2029
Date moyenne d'échéance attendue	06.09.2029	07.11.2018	10.02.2025		18.05.2023

31.12.2009		Facteur de risque			Total
(en millions d'euros)	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)		
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 4 097	- 6 585	- 2 230		- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.08.2033	07.12.2023	30.12.2022		05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	25.08.2027	09.07.2017	02.06.2017		18.09.2020

U.2.2. . Gestion du risque de taux d'intérêt (dans une perspective de résultats)

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subiraient les revenus d'intérêts nets durant les 12 mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt. Cette exposition provient des asymétries entre les périodes de révision des taux d'intérêt, les volumes et les taux des actifs et passifs que la Banque accepte dans les limites approuvées.

Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2010, les résultats enregistreraient une augmentation de 47,79 millions d'EUR (2009 : 66,72 millions d'EUR) si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base, et une diminution de 59,69 millions d'EUR (2009 : 69,96 millions d'EUR) si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

La Banque calcule le niveau de sensibilité à l'aide d'un logiciel spécifique qui simule les résultats opération par opération. La sensibilité des résultats se mesure selon la méthode de la comptabilité d'engagement et dans l'hypothèse que, durant la période analysée, la Banque réalise effectivement les nouvelles opérations de prêt prévues dans son Plan d'activité, maintient ses encours dans les limites approuvées et procède à des transactions monétaires pour couvrir ses besoins de ressources ou investir ses excédents de trésorerie. Les résultats comptables sont simulés chaque mois, dans l'hypothèse que tous les éléments à taux fixe sont assortis de leur taux contractuel et que tous les éléments à taux variable font l'objet de révisions des taux selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Les transactions monétaires destinées à couvrir des besoins de ressources ou à investir des excédents de trésorerie sont assorties de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché monétaire, selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Conformément à la pratique courante de la Banque, le modèle prend pour hypothèse que les résultats simulés ne sont pas distribués aux actionnaires, mais utilisés pour financer les activités de la Banque. Les projections de coûts administratifs sont établies conformément aux prévisions du Plan d'activité de la Banque.

U.3. Risque de liquidité

Le principal objectif de la politique en matière de risque de liquidité est que la Banque soit toujours en mesure de remplir ses obligations de paiement dans leur intégralité et avec ponctualité. La Banque gère le calendrier de ses émissions d'emprunts de façon à maintenir sa liquidité globale dans la fourchette prévue. La planification de la liquidité tient compte des besoins de la Banque en matière de service de la dette, des décaissements sur prêts et des flux de trésorerie issus du portefeuille de prêts. Elle tient également compte du montant assez important des prêts signés mais non déboursés, qui sont en principe décaissés à la demande des emprunteurs.

Le risque de liquidité est géré avec prudence car, contrairement aux banques commerciales, la BEI ne dispose pas des sources naturelles de liquidités que sont les dépôts de clients. La Banque préfinance ses engagements afin d'éviter d'avoir à lever des ressources ou à vendre des actifs à des conditions de prix défavorables.

Pour la Banque, un autre outil de bonne gestion du risque de liquidité consiste à conserver un niveau suffisant de disponibilités à court terme et à bien étaler les échéances de ses placements pour les faire concorder avec ses besoins prévisionnels en liquidités. La politique de liquidité prévoit également un niveau-plancher pour la trésorerie. Le ratio de liquidité globale (objectif défini comme un pourcentage des flux financiers annuels prévisionnels nets) doit se situer à tout moment au-dessus de 25 % de la moyenne des flux financiers annuels nets prévus pour l'année suivante.

La Banque a mis en place un plan de secours en matière de liquidité qui définit les procédures décisionnelles appropriées et les responsabilités correspondantes. Ce plan de secours a été analysé par comparaison avec les Principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité rédigés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en septembre 2008. Il est mis à jour ponctuellement et présenté chaque année au Comité de direction pour approbation.

Le 8 juillet 2009, la BEI est devenue une contrepartie éligible aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème, obtenant ainsi l'accès au financement de la Banque centrale européenne. La BEI effectue ses opérations via la Banque centrale du Luxembourg, où elle dispose d'un compte de dépôt lui servant à remplir ses obligations de réserve minimum.

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs financiers de la Banque, classés par groupes d'échéances en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance. Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie *Échéance non définie*.

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Échéance (au 31.12.2010)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2010
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	254	0	0	0	0	254
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	832	1 202	1 898	1 146	0	5 078
Autres prêts et avances :						
- comptes courants	460	0	0	0	0	460
- divers	31 599	0	0	0	0	31 599
	32 059	0	0	0	0	32 059
Prêts :						
- aux établissements de crédit	2 165	8 086	60 215	53 564	0	124 030
- à la clientèle	2 180	8 739	67 287	148 692	0	226 898
	4 345	16 825	127 502	202 256	0	350 928
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 224	672	1 960	7 948	0	15 804
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 692	1 692
Parts dans des entreprises liées	0	0	0	0	484	484
Autres éléments de l'actif	- 113	794	862	3 009	8 975	13 527
Total de l'actif	42 601	19 493	132 222	214 359	11 151	419 826
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	5 803	0	0	0	0	5 803
Dettes envers la clientèle	2 440	60	0	0	0	2 500
Dettes représentées par des titres	19 481	36 512	159 874	142 142	0	358 009
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	40 186	40 186
Autres éléments du passif ^(*)	- 4	28	0	0	13 304	13 328
Total du passif	27 720	36 600	159 874	142 142	53 490	419 826

(*) Y compris les écarts de change sur swaps de devises.

Certains des emprunts et des contrats d'échange associés sont assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement avant l'échéance accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture, et la Banque est également en droit de rembourser les emprunts concernés avant leur date d'échéance.

Si la Banque exerçait toutes les options de remboursement anticipé sur ses emprunts à leur prochaine date contractuelle d'exercice, le total cumulé des remboursements anticipés pour la période 2011-2013 se monterait à 8,85 milliards d'EUR.

Échéance (au 31 décembre 2009)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2009
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	227	0	0	0	0	227
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	616	435	2 000	752	0	3 803
Autres prêts et avances :						
- comptes courants	334	0	0	0	0	334
- divers	19 153	0	0	0	0	19 153
	19 487	0	0	0	0	19 487
Prêts :						
- aux établissements de crédit	2 899	7 408	47 782	58 487	0	116 576
- à la clientèle	1 831	8 352	55 497	133 574	0	199 254
	4 730	15 760	103 279	192 061	0	315 830
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 626	1 802	2 458	5 843	0	17 729
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 479	1 479
Parts dans des entreprises liées	0	0	0	0	481	481
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	8 365	8 365
Total de l'actif	32 686	17 997	107 737	198 656	10 325	367 401
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	4 380	100	0	0	0	4 480
Dettes envers la clientèle	2 353	10	0	0	0	2 363
Dettes représentées par des titres	10 765	27 868	136 834	130 291	0	305 758
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	38 069	38 069
Autres éléments du passif ^(*)	477	826	3 115	763	11 550	16 731
Total du passif	17 975	28 804	139 949	131 054	49 619	367 401

(*) Y compris les écarts de change sur swaps de devises.

U.4. Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les charges générales en monnaies autres que l'euro. La Banque a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Un programme de couverture du risque de change permet de protéger les marges sur prêts connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur les trois prochaines années.

Position de change (en millions d'euros)

Monnaie (au 31.12.2010)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2010
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices de chèques postaux	254	0	0	0	0	254
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	5 078	0	0	0	0	5 078
Autres prêts et avances :						
- comptes courants	259	34	16	151	201	460
- divers	28 659	101	552	2 287	2 940	31 599
	28 918	135	568	2 438	3 141	32 059
Prêts :						
- aux établissements de crédit	79 254	14 354	24 339	6 083	44 776	124 030
- à la clientèle	185 012	18 595	9 691	13 600	41 886	226 898
	264 266	32 949	34 030	19 683	86 662	350 928
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 502	634	1 267	1 401	3 302	15 804
Actions et autres titres à revenu variable	1 321	267	29	75	371	1 692
Parts dans des entreprises liées	484	0	0	0	0	484
Autres éléments de l'actif ^(*)	- 85 628	18 225	47 559	33 371	99 155	13 527
Total de l'actif	227 195	52 210	83 453	56 968	192 631	419 826
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	5 682	0	28	93	121	5 803
Dettes envers la clientèle	2 451	0	32	17	49	2 500
Dettes représentées par des titres :						
- bons et obligations en circulation	137 932	51 660	100 327	44 459	196 446	334 378
- divers	10 265	462	3 739	9 165	13 366	23 631
	148 197	52 122	104 066	53 624	209 812	358 009
Capital, réserves et résultat	40 186	0	0	0	0	40 186
Autres éléments du passif ^(**)	30 726	86	- 20 711	3 227	- 17 398	13 328
Total du passif	227 242	52 208	83 415	56 961	192 584	419 826
Position nette	- 47	2	38	7	47	

^(*) Y compris les écarts de change sur swaps de devises à long terme.

^(**) Y compris les écarts de change sur swaps de devises à court terme.

Monnaie (au 31.12.2009)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2009
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices de chèques postaux	227	0	0	0	0	227
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	3 803	0	0	0	0	3 803
Autres prêts et avances :						
- comptes courants	231	18	9	76	103	334
- divers	13 323	224	3 867	1 739	5 830	19 153
	13 554	242	3 876	1 815	5 933	19 487
Prêts :						
- aux établissements de crédit	72 760	15 227	23 924	4 665	43 816	116 576
- à la clientèle	163 324	15 684	9 191	11 055	35 930	199 254
	236 084	30 911	33 115	15 720	79 746	315 830
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 301	927	1 233	1 268	3 428	17 729
Actions et autres titres à revenu variable	1 142	244	30	63	337	1 479
Parts dans des entreprises liées	481	0	0	0	0	481
Autres éléments de l'actif	7 436	283	445	201	929	8 365
Total de l'actif	277 028	32 607	38 699	19 067	90 373	367 401
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	4 242	0	177	61	238	4 480
Dettes envers la clientèle	2 178	81	0	104	185	2 363
Dettes représentées par des titres :						
- bons et obligations en circulation	127 402	50 478	74 926	33 441	158 845	286 247
- divers	9 445	555	3 422	6 089	10 066	19 511
	136 847	51 033	78 348	39 530	168 911	305 758
Capital, réserves et résultat	38 069	0	0	0	0	38 069
Autres éléments du passif ^(*)	95 710	- 18 506	- 39 834	- 20 639	- 78 979	16 731
Total du passif	277 046	32 608	38 691	19 056	90 355	367 401
Position nette	- 18	- 1	8	11	18	

(*) Y compris les écarts de change sur swaps de devises à court terme et à long terme.

U.5. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur instruments financiers fluctue en raison de l'évolution de variables de marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou le prix des instruments de capitaux propres.

Les risques de marché sont identifiés, évalués, gérés et signalés selon un ensemble de politiques et de procédures réunies sous l'intitulé *Lignes directrices de la politique en matière de risques financiers et de GAP*, qui sont régulièrement actualisées. Les principes généraux qui sous-tendent ces politiques sont décrits ci-après.

La simulation de crise est une méthode largement utilisée pour analyser l'impact de scénarios possibles sur les résultats et sur la valeur économique des fonds propres de la Banque, en particulier lorsque l'analyse de l'historique des évolutions du marché n'apparaît pas suffisante pour évaluer les risques futurs. Ces scénarios peuvent concerner l'évolution des taux du marché (taux d'intérêt, taux de change, écarts de taux, prix des instruments de capitaux propres, etc.) ou les conditions de liquidité, ou encore les hypothèses les plus défavorables pouvant influencer sur ces variables, telles que des changements macroéconomiques brutaux et préjudiciables, la défaillance simultanée de grands débiteurs, des pannes de système, etc.

La simulation de crise est effectuée régulièrement et les conséquences des modifications de la valeur économique de la Banque et du profil de recettes sont décrites dans le cadre de la procédure d'évaluation des risques de marché de la Banque.

Note V – Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés, principalement dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. La valeur des produits dérivés fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou des indices boursiers. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par la Banque sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques dans le cadre de la collecte des ressources.

La Banque conclut également des contrats d'échange dans le cadre d'opérations de couverture de ses prêts ou de trésorerie, ou encore pour les besoins de sa gestion actif-passif globale (activité de couverture relevant de la GAP).

Les montants nominaux correspondant aux opérations d'échange susmentionnées sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction et les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis.

La Banque passe aussi des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa

trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Les contrats à terme normalisés sont utilisés dans le contexte des activités de trésorerie pour couvrir les positions liées à certains investissements dans des obligations d'État. Les contrats à terme sont des produits dérivés normalisés qui se négocient sur des marchés réglementés ; ils n'entrent pas dans le cadre de la politique générale de mesure et de maîtrise des risques de contrepartie (voir la Note V.2).

La Banque a en outre conclu un contrat d'échange de défaut de paiement à des fins d'atténuation du risque de crédit. Les montants correspondants sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction (voir la Note V.3).

V.1. Dans le cadre de la collecte de fonds et des activités de couverture relevant de la GAP

La Banque utilise les produits dérivés à long terme principalement dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques, en termes de monnaies et de taux d'intérêt, des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de négociation mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les produits dérivés utilisés dans le contexte de la collecte des fonds et des activités de couverture relevant de la GAP sont :

- les contrats d'échange de devises, ou swaps de devises,
- les contrats d'échange de taux d'intérêt, ou swaps de taux, et
- les contrats d'échange structurés, ou swaps structurés.

V.1.1. Contrats d'échange de devises

Les swaps de devises sont des contrats par lesquels on convient de convertir des fonds dans une autre monnaie, en concluant simultanément un contrat de change à terme de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

La Banque conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et elle se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

Le tableau suivant présente les échéances des opérations d'échange de devises (sauf échanges de devises à court terme – voir la Note V.2 ci-après), réparties en fonction de leur montant notionnel et de leur juste valeur. Les montants notionnels figurent dans les comptes hors bilan.

Échanges de devises au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2010
Montant notionnel	17 659	73 247	34 650	14 920	140 476
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	731	1 811	2 128	1 633	6 303

Échanges de devises au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	15 369	54 520	23 418	15 211	108 518
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	- 1 344	- 2 158	- 765	467	- 3 800

^(*) Y compris la juste valeur des swaps de devises conclus à des fins de macrocouverture, soit -104 millions d'EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 35 millions d'EUR).

V.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent à la Banque de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts et d'autres portefeuilles en termes de taux d'intérêt, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et, d'autre part, pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

Le tableau suivant présente les échéances des contrats d'échange de taux d'intérêt (y compris swaps sur défaillance de crédit – voir la Note V.3 – et swaps synthétiques pour lesquels les intérêts calculés dans une monnaie sont synthétiquement convertis en EUR), réparties en fonction de leur montant notionnel et de leur juste valeur. Les montants notionnels figurent dans les comptes hors bilan.

Échanges de taux au 31.12.2010 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2010
Montant notionnel	38 649	150 999	74 325	95 623	359 596
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	1 187	4 622	2 889	2 288	10 986

Échanges de taux au 31.12.2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	30 053	135 875	63 223	87 425	316 576
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	764	4 862	2 006	1 914	9 546

^(*) Y compris la juste valeur des swaps de taux conclus à des fins de macrocouverture, qui était de -575 millions d'EUR au 31 décembre 2010 (2009 : -524 millions d'EUR).

V.1.3. Contrats d'échange structurés

Généralement, la Banque ne conclut pas de contrats d'options au titre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans le cadre de sa stratégie de collecte de fonds à moindre coût sur les marchés financiers, elle souscrit des contrats d'emprunt et des prêts incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts structurés et ces prêts sont intégralement couverts par des contrats d'échange qui constituent une protection face au risque de marché correspondant.

Le tableau suivant récapitule le nombre, la valeur et le montant notionnel des swaps structurés.

	Options incorporées		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Nombre d'opérations	365	395	6	6	325	363
Montant notionnel (en millions d'euros)	12 793	13 598	843	843	21 627	21 346
Valeur actualisée nette (en millions d'euros)	391	132	26	- 10	717	380

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur qui ressort des attentes du marché quant à ces montants futurs. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option incorporés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Les transactions structurées se composent de divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, des indices boursiers et des volatilités de taux d'intérêt.

V.1.4. Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés

Le risque de crédit est la perte que la Banque subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, la Banque a mis en place une série de procédures pour se prémunir contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel

Au plan contractuel, toutes les opérations à long terme réalisées par la Banque sur des produits dérivés sont régies par les conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les annexes de remise en garantie, qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties

La note minimale de départ est fixée à A1, mais certaines contreparties notées A2/A3 peuvent aussi être admises exceptionnellement, si l'encours sur la contrepartie concernée est entièrement couvert par des sûretés réelles et assorti, de surcroît, d'un collatéral indépendant pour un montant spécifié dans l'annexe de remise en garantie. La Banque a le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

- Constitution de sûretés

- D'une manière générale, le risque de crédit sur les contrats d'échange est réduit du fait que les positions sont couvertes par des liquidités et des obligations de premier rang dès lors qu'elles excèdent les limites définies.
- Les transactions très complexes et non liquides peuvent nécessiter la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré.
- Le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés reçues, d'autre part, font l'objet d'une surveillance et d'une valorisation régulières qui peuvent ensuite donner lieu à un appel de sûreté complémentaire ou à une levée de sûreté.

Les sûretés reçues pour couvrir des contrats d'échange se montent à 20 334 millions d'euros (2009 : 8 557 millions d'euros) et se décomposent comme suit :

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)				
Note Moody's ou équivalent	Obligations		Liquidités	Total 2010
	État	Agence		
Aaa	5 417	58	0	5 475
De Aa1 à Aa3	7 320	0	0	7 320
A1	1 142	0	0	1 142
Inférieure à A1	857	0	0	857
Pas de note	0	0	5 540	5 540
Total 2010	14 736	58	5 540	20 334

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)				
Note Moody's ou équivalent	Obligations		Liquidités	Total 2009
	État	Agence		
Aaa	2 219	0	0	2 219
De Aa1 à Aa3	1 331	0	0	1 331
A1	0	0	0	0
Inférieure à A1	1 267	0	0	1 267
Pas de note	0	0	3 740	3 740
Total 2009	4 817	0	3 740	8 557

- Mesure du risque de crédit sur dérivés

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, taux de change, etc.), et ne correspond généralement qu'à une petite partie de la valeur notionnelle du produit.

La Banque mesure son exposition au risque de crédit liée aux contrats d'échange et aux produits dérivés en utilisant, d'une part, la valeur de marché nette et l'exposition potentielle future pour les besoins de l'information comptable et du suivi des limites d'encours et, d'autre part, l'équivalent risque de crédit au sens de la BRI pour les besoins de la dotation en capital, conformément aux recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

La Banque détermine la valeur de marché nette, qui est la valeur de marché, ou « juste valeur », positive du portefeuille d'opérations relevant d'un ensemble de compensation avec une contrepartie, nette des sûretés. Il s'agit du montant qui serait perdu en cas de défaillance de la contrepartie, après utilisation de la sûreté reçue et dans l'hypothèse où la valeur des opérations concernées par la faillite est irrécupérable et où la contrepartie est immédiatement remplacée pour toutes les opérations. Au 31 décembre 2010, la valeur de marché nette s'établissait à 721 millions d'EUR (2009 : 600 millions d'EUR).

La BEI calcule également l'exposition potentielle future (EPF), qui est l'augmentation possible de l'exposition au titre d'un ensemble de compensation sur la période de marge à risque, dont la durée est comprise entre dix et vingt jours, selon le portefeuille d'opérations. La Banque mesure l'EPF sur la base d'un niveau de confiance de 90 % et de paramètres de marchés très tendus, de façon à aboutir à des estimations prudentes. Cette pratique est conforme aux recommandations des régulateurs visant à prendre en considération les conditions qui prévaudront en cas de défaillance d'un acteur important du marché. Au 31 décembre 2010, l'exposition potentielle future nette s'établissait à 9 453 millions d'EUR (2009 : 8 900 millions d'EUR).

- Limites

Le système de limites en vigueur pour les banques couvre deux types d'exposition, la valeur de marché nette et l'EPF.

La valeur de marché nette est mesurée par la VAN du portefeuille de swaps, déduction faite du montant des sûretés reçues. Elle est fonction de la note de la contrepartie et limitée par un seuil (défini dans l'annexe de remise en garantie) au-delà duquel l'exposition déclenche la remise de sûretés à la BEI par la contrepartie.

La limite applicable à l'EPF maximum acceptée pour chaque contrepartie est mesurée comme décrit ci-dessus, cette exposition étant réduite au moyen de sûretés complémentaires.

Le portefeuille de produits dérivés est évalué quotidiennement et comparé aux limites prévues.

Comme le montre le tableau ci-après, la majeure partie du portefeuille de produits dérivés concerne des contreparties notées A1 ou au-dessus.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Exposition potentielle future (en millions d'euros)	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Note Moody's ou équivalent						
Aaa	3,0 %	2,5 %	0	10	307	161
De Aa1 à Aa3	59,7 %	60,7 %	715	589	6 543	6 406
A1	33,7 %	28,5 %	6	1	2 213	1 843
De A2 à A3	3,1 %	7,8 %	0	0	375	457
Inférieure à A3	0,5 %	0,5 %	0	0	15	33
Pas de note	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Total	100,0 %	100,0 %	721	600	9 453	8 900

V.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

La Banque passe des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur ses portefeuilles de trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux décaissements de prêts.

Au 31 décembre 2010, le montant notionnel des contrats d'échange de devises à court terme s'élevait à 26 265 millions d'EUR, contre 11 887 millions d'EUR au 31 décembre 2009. Le montant notionnel des contrats de change à court terme s'élevait, lui, à 288 millions d'EUR (2009 : 252 millions d'EUR). Au 31 décembre 2010, la juste valeur des contrats concernés était de -34 millions d'EUR (2009 : 255 millions d'EUR).

De plus, la Banque a recours à des contrats normalisés à long terme pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (deux ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Au 31 décembre 2010, le montant notionnel de ces contrats à long terme s'élevait à 283 millions d'EUR (2009 : 335 millions d'EUR) et leur juste valeur était nulle (2009 : -0,1 million d'EUR).

V.3. Swaps sur défaillance de crédit

Au 31 décembre 2010, la Banque avait également en cours un contrat de swap sur défaillance de crédit d'un montant nominal de 193 millions d'EUR (2009 : 197 millions d'EUR), pour une juste valeur de 29,5 millions d'EUR (2009 : 1,5 million d'EUR).

Note W – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 étaient les suivants :

	31.12.2010	31.12.2009
MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO		
Lev bulgare (BGN)	1,9558	1,9558
Couronne tchèque (CZK)	25,061	26,473
Couronne danoise (DKK)	7,4535	7,4418
Forint hongrois (HUF)	277,95	270,42
Zloty polonais (PLN)	3,9750	4,1045
Livre sterling (GBP)	0,8608	0,8881
Leu roumain (RON)	4,2620	4,2363
Couronne suédoise (SEK)	8,9655	10,252
MONNAIES HORS UE		
Dollar australien (AUD)	1,3136	1,6008
Dollar canadien (CAD)	1,3322	1,5128
Dollar de Hong-Kong (HKD)	10,3856	11,1709
Yen japonais (JPY)	108,65	133,16
Shilling kenyan (KES)	107,77	108,43
Dirham marocain (MAD)	11,152	11,290
Peso mexicain (MXN)	16,5475	18,9223
Dollar néo-zélandais (NZD)	1,720	1,980
Couronne norvégienne (NOK)	7,8000	8,3000
Rouble russe (RUB)	40,820	43,154
Rand sud-africain (ZAR)	8,8625	10,6660
Franc suisse (CHF)	1,2504	1,4836
Livre turque (TRY)	2,0694	2,1547
Dollar des États-Unis (USD)	1,3362	1,4406

Note X – Entité liée – Fonds européen d'investissement

Les transactions avec l'entité liée qu'est le Fonds européen d'investissement (FEI) concernent principalement la gestion par la Banque de la trésorerie du FEI, de ses services informatiques, de son régime de retraite et d'autres services assurés pour le compte du Fonds. Par ailleurs, le FEI gère l'activité de capital-risque de la Banque. Les montants inclus dans les états financiers et concernant le FEI se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
ACTIF		
Autres éléments de l'actif	4 793	4 362
Total de l'actif	4 793	4 362
PASSIF		
Autres éléments du passif	33 615	26 947
Total du passif	33 615	26 947
COMPTE DE PROFITS ET PERTES		
Frais de commissions	- 12 082	- 11 650
Autres produits d'exploitation	3 879	2 236
Charges administratives générales	3 801	4 418
Total Compte de profits et pertes	- 4 402	- 4 996
POSTES HORS BILAN		
Capital FEI – Non appelé	1 468 000	1 460 800
Gestion de la trésorerie du FEI	907 246	900 069
Valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI	407 645	388 842
Total hors bilan	2 782 891	2 749 711

Note Y – Gestion de fonds de tiers

Y.1. Trésorerie du FEI

La gestion de la trésorerie du FEI est assurée par les services de la Banque, conformément à l'accord à cet effet conclu entre les deux parties en décembre 2000.

Y.2. Fonds de garantie

La Commission européenne a confié à la BEI la gestion financière du Fonds de garantie dans le cadre d'une convention signée par les deux parties en novembre 1994.

Y.3. Facilité d'investissement

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 (et révisée par la suite) dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et

l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit pour la Facilité d'investissement des états financiers séparés.

Y.4. Fonds fiduciaire de la FEMIP

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dont la BEI assure également la gestion, a été créé pour intensifier les activités existantes de la Banque dans les pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de plusieurs pays donateurs et dans le but d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, grâce à la mise à disposition d'une assistance technique et de capitaux à risques. La BEI établit pour le Fonds fiduciaire de la FEMIP des états financiers séparés.

Y.5. Mécanisme de financement avec partage des risques

Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et la Banque européenne

d'investissement, et entré en vigueur le 5 juin 2007. Il s'agit d'un instrument mis sur pied par la BEI en vue d'encourager l'investissement européen dans la recherche, le développement technologique et la démonstration, ainsi que dans l'innovation, en particulier dans le secteur privé. La BEI établit pour le MFPR des états financiers séparés.

Y.6. Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

L'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) est un mécanisme international d'allègement de dette qui apporte une assistance spéciale aux pays les plus pauvres du monde. Lancé en 1996 suite à une proposition de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, il a pour principal objectif de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres pour le ramener à un niveau soutenable. La BEI établit pour l'initiative PPTTE des états financiers séparés.

Y.7. Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

Ce fonds fiduciaire a été créé dans le cadre de l'accord conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne en tant que membre donateur fondateur, et la BEI en tant que gestionnaire, et il est aussi ouvert aux États membres de l'UE, qui adhèrent alors à cet accord en tant que donateurs. Le 9 février 2006, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement ont signé un protocole d'accord aux fins de lancer conjointement le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures et, en particulier, d'établir un fonds fiduciaire permettant de financer ce partenariat. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

Y.8. Fonds de garantie 7^e PC

La Commission européenne a confié à la BEI la gestion financière du Fonds de garantie relatif au 7^e programme-cadre (7^e PC) en vertu d'une convention signée par les deux parties en décembre 2007.

Y.9. Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage

Le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage (Fonds fiduciaire de la FIV), géré par la BEI, a été créé dans le but de réaliser l'objectif stratégique de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) au moyen de financements ciblés visant le renforcement de l'interconnexion des infrastructures entre l'UE et les pays voisins dans les domaines des transports et de l'énergie, la réponse à des préoccupations environnementales communes et le soutien à d'autres actions utiles. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire de la FIV.

Y.10. Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport

L'Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport (*Loan Guarantee Instrument for TENs-Transport* – LGTT) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 11 janvier 2008.

Le LGTT est un instrument mis sur pied par la Commission et la BEI en vue d'accroître la participation du secteur privé au financement de projets d'infrastructure relatifs au réseau transeuropéen de transport. La BEI établit pour le LGTT des états financiers séparés.

Y.11. JASPERS

JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est une importante initiative conjointe de la BEI, de la Commission européenne (direction générale « Politique régionale » – DG REGIO) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Y.12. JESSICA (Contribution et fonds de participation)

JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative mise sur pied par la Commission européenne et la BEI, en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

En vertu de nouvelles procédures, les autorités de gestion ont la faculté d'utiliser une partie des aides non remboursables reçues de l'UE pour procéder à des investissements remboursables dans des projets relevant d'un plan intégré d'aménagement urbain durable. Ces investissements sont décaissés par des fonds d'aménagement urbain ou, si nécessaire, par des fonds de participation (fonds de participation JESSICA).

Les fonds de participation JESSICA sont utilisés dans le contexte de l'initiative JESSICA. La BEI réunit les ressources qu'elle reçoit des autorités de gestion et les investit dans des fonds d'aménagement urbain selon des lignes directrices convenues avec les donateurs.

Y.13. Section spéciale

La section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963. Son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la BEI effectue pour compte et sur mandat de tiers. Elle couvre les mandats FED, MED, FEMIP et Turquie.

Situation de la section spéciale ⁽¹⁾

au 31 décembre 2010 et 2009 (en milliers d'euros)

MONTANTS VERSÉS ET À VERSER	31.12.2010	31.12.2009
Turquie		
Sur ressources des États membres		
Prêts en cours versés	8 990	10 076
Total ⁽²⁾	8 990	10 076
Pays méditerranéens		
Sur ressources de l'Union européenne		
Prêts en cours versés	117 069	127 673
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	186 843	212 218
- montants versés	173 526	195 709
	360 369	407 927
Total ⁽³⁾	477 438	535 600
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
Sur ressources de l'Union européenne		
• Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	12 830	14 686
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
Total ⁽⁴⁾	13 249	15 105
• Conventions de Lomé		
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	23 966	39 099
- montants versés	695 415	813 171
	719 381	852 270
Opérations sur autres ressources		
- montants versés	2 333	3 016
	2 333	3 016
Total ⁽⁵⁾	721 714	855 286
TOTAL	1 221 391	1 416 067

FONDS REÇUS ET À RECEVOIR	31.12.2010	31.12.2009
Fonds en gestion fiduciaire		
Sur mandat de l'Union européenne		
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	290 595	323 383
- Conventions de Yaoundé	13 249	15 105
- Conventions de Lomé	695 415	813 171
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	2 333	3 016
	1 001 592	1 154 675
Sur mandat des États membres	8 990	10 076
Total	1 010 582	1 164 751
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	186 843	212 218
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	23 966	39 098
Total	210 809	251 316
TOTAL	1 221 391	1 416 067

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de l'UE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31 décembre 2010 : 596 926 000 EUR (au 31 décembre 2009 : 648 409 000 EUR) ;

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31 décembre 2010 : 97 371 000 EUR (au 31 décembre 2009 : 103 000 000 EUR).

Note (1) : la section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963. Son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage et le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Par ailleurs, depuis 2005, la BEI établit également des états financiers distincts pour d'autres mandats.

La situation de la section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat de l'Union européenne et des États membres. Les montants versés et à verser ainsi que les fonds reçus et à recevoir sont comptabilisés à leur valeur nominale. Il n'est pas tenu compte, dans la situation de la section spéciale, de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres

Montant initial :		405 899
à ajouter :	ajustements de change	20 134
à déduire :	annulations	215
	remboursements	416 828
		- 417 043
		8 990

Note (3) : montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays du Maghreb et du Machrek ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à la Communauté européenne le 1^{er} janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne.

Montant initial :			945 957
à déduire :	ajustements de change	45 803	
	annulations	95 720	
	remboursements	326 996	
			- 468 519
			477 438

Note (4) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne.

Prêts à conditions spéciales		139 483	
Contribution à la formation de capitaux à risques		2 503	
Montant initial :			141 986
à ajouter :	intérêts capitalisés	1 178	
	ajustements de change	9 839	
			11 017
à déduire :	annulations	1 758	
	remboursements	137 996	
			- 139 754
			13 249

Note (5) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays et territoires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP-PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne.

Prêts sur capitaux à risques :			
Prêts conditionnels et subordonnés		3 116 097	
Prises de participation		121 002	
Montant initial :			3 237 099
à ajouter :	intérêts capitalisés		9 548
à déduire :	annulations	670 064	
	remboursements	1 800 037	
	ajustements de change	57 165	
			- 2 527 266
			719 381
Prêts sur autres ressources :			
Montant initial :			16 500
à ajouter :	ajustements de change		68
à déduire :	annulations	8 264	
	remboursements	5 971	
			- 14 235
			2 333
			721 714

Rapport des auditeurs externes

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque européenne d'investissement, ci-joints, lesquels comprennent le bilan au 31 décembre 2010, le compte de profits et pertes et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, en application des principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, telle que modifiée par les directives 2001/65/CE du 27 septembre 2001, 2003/51/CE du 18 juin 2003 et 2006/46/CE du 14 juin 2006 (les « directives »), ainsi que du contrôle interne, dans la mesure qu'elle juge nécessaire pour établir des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué celui-ci selon les normes internationales d'audit telles qu'adoptées par la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF). Ces normes nous imposent de respecter les règles d'éthique et requièrent que l'audit soit planifié et exécuté

en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que ces états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Un audit consiste également à évaluer la pertinence des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre avis.

Avis

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2010, du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes généraux des directives.

Luxembourg, le 10 mars 2011

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé
9, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société à responsabilité limitée
R.C.S. Luxembourg B 103590
Capital 25.000 €

Emmanuel Dollé

Les auditeurs comme le Comité de vérification ont vérifié les présents états financiers dans leur version anglaise uniquement. Par conséquent, le rapport des auditeurs externes et la déclaration du Comité de vérification font référence à la version anglaise des états financiers et à elle seule. En cas de divergence entre la version anglaise et une autre version linguistique, la version anglaise doit être considérée comme faisant foi. Les autres versions linguistiques du rapport sont des traductions officielles de la Banque.

Déclaration du Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers non consolidés de la BEI établis conformément aux principes généraux des directives de l'UE

Le Comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et du chapitre V du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné KPMG comme auditeurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports ;
- ayant noté que les auditeurs externes ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la Banque européenne d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 10 mars 2011,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 24, 25 et 26 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

- confirme que les activités de la Banque sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;
- confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Banque et que, à cet effet, il a vérifié que les opérations de la Banque ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur ;
- confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de profits et pertes et du tableau des flux de trésorerie ainsi que d'un résumé des principes comptables et d'autres notes explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2010, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 10 mars 2011

Le Comité de vérification



G. SMYTH



E. MATHAY



J. RODRIGUES DE JESUS



D. NOUY



J. GALEA



M. ÜURIKE



Groupe BEI

États financiers conformément aux directives de l'UE

au 31 décembre 2010

Les résultats consolidés de l'exercice

Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, le total du bilan du Groupe BEI a augmenté de 52,5 milliards d'EUR (+ 14,3 %). L'excédent net du Groupe pour l'exercice 2010 affiche une progression de 233 millions d'EUR (+12,5 %), à 2 098 millions d'EUR contre 1 865 millions d'EUR en 2009.

Les principaux facteurs qui ont exercé une influence, positive ou négative, sur les résultats financiers sont exposés ci-après.

- Le solde net des produits et charges d'intérêts a augmenté de 303 millions d'EUR et s'élève à 2 576 millions d'EUR au 31 décembre 2010 (postes I et II du compte de profits et pertes consolidé).
- Le taux d'intérêt moyen sur l'encours des prêts (après échanges) est passé de 2,36 % à 1,63 % et celui sur l'encours des emprunts (après échanges), de 1,75 % à 0,87 % ; il en résulte une marge réalisée de 0,76 %, contre 0,61 % pour 2009.
- Le taux d'intérêt moyen sur le solde net de l'encours des avoirs et des engagements de trésorerie a baissé de 1,45 % à 0,62 %.
- Les ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (y compris les opérations de capital-risque) se sont traduits par une perte latente de 58,6 millions d'EUR en 2010, alors qu'en 2009 la perte latente avait été de 82,9 millions d'EUR.
- Les charges administratives générales ont augmenté de 44,2 millions d'EUR (+ 10,2 %), pour s'établir à 476 millions d'EUR. Les frais de personnel se sont accrus de 43 millions d'EUR, soit 13,7 %. La ventilation des coûts de personnel est détaillée à la Note R des présents états financiers consolidés, qui explique que les traitements et émoluments ont augmenté de 26,3 millions d'EUR (12,6 %), et les cotisations sociales et autres dépenses à caractère social de 16,8 millions d'EUR (16 %). Les autres charges administratives ont augmenté de 1,2 million d'EUR (1 %). L'effectif du Groupe au 31 décembre 2010 était en progres-

sion de 9,5 % par rapport au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 10,1 % de sa moyenne annuelle.

- Le résultat du FEI avant consolidation, calculé selon les directives de l'UE, montre une perte de 32 millions d'EUR en 2010, contre une perte de 6,2 millions d'EUR en 2009.

Principaux traits de l'évolution des activités de prêt et d'emprunt :

- Le volume des prêts décaissés s'est accru de 10,4 %, passant de 51,9 milliards d'EUR en 2009 à 57,5 milliards d'EUR en 2010.
- Le volume des prêts signés a reculé de 9,2 %, passant de 79,1 milliards d'EUR en 2009 à 71,8 milliards d'EUR en 2010.
- Le volume, avant échanges, des produits d'emprunt encaissés durant l'exercice a diminué de 14,9 % par rapport à 2009, passant de 79,1 milliards à 67,3 milliards d'EUR.

En 2010, le Groupe a émis des obligations climatiquement responsables pour un montant total de 543 millions d'EUR. Les fonds ont été levés dans quatre monnaies : le réal brésilien (émission au format synthétique avec règlement en yen), le rand sud-africain, le dollar australien et la livre turque. La majeure partie du produit de ces obligations climatiquement responsables émises en 2010 (487 million d'EUR), ainsi que le solde du produit des émissions obligataires de 2009 (164 millions d'EUR) ont été décaissés au cours de l'année à l'appui de projets admissibles. Au 31 décembre 2010, le solde de trésorerie se montait à 57 millions d'EUR.

Les fonds propres du Groupe se sont accrus pour passer de 38,1 milliards d'EUR au 31 décembre 2009 à 40,3 milliards d'EUR au 31 décembre 2010. En pourcentage de l'encours des prêts décaissés (hors prêts titrisés), ils ont légèrement reculé, de 12,07 % au 31 décembre 2009 à 11,47 % au 31 décembre 2010.

Bilan consolidé

au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2010	31.12.2009
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note B.1)	253 692	227 227
2. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B.2)	5 372 659	4 072 600
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	491 476	367 694
b) autres prêts et avances (Note C)	31 636 235	19 225 783
c) prêts (Note D.1)	124 030 306	116 575 861
	156 158 017	136 169 338
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Note D.1)	226 989 482	199 365 019
b) ajustements de valeur spécifiques (Note D.2)	- 91 608	- 110 800
	226 897 874	199 254 219
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B.2)		
a) d'émetteurs publics	1 806 794	1 980 966
b) d'autres émetteurs	14 551 747	16 286 005
	16 358 541	18 266 971
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 849 503	1 618 309
7. Actifs incorporels (Note F)	8 266	4 817
8. Actifs corporels (Note F)	319 537	310 504
9. Autres éléments de l'actif (Note G)	100 145	121 570
10. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves (Note H.2)	57 663	115 327
11. Comptes de régularisation (Note I)	13 081 761	7 846 062
Total de l'actif	420 457 658	368 006 944

Passif	31.12.2010	31.12.2009
1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)		
a) à vue	5 675 399	4 380 414
b) à terme ou à préavis	127 858	100 000
	5 803 257	4 480 414
2. Dettes envers la clientèle (Note J)		
a) à vue	1 524 466	1 256 333
b) à terme ou à préavis	975 965	1 106 417
	2 500 431	2 362 750
3. Dettes représentées par des titres (Note K)		
a) bons et obligations en circulation	334 378 114	286 247 691
b) autres	23 630 474	19 510 696
	358 008 588	305 758 387
4. Autres éléments du passif (Note G)	417 118	398 462
5. Comptes de régularisation (Note I)	11 480 815	15 031 136
6. Provisions		
a) régimes de retraite et d'assurance-maladie (Note L)	1 467 180	1 330 003
b) provision pour garanties émises (Note D.4)	107 469	70 412
	1 574 649	1 400 415
7. Capital souscrit (Note H)		
- souscrit	232 392 989	232 392 989
- non appelé	- 220 773 340	- 220 773 340
	11 619 649	11 619 649
8. Réserves (Note H)		
a) fonds de réserve	20 082 400	18 205 506
b) réserve supplémentaire	1 297 986	1 321 995
c) réserve pour les activités spéciales	3 299 370	3 299 370
d) réserve générale pour les financements	1 923 734	1 923 734
	26 603 490	24 750 605
9. Résultat de l'exercice attribuable aux détenteurs de parts du capital de la Banque (Note M)	2 097 717	1 864 832
10. Capitaux propres au titre de participations minoritaires (Note H)	351 944	340 294
Total du passif	420 457 658	368 006 944

Hors bilan consolidé

au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

Postes hors bilan	31.12.2010	31.12.2009
Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
• non appelé	442 500	442 500
- Prêts non décaissés (Note D.1)		
• aux établissements de crédit	17 562 869	18 686 622
• à la clientèle	72 988 160	63 156 626
	90 551 029	81 843 248
- Opérations de capital-risque non décaissées (Note E)	1 706 189	1 392 559
- Fonds d'investissement non décaissés (Note E)	459 914	511 895
Passifs éventuels et garanties		
- au titre de prêts accordés par des tiers	3 015 621	3 161 290
- au titre d'opérations de capital-risque	17 385	17 385
Opérations fiduciaires (Note X)	12 377 331	11 309 770
Actifs détenus pour le compte de tiers (Note X)		
- SMEG 2007	80 964	93 703
- GIF 2007	73 577	99 999
- Mécanisme de garantie pour les PME	59 550	61 992
- Mécanisme européen pour les technologies	9 896	6 573
- Volet Participations du programme pluriannuel pour les entreprises	46 349	65 795
- Volet Garanties du programme pluriannuel pour les entreprises	44 748	72 590
- Gestion de trésorerie du Fonds de garantie	1 347 331	1 240 505
- Facilité d'investissement (Cotonou)	1 555 391	1 289 209
- Section spéciale	1 221 391	1 416 067
- MFPR	509 193	432 266
- Facilité d'investissement pour le voisinage	57 913	44
- Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures	259 728	144 151
- PPTE	161 550	65 768
- Fonds fiduciaire de la FEMIP	29 588	30 236
- LGTT	152 348	105 198
- Gestion de trésorerie du Fonds de garantie relatif au 7 ^e PC	859 620	547 761
- JASPERS	934	119
- JESSICA (contributions et fonds de participation)	1 382 955	16 805
- Fonds LfA-FEI	114	24
- JEREMIE	928 876	763 175
- TTP	1 809	2 010
- GEEREF	1 633	57 999
- GEEREF – Mécanisme d'assistance technique	3 750	2 390
- EFSE	0	10 000
- Ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie	517	102
- IEMP	6 004	0
- EPPA	1 003	0
- GGF	5 000	0
- MGGA	31 332	0
	8 833 064	6 524 481

Postes hors bilan	31.12.2010	31.12.2009
Autres postes		
Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note S)	34 568	52 292
Portefeuille de titres - titres à recevoir	0	100 000
Valeur nominale des contrats d'échange de taux d'intérêt et de fixation différée des taux d'intérêt (Note V.1)	359 402 781	316 379 517
Valeur nominale des contrats d'échange de devises à payer (Note V.1)	161 700 288	125 166 944
Valeur nominale des contrats d'échange de devises à recevoir (Note V.1)	166 163 922	119 986 609
Valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI	407 645	388 842
Emprunts lancés mais non encore réglés	44 044	360 631
Contrats d'échange émis mais non encore réglés	3 327	11 590
Titres prêtés (Note B.2)	655 982	471 434
Contrats à terme normalisés (Note V.2)	283 413	334 676
Contrats de change à terme de gré à gré (Note V.2)	287 518	251 938
Swaps sur défaillance de crédit (Note V.1)	192 883	196 796

Compte de profits et pertes consolidé

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	2010	2009
1. Intérêts à recevoir et produits assimilés (Note N)	19 206 051	17 153 484
2. Intérêts à verser et charges assimilées (Note N)	- 16 630 178	- 14 880 656
3. Revenus des titres	67 310	8 930
4. Commissions à recevoir (Note O)	236 360	207 040
5. Commissions à verser (Note O)	- 204	- 117
6. Perte nette sur opérations financières (Note P)	- 267 683	- 26 918
7. Autres produits d'exploitation (Note Q)	9 063	10 723
8. Charges administratives générales (Note R)	- 476 433	- 432 210
a) frais de personnel (Note L)	- 356 567	- 313 498
b) autres charges administratives	- 119 866	- 118 712
9. Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels (Note F)	- 30 391	- 28 682
a) sur actifs corporels	- 27 021	- 26 386
b) sur actifs incorporels	- 3 370	- 2 296
10. (Ré)ajustements de valeur sur prêts et avances et provisions pour passifs éventuels et engagements (Note D)	- 28 623	- 149 100
11. Résultat de l'exercice	2 085 272	1 862 494
12. Résultat attribuable aux participations minoritaires	12 445	2 338
13. Résultat attribuable aux détenteurs de parts du capital de la Banque	2 097 717	1 864 832

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	2010	2009
A. Flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles :		
Résultat de l'exercice	2 085 272	1 862 494
Ajustements :		
Variation des ajustements de valeur spécifiques sur prêts et avances	- 19 192	88 800
Variation de la provision spécifique au titre du régime de retraite du personnel	137 177	124 174
Variation de la provision spécifique pour garanties	47 815	60 300
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	30 391	28 682
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	58 574	106 654
Décote/surcote portefeuille d'investissement	3 193	10 112
Effets des variations de change sur les prêts, les dettes représentées par des titres et les opérations d'échange	1 358 426	782 281
Résultat des activités opérationnelles	3 701 656	3 063 497
Versements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	- 57 523 013	- 51 895 204
Remboursements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	27 713 767	23 200 287
Variation des dépôts auprès des banques centrales	- 26 456	- 227 144
Variation des portefeuilles opérationnels de trésorerie	- 889 236	- 1 553 388
Variation des opérations de capital-risque comprises dans les actions et autres titres à revenu variable	- 200 619	- 154 477
Variation des actions et autres titres à revenu variable, hors opérations de capital-risque	- 101 096	- 53 086
Variation des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1 460 524	- 317 101
Variation des comptes de régularisation – Actif	3 949 856	- 767 915
Variation des autres éléments d'actif	21 425	49 663
Variation des comptes de régularisation – Passif	- 3 550 321	- 1 101 050
Variation des autres éléments de passif	18 656	19 537
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	- 25 424 857	- 29 736 381
B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement :		
Cession de titres du portefeuille d'investissement arrivés à échéance pendant l'exercice	266 581	301 440
Acquisition de substituts de prêt compris dans les portefeuilles de trésorerie	- 2 906 619	- 2 622 000
Remboursements de substituts de prêts compris dans les portefeuilles de trésorerie	1 582 002	179 474
Acquisition d'actifs corporels et incorporels	- 42 873	- 20 130
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	- 1 100 909	- 2 161 216
C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de financement :		
Émissions de dettes représentées par des titres	129 855 314	101 587 443
Remboursements de dettes représentées par des titres	- 92 619 273	- 66 715 132
Contributions des États membres	57 664	358 659
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	37 293 705	35 230 970
État résumé de la trésorerie		
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	27 232 501	24 100 435
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
Activités opérationnelles	- 25 424 857	- 29 736 381
Activités d'investissement	- 1 100 909	- 2 161 216
Activités de financement	37 293 705	35 230 970
Effets des variations de change sur les liquidités détenues	- 786 146	- 201 307
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	37 214 294	27 232 501
Les liquidités et équivalents se décomposent comme suit :		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux, à l'exception des dépôts auprès de la Banque centrale du Luxembourg au titre de l'obligation de réserve minimale (Note B.1)	92	83
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum (Note B.2, portefeuille A1)	5 086 491	7 638 941
Prêts et avances aux établissements de crédit :		
Comptes à vue	491 476	367 694
Comptes de dépôts à terme (Note C)	31 636 235	19 225 783
	37 214 294	27 232 501

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Groupe Banque européenne d'investissement

Annexe aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Créée en 1958 par le traité de Rome, la Banque européenne d'investissement (« la Banque » ou « la BEI ») est l'institution de financement à long terme de l'Union européenne (« l'UE »). Son siège social est situé 98-100, boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg. La Banque a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des États membres de l'UE. Elle emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions favorables pour soutenir des projets qui concourent à la réalisation des objectifs de l'UE. La Banque adapte en permanence ses activités à l'évolution des politiques de l'UE.

Le Fonds européen d'investissement (« le Fonds » ou « le FEI ») est une institution financière internationale qui a été créée à Luxembourg le 14 juin 1994. Son siège social est situé 96, boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg.

La mission première du FEI est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs de l'Union européenne au travers des activités suivantes :

- l'octroi de garanties à des institutions financières pour couvrir des crédits aux petites et moyennes entreprises (PME) ;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital ;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties ;
- des activités connexes.

La Banque détient 61,17 % (62,11 % en 2009) du capital souscrit du FEI. La Banque et le Fonds sont dénommés ci-après « le Groupe ».

Note A – Principes comptables essentiels

A.1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés (« les états financiers ») de la Banque européenne d'investissement ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurances, telle que modifiée par les directives 2001/65/CE du 27 septembre 2001, 2003/51/CE du 18 juin 2003 et 2006/46/CE du 14 juin 2006 (« les directives »). Aucun rapport de gestion ne figure toutefois dans ces états financiers. Le Groupe établit un rapport d'activité qui est

présenté séparément des états financiers et dont la cohérence avec ceux-ci n'est pas auditée.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a adopté, le 10 mars 2011, les présents états financiers et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 15 juin 2011.

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être substantielles pour les états financiers.

Le Groupe publie également des états financiers consolidés établis en vertu des normes internationales d'information financière dites « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*), telles qu'entérinées par l'Union européenne.

A.2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4(1) de ses statuts, le Groupe emploie l'euro (EUR), monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des États membres et pour la présentation de ses états financiers.

Le Groupe effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euros et dans des monnaies de pays tiers.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif du Groupe libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

A.3. Bases de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement et ceux de sa filiale,

le Fonds européen d'investissement. Les états financiers du FEI sont établis pour le même exercice comptable que pour la Banque, sur la base de principes comptables cohérents.

La Banque consolide les états financiers du FEI.

Après cumul des bilans et comptes de profits et pertes, tous les soldes réciproques, les transactions ainsi que les produits et charges résultant d'opérations entre les deux entités ont été éliminés.

Les participations minoritaires représentent la fraction du résultat et de l'actif net qui « n'appartiennent » ni directement ni indirectement à la Banque.

Les actifs détenus sur mandat ou en fiducie ne font pas partie des actifs du Groupe et sont décrits à la Note X.

A.4. Produits dérivés

Le Groupe détient des produits dérivés uniquement à des fins de microcouverture et de macrocouverture, et non à des fins de négociation.

Le Groupe a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif (GAP), à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. Toutes les opérations sur des produits dérivés sont inscrites dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. Le Groupe conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

Le Groupe conclut également des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt (de base et au jour le jour) dans le cadre d'opérations de couverture de ses prêts ou pour les besoins de sa position globale de GAP. Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis.

Il conclut en outre des swaps sur défaillance de crédit dans le cadre de sa politique d'atténuation du risque de crédit.

Le Groupe a recours à des contrats à long terme normalisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Ces instruments sont valorisés au cours de clôture de la veille sur le marché concerné.

Contrats d'échange de devises

Le Groupe conclut des contrats d'échange de devises pour ajuster ses positions en devises. La réévaluation de

la composante au comptant du contrat d'échange fait l'objet d'un ajustement dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif. La composante à terme du contrat est comptabilisée hors bilan à la valeur de transaction et n'est pas réévaluée. La surcote ou la décote entre les montants des transactions au comptant et à terme est répartie prorata temporis par le biais du compte de profits et pertes (*Intérêts à recevoir et produits assimilés* ou *Intérêts à verser et charges assimilées*).

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les contrats d'échange de taux d'intérêt à des fins de couverture ne sont pas réévalués.

A.5. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

A.6. Liquidités et équivalents

Le Groupe assimile à des liquidités et équivalents les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 90 jours.

A.7. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, le Groupe a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

A.7.1. Portefeuille d'investissement du Groupe

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur prix de transfert. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie des titres.

En 2006, le Groupe a décidé de liquider progressivement le portefeuille d'investissement. Depuis cette décision, il a cessé d'abonder ce portefeuille et il conservera les positions existantes jusqu'à leur échéance finale, après quoi il investira le produit des remboursements

des titres parvenus à échéance dans les portefeuilles opérationnels décrits au point A.7.2.

A.7.2. Portefeuilles opérationnels

- Portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2

Pour s'assurer un niveau de liquidité suffisant, le Groupe achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de 18 mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'institutions publiques et d'établissements de crédit. Les titres du portefeuille A1 sont détenus jusqu'à l'échéance finale et présentés dans les états financiers à leur coût d'acquisition. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable. Les titres du portefeuille A2 sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan au poste *Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales*.

Les titres de créances négociables d'institutions publiques et d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan au poste *Obligations et autres titres à revenu fixe*, respectivement sous les rubriques a) *d'émetteurs publics* et b) *d'autres émetteurs*.

Les obligations à coupon zéro sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistrée prorata temporis au poste *Intérêts à recevoir et produits assimilés*.

- Portefeuilles opérationnels obligataires B1, B2, B3 et B4

Le portefeuille B1 *Credit Spread* comprend des obligations à taux variable et à taux fixe émises ou garanties par des États, des institutions supranationales, des établissements financiers et des sociétés. Ces titres sont disponibles à la vente et présentés dans les états financiers à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B2 *Placements alternatifs* comprend des titres à capital garanti d'émetteurs qui répondent aux critères d'admissibilité du Groupe pour ses portefeuilles de trésorerie, assortis de coupons liés aux performances de fonds de fonds spéculatifs sous-jacents, et d'une durée initiale approximative de cinq ans. Ces titres sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B3 *Global Fixed Income* comprend des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de dix ans,

émis et garantis par des institutions financières. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché ; les modifications correspondantes de leur valeur de marché sont enregistrées au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille B4 *Inflation Linked Investment* comprend des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 30 ans, émis par des États membres de l'UE. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché ; les modifications correspondantes de leur valeur de marché sont enregistrées au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Le portefeuille opérationnel du FEI se compose de titres cotés d'une durée résiduelle maximale de dix ans. Ces titres sont disponibles à la vente et présentés dans les états financiers à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste *Perte nette sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

La valeur de marché des portefeuilles de trésorerie repose sur les prix publiés sur un marché actif, qui sont la première source utilisée pour déterminer la juste valeur de ces instruments de trésorerie. Pour les instruments dont le prix de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée à partir du prix négocié par des acteurs du marché ou à l'aide de techniques ou modèles de valorisation qui se basent, dans la mesure du possible, sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

A.7.3. Substituts de prêt

Ce portefeuille se compose principalement d'obligations, de notes et de certificats émis par des structures de titrisation ad hoc ou des entités fiduciaires. Ces titres sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance ; ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition, puis au coût restant à amortir. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie des titres. Les ajustements de valeur sont comptabilisés dans la mesure où ils présentent un caractère durable.

A.8. Prêt de titres

En avril 2003, le Groupe a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement du Groupe, du portefeuille B1 *Credit Spread*, du portefeuille B3 *Global Fixed Income*, du portefeuille B4 *Inflation Linked Investment* et du portefeuille opérationnel du FEI.

Les titres prêtés sont enregistrés hors bilan à leur valeur comptable. Les titres reçus en garantie dans ce cadre ne sont pas inscrits au bilan, sauf si le Groupe obtient les droits contractuels liés aux titres reçus. Les titres prêtés ne sont pas retirés du bilan, à moins que le Groupe renonce aux droits contractuels liés aux titres transférés.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

A.9. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

A.9.1. Prêts et avances

Les prêts et avances sont présentés dans les actifs du Groupe sur la base du montant décaissé net. Des ajustements de valeur spécifiques ont été effectués sur les prêts et avances en cours à la fin de l'exercice qui présentent des risques de non-recouvrement sur une partie ou sur la totalité de leur montant. Ces ajustements de valeur sont maintenus dans la même monnaie que les actifs auxquels ils se rapportent. Les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat à la rubrique *Ajustements de valeur sur prêts et avances* et sont portés en déduction aux postes d'actif appropriés du bilan.

A.9.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés au compte de profits et pertes en comptabilité d'engagement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts. Au bilan, les intérêts courus sont inscrits à l'actif au *Compte de régularisation*. Les ajustements de valeur relatifs aux intérêts sur ces prêts sont déterminés au cas par cas par la direction du Groupe et dans les *Ajustements de valeur spécifiques* sur les prêts et avances à la clientèle.

A.9.3. Opérations de prise en pension (Reverse repo) et de mise en pension (Repo)

Le Groupe conclut des opérations de pension tripartites afin d'optimiser sa gestion du risque de crédit inhérent aux actifs détenus dans les portefeuilles opérationnels. Dans une opération de pension tripartite, un dépositaire ou un organisme de compensation prennent des dispositions pour assurer la conservation, la compensation et le règlement des transactions de pension entre la Banque et une tierce partie. Ils opèrent sur la base d'un contrat-cadre global normalisé qui prévoit la livraison contre paiement, la substitution des titres, l'évaluation automatique aux cours du marché, l'information financière et l'administration courante des transactions.

Les opérations de prise en pension sont comptabilisées à la valeur des liquidités fournies et figurent au poste *Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et avances* du bilan. Les intérêts perçus au titre des opérations de prise en pension sont comptabilisés prorata temporis.

Les opérations de mise en pension sont comptabilisées à la valeur des liquidités reçues et figurent au poste *Dettes envers des établissements de crédit – a) à terme ou à préavis* du bilan. Les intérêts versés au titre des opérations de mise en pension sont comptabilisés prorata temporis.

A.9.4. Bonifications d'intérêts

Les bonifications d'intérêts reçues d'avance (Note I) sont différées et reconnues dans le compte de profits et pertes sur la période allant du versement au remboursement du prêt bonifié concerné.

A.10. Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. À la clôture du bilan, leur valeur comptable est corrigée par évaluation ultérieure à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition ou valeur de marché. Le Groupe acquiert des actions et autres titres à revenu variable dans le cadre des opérations de capital-risque et des fonds d'infrastructure ou d'investissement auxquels il participe en vertu du Mécanisme de financement structuré.

Les investissements dans des sociétés de capital-risque, des fonds d'infrastructure et des fonds d'investissement représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités du Groupe. Ils figurent initialement au bilan à leur coût d'acquisition original. Sur la base des évaluations fournies par les gestionnaires de fonds jusqu'à la clôture du bilan, les portefeuilles d'investissements sont enregistrés ligne par ligne à la moins élevée des deux valeurs suivantes : le coût d'acquisition ou la valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable qui pourrait exister dans ce portefeuille. On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par le Groupe, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur de la participation à la même date déclarée par le gestionnaire de fonds concerné. Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la dernière VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives et des commissions de gestion liées à des fonds de capital-risque, des fonds d'infrastructure ou des fonds d'investissement ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan ne sont pas prises en compte dans le calcul de la VNI attribuable.

A.11. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent des terrains, les immeubles occupés par le Groupe ainsi que des équipements et du matériel.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition et les immeubles à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. La valeur de l'immeuble du siège du Groupe à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm et Luxembourg-Weimershof fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof : 30 ans ;
- équipements permanents, agencements et accessoires : 10 ans ;
- mobilier : 5 ans ;
- matériel de bureau et véhicules : 3 ans.

A.12. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques développés en interne. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront au Groupe des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les logiciels mis au point en interne et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé, calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

A.13. Régimes de retraite et d'assurance-maladie

A.13.1. Régime de retraite du personnel

Le Groupe administre des régimes de retraite à prestations définies, destinés à assurer le versement de pensions à la quasi-totalité de son personnel.

Le régime général de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois par an sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2010 et a été mise à jour au 31 décembre 2010 sur la base d'une extrapolation pour le dernier trimestre 2010. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la Note L.

Avant le 1^{er} janvier 2010, les gains actuariels n'avaient aucune incidence sur le niveau des provisions. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les déficits et gains actuariels cumulés de l'exercice précédent, s'ils dépassent 10 % des engagements en matière de prestations de retraite, sont comptabilisés linéairement sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés au régime.

Le régime général de retraite du FEI est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant le régime précédent de retraite, à contributions définies.

A.13.2. Régime d'assurance-maladie

Le Groupe a institué au profit des membres du personnel son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent le Groupe et le personnel. Le régime d'assurance-maladie est géré et comptabilisé selon les mêmes principes que le régime de retraite décrit à la Note A.13.1. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2010 et a été mise à jour au 31 décembre 2010 sur la base d'une extrapolation pour le dernier trimestre 2010.

A.13.3. Régime de retraite du Comité de direction

Le régime de retraite du Comité de direction est un régime à prestations définies alimenté par les seules cotisations du Groupe et couvrant tous les membres du Comité de direction. Les cotisations du Groupe sont intégralement investies dans les actifs du Groupe. Le régime de retraite du Comité de direction est géré et comptabilisé selon les mêmes principes que le régime de retraite du personnel décrit à la Note A.13.1.

A.13.4. Régime complémentaire volontaire de prévoyance

Le régime complémentaire volontaire de prévoyance (RCVP) est un régime de retraite à contributions définies, alimenté par les cotisations des membres du personnel. Il est comptabilisé sur la base de ces cotisations et le passif correspondant est enregistré dans les *Autres éléments du passif*.

A.14. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont présentées à leur valeur de remboursement. Les coûts de transaction et les surcotes ou décotes sont amortis linéairement au compte de profits et pertes sur la durée de vie des dettes, par le biais des comptes de régularisation à l'actif et au passif.

Les charges d'intérêts sur les titres de créance sont enregistrées au poste *Intérêts à verser et charges assimilées* du compte de profits et pertes consolidé.

A.15. Provision pour garanties émises

Cette provision est destinée à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties du Groupe en faveur d'intermédiaires financiers ou au bénéfice de prêts accordés par des tiers. Une provision pour garanties émises est constituée s'il existe une indication objective que le Groupe aura à subir une perte au titre de telle ou telle garantie donnée.

A.16. Réserves

A.16.1. Réserve pour les activités spéciales et réserve générale pour les financements

Les statuts de la Banque entrés en vigueur avec le traité de Lisbonne n'exigent plus le maintien de réserves spécifiques en faveur du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF), ni en faveur du Fonds pour les opérations de capital-risque. En revanche, ils prévoient une réserve pour des « activités spéciales » à définir. Une proposition a été soumise et approuvée lors de la réunion du Comité de direction du 2 février 2010 concernant la définition des activités spéciales et la constitution d'une réserve correspondante, en conformité avec les pratiques et les accords externes existants en matière de risques de crédit. La redéfinition du cadre des réserves de la Banque pour ses activités de prêt offre l'occasion de distinguer plus clairement les réserves pour la perte attendue sur l'ensemble du portefeuille de prêts des réserves basées sur les dotations en capital pour les activités spéciales.

Deux nouvelles réserves ont donc été créées au 31 décembre 2009. Elles se présentent comme suit :

- la réserve pour les activités spéciales : en vertu de l'article 16(5) des statuts, « les activités spéciales de la Banque font l'objet d'une dotation spécifique en réserves ». Cette réserve sera fonction de la dotation en capital de chaque opération ;
- la réserve générale pour les financements : compte tenu des dispositions des statuts, une réserve non spécifique, calculée conformément aux lignes directrices de la politique du Groupe en la matière, couvre désormais la perte attendue sur le portefeuille de prêts et de garanties de la Banque.

A.16.2. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprenait le montant cumulé des affectations du résultat annuel du Groupe déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce type d'activité. Cette réserve a été supprimée au profit des réserves susmentionnées.

A.16.3. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprenait le montant cumulé des affectations du résultat annuel du Groupe déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi. Cette réserve a été supprimée au profit des réserves susmentionnées.

A.17. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

A.18. Comptes de régularisation (actif – passif)

Ces comptes comprennent :

À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits qui, bien que se rapportant à l'exercice, ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).

Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, bien que se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement les intérêts sur emprunts).

A.19. Intérêts à recevoir et produits assimilés

Outre les produits d'intérêts et de commissions sur prêts et sur dépôts et les autres produits du portefeuille de titres, la rubrique *Intérêts à recevoir et produits assimilés* comprend les indemnités perçues par le Groupe sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Afin de maintenir une équivalence de traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, le Groupe étale sur la durée restant à courir des prêts concernés les indemnités de remboursement anticipé perçues.

A.20. Revenus de dividendes

Les dividendes sont enregistrés dans le compte de profits et pertes dès qu'est établi le droit de l'entité à en recevoir les paiements.

A.21. Reclassement de certains montants concernant l'exercice précédent

Certains montants relatifs à l'exercice précédent ont été reclassés par souci de cohérence avec la présentation du présent exercice. Les principaux reclassements concernent la contre-passation des intérêts à recevoir et à verser compensés issus d'opérations d'échanges dans les postes suivants :

- *compte de régularisation – actif,*
- *compte de régularisation – passif,*
- *intérêts à recevoir et produits assimilés,*
- *intérêts à verser et charges assimilés.*

Note B – Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux et portefeuille de titres (en milliers d'euros)

B.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux

Au 31 décembre 2010, le poste *Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux* s'établit à 253 692 000 EUR (2009 : 227 227 000 EUR).

La BEI est une contrepartie éligible aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et a dès lors accès au financement de la Banque centrale européenne. Elle effectue ses opérations via la Banque centrale du Luxembourg, où elle dispose d'un compte de dépôt lui servant à remplir ses obligations de réserve minimum. Le solde de ce compte se monte à 253 600 000 EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 227 144 000 EUR).

B.2. Portefeuille de titres

Outre les substituts de prêt, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres se compose du portefeuille d'investissement du Groupe, des portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2, des portefeuilles opérationnels obligataires B1 *Credit Spread*, B2 Placements alternatifs, B3 *Global Fixed Income* et B4 *Inflation Linked Investment*, ainsi que du portefeuille opérationnel du FEI. Le détail de ces portefeuilles et leur répartition au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 se présentent comme suit :

	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales (cotés)	5 372 659	4 072 600
Obligations et autres titres à revenu fixe (dont 9 413 399 000 EUR de titres non cotés en 2010 et 9 071 544 000 EUR en 2009)	16 358 541	18 266 971
	21 731 200	22 339 571

Au 31.12.2010	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Surcote ou décote à amortir	Valeur à l'échéance finale	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement du Groupe	1 674 379	1 624 734	- 18 602	1 606 132	1 650 666
Portefeuilles opérationnels monétaires :					
- A1: titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	5 086 491	5 086 491	0	5 086 491	5 083 714
- A2: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	2 199 097	2 200 878	9 120	2 216 906	2 201 277
Portefeuilles opérationnels obligataires :					
- B1: <i>Credit Spread</i>	1 044 305	990 742	0	1 043 527	998 966
- B2: Placements alternatifs	0	0	0	0	0
- B3: <i>Global Fixed Income</i>	633 831	618 997	0	608 000	618 997
- B4: <i>Inflation Linked Investment</i>	1 073 907	1 072 028	0	980 000	1 072 028
Portefeuille opérationnel – FEI	650 157	603 914	0	647 853	606 585
Substituts de prêt (Note D)	9 534 374	9 533 416	- 18 331	9 515 085	8 834 011
	21 896 541	21 731 200	- 27 813	21 703 994	21 066 244

Au 31.12.2009	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Surcote ou décote à amortir	Valeur à l'échéance finale	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement du Groupe	1 928 370	1 894 508	- 24 426	1 870 082	1 981 858
Portefeuilles opérationnels monétaires :					
- A1: titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	7 638 941	7 638 941	0	7 638 941	7 635 850
- A2: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	1 792 559	1 790 862	0	1 792 534	1 792 846
Portefeuilles opérationnels obligataires :					
- B1: <i>Credit Spread</i>	1 132 731	1 112 564	0	1 133 246	1 126 106
- B2: Placements alternatifs	125 000	124 131	0	125 000	124 131
- B3: <i>Global Fixed Income</i>	553 499	554 715	0	530 000	554 715
- B4: <i>Inflation Linked Investment</i>	478 334	496 336	0	435 000	496 336
Portefeuille opérationnel – FEI	523 076	518 715	0	516 218	522 864
Substituts de prêt (Note D)	8 208 799	8 208 799	0	8 208 799	7 716 159
	22 381 309	22 339 571	- 24 426	22 249 820	21 950 865

Le Groupe conclut des opérations de prêt de titres couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Il maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant quotidiennement les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et, si nécessaire, demande des sûretés complémentaires ou en restituée.

La valeur nominale de l'activité de prêt de titres se monte à 655 982 000 EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 471 434 000 EUR).

Les substituts de prêt sont inclus dans le total des prêts (Note D). Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit et au projet ont été ajoutées pour offrir un recours supplémentaire. Il ressort d'un examen détaillé qu'aucun ajustement de valeur n'est nécessaire et n'a donc été comptabilisé au 31 décembre 2010.

Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit – Autres prêts et avances

(en milliers d'euros)

Le Groupe conclut des opérations de pension livrée couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Il maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant quotidiennement les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et, si nécessaire, demande des sûretés complémentaires ou en restituée.

	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à terme	6 230 200	9 131 727
Opérations de prise en pension (<i>Reverse repos</i>) tripartites ^(*)	25 406 035	10 094 056
	31 636 235	19 225 783

^(*) Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification de la sûreté,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation d'une sûreté de substitution sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Note D – État résumé des prêts et garanties

D.1. Total des prêts accordés (en milliers d'euros)

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit :

	Prêts à des établissements de crédit intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2010	Total 2009
Partie décaissée	124 030 306	226 989 482	351 019 788	315 940 880
Partie non décaissée	17 562 869	72 988 160	90 551 029	81 843 248
Total des prêts accordés	141 593 175	299 977 642	441 570 817	397 784 128
Portefeuille de substituts de prêts (Note B.2)			9 533 416	8 208 799
Total des prêts accordés y compris portefeuille de substituts de prêts (Note D.3)			451 104 233	405 992 927

D.2. Ajustements de valeur spécifiques sur prêts (en milliers d'euros)

Ces ajustements de valeur ont évolué comme suit :

	2010	2009
Provision à l'ouverture de l'exercice	110 800	22 000
Reprise durant l'exercice	- 20 000	0
Dotation durant l'exercice	808	88 800
Provision à la clôture de l'exercice	91 608	110 800

D.3. Ventilation des prêts par pays de localisation des projets (en milliers d'euros)**D.3.1. Prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union**

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Espagne	696	67 388 000	63 517 730	3 870 270	14,94 %	15,19 %
Allemagne	688	57 312 575	48 133 100	9 179 475	12,70 %	13,45 %
Italie	548	55 563 064	43 221 824	12 341 240	12,32 %	12,51 %
France	403	41 006 821	34 224 356	6 782 465	9,09 %	9,56 %
Royaume-Uni	233	30 523 750	24 813 567	5 710 183	6,77 %	6,81 %
Portugal	320	24 032 904	21 411 740	2 621 164	5,33 %	5,34 %
Pologne	189	23 104 374	16 507 833	6 596 541	5,12 %	4,46 %
Grèce	150	17 197 611	13 872 929	3 324 682	3,81 %	3,65 %
Hongrie	125	10 710 227	8 437 892	2 272 335	2,37 %	2,33 %
Autriche	196	9 815 879	9 239 879	576 000	2,18 %	2,14 %
République tchèque	113	9 705 203	7 729 744	1 975 459	2,15 %	2,11 %
Belgique	94	8 737 168	7 149 325	1 587 843	1,94 %	1,90 %
Pays-Bas	66	7 807 107	5 423 587	2 383 520	1,73 %	1,67 %
Suède	73	7 520 745	5 171 663	2 349 082	1,67 %	1,26 %
Finlande	114	6 900 878	6 116 078	784 800	1,53 %	1,64 %
Roumanie	74	6 553 558	3 277 402	3 276 156	1,45 %	1,58 %
Irlande	50	4 265 456	3 356 818	908 638	0,95 %	1,06 %
Slovénie	54	3 089 494	2 185 805	903 689	0,68 %	0,67 %
Slovaquie	44	2 617 823	1 116 366	1 501 457	0,58 %	0,33 %
Bulgarie	42	2 429 605	1 090 550	1 339 055	0,54 %	0,59 %
Danemark	44	2 370 991	2 069 158	301 833	0,53 %	0,60 %
Chypre	33	1 835 111	1 362 472	472 639	0,41 %	0,35 %
Lettonie	27	1 602 681	817 681	785 000	0,35 %	0,39 %
Lituanie	17	1 328 129	1 176 629	151 500	0,29 %	0,33 %
Estonie	14	1 068 217	489 908	578 309	0,24 %	0,25 %
Luxembourg	27	790 713	693 263	97 450	0,17 %	0,21 %
Malte	5	301 055	145 555	155 500	0,07 %	0,05 %
Sous-total	4 439	405 579 139	332 752 854	72 826 285	89,91 %	90,43 %

D.3.2. Prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union*D.3.2.1. Pays candidats*

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Turquie	122	13 548 290	9 693 800	3 854 490		
Croatie	31	2 309 369	1 367 780	941 589		
Ancienne République yougoslave de Macédoine	8	274 126	189 144	84 982		
Sous-total	161	16 131 785	11 250 724	4 881 061	3,58 %	3,51 %

D.3.2.2. Pays ACP

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Madagascar	2	268 221	194 207	74 014		
Kenya	4	267 662	24 788	242 874		
Namibie	8	201 082	201 082	0		
Nigeria	3	189 700	15 931	173 769		
Lesotho	4	173 712	22 412	151 300		
Maurice	13	124 865	72 930	51 935		
Mozambique	8	122 809	92 309	30 500		
Ghana	3	106 399	86 399	20 000		
Tanzanie	1	100 652	0	100 652		
Sénégal	3	76 878	41 878	35 000		
Régional – Afrique de l'Ouest	3	70 136	70 136	0		
Cap-Vert	2	61 648	30 264	31 384		
République démocratique du Congo	1	55 000	2 738	52 262		
Régional – Caraïbes	3	48 433	45 433	3 000		
Bénin	2	45 000	0	45 000		
Cameroun	1	40 000	0	40 000		
Swaziland	2	38 332	24 832	13 500		
République dominicaine	3	34 800	0	34 800		
Congo	1	29 000	0	29 000		
Barbade	5	28 269	18 519	9 750		
Botswana	4	25 747	25 747	0		
Jamaïque	3	25 169	25 169	0		
Fidji	1	24 500	0	24 500		
Mauritanie	2	20 605	13 281	7 324		
Burkina	1	18 500	3 000	15 500		
Malawi	2	17 492	3 825	13 667		
Régional – Afrique	2	11 587	11 587	0		
Régional – ACP	1	7 261	7 261	0		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2	6 730	6 730	0		
Saint-Christophe-et-Nevis	2	5 987	0	5 987		
Bahamas	2	5 769	5 769	0		
Sainte-Lucie	2	3 700	3 700	0		
Togo	1	3 000	0	3 000		
Zimbabwe	1	2 683	2 683	0		
Gabon	1	1 288	1 288	0		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	428	428	0		
Grenade	1	300	300	0		
Sous-total	101	2 263 344	1 054 626	1 208 718	0,50 %	0,44 %

D.3.2.3. Pays d'Asie

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Chine	7	1 663 230	560 392	1 102 838		
Viêt Nam	7	449 672	163 631	286 041		
Inde	3	260 748	196 152	64 596		
Pakistan	5	159 801	59 801	100 000		
Sri Lanka	4	149 223	124 223	25 000		
Philippines	3	100 477	100 477	0		
Indonésie	4	90 093	90 093	0		
Maldives	1	44 277	44 277	0		
Laos	1	41 162	41 162	0		
Thaïlande	1	19 515	19 515	0		
Bangladesh	1	14 014	14 014	0		
Sous-total	37	2 992 212	1 413 737	1 578 475	0,66 %	0,56 %

D.3.2.4. Pays des Balkans

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Serbie	61	2 946 333	1 161 243	1 785 090		
Bosnie-Herzégovine	34	1 123 212	511 418	611 794		
Albanie	14	290 085	175 488	114 597		
Monténégro	26	237 304	129 959	107 345		
Sous-total	135	4 596 934	1 978 108	2 618 826	1,02 %	0,94 %

D.3.2.5. Pays d'Amérique centrale et latine

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Brésil	16	1 059 618	739 618	320 000		
Panama	4	617 574	269 901	347 673		
Argentine	5	227 509	227 509	0		
Colombie	2	185 977	185 802	175		
Mexique	4	159 570	128 930	30 640		
Pérou	4	117 434	117 434	0		
Paraguay	1	74 839	74 839	0		
Régional – Amérique centrale	2	38 416	20 035	18 381		
Équateur	1	36 163	36 163	0		
Uruguay	3	26 178	26 178	0		
Honduras	1	20 000	0	20 000		
Nicaragua	1	15 046	0	15 046		
Costa Rica	1	10 328	10 328	0		
Régional – Pacte andin	1	4 774	4 774	0		
Sous-total	46	2 593 426	1 841 511	751 915	0,57 %	0,52 %

D.3.2.6. Pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE)

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Norvège	7	615 746	565 746	50 000		
Islande	10	585 222	495 222	90 000		
Sous-total	17	1 200 968	1 060 968	140 000	0,27 %	0,33 %

D.3.2.7. Pays méditerranéens

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Égypte	38	3 289 717	2 095 074	1 194 643		
Tunisie	60	3 173 669	1 821 950	1 351 719		
Maroc	49	3 139 969	1 783 969	1 356 000		
Syrie	17	1 516 807	702 415	814 392		
Liban	24	713 525	470 846	242 679		
Algérie	1	500 000	500 000	0		
Israël	8	436 098	377 198	58 900		
Jordanie	22	384 048	291 953	92 095		
Gaza-Cisjordanie	6	62 479	17 479	45 000		
Sous-total	225	13 216 312	8 060 884	5 155 428	2,93 %	2,79 %

D.3.2.8. Pays et territoires d'outre-mer (PTOM)

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Polynésie française	2	10 558	558	10 000		
Nouvelle-Calédonie	1	711	711	0		
Îles Vierges britanniques	1	581	581	0		
Sous-total	4	11 850	1 850	10 000	0,00 %	0,00 %

D.3.2.9. Pays d'Europe orientale et du Caucase du Sud et Russie

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Ukraine	4	465 540	148 000	317 540		
Russie	5	339 200	105 836	233 364		
Moldavie	7	234 946	12 546	222 400		
Géorgie	4	175 000	27 159	147 841		
Arménie	1	5 000	0	5 000		
Sous-total	21	1 219 686	293 541	926 145	0,27 %	0,18 %

D.3.2.10. Afrique du Sud

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Afrique du Sud	30	1 298 577	844 401	454 176		
Sous-total	30	1 298 577	844 401	454 176	0,29 %	0,30 %
Total des prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union	777	45 525 094	27 800 350	17 724 744	10,09 %	9,57 %
Total des prêts 2010	5 216	451 104 233	360 553 204 ⁽¹⁾	90 551 029	100,00 %	
Total des prêts 2009	5 032	405 992 927	324 149 679 ⁽¹⁾	81 843 248		100,00 %

⁽¹⁾ Y compris les substituts de prêts (Notes B.2 et D.1).

D.4. Provisions constituées au titre d'opérations de garantie

Une provision pour garanties émises a été constituée, car il existe une indication objective que le Groupe aura à subir une perte au titre de garanties données. Au 31 décembre 2010, cette provision se monte à 107 469 000 EUR (2009 : 70 412 000 EUR).

La provision supplémentaire constituée au titre de garanties émises s'établissait à 47 815 000 EUR en 2010 (2009 : 60 300 000 EUR). En outre, un ajustement de change de 10 758 000 EUR a été comptabilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (2009 : 4 653 000 EUR).

Note E – Actions et autres titres à revenu variable

Ce solde comprend (en milliers d'euros) :

	Opérations de capital-risque	Actions BERD	Fonds d'investissement	TOTAL
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2010	1 889 354	157 500	222 388	2 269 242
Solde net	188 672	0	101 096	289 768
Au 31 décembre 2010	2 078 026	157 500	323 484	2 559 010
Ajustements de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2010	- 650 083	0	- 850	- 650 933
Solde net	- 42 885	0	- 15 689	- 58 574
Au 31 décembre 2010	- 692 968	0	- 16 539	- 709 507
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2010	1 385 058	157 500 ⁽¹⁾	306 945	1 849 503
Au 31 décembre 2009	1 239 271	157 500 ⁽¹⁾	221 538	1 618 309

⁽¹⁾ Ce montant de 157 500 000 EUR (2009 : 157 500 000 EUR) représente le capital libéré par le Groupe au 31 décembre 2010 au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Le Groupe détient 3,03 % du capital souscrit de la BERD.

Au 31 décembre 2010, la part du Groupe dans les fonds propres nets de la BERD atteignait 348 400 000 EUR (2009 : 355 000 000 EUR). Ces chiffres sont obtenus à partir des états financiers audités de 2009, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

En millions d'euros	% du capital détenu	Total des capitaux propres	Total du résultat net	Total de l'actif
BERD (31.12.2008)	3,03	11 750	- 717	33 047
BERD (31.12.2009)	3,03	11 515	- 911	32 539

Les montants signés mais non encore décaissés figurant hors bilan sont les suivants :

- opérations de capital-risque : 1 706 189 000 EUR (2009 : 1 392 559 000 EUR) ;
- fonds d'investissement : 459 914 000 EUR (2009 : 511 895 000 EUR).

Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
Coût historique					
Au 1 ^{er} janvier 2010	10 717	362 066	82 668	455 451	6 908
Acquisitions	14 000	12 800	9 254	36 054	6 819
Cessions	0	0	- 10 569	- 10 569	- 1 937
Au 31 décembre 2010	24 717	374 866	81 353	480 936	11 790
Amortissement cumulé					
Au 1 ^{er} janvier 2010	0	- 106 096	- 38 851	- 144 947	- 2 091
Amortissement	0	- 12 764	- 14 257	- 27 021	- 3 370
Cessions	0	0	10 569	10 569	1 937
Au 31 décembre 2010	0	- 118 860	- 42 539	- 161 399	- 3 524
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2010	24 717	256 006	38 814	319 537	8 266
Au 31 décembre 2009	10 717	255 970	43 817	310 504	4 817

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités. Le coût cumulé relatif à la construction du nouveau bâtiment s'élève à 228 026 000 EUR (2009 : 215 226 000 EUR).

Note G – Autres actifs et créiteurs divers (en milliers d'euros)

Autres actifs	31.12.2010	31.12.2009
Remboursements à recevoir sur prêts	11 765	23 677
Prêts immobiliers et avances accordés au personnel ^(*)	13 621	15 712
Avances sur traitements et émoluments	373	247
Commissions à recevoir sur garanties et opérations de capital-risque	18 777	15 205
Divers	55 609	66 729
	100 145	121 570

^(*) Le Groupe a conclu avec une institution financière extérieure un accord aux termes duquel les membres du personnel employés à titre permanent peuvent bénéficier de prêts selon les dispositions du règlement du personnel. Les mêmes taux d'intérêt, modalités et conditions s'appliquent à tous les employés dans cette situation.

Créiteurs divers	31.12.2010	31.12.2009
Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	222 961	194 947
À payer au titre de l'Initiative PPTE	46 872	46 872
Garanties financières émises au titre d'opérations de capital-risque	26 902	20 942
Compte transitoire sur prêts	20 735	37 242
Frais de personnel dus	19 175	8 781
Fonds de l'Initiative en faveur des infrastructures dans les Balkans occidentaux	10 000	10 000
Divers	70 473	79 678
	417 118	398 462

Note H – Capital souscrit, capitaux propres du Groupe et affectation du résultat de l'exercice

H.1. Capitaux propres consolidés et affectation du résultat de l'exercice

État des mouvements des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)	2010	2009
Capitaux propres		
- Capital souscrit ⁽¹⁾	232 392 989	232 392 989
- Capital non appelé	- 220 773 340	- 220 773 340
- Capital appelé	11 619 649	11 619 649
- À déduire : capital appelé mais non versé	- 14 430	- 28 861
- Capital versé	11 605 219	11 590 788
Réserves et résultat de l'exercice :		
Fonds de réserve		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	18 205 506	16 480 817
- Affectation du résultat de l'exercice précédent ⁽¹⁾	1 876 894	1 650 877
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque	0	147 177
- Transfert au capital appelé	0	- 73 365
- Solde à la clôture de l'exercice	20 082 400	18 205 506
- À déduire : montants à recevoir des États membres	- 43 233	- 86 466
- Solde versé à la clôture de l'exercice	20 039 167	18 119 040
Réserve supplémentaire		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	1 321 995	5 488 403
- Affectation du résultat de l'exercice précédent ⁽¹⁾	- 12 062	- 2 410
- Transfert au capital appelé	0	- 3 305 876
- Transfert au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	- 2 000 000
- Transfert au Fonds pour les opérations de capital-risque	0	0
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	1 144 024
- Variations des participations	- 11 947	- 2 146
- Solde à la clôture de l'exercice	1 297 986	1 321 995
Fonds pour le Mécanisme de financement structuré ⁽²⁾		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	0	2 750 000
- Reprise sur la réserve supplémentaire	0	2 000 000
- Transfert à la réserve pour les activités spéciales, à la réserve générale pour les financements et à la réserve supplémentaire	0	- 4 750 000
- Solde à la clôture de l'exercice	0	0
Fonds pour les opérations de capital-risque ⁽²⁾		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	0	1 764 305
- Transfert au Fonds de réserve	0	- 147 177
- Transfert à la réserve pour les activités spéciales, à la réserve générale pour les financements et à la réserve supplémentaire	0	- 1 617 128
- Solde à la clôture de l'exercice	0	0
Réserve pour les activités spéciales		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	3 299 370	0
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	3 299 370
- Solde à la clôture de l'exercice	3 299 370	3 299 370
Réserve générale pour les financements		
- Solde à l'ouverture de l'exercice	1 923 734	0
- Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque et sur le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	0	1 923 734
- Solde à la clôture de l'exercice	1 923 734	1 923 734
Résultat de l'exercice attribuable aux détenteurs de parts du capital de la Banque	2 097 717	1 864 832
Total des capitaux propres consolidés attribuables aux détenteurs de parts du capital de la Banque	40 263 193	38 119 759

Capitaux propres au titre de participations minoritaires (en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
- Solde au 1 ^{er} janvier	340 294	321 749
- Variation des réserves	24 095	25 843
- Dividende versé	0	- 4 960
- Affectation de la perte de l'exercice	- 12 445	- 2 338
Total des capitaux propres au titre de participations minoritaires au 31 décembre	351 944	340 294

⁽¹⁾ Lors de sa séance annuelle du 8 juin 2010, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit 1 876 894 000 EUR, au Fonds de réserve.

⁽²⁾ Les statuts de la Banque entrés en vigueur avec le traité de Lisbonne n'exigent plus le maintien de réserves spécifiques en faveur du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF), ni en faveur du Fonds pour les opérations de capital-risque.

Une proposition a été soumise et approuvée lors de la réunion du Comité de direction le 2 février 2010 concernant la définition des activités spéciales et l'affectation d'une réserve correspondante, en conformité avec les pratiques et les accords externes existants en matière de risques de crédit.

La redéfinition du cadre des réserves de la Banque pour ses activités de prêt offre l'occasion de distinguer plus clairement les réserves pour la perte attendue sur l'ensemble du portefeuille de prêts et les dotations en capital pour les activités spéciales.

En conséquence, deux réserves ont été créées au 31 décembre 2009 :

La réserve pour les activités spéciales : en vertu de l'article 16(5) des statuts, « les activités spéciales de la Banque font l'objet d'une dotation spécifique en réserves ». Cette réserve est fonction de la dotation en capital de chaque opération de ce type telle que définie dans les lignes directrices de la BEI en matière de risques de crédit. La réserve pour les activités spéciales est constituée pour les opérations sans provision spécifique ; en ce qui concerne les opérations pour lesquelles la dotation en capital est constituée par des tiers (MFPR, LGTT), seul le risque résiduel pour la Banque est couvert.

La réserve générale pour les financements : les nouvelles dispositions contenues dans les statuts ont entraîné la création d'une réserve non spécifique pour couvrir la perte attendue sur le portefeuille de prêts et de garanties du Groupe.

H.2. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves

Au 1^{er} janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 700 000 EUR) ainsi que leur quote-part du montant des réserves (172 900 000 EUR) au 31 décembre 2006. Le montant total à verser a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 31 mai 2007, 31 mai 2008, 31 mai 2009, 30 novembre 2009, 31 mai 2010, 30 novembre 2010, 31 mai 2011 et 30 novembre 2011. Les versements dus jusqu'à celui du 30 novembre 2010 compris ont été réglés en totalité.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan comme suit, à la rubrique *Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves* :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Fraction appelée mais non versée des réserves	43 233	86 466
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit	14 430	28 861
	57 663	115 327

Note I – Comptes de régularisation actif-passif (en milliers d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
À l'actif :		
Écart de change sur contrats d'échange de devises	4 497 165	0
Intérêts et commissions à recevoir	8 075 277	7 352 239
Charges sur emprunts à répartir	57 782	61 633
Primes de remboursement à recevoir sur contrats d'échange ^(*)	416 688	393 852
Commission à recevoir de la Facilité d'investissement	34 080	36 405
Divers	769	1 933
	13 081 761	7 846 062
Au passif :		
Écart de change sur contrats d'échange de devises	23 861	5 180 511
Intérêts et commissions à payer	9 240 125	8 341 809
Indemnités de remboursement anticipé sur prêts à répartir	275 932	134 846
Produits d'emprunts à répartir	277 596	309 417
Primes de remboursement à payer sur contrats d'échange ^(*)	1 492 562	887 325
Bonifications d'intérêts reçues d'avance ^(**)	170 739	177 228
	11 480 815	15 031 136

^(*) Les primes de remboursement à recevoir et à payer sur contrats d'échange, dans le cas des opérations qui le prévoient, constituent les paiements finaux au titre de l'une des deux composantes des swaps sous-jacents.

^(**) Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du Système monétaire européen (SME) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif au poste *Comptes de régularisation*, comprenant :

- les montants des bonifications d'intérêts relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ; et
- les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres de la BEI à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du SME conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992.

Note J – Dettes à terme ou à préavis envers des établissements de crédit ou la clientèle

(en milliers d'euros)

J.1. Dettes envers des établissements de crédit

	31.12.2010	31.12.2009
À vue	5 675 399	4 380 414
Emprunts à court terme	27 858	0
Mises en pension auprès de banques centrales	100 000	100 000
	5 803 257	4 480 414

J.2. Dettes envers la clientèle

	31.12.2010	31.12.2009
À vue ⁽¹⁾	1 524 466	1 256 333
Emprunts à court terme	975 965	1 106 417
	2 500 431	2 362 750

⁽¹⁾ Y compris les comptes de l'Union européenne et des États membres :

	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de l'Union européenne et des États membres :		
• pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	354 872	332 310
• comptes de dépôt	1 130 649	899 908

Note K – Dettes représentées par des titres (en milliers d'euros)

L'un des objectifs du Groupe est de faire concorder sa stratégie en matière de collecte de ressources avec les caractéristiques des fonds nécessaires pour les prêts que la BEI accorde, notamment sur le plan des monnaies. Le poste *Dettes représentées par des titres* comprend les *Bons et obligations en circulation* (titres proposés aux investisseurs grand public) et *Autres* (placements privés). Le tableau ci-dessous donne les encours d'emprunt par monnaie au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 ainsi que les taux moyens et les échéances.

Dettes représentées par des titres					
PAYABLES EN	ENCOURS AU 31.12.2010	TAUX MOYEN 2010 ^(*)	ÉCHEANCES	ENCOURS AU 31.12.2009	TAUX MOYEN 2009 ^(*)
EUR	148 194 630	3.56	2011/2057	136 846 665	3,77
GBP	52 122 801	4.54	2011/2054	51 032 542	4,77
DKK	550 077	2.55	2024/2026	604 692	2,77
SEK	3 241 649	3.68	2011/2028	1 961 373	3,72
CZK	635 750	4.15	2013/2030	598 190	4,00
HUF	371 470	6.29	2011/2016	525 109	6,83
PLN	445 658	6.33	2011/2026	378 058	6,24
BGN	171 285	5.52	2011/2013	171 285	5,72
RON	105 584	8.88	2014/2016	106 225	8,88
USD	104 067 249	2.75	2011/2058	78 348 270	3,42
CHF	7 499 881	2.38	2011/2036	5 763 009	2,41
JPY	13 946 268	0.85	2011/2047	10 607 943	0,73
NOK	3 386 667	4.16	2011/2025	2 383 494	4,42
CAD	781 727	4.68	2037/2045	778 221	4,72
AUD	14 628 590	5.93	2011/2021	9 099 260	5,85
HKD	225 315	1.05	2012/2019	227 380	1,46
NZD	2 180 233	6.75	2012/2017	2 749 583	7,13
ZAR	1 990 653	8.21	2011/2018	1 256 187	8,49
MXN	38 275	6.07	2015/2015	30 550	6,65
TWD	25 667	4.75	2013/2013	65 574	4,21
TRY	2 831 379	10.63	2011/2022	1 991 631	12,37
ISK	48 182	7.91	2011/2011	95 036	8,74
RUB	519 598	6.82	2011/2019	138 110	8,14
TOTAL	358 008 588			305 758 387	

^(*) Moyenne pondérée des taux d'intérêt à la date de clôture du bilan.

Le principal et les intérêts de certains emprunts structurés sont indexés sur des indices boursiers (valeur historique : 843 millions d'EUR). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des contrats d'échange.

En millions d'euros	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	305 758	266 989
Émissions durant l'exercice	129 855	101 588
Remboursements contractuels	- 89 529	- 62 750
Remboursements anticipés	- 3 090	- 3 965
Ajustements de change	15 015	3 896
Solde au 31 décembre	358 009	305 758

Note L – Provisions – Régimes de retraite et d'assurance-maladie (en milliers d'euros)

Le principal régime de retraite du Groupe est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations du Groupe et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs du Groupe.

Les provisions au titre des régimes de retraite et d'assurance-maladie du personnel ont évolué comme suit (en milliers d'euros) :

	2010	2009
Régime de retraite du personnel		
Provision au 1 ^{er} janvier	1 177 671	1 067 684
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 47 287	- 44 896
Cotisations et intérêts pour l'exercice	168 796	154 883
Sous-total	1 299 180	1 177 671
Régime de retraite du Comité de direction	34 310	33 398
Provision au 31 décembre	1 333 490	1 211 069
Régime d'assurance-maladie		
Provision au 1 ^{er} janvier	118 934	105 509
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 9 047	- 7 868
Cotisations et intérêts pour l'exercice	23 803	21 293
Provision au 31 décembre	133 690	118 934
Total des provisions au 31 décembre	1 467 180	1 330 003

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (RCVP), qui est un régime de retraite à contributions définies. Celle-ci est inscrite au poste *Créditeurs divers* (Note G) pour un montant de 223 millions d'EUR (2009 : 195 millions d'EUR).

La provision au titre des prestations futures de retraite et d'assurance-maladie a été évaluée au 30 septembre 2010 par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation actuarielle a été révisée au 31 décembre 2010 sur la base d'une extrapolation pour les trois derniers mois de l'année, effectuée à partir des taux en vigueur sur le marché au 31 décembre 2010 et des hypothèses suivantes (pour le régime de retraite et le régime d'assurance-maladie du personnel) :

- un taux d'actualisation de 5,06 % (2009 : 6,19 %) pour la détermination de la valeur actuelle actuarielle des prestations acquises au titre des régimes de retraite et d'assurance-maladie, correspondant à une durée de 17,52 ans (2009 : durée de 16,24 ans) ;
- à la lumière de l'expérience acquise, le Groupe estime la rémunération globale attendue des réserves des régimes de prestations postérieures à l'emploi à un taux supérieur de 1,5 % au taux d'actualisation susmentionné (comme pour 2009) ;
- un âge de départ à la retraite échelonné entre 55 et 65 ans (comme pour 2009) ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière de 4,5 % (comme pour 2009) ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans (comme pour 2009) ;
- un taux d'adaptation des pensions de 2 % par an (comme pour 2009) ;
- l'utilisation de la table d'espérance de vie du modèle ISCLT (2009 : tables actuarielles LPP 2005). En 2010, aux fins des évaluations actuarielles, la BEI a décidé d'utiliser, en lieu et place des tables LPP 2005, la table d'espérance de vie du modèle ISCLT, récemment établie, considérée comme plus adaptée aux besoins et caractéristiques d'une institution de l'Union européenne.
- un taux d'inflation des frais médicaux de 4 % par an (comme pour 2009).

Si nécessaire, les provisions au titre de ces régimes sont ajustées (Note A.13.1) en fonction de l'évaluation actuarielle, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus (c'est-à-dire que les déficits et gains actuariels cumulés de l'exercice précédent, s'ils dépassent 10 % des engagements de prestations de retraite, sont comptabilisés linéairement sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés). Le gain actuariel se situant dans le « corridor » de 10 % dans l'évaluation pour l'exercice précédent, aucun ajustement de ce type n'a été comptabilisé en 2010. En 2009, aucun ajustement n'avait été comptabilisé non plus, car le déficit actuariel de l'évaluation pour l'exercice précédent se situait aussi dans le corridor de 10 %.

En 2010, l'évaluation actuarielle des régimes de retraite et d'assurance-maladie révèle une perte non comptabilisée de 359 315 000 EUR. Les écarts dépassant 10 % du corridor totalisent 178 017 000 EUR et seront comptabilisés linéairement sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés au régime. Par conséquent, la perte nette qui sera comptabilisée pour le prochain exercice s'élève à 13 693 000 EUR.

Note M – Résultat de l'exercice

Le 15 juin 2011, l'affectation du solde du compte de profits et pertes des états financiers non consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit 2 116 642 000 EUR, sera soumise à l'approbation du Conseil des gouverneurs.

Note N – Intérêts à recevoir et produits assimilés, Intérêts à verser et charges assimilées

N.1. Produits d'intérêts nets (en milliers d'euros)

	2010	2009
Intérêts à recevoir et produits assimilés		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	2 798	1 027
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe	412 411	398 319
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	7 937 351	9 008 592
Produits dérivés	10 852 055	7 741 880
Divers	1 436	3 666
TOTAL	19 206 051	17 153 484
Intérêts à verser et charges assimilées		
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	- 23 614	- 34 653
Dettes représentées par des titres	- 13 287 875	- 12 361 091
Produits dérivés	- 3 186 623	- 2 359 064
Divers	- 132 066	- 125 848
TOTAL	- 16 630 178	- 14 880 656
Produits d'intérêts nets	2 575 873	2 272 828

N.2. Ventilation par marché géographique des intérêts à recevoir et produits assimilés (en milliers d'euros)

	2010	2009
Espagne	1 118 081	1 305 158
Italie	777 630	996 206
Allemagne	759 781	1 049 761
France	691 864	880 744
Royaume-Uni	607 887	634 245
Grèce	520 074	534 391
Pologne	501 789	411 585
Portugal	470 975	531 264
Hongrie	200 643	226 252
Belgique	189 751	184 813
Autriche	187 842	188 155
République tchèque	141 227	166 249
Pays-Bas	137 953	124 903
Finlande	126 205	158 306
Roumanie	109 465	98 174
Suède	81 110	92 704
Irlande	73 561	83 529
Slovénie	50 371	55 612
Lituanie	32 871	19 867
Bulgarie	27 786	26 467
Danemark	26 177	46 001
Slovaquie	25 606	29 513
Luxembourg	19 834	22 554
Chypre	19 820	22 880
Lettonie	19 774	21 107
Estonie	7 201	5 806
Malte	3 486	1 084
Total	6 928 764	7 917 330
Hors Union européenne	823 239	765 476
Total	7 752 003	8 682 806
Produits non ventilés par pays ⁽¹⁾	11 454 048	8 470 678
Total	19 206 051	17 153 484
⁽¹⁾ Produits non ventilés par pays :		
• Produits du portefeuille d'investissement et des portefeuilles de substituts de prêts	218 963	220 277
• Produits des portefeuilles obligataires opérationnels	70 171	55 908
• Produits des portefeuilles monétaires opérationnels	122 818	124 175
• Revenu d'opérations sur le marché monétaire	190 041	328 438
• Revenu des produits dérivés	10 852 055	7 741 880
	11 454 048	8 470 678

Note O – Commissions à recevoir et Commissions à verser (en milliers d'euros)

	2010	2009
Commissions à recevoir		
Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou (Note X)	34 086	36 405
Revenus d'activités de conseil	64 899	50 165
Revenus sur prêts et garanties	31 096	22 364
Revenus sur opérations de garantie	29 191	43 422
JASPERS (Note X)	22 473	16 948
JESSICA (Note X)	11 900	4 976
JEREMIE (Note X)	10 457	6 961
JASMINE (Note X)	713	257
Conventions de Yaoundé et de Lomé (Note X)	7 569	8 468
Autres institutions de l'Union européenne (Note X)	23 976	17 074
Total des commissions à recevoir	236 360	207 040
Commissions à verser	- 204	- 117

Note P – Perte nette sur opérations financières (en milliers d'euros)

	2010	2009
Résultat de la levée de garanties	28 903	0
Résultat latent sur portefeuille opérationnel de trésorerie	- 125 673	82 933
Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque	- 42 242	- 107 504
Résultat net sur portefeuille opérationnel de trésorerie	888	- 30 284
Résultat net réalisé sur contrats à long terme normalisés	- 9 297	- 5 776
Résultat net sur rachat de dettes représentées par des titres	- 4 570	6 555
Résultat net sur dénouement de swaps au titre de la GAP	- 85 882	14 826
Résultat réalisé sur vente d'actions et d'autres titres à revenu variable	- 11 197	201
(Ré)ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (hors opérations de capital-risque)	- 15 689	850
Résultat de change net	- 5 424	6 905
Divers	2 500	4 376
Perte nette totale sur opérations financières	- 267 683	- 26 918

Note Q – Autres produits d'exploitation (en milliers d'euros)

	2010	2009
Reprise sur provisions non utilisées pour charges administratives générales de l'exercice précédent	6 313	4 119
Divers	2 750	6 604
Total des autres produits d'exploitation	9 063	10 723

Note R – Charges administratives générales (en milliers d'euros)

	2010	2009
Traitements et émoluments ^(*)	- 235 060	- 208 747
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	- 121 507	- 104 751
Frais de personnel	- 356 567	- 313 498
Autres charges administratives générales	- 119 866	- 118 712
Total des charges administratives générales	- 476 433	- 432 210

Au 31 décembre 2010, l'effectif du Groupe était de 2 077 employés (31 décembre 2009 : 1 896 employés).

^(*) Dont 2 960 000 EUR au 31 décembre 2010 et 2 924 000 EUR au 31 décembre 2009 pour les membres du Comité de direction.

Note S – Dépôts spéciaux hors bilan pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par le Groupe aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par le Groupe.

Note T – Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille opérationnel), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La juste valeur des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts) figurant à l'actif et au passif en comparaison de leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

Au 31.12.2010 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	254	254		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle, hors substituts de prêts	383 056	394 310		
Effets publics et portefeuilles de titres, y compris les substituts de prêts (Note B.2)	21 731	21 066		
Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 850	2 315		
Total des actifs financiers	406 891	417 945		
Passif				
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle (Note J)			8 304	8 304
Dettes représentées par des titres (Note K)			358 009	381 367
Total des passifs financiers			366 313	389 671

Au 31.12.2009 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	227	227		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle, hors substituts de prêts	335 423	338 710		
Effets publics et portefeuilles de titres, y compris les substituts de prêts (Note B.2)	22 340	21 951		
Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 618	2 018		
Total des actifs financiers	359 608	362 906		
Passif				
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle (Note J)			6 843	6 843
Dettes représentées par des titres (Note K)			305 758	324 913
Total des passifs financiers			312 601	331 756

Note U – Gestion des risques financiers

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que sur la façon dont il les gère et les contrôle, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'il utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de crédit,
- risque de taux d'intérêt,
- risque de liquidité,
- risque de change,
- risque de marché.

Au sein du Groupe, la gestion et le contrôle des risques sont assurés par chaque entité séparément. Une distinction est par conséquent opérée, dans les informations ci-après sur la gestion des risques, entre la Banque et le Fonds.

U.1. Organisation de la gestion des risques

U.1.1. Organisation de la gestion des risques au sein de la Banque

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Elle a mis en place des dispositifs de contrôle et d'information pour les principales catégories de risques inhérents à ses opérations : risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

La Banque applique les meilleures pratiques du secteur pour analyser et gérer les risques afin d'obtenir une protection optimale de ses actifs, de son résultat financier et, partant, de son capital. Bien qu'elle ne soit pas soumise à la réglementation en la matière, la Banque s'attache néanmoins à respecter en substance les directives bancaires applicables de l'UE, ainsi que les recommandations

des autorités de contrôle bancaire des États membres, des organes législatifs de l'UE et des organismes supranationaux compétents comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les sections ci-dessous fournissent des informations sur les risques de crédit, de marché et de liquidité auxquels la Banque est exposée dans le cadre de ses activités sur ressources propres.

En novembre 2003, la direction Gestion des risques (RM – *Risk Management*) a été organisée dans un premier temps autour de deux départements – le département Risques de crédit (CRD) et le département Gestion actif-passif (GAP), Produits dérivés, Risques financiers et opérationnels – et d'une division Coordination. En 2006, la BEI a formalisé sa politique en matière de risques de crédit pour les opérations sur ressources propres réalisées à l'extérieur de l'UE, élargissant ainsi la mission de CRD.

Travaillant de manière indépendante, selon une approche exhaustive, cohérente et constante, RM identifie, évalue, surveille et signale les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels auxquels la Banque est exposée. RM est indépendante des salles des marchés et opère dans un cadre défini en commun, qui préserve la séparation des tâches. Le directeur général de RM rend compte des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels au vice-président ayant la compétence dans ce domaine. Le vice-président compétent rencontre régulièrement le Comité de vérification pour examiner avec lui les questions ayant trait à ces catégories de risques. Il est par ailleurs chargé de veiller à ce que le Comité de direction et le Conseil d'administration reçoivent toutes les informations voulues concernant les risques.

Afin d'appuyer la mise en œuvre de sa politique en matière de risques, la Banque s'est dotée de deux instances dont la mission est axée sur la gestion de ces risques.

La première est le Groupe d'évaluation des risques de crédit (GERC), organe de haut niveau dont la mission est d'examiner les questions de risques de crédit pertinentes

qui se posent dans le cadre des activités de la Banque et de conseiller le Comité de direction sur la réponse à y apporter. Il se compose des directeurs généraux des directions Financements, Projets, Gestion des risques, Finances et Affaires juridiques. Le GERC a vocation à compléter – mais non à remplacer – l'examen au cas par cas des propositions de financement, lequel demeure au centre du processus d'approbation des prêts.

La seconde instance est le Comité de gestion actif-passif (ALCO), autre organe de haut niveau, composé des directeurs généraux des directions Financements, Finances et Gestion des risques, qui examine la politique de GAP de la Banque et se charge de faire des propositions dans ce domaine à l'intention du Comité de direction. L'ALCO encourage et facilite la concertation entre les directions qui y sont représentées, tout en offrant une perspective plus large sur les principaux risques financiers et en permettant d'en améliorer la compréhension.

En 2010, la Banque a continué de développer sa capacité de gestion des prêts après leur signature dans le contexte de l'augmentation globale de ses volumes de prêts et de l'évolution de la conjoncture économique. Pour une part importante du portefeuille, les tâches correspondantes incombent au département Gestion et restructuration des transactions (TMR), un département autonome placé sous l'autorité d'un vice-président distinct. En 2010, TMR s'est concentré sur le suivi des contreparties à haut risque et de certaines catégories de sûretés ; le département a aussi géré les transactions requérant une attention particulière. Chaque fois que TRM émet une proposition ayant des implications en matière de risques de crédit, il la soumet à la direction Gestion des risques pour que celle-ci donne un deuxième avis indépendant.

U.1.1.1. Mesure du risque et système d'information

Les risques encourus par la Banque sont mesurés selon une méthode tenant compte à la fois des pertes attendues susceptibles de survenir dans des circonstances normales et des pertes inattendues, lesquelles procèdent d'une estimation de la perte effective finale fondée sur un modèle de portefeuille. Les modèles utilisés s'appuient sur des probabilités tirées de statistiques reflétant des faits observés sur les marchés financiers. La Banque détermine également les hypothèses les plus défavorables auxquelles elle serait confrontée si des événements extrêmes peu probables venaient néanmoins à se matérialiser.

Les informations relatives à la mesure du risque décrite ci-dessus sont présentées et expliquées au Comité de direction chaque trimestre et au Conseil d'administration deux fois par an. Les rapports contiennent des données concernant les encours globaux, l'analyse de la concentration des crédits, la valeur à risque, les ratios de liquidité et l'évolution des profils de risque. En outre, les principaux indicateurs de risque concernant le portefeuille de prêts et les risques de décalage en matière de liquidités sont présentés au Comité de direction chaque mois.

U.1.1.2. Tolérance de la Banque au risque financier

En tant qu'institution publique, la Banque ne cherche pas à réaliser des bénéfices par un comportement spéculatif face

aux risques financiers ; elle fixe son degré de tolérance aux risques financiers à un seuil défini par des limites qui ont été approuvées, et elle applique un cadre financier prudent.

La Banque ne considère donc pas ses activités de trésorerie ou de collecte de ressources comme des centres de profit, même si elle les conduit dans un souci de performance. Quant à ses activités d'investissement, elles ont pour objectif premier la préservation du capital investi. Dans le cadre de ses opérations de prêt et d'emprunt, la Banque a donc une politique de gestion des risques financiers dont le premier principe est d'assurer la couverture de tous les risques significatifs.

La BEI suivant en cela les meilleures pratiques du marché, toutes les transactions d'un type nouveau qui s'accompagnent de risques opérationnels ou financiers doivent être autorisées par le Comité de direction, après approbation par le Comité des nouveaux produits (CNP), et réalisées dans le respect des limites approuvées.

U.1.1.3. Pérennité des revenus et capacité d'autofinancement

À la BEI, la politique de gestion actif-passif fait partie intégrante de la politique globale de gestion des risques financiers. Elle reflète les attentes des principaux groupes de partenaires de la Banque pour ce qui est de préserver la stabilité des recettes, de maintenir la valeur économique des fonds propres et d'assurer un financement autonome de la croissance à long terme de l'institution.

Au travers de sa stratégie de GAP, la Banque poursuit ces objectifs en recourant à une méthode d'affectation de ses fonds propres selon un profil d'investissement à moyen et long terme qui vise à assurer la stabilité des recettes et à améliorer le rendement global. Cette méthode d'affectation implique une certaine sensibilité aux rendements à moyen et long terme, mais elle n'est pas influencée par une vision à court terme de l'évolution des taux d'intérêt.

Les fonds propres de la Banque sont ainsi gérés de manière à ce que leur durée soit maintenue dans une fourchette de 4,5 à 5,5 ans.

U.1.2. Organisation de la gestion des risques au sein du Fonds (FEI)

La plupart des opérations de capital-investissement, de capital-risque et de garantie et titrisation pour les deux entités du Groupe sont gérées par le Fonds. Celui-ci a pour mission de soutenir l'apport de ressources financières à des PME en démarrage, en croissance et en développement dans le cadre des objectifs de l'Union européenne pour cette catégorie d'entreprises.

Le FEI adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. C'est ainsi qu'il a mis en place des dispositifs spécifiques pour contrôler les principaux risques – de crédit, de marché et opérationnels – inhérents à ses activités et en rendre compte.

La gestion et le suivi des risques sont confiés à une division indépendante (RMM, *Risk Management and Monitoring*), qui rend compte directement au directeur général adjoint.

Cette séparation des tâches ainsi que le « principe des deux paires d'yeux » garantissent un examen impartial des opérations du FEI. De plus, au sein du Groupe BEI, RMM opère en étroite collaboration avec la direction Gestion des risques de la Banque, en particulier en ce qui concerne l'exposition du Groupe au risque découlant des opérations de garantie et des opérations de capital-risque réalisées au titre du mandat capital-risque (MCR) de la Banque, et en ce qui concerne la stratégie générale du FEI.

RMM se compose de trois équipes : une équipe chargée de la gestion des risques de l'activité « capital-investissement », une autre de la gestion des risques de l'activité « garanties et titrisation de portefeuilles », et la troisième du suivi et de l'administration des activités des deux premières.

La gestion de la trésorerie du Fonds a été confiée à la Banque en vertu d'un accord à cet effet conclu entre les deux parties, et elle est assurée selon les lignes directrices du FEI en la matière.

U.1.2.1. Évaluation des risques concernant l'activité de capital-investissement

Dans le cadre de ses activités de capital-investissement, le FEI agit comme un fonds de fonds ; il prend des participations minoritaires dans des fonds gérés, principalement, par des équipes indépendantes, son objectif étant de servir de catalyseur pour attirer d'autres investisseurs d'horizons très larges. Les opérations de capital-investissement du Fonds englobent non seulement des investissements en capital d'amorçage et de démarrage, mais aussi des investissements dans des fonds déjà anciens, spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé, et des investissements « mezzanine », qui ont, d'une manière générale, un profil de risque plus modéré.

Les équipes du FEI ont mis au point ces dernières années un ensemble d'outils destinés à concevoir, gérer et surveiller des portefeuilles de placements en capital-investissement adaptés à la dynamique de ce marché, en allant au-delà de la démarche classique et souvent simpliste qui consiste à investir exclusivement dans des fonds de haut de panier. Ces outils reposent sur un modèle économique interne fondé sur la notation (GEM – *Grading-based Economic Model*), qui permet au FEI de mieux évaluer et vérifier, pour chaque fonds et pour chaque portefeuille de fonds, la valorisation, les risques et les projections de flux de trésorerie et de performances. Avant d'engager des capitaux dans un fonds de capital-investissement, le FEI lui affecte une note sur la base d'une analyse préalable approfondie menée par son équipe chargée des transactions et vérifiée par son équipe « gestion des risques ». Pendant la durée de vie du fonds, cette note est révisée périodiquement, avec une fréquence et dans une mesure qui dépendent du niveau de risque.

Ce dispositif, appuyé par le recours à un système informatique propre et à un logiciel intégré (traitement intégral d'amont en aval), permet au Fonds de renforcer ses processus de décision d'investissement, de gestion des risques financiers du portefeuille et de gestion de la liquidité.

La crise financière a amené le FEI à surveiller étroitement les valorisations communiquées par les gestionnaires de

fonds de capital-investissement, mais aussi d'autres risques spécifiques liés à la crise. Il a également soumis ses portefeuilles de fonds de capital-investissement à des scénarios de crise plus tendus afin d'évaluer l'impact d'une poursuite ou d'une aggravation de la crise financière.

U.1.2.2. Évaluation des risques concernant les garanties

Le FEI accorde des garanties de portefeuille à des intermédiaires financiers actifs dans le financement des PME, de sorte qu'en assumant le risque encouru par ces institutions, il leur facilite l'accès aux ressources financières, ce qui revient à favoriser le financement des PME.

Pour les besoins de son activité de garantie et de titrisation, le FEI a mis au point, au cours des dernières années, une panoplie d'outils permettant d'analyser, sur la base des meilleures pratiques du secteur, les opérations de garantie de portefeuilles et les transactions financières structurées. Avant de s'engager contractuellement dans une opération de garantie, le Fonds attribue une note interne à chaque nouvelle opération sur risque propre, comme l'exigent ses lignes directrices en matière de risques de crédit. Cette notation repose sur des modèles internes qui permettent d'analyser et de synthétiser la qualité de crédit de la transaction (concept de la perte attendue), en tenant compte de paramètres non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs. Les opérations de garantie font l'objet d'un suivi régulier, trimestriel au minimum.

Le portefeuille de garanties du Fonds est valorisé en fonction d'un modèle (valorisation « *mark-to-mode* »). Le principal impact sur la valorisation des transactions en portefeuille provient de la note qui leur est attribuée et de ses éventuelles modifications ultérieures.

Dans le contexte de la crise financière, le Fonds a intensifié sa surveillance afin de réagir au mieux à toute évolution négative des notes de crédit. L'amélioration du suivi relève toutefois d'un processus continu qui ne saurait être attribué uniquement à une réaction à la crise financière.

En outre, le FEI a renforcé sa méthodologie d'évaluation de scénarios de crise, c'est-à-dire l'analyse des situations de baisse de la note des portefeuilles et des impacts connexes sur l'affectation du capital et les pertes attendues.

U.2. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et opérationnels, les certificats de dépôt et les dépôts interbancaires à terme, ainsi que les transactions sur instruments dérivés réalisées par le Groupe et les opérations de garantie du Fonds financées sur ressources propres. Aucun risque de crédit n'est attaché aux opérations de capital-risque du Groupe, qui sont entièrement menées au travers de prises de participation et ne sont donc exposées qu'au risque de marché.

La politique du Groupe en matière de risques de crédit est approuvée par ses instances dirigeantes. Elle fixe, pour les emprunteurs et les garants, les niveaux minima

de qualité de crédit qu'il convient d'observer dans le cadre des opérations de prêt, et précise les types de sûretés qui sont jugées acceptables. Elle détaille également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire pour ce qui est des clauses juridiques et autres dispositions contractuelles clés, de façon à ce que le Groupe occupe une position au moins égale à celle des autres bailleurs de fonds de premier rang et ait rapidement accès aux sûretés si nécessaire. En outre, grâce à un système de limites applicables aux contreparties et aux secteurs, le respect de la politique en matière de risques de crédit assure un bon degré de diversification du portefeuille des prêts du Groupe. Ce système s'inspire des règles prudentielles traditionnelles relatives à la concentration des portefeuilles et à la gestion des grands encours qui sont énoncées dans les directives bancaires de l'UE – même si le Groupe a généralement, en matière de prise de risques, une attitude plus restrictive que les banques commerciales. Cette politique fixe également des niveaux minima pour la qualité de crédit des contreparties des opérations sur instruments dérivés et de trésorerie, ainsi que le cadre contractuel régissant chaque type de transaction.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur instruments dérivés, le risque de crédit est géré par la direction Gestion des risques, indépendante et directement placée sous la responsabilité du Comité de direction de la Banque. Le Groupe a ainsi mis en place une structure opérationnellement séparée pour la détection et la surveillance des risques de crédit.

Le FEI gère ses encours et ses risques dans le cadre de politiques prudentes qui sont délimitées par des dispositions statutaires et par les lignes directrices en matière de risques de crédit qu'approuve son Conseil d'administration, ou encore par des orientations définies dans le cadre de mandats.

Cette politique fait l'objet d'adaptations périodiques en fonction de l'évolution des paramètres opérationnels

et des nouveaux mandats qui peuvent être confiés au Groupe.

La gestion du risque de crédit repose, d'une part, sur le niveau de risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

U.2.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit qu'il encourt sur ses prêts, le Groupe classe ces derniers selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, de la garantie et, le cas échéant, du garant.

La structure, en fonction des garants et des emprunteurs, du portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2010 s'analyse comme suit, y compris les fractions non décaissées.

Les prêts à l'extérieur de l'Union européenne (à l'exception des prêts au titre des Mécanismes ⁽¹⁾) bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget de l'UE ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tiers pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques qui ont pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils.

Le tableau ci-dessous présente (en millions d'euros) le volume des prêts accordés pour des projets à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne au titre des Mécanismes ou en partage des risques.

Emprunteurs \ Garants	États	Institutions publiques	Banques « zone A »	Grandes entreprises	Non garantis ⁽¹⁾	Total 2010	Total 2009
États	0	0	0	0	37 395	37 395	30 505
Institutions publiques	23 642	14 582	608	3 690	44 331	86 853	76 079
Banques « zone A »	11 733	43 003	35 864	19 574	24 583	134 757	126 812
Grandes entreprises	19 579	8 288	32 991	41 563	48 279	150 700	135 482
Total 2010 ^{(1) (2) (3) (4) (5)}	54 954	65 873	69 463	64 827	154 588	409 705	
Total 2009 ^{(1) (2) (3) (4) (5)}	49 805	60 509	68 225	57 207	133 132		368 878

⁽¹⁾ Ces montants incluent les prêts pour lesquels aucune garantie formelle, indépendante de l'emprunteur et du prêt lui-même, n'a été requise, compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent le droit d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2010, les prêts correspondant à des opérations avec partage des risques s'élevaient à 6 167 millions d'EUR (2009 : 5 229 millions d'EUR).

⁽³⁾ Ce montant inclut des prêts accordés au titre des Mécanismes.

⁽⁴⁾ Ce montant ne comprend pas les substituts de prêt (2010 : 9 533 millions d'EUR, 2009 : 8 209 millions d'EUR).

⁽⁵⁾ Ces montants ne comprennent pas les prêts accordés à des États membres actuels avant leur adhésion à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

^(*) prêts accordés en vertu de l'article 16 (anciennement article 18) des statuts et prêts relevant du Mécanisme préadhésion, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour une énergie durable et du Mécanisme AELE. Ces prêts accordés dans le cadre des Mécanismes ne bénéficient pas de la garantie du budget de l'Union européenne ni de celle des États membres. Ces opérations sont par conséquent financées sur les ressources propres du Groupe et à ses risques.

Le tableau ci-dessous présente les montants relatifs aux prêts assortis d'un risque de crédit souverain accordés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne au titre des Mécanismes ou en partage des risques :

Pays	2010 (en millions d'euros)			2009 (en millions d'euros)		
	En tant qu'emprunteur		En tant que garant	En tant qu'emprunteur		En tant que garant
	Montants décaissés	Montants non décaissés		Montants décaissés	Montants non décaissés	
Grèce	6 128	1 740	5 583	5 840	240	5 246
Pologne	5 428	1 502	7 710	4 828	255	6 446
Hongrie	3 714	1 168	1 565	3 424	1 136	1 249
Rép. tchèque	2 681	816	462	2 188	789	502
Espagne	1 243	0	14 675	1 340	0	13 392
Italie	1 136	0	3 769	1 195	0	3 730
Lituanie	1 020	112	0	680	452	0
Roumanie	780	2 077	320	647	2 210	320
Portugal	513	0	7 161	0	0	6 606
Chypre	471	280	722	492	120	544
Finlande	452	0	1 146	531	0	1 253
Lettonie	375	525	221	375	595	125
Estonie	165	385	75	165	385	0
Slovaquie	152	1 300	0	159	0	0
Bulgarie	107	985	0	30	1 062	0
Slovénie	41	0	2 030	45	0	1 516
Allemagne	0	0	1 873	0	0	1 903
Royaume-Uni	0	0	1 522	0	0	1 721
France	0	0	932	0	0	972
Belgique	0	0	867	0	0	1 006
Suède	0	0	838	0	0	42
Irlande	0	0	655	0	0	669
Danemark	0	0	560	0	0	808
Malte	0	0	290	0	0	190
Luxembourg	0	0	167	0	0	174
Autriche	0	0	35	0	0	42
Pays-Bas	0	0	29	0	0	29
Pays hors UE	736	1 363	1 747	573	749	1 320
TOTAL	25 142	12 253	54 954	22 512	7 993	49 805

Le tableau ci-dessous présente (en millions d'euros) le volume des prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union européenne (hors prêts au titre de l'article 16 et prêts relevant du Mécanisme préadhésion, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour une énergie durable et du Mécanisme AELE) :

Garanties données par	31.12.2010	31.12.2009
États membres	2 275	1 795
Budget de l'UE ⁽¹⁾	35 758	32 340
Total ⁽²⁾	38 033	34 135

⁽¹⁾ Dont 6 167 millions d'EUR correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessus (2009 : 5 229 millions d'EUR).

⁽²⁾ Y compris les prêts accordés à des États membres actuels avant leur adhésion à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION (en millions d'euros)

(y compris les prêts dans les nouveaux États membres avant leur adhésion)

VENTILATION DES PRÊTS EN COURS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE

ACCORD FINANCIER	31.12.2010	31.12.2009
Garantie globale des États membres à 75 %		
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	76	108
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	381	415
Total Garantie globale des États membres à 75 %	457	523
Garantie des États membres à 75 %		
- Accord de partenariat de Cotonou	722	783
- Deuxième Accord de partenariat de Cotonou	1 096	489
Total Garantie des États membres à 75 %	1 818	1 272
Total Garantie des États membres	2 275	1 795
Garantie du budget de l'Union européenne à 100 %		
- Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	3	5
- ALA I – 750 Mio	103	114
- ALA intérimaire (Gar. 100 %) – 153 Mio	4	5
- PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	76	90
- PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	372	455
- PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	0	2
- Russie – 100 Mio – 2001-2005	72	74
- Russie – 500 Mio – 2004-2007	230	230
Total Garantie du budget de l'Union européenne à 100 %	860	975
Garantie du budget de l'Union européenne à 75 %		
- Protocoles méditerranéens	661	800
- Yougoslavie – Art. 18 (1984)	1	1
- Yougoslavie – Protocole 1	1	3
- Yougoslavie – Protocole 2	5	10
- Slovénie – Protocole 1	42	51
Total Garantie du budget de l'Union européenne à 75 %	710	865
Garantie du budget de l'Union européenne à 70 %		
- Afrique du Sud – 375 Mio – Décision 29.01.97	76	105
- ALA II – 900 Mio	127	144
- ALA interim (70% guarantee: risk sharing) – 122m	5	7
- Bosnie-Herzégovine – 100 Mio – 1999-2001	80	84
- Euromed (BEI) – 2 310 Mio – Décision 29.01.97	668	781
- Ancienne République yougoslave de Macédoine – 150 Mio – 1998/2000	96	106
- PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	1 295	1 457
Total Garantie du budget de l'Union européenne à 70 %	2 347	2 684
Garantie du budget de l'Union européenne à 65 %		
- Afrique du Sud – 825 Mio – 7/2000-7/2007	670	621
- Afrique du Sud – Décision 2/2007-12/2013	549	486
- ALA III – 2 480 Mio – 2/2000-7/2007	1 002	1 082
- Décision ALA – 2/2007-12/2013	2 557	1 926
- Euromed II – 6 520 Mio – 2/2000-1/2007	5 103	5 339
- Pays voisins du Sud-Est – 9 185 Mio – 2/2000-7/2007	7 684	8 022
- Turquie Action spéciale – 450 Mio – 2001-2006	276	299
- Turquie TERRA – 600 Mio – 11/1999-11/2002	502	527
- PEV EO/CAS/RUS 1/2/2007-31/12/2013	918	403
- PEV MED 1/2/2007-31/12/2013	5 761	3 851
- Préadhésion – 8 700 Mio – 2007-2013	6 819	5 260
Total Garantie du budget de l'Union européenne à 65 %	31 841	27 816
Total Garantie du budget de l'Union européenne	35 758	32 340
TOTAL	38 033	34 135

Sûretés réelles relatives aux prêts (en millions d'euros)

Entre autres instruments de couverture des risques de crédit, le Groupe utilise le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné. Le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 18 004 millions d'EUR (2009 : 15 175 millions d'EUR) et se répartit comme suit :

Au 31.12.2010		Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) ⁽¹⁾								
Note Moody's ou équivalent	Obligations						Instr. de capitaux propres et fonds	Liquidités	Total 2010	
	État	Entité supra-nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs				
Aaa	728	169	2	1 284	1 291	493	0	0	3 967	
De Aa1 à Aa3	1 025	0	0	48	1 731	96	0	0	2 900	
A1	2 431	0	0	0	670	86	0	0	3 187	
Inférieure à A1	5 027	0	106	0	1 960	90	0	0	7 183	
Pas de note	0	0	0	0	0	0	208	559	767	
Total 2010	9 211	169	108	1 332	5 652	765	208	559	18 004	

⁽¹⁾ Les obligations, les instruments de capitaux propres et les participations dans des fonds sont comptabilisés à leur valeur de marché.

Au 31.12.2009		Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) ⁽²⁾								
Note Moody's ou équivalent	Obligations						Instr. de capitaux propres et fonds	Liquidités	Total 2009	
	État	Entité supra-nationale	Agence	Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs				
Aaa	913	231	107	1 282	1 282	480	0	0	4 295	
De Aa1 à Aa3	742	0	0	19	1 971	203	0	0	2 935	
A1	2 407	0	0	0	368	0	0	0	2 775	
Inférieure à A1	3 075	0	0	0	1 569	0	0	0	4 644	
Pas de note	0	0	0	0	0	0	188	338	526	
Total 2009	7 137	231	107	1 301	5 190	683	188	338	15 175	

⁽²⁾ Les obligations, les instruments de capitaux propres et les participations dans des fonds sont comptabilisés à leur valeur de marché.

Prêts en cours, y compris les substituts de prêt, décaissés au 31 décembre, par secteur d'activité de l'emprunteur (en millions d'euros) :

Secteur	Échéance			Total 2010	Total 2009
	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans		
Énergie	2 283	12 919	26 817	42 019	35 424
Transports	4 510	23 292	78 278	106 080	98 930
Télécommunications	862	7 560	3 155	11 577	10 142
Eau et assainissement	1 029	5 449	12 436	18 914	18 735
Infrastructures diverses	895	5 005	12 659	18 559	18 821
Agriculture, foresterie, pêche	11	40	189	240	231
Industrie	2 364	17 651	8 656	28 671	24 391
Services	354	8 356	7 151	15 861	13 385
Prêts globaux ⁽³⁾	8 399	42 332	39 984	90 715	83 020
Santé, éducation	810	6 393	20 714	27 917	21 071
TOTAL 2010	21 517	128 997	210 039	360 553	
TOTAL 2009	21 144	104 971	198 035		324 150

⁽³⁾ Un prêt global est une ligne de crédit accordée à une institution financière intermédiaire ou à une banque qui en rétrocède le produit, à ses propres risques, sous forme de financements pour des projets de petite ou moyenne dimension mis en œuvre par des promoteurs privés ou publics.

Arriérés sur prêts

La détection, le suivi et le signalement des arriérés sur prêts se font selon les procédures définies dans les lignes directrices pour le suivi des retards de paiement.

Prêts dans l'Union européenne et prêts hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres

Les prêts pour des projets situés dans l'Union européenne et pour des projets hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres bénéficient pour leur plus grande part de garanties d'institutions publiques, de banques « zone A » et de grandes entreprises. Au 31 décembre 2010, la portion non garantie de ces prêts s'élevait à 154 588 millions d'EUR (2009 : 133 132 millions d'EUR).

Au 31 décembre 2010, les arriérés de plus de 30 jours sur les prêts accordés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres se montaient à 0,7 million d'EUR (2009 : 0 EUR).

Prêts accordés pour des projets hors de l'Union européenne et couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres

Il s'agit des prêts pour des projets réalisés hors de l'Union européenne au titre des mandats confiés à la Banque par le Conseil, et garantis par l'UE, par les États membres ou sur la base du partage des risques. Dès lors qu'un versement est en retard d'environ 90 jours, il est fait appel au garant de premier ressort (s'il y en a un). Lorsque le retard atteint 150 jours à compter de l'échéance originale (et, dans tous les cas, avant l'échéance suivante), la Banque fait officiellement appel à la caution des États membres ou de l'UE. Chaque échéance non respectée donne lieu à un appel de garantie séparé.

Le tableau ci-dessous présente les arriérés de remboursement sur le portefeuille de prêts du Groupe à l'extérieur de l'Union européenne (en milliers d'euros).

	Remboursements en retard de 30 à 90 jours	Remboursements en retard de plus de 90 jours	Remboursements en retard de plus de 150 jours ayant fait l'objet d'un appel puis d'un paiement de la garantie des États membres ou de l'UE	Total
31.12.2010	210	2 450	103 834	106 494
31.12.2009	1 897	12 278	93 830	108 005

U.2.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (titres, billets de trésorerie, comptes à terme, etc.) est géré rigoureusement au travers du choix de contreparties et d'émetteurs de premier ordre.

La direction a défini des limites régissant la structure des portefeuilles de titres et les encours des instruments de trésorerie, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction Gestion des risques).

Le tableau ci-dessous présente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres (portefeuille monétaire opérationnel et portefeuille obligataire) et aux instruments de trésorerie (produits du marché monétaire) en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre) :

Note Moody's ou équivalent	Portefeuilles de titres en %		Instruments de trésorerie en %	
	2010	2009	2010	2009
Aaa	31	42	0	5
De Aa1 à Aa3	36	35	33	39
De A1 à A3	12	11	56	53
Inférieure à A3	21	12	11	2
A-1+P-1	0	0	0	1
Total	100	100	100	100

Dans le cadre de ses activités de gestion de trésorerie, le Groupe détient des obligations à capital garanti, dont les coupons intègrent des options sur la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs. Ces obligations figurent au portefeuille de titres ; au 31 décembre 2010, elles représentaient un montant nominal total de 0 EUR (2009 : 125 millions d'EUR).

Sûretés réelles relatives aux opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension (*reverse repos*) tripartites, qui représentent un montant de 25 406 millions d'EUR (2009 : 10 094 millions d'EUR). Ces transactions sont régies par un accord tripartite et l'exposition est entièrement couverte par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2010, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 25 535 millions d'EUR (10 470 millions d'EUR pour 2009) et était répartie comme suit :

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)							
Au 31.12.2010							Total 2010
Note Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	Agence	Obligations			Titres adossés à des actifs
				Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises		
Aaa	643	749	5	2 125	3 830	3 885	11 237
De Aa1 à Aa3	3 721	13	215	360	2 795	72	7 176
A1	594	0	254	0	1 140	0	1 988
Inférieure à A1	1 529	0	0	11	3 594	0	5 134
Total 2010	6 487	762	474	2 496	11 359	3 957	25 535

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)							
Au 31.12.2009							Total 2009
Note Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	Agence	Obligations			Titres adossés à des actifs
				Obligations sécurisées (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises		
Aaa	1 253	253	140	181	1 039	907	3 773
De Aa1 à Aa3	237	0	395	99	2 383	16	3 130
A1	476	0	5	0	550	0	1 031
Inférieure à A1	354	0	27	0	2 155	0	2 536
Total 2009	2 320	253	567	280	6 127	923	10 470

U.2.3. Prêt de titres

Au 31 décembre 2010, la valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des opérations de prêt de titres se montait à 696 millions d'EUR (2009 : 507 millions d'EUR). Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust Global Investment, et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2010, la valeur de marché du portefeuille de sûretés s'élevait à 699 millions d'EUR (2009 : 539 millions d'EUR) et était répartie comme suit :

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)				
Au 31.12.2010	Obligations		Dépôts à terme	Total 2010
Note Moody's ou équivalent	État	Certificats de dépôt		
Aaa	61	4	0	65
De Aa1 à Aa3	613	16	5	634
Total 2010	674	20	5	699

Sûretés sur prêts de titres (en millions d'euros)				
Au 31.12.2009	Obligations		Dépôts à terme	Total 2009
Note Moody's ou équivalent	État	Certificats de dépôt		
Aaa	130	21	0	151
De Aa1 à Aa3	360	19	9	388
Total 2009	490	40	9	539

U.2.4. Garanties consenties par le Groupe au titre de prêts accordés par des tiers

Le Groupe gère les risques de crédit associés aux opérations de garantie et de titrisation qu'il finance sur ses ressources propres dans le cadre d'une politique prudente, imposée par les Statuts et les lignes directrices en la matière. Les statuts limitent à 8,7 milliards d'EUR environ le montant des garanties que le Groupe peut accorder sur ses ressources propres. Les 3,0 milliards d'EUR d'exposition au risque comptabilisés au 31 décembre 2010 (2009 : 3,2 milliards d'EUR) sont donc bien en-deçà de cette limite statutaire.

Les lignes directrices en matière de risques de crédit visent à ce que le Groupe continue à diversifier son portefeuille de garanties, tant au niveau de la gamme de produits que de la couverture géographique, de l'encours par contrepartie, de l'encours par débiteur ou de la concentration par secteur. Elles définissent aussi les règles de la dotation en capital à partir de la note de chaque encours.

Le risque de concentration est limité par la granularité du portefeuille : en général, les portefeuilles sous-jacents sont très diversifiés au regard de la concentration par débiteur, par secteur ou par région du monde. Face au risque de concentration, le Groupe applique des limites strictes (fondées sur la dotation en capital) pour chaque opération et au niveau du cédant (plafonds d'encours agrégé par cédant et par groupe de cédants).

Dans le contexte de ses opérations de garantie sur risques propres, le Groupe surveille le risque de crédit dès le départ, opération par opération, et adapte sa méthode d'analyse par modèle à la granularité et à l'homogénéité des portefeuilles sous-jacents. Les encours par secteur sont analysés opération par opération sous l'angle de leur incidence sur la note affectée par le Groupe à chaque opération ou tranche. Par exemple, en fonction du modèle financier utilisé pour analyser l'opération, les encours sectoriels, en tant que variables clés du modèle, peuvent se traduire directement par une corrélation implicite ou, indirectement, au travers de l'hypothèse retenue pour la volatilité du taux de défaillance.

De plus, la concentration des encours est analysée pour chaque contrat au moyen de mesures qualitatives telles que la situation actuelle et les prévisions pour les secteurs présentant une forte concentration au sein du portefeuille. Exceptionnellement, certaines opérations présentent un encours concentré sur un même (grand) secteur. Cette situation donne généralement lieu à un rehaussement de crédit accru (subordination, par exemple) au bénéfice du Groupe. Habituellement, les opérations « avec reconstitution » sont surveillées à l'aune des critères appliqués aux portefeuilles – niveau de concentration maximal par débiteur, pour les cinq premiers débiteurs et par secteur, par exemple. En outre, l'examen des encours sectoriels fait partie de l'analyse globale du portefeuille pratiquée par le Groupe.

Le risque de contrepartie est atténué par la qualité des contreparties du Groupe, qui sont généralement des acteurs de premier plan sur leur marché. Le Groupe effectue des visites de contrôle sur site pour vérifier la conformité avec les procédures et les processus pendant toute la durée de vie de l'opération. Régulièrement, le Groupe examine son portefeuille de garanties sous l'angle de divers scénarios de crise dans lesquels les hypothèses les plus pessimistes sont envisagées, afin de déterminer la capacité des fonds propres à absorber des chocs négatifs.

Au 31 décembre 2010, l'encours des garanties accordées par le Groupe au titre d'opérations de capital-risque s'élevait à 17 385 000 EUR (2009 : 17 385 000 EUR).

U.3. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe, due à des mouvements défavorables des rendements sur le marché ou de la structure par échéance des taux d'intérêt. L'exposition au risque de taux d'intérêt survient en cas d'asymétrie dans les caractéristiques (dates de révision des taux, date d'échéance) des différents instruments d'actif, de passif et de couverture.

Pour mesurer et gérer ses risques de taux d'intérêt, le Groupe s'inspire des principes de base édictés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les principaux risques liés aux taux d'intérêt sont le risque de révision des taux, le risque de déformation de la courbe des taux, le risque de base et le risque de *spread*. Parmi ces risques, le risque de *spread* est particulièrement important pour le Groupe. Il désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe sous l'effet de l'évolution des écarts de taux dans son activité de collecte de ressources ou son activité de prêt.

Le Groupe gère sa position structurelle globale de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille spécial. La majorité des indicateurs et des dispositifs de contrôle du risque financier employés par le Groupe s'appliquent à ce portefeuille. Pour le reste des activités, les indicateurs et dispositifs de contrôle ne portent que sur les risques qui ne sont pas transmis à ce portefeuille via le système de prix de transfert et qui restent par conséquent cantonnés à l'activité dont ils relèvent – risque sur instruments de capitaux propres dans l'activité de capital-risque, risque de taux d'intérêt ou risque de crédit sur les portefeuilles de trésorerie gérés essentiellement à des fins d'accroissement des rendements.

U.3.1. Valeur à risque des fonds propres du Groupe (perspective économique)

La politique de GAP du Groupe vise à conserver des flux de recettes équilibrés et durables ainsi qu'à limiter les variations de la valeur économique de la Banque. La préférence est clairement donnée au profil de recettes, l'objectif étant pour la Banque de financer sa croissance de manière autonome. Cet objectif global est atteint grâce à une méthode consistant à investir les fonds propres du Groupe à moyen et long terme en recherchant une durée moyenne située entre 4,5 et 5,5 ans.

En dehors de cet objectif de durée des fonds propres, les éléments du bilan de la Banque doivent présenter des caractéristiques de monnaies et de taux d'intérêt similaires. De faibles écarts sont toutefois autorisés pour des raisons opérationnelles. Le Groupe gère les positions résiduelles nettes découlant des opérations en cours à l'intérieur de limites prédéfinies afin de maintenir le risque de marché au minimum.

La direction Gestion des risques quantifie la valeur à risque (VaR) des fonds propres sur la base des facteurs de risque représentés par les taux d'intérêt et par les taux de change. La VaR est mesurée pour les positions du Groupe sur la base d'un niveau de confiance de 99 % et sur un horizon à un jour. Au 31 décembre 2010, la VaR du Groupe s'élevait à 275 millions d'EUR (2009 : 188 millions d'EUR).

Le calcul de la VaR se fonde sur la méthode RiskMetrics, qui prend pour hypothèse une relation de dépendance linéaire entre les modifications de la valeur du portefeuille ou des positions et les facteurs de risque sous-jacents. Compte tenu de la nature des positions détenues par le Groupe, la Banque juge cette hypothèse appropriée pour mesurer son exposition au risque de taux d'intérêt. Les données relatives à la volatilité et aux corrélations sont calculées en interne sur la base d'un historique du marché. L'évolution de la VaR des fonds propres traduit l'augmentation effective de l'instabilité des facteurs de risque et non une évolution du profil de risque des positions de la BEI.

Plus généralement, la VaR n'a pas vocation à mesurer la perte la plus lourde pouvant survenir. C'est pourquoi il est nécessaire de la compléter par l'évaluation régulière de scénarios de crise. Au 31 décembre 2010, l'impact d'un déplacement parallèle de 200 points de base à la hausse des courbes de taux d'intérêt réduirait la valeur économique des fonds propres de 4,72 milliards d'EUR (2009 : 4,29 milliards d'EUR).

Parmi les instruments financiers qui composent le portefeuille de la Banque, certaines opérations (emprunts et contrats d'échange associés) peuvent faire l'objet d'un remboursement avant l'échéance.

Au niveau des flux de trésorerie, tous ces emprunts sont intégralement couverts par des contrats d'échange, de sorte qu'ils peuvent être considérés comme des obligations synthétiques à taux variable. L'incertitude peut provenir de l'échéance des positions qui ont pour indice de référence le Libor/Euribor, car elles peuvent faire l'objet d'un remboursement avant leur échéance finale.

Les tableaux ci-après récapitulent, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, les caractéristiques des éléments du portefeuille du Groupe qui sont assortis d'une possibilité de remboursement anticipé : montant nominal total, échéance naturelle moyenne et échéance attendue moyenne (toutes deux pondérées en fonction du montant nominal des transactions concernées), pour chaque monnaie d'emprunt et pour chaque grand facteur de risque.

Par monnaie d'emprunt (après échanges) :

31.12.2010	Monnaie à verser					
(en millions d'euros)	CZK	EUR	JPY	PLN	USD	Total
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 114	- 5 108	- 18	- 23	- 5 616	- 10 879
Date moyenne d'échéance naturelle	14.12.2016	24.03.2025	06.01.2029	05.05.2026	28.02.2034	04.10.2029
Date moyenne d'échéance attendue	15.03.2011	03.10.2019	19.02.2024	18.08.2020	16.12.2026	18.05.2023

31.12.2009	Monnaie à verser					
(en millions d'euros)	CZK	EUR	JPY	PLN	USD	Total
Montant notionnel à verser en équivalent EUR	- 108	- 6 976	- 14	- 21	- 5 793	- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.12.2016	16.01.2022	16.02.2020	05.05.2026	30.10.2032	05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	19.11.2012	13.03.2017	27.02.2017	11.09.2020	09.02.2025	18.09.2020

Par grand facteur de risque :

31.12.2010	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 4 041	- 5 962	- 876	- 10 879
Date moyenne d'échéance naturelle	23.12.2033	29.03.2027	18.06.2027	04.10.2029
Date moyenne d'échéance attendue	06.09.2029	07.11.2018	10.02.2025	18.05.2023

31.12.2009	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 4 097	- 6 585	- 2 230	- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.08.2033	07.12.2023	30.12.2022	05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	25.08.2027	09.07.2017	02.06.2017	18.09.2020

U.3.2. Gestion du risque de taux d'intérêt pour le Groupe (dans une perspective de résultats)

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subirait les revenus d'intérêts nets durant les 12 mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt. Cette exposition provient des asymétries entre les périodes de révision des taux d'intérêt, les volumes et les taux des actifs et passifs que le Groupe accepte dans les limites approuvées.

Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2010, les résultats enregistreraient une augmentation de 49,0 millions d'EUR (2009 : 68,8 millions d'EUR) si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base, et une diminution de 60,9 millions d'EUR (2009 : 72,0 millions d'EUR) si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

Le Groupe calcule le niveau de sensibilité à l'aide d'un logiciel spécifique qui simule les résultats opération par opération. La sensibilité des résultats se mesure selon la méthode de la comptabilité d'engagement et dans l'hypothèse que, durant la période analysée, le Groupe réalise effectivement les nouvelles opérations de prêt prévues dans le Plan d'activité,

maintient ses encours dans les limites approuvées et procède à des transactions monétaires pour couvrir ses besoins de ressources ou investir ses excédents de trésorerie. Les résultats comptables sont simulés chaque mois, dans l'hypothèse que tous les éléments à taux fixe sont assortis de leur taux contractuel et que tous les éléments à taux variable font l'objet de révisions des taux selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Les transactions monétaires destinées à couvrir des besoins de ressources ou à investir des excédents de trésorerie sont assorties de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché monétaire, selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Conformément à la pratique actuelle du Groupe, le modèle prend pour hypothèse que les résultats simulés ne sont pas distribués aux actionnaires, mais utilisés pour financer les activités du Groupe. Les projections de coûts administratifs sont établies conformément aux prévisions du Plan d'activité de la Banque.

Le calcul de sensibilité du FEI tient compte d'une révision du coupon pour toutes les positions présentes dans le portefeuille de trésorerie du Fonds géré par le Groupe, opération par opération. On suppose que chaque actif à taux fixe est réinvesti à l'échéance dans un nouvel actif ayant, au dernier jour de l'exercice, la même durée de vie résiduelle que le précédent. Les positions en actifs à taux variable sont supposées faire l'objet d'une révision de taux chaque trimestre.

U.4. Risque de liquidité

Le principal objectif de la politique en matière de risque de liquidité est que le Groupe soit toujours en mesure de remplir ses obligations de paiement dans leur intégralité et avec ponctualité. Le Groupe gère le calendrier de ses émissions d'emprunts de façon à maintenir sa liquidité globale dans la fourchette prévue. La planification de la liquidité tient compte des besoins du Groupe en matière de service de la dette, des décaissements sur prêts et des flux de trésorerie issus du portefeuille de prêts. Elle tient également compte du montant assez important des prêts signés mais non déboursés, qui sont en principe décaissés à la demande des emprunteurs.

Le risque de liquidité est géré avec prudence car, contrairement aux banques commerciales, la Banque ne dispose pas des sources naturelles de liquidités que sont les dépôts de clients. Le Groupe préfinance ses engagements afin d'éviter d'avoir à lever des ressources ou à vendre des actifs à des conditions de prix défavorables.

Pour le Groupe, un autre outil de bonne gestion du risque de liquidité consiste à conserver un niveau suffisant de disponibilités à court terme et à bien étaler les échéances de ses placements pour les faire concorder avec ses besoins prévisionnels en liquidités. La politique de liquidité prévoit également un niveau-plancher pour la trésorerie. Le ratio de liquidité globale (objectif défini comme un pourcentage des flux financiers annuels prévisionnels nets) doit se situer à tout moment au-dessus de 25 % de la moyenne des flux financiers annuels nets prévus pour l'année suivante.

Le Groupe a mis en place un plan de secours en matière de liquidité qui définit les procédures décisionnelles appropriées et les responsabilités correspondantes. Ce plan de secours a été analysé par comparaison avec les principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité (« Principles for Sound Liquidity Risk Management and Supervision ») rédigés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en septembre 2008. Il est mis à jour ponctuellement et présenté chaque année au Comité de direction pour approbation.

Le 8 juillet 2009, la Banque est devenue une contrepartie éligible aux opérations de politique monétaire de l'Euro-système, obtenant ainsi l'accès au financement de la Banque centrale européenne. La BEI effectue ses opérations via la Banque centrale du Luxembourg, où le Groupe dispose d'un compte de dépôt lui servant à remplir ses obligations de réserve minimum.

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et passifs financiers du Groupe, classés par groupes d'échéances en fonction de la durée restant à courir entre la clôture du bilan consolidé et la date contractuelle d'échéance. Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie *Échéance non définie*.

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Échéance (au 31.12.2010)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2010
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	254	0	0	0	0	254
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	832	1 270	1 984	1 287	0	5 373
Autres prêts et avances :						
- comptes courants	491	0	0	0	0	491
- divers	31 636	0	0	0	0	31 636
	32 127	0	0	0	0	32 127
Prêts :						
- aux établissements de crédit	2 165	8 086	60 215	53 564	0	124 030
- à la clientèle	2 180	8 739	67 287	148 692	0	226 898
	4 345	16 825	127 502	202 256	0	350 928
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 253	712	2 412	7 982	0	16 359
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 850	1 850
Autres actifs ^(*)	- 113	794	862	3 009	9 015	13 567
Total de l'actif	42 698	19 601	132 760	214 534	10 865	420 458
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	5 803	0	0	0	0	5 803
Dettes envers la clientèle	2 440	60	0	0	0	2 500
Dettes représentées par des titres	19 481	36 512	159 874	142 142	0	358 009
Capital, réserves, résultat et participations minoritaires	0	0	0	0	40 673	40 673
Autres éléments du passif ^(**)	- 4	28	0	0	13 449	13 473
Total du passif	27 720	36 600	159 874	142 142	54 122	420 458

^(*) Y compris l'écart de change sur swaps de devises à long terme.

^(**) Y compris l'écart de change sur swaps de devises à court terme.

Les emprunts et les contrats d'échange associés sont parfois assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement avant l'échéance accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture, et le Groupe est également en droit de rembourser les emprunts concernés avant leur date d'échéance.

Si le groupe exerçait toutes les options de remboursement anticipé sur ses emprunts à leur prochaine date contractuelle d'exercice, le total cumulé des remboursements anticipés pour la période 2011-2013 se monterait à 8,85 milliards d'EUR.

Échéance (au 31.12.2009)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2009
ACTIF						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	227	0	0	0	0	227
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	648	508	2 087	830	0	4 073
Autres prêts et avances :						
- comptes courants	368	0	0	0	0	368
- divers	19 226	0	0	0	0	19 226
	19 594	0	0	0	0	19 594
Prêts :						
- aux établissements de crédit	2 899	7 408	47 782	58 487	0	116 576
- à la clientèle	1 831	8 352	55 497	133 574	0	199 254
	4 730	15 760	103 279	192 061	0	315 830
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 644	1 914	2 799	5 910	0	18 267
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	1 618	1 618
Autres actifs	0	0	0	0	8 398	8 398
Total de l'actif	32 843	18 182	108 165	198 801	10 016	368 007
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	4 380	100	0	0	0	4 480
Dettes envers la clientèle	2 353	10	0	0	0	2 363
Dettes représentées par des titres	10 765	27 868	136 834	130 291	0	305 758
Capital, réserves, résultat et participations minoritaires	0	0	0	0	38 575	38 575
Autres éléments du passif ^(*)	477	826	3 115	763	11 650	16 831
Total du passif	17 975	28 804	139 949	131 054	50 225	368 007

(*) Y compris l'écart de change sur swaps de devises à court terme et à long terme.

U.5. Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les charges générales en monnaies autres que l'euro. Le Groupe a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Un programme de couverture du risque de change permet de protéger les marges sur prêts connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur les trois prochaines années.

Position de change (en millions d'euros)

Monnaie (au 31.12.2010)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2010
ACTIF						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	254	0	0	0	0	254
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	5 373	0	0	0	0	5 373
Autres prêts et avances :						
- comptes courants	288	34	17	152	203	491
- divers	28 696	101	552	2 287	2 940	31 636
	28 984	135	569	2 439	3 143	32 127
Prêts :						
- aux établissements de crédit	79 254	14 354	24 339	6 083	44 776	124 030
- à la clientèle	185 012	18 595	9 691	13 600	41 886	226 898
	264 266	32 949	34 030	19 683	86 662	350 928
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 057	634	1 267	1 401	3 302	16 359
Actions et autres titres à revenu variable	1 479	267	29	75	371	1 850
Autres actifs ^(*)	- 82 228	17 141	46 584	32 070	95 795	13 567
Total de l'actif	231 185	51 126	82 479	55 668	189 273	420 458
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	5 682	0	28	93	121	5 803
Dettes envers la clientèle	2 451	0	32	17	49	2 500
Dettes représentées par des titres :						
- bons et obligations en circulation	137 932	51 660	100 327	44 459	196 446	334 378
- divers	10 265	462	3 739	9 165	13 366	23 631
	148 197	52 122	104 066	53 624	209 812	358 009
Capital, réserves, résultat et participations minoritaires	40 673	0	0	0	0	40 673
Autres éléments du passif ^(**)	34 232	- 998	- 21 687	1 926	- 20 759	13 473
Total du passif	231 235	51 124	82 439	55 660	189 223	420 458
Position nette	- 50	2	40	8	50	

^(*) Y compris l'écart de change sur swaps de devises à long terme.

^(**) Y compris l'écart de change sur swaps de devises à court terme.

Monnaie (au 31.12.2009)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2009
ACTIF						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	227	0	0	0	0	227
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	4 073	0	0	0	0	4 073
Autres prêts et avances :						
- comptes courants	260	22	9	77	108	368
- divers	13 396	224	3 867	1 739	5 830	19 226
	13 656	246	3 876	1 816	5 938	19 594
Prêts :						
- aux établissements de crédit	72 760	15 227	23 924	4 665	43 816	116 576
- à la clientèle	163 324	15 684	9 191	11 055	35 930	199 254
	236 084	30 911	33 115	15 720	79 746	315 830
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 839	927	1 233	1 268	3 428	18 267
Actions et autres titres à revenu variable	1 281	244	30	63	337	1 618
Autres actifs	7 474	279	445	200	924	8 398
Total de l'actif	277 634	32 607	38 699	19 067	90 373	368 007
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	4 242	0	177	61	238	4 480
Dettes envers la clientèle	2 178	81	0	104	185	2 363
Dettes représentées par des titres :						
- bons et obligations en circulation	127 403	50 478	74 926	33 441	158 845	286 248
- divers	9 444	555	3 422	6 089	10 066	19 510
	136 847	51 033	78 348	39 530	168 911	305 758
Capital, réserves, résultat et participations minoritaires	38 575	0	0	0	0	38 575
Autres éléments du passif ^(*)	95 810	- 18 506	- 39 834	- 20 639	- 78 979	16 831
Total du passif	277 652	32 608	38 691	19 056	90 355	368 007
Position nette	- 18	- 1	8	11	18	

(*) Y compris l'écart de change sur swaps de devises à court terme et à long terme.

U.6. Risque de marché

Risque de marché pour la Banque :

Le risque de marché est le risque que la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur instruments financiers fluctue en raison de l'évolution de variables de marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou le prix des instruments de capitaux propres.

Les risques de marché sont identifiés, évalués, gérés et signalés conformément à un ensemble de politiques et de procédures réunies sous l'intitulé *Lignes directrices de la politique en matière de risques financiers et de GAP*, qui sont régulièrement actualisées. Les principes généraux qui sous-tendent ces politiques sont décrits ci-après.

La simulation de crise est une méthode largement utilisée pour analyser l'impact de scénarios possibles sur les résultats et sur la valeur économique des fonds propres de la Banque, en particulier lorsque l'analyse de l'historique des évolutions du marché n'apparaît pas suffisante pour évaluer les risques futurs. Ces scénarios peuvent concerner l'évolution des taux du marché (taux d'intérêt, taux de change, écarts de taux, prix des instruments de capitaux propres, etc.) ou les conditions de liquidité, ou encore les hypothèses les plus défavorables capables d'influer sur ces variables, telles que des changements macroéconomiques brutaux et préjudiciables, la défaillance simultanée de grands débiteurs, des pannes de système, etc.

La simulation de crise est effectuée régulièrement et les conséquences des modifications de la valeur économique de la Banque et du profil de recettes sont décrites dans le cadre de la procédure d'évaluation des risques de marché de la Banque.

Risque de marché pour le Fonds :

Le Fonds est exposé au risque de marché essentiellement au travers du risque de taux d'intérêt associé à ses positions en liquidités et équivalents et à ses investissements en titres de créance. Environ 80 % de ces actifs détenus sont assortis d'une durée moyenne allant jusqu'à cinq ans, ce qui protège le Fonds contre une variation importante de ses revenus à long terme.

Compte tenu des spécificités liées au capital-investissement, il est difficile de recourir aux méthodes d'analyse traditionnelles pour évaluer les risques de marché concernant les actifs de cette catégorie. La méthode retenue implique donc d'estimer la corrélation entre la catégorie d'actifs évaluée et le marché boursier, notamment sur la base du modèle d'évaluation des actifs financiers. Ce modèle nécessite de déterminer le coefficient bêta, c'est-à-dire la mesure du risque relatif au marché, en estimant, par régression, le rendement d'un actif par rapport à un indice boursier.

Tandis que les gestionnaires de portefeuilles boursiers peuvent accéder à des données statistiques fiables pour étayer leur analyse, ce type de données n'est pas disponible pour les opérations de capital-investissement, et plus particulièrement les opérations de capital-risque. En effet, l'analyse du rendement et de la volatilité des actifs

de capital-investissement ainsi que des corrélations qui existent entre ces actifs et le marché se trouve limitée par le fait que les données publiquement disponibles ne sont pas pleinement représentatives du marché, car elles portent sur un laps de temps relativement court. Mais surtout, ces données ne rendent pas pleinement compte de l'incertitude liée à cette catégorie d'actifs. En outre, le taux de rendement interne (TRI), l'instrument généralement utilisé pour mesurer la performance des fonds de capital-investissement, est pondéré en fonction du capital, alors que pour les actifs boursiers, il est généralement pondéré en fonction du temps. Une analyse de la corrélation entre le capital-investissement et d'autres catégories d'actifs n'est possible qu'à condition de procéder à des ajustements substantiels, ce qui peut conduire à d'importantes distorsions.

Pour estimer la sensibilité de la valeur de ses actifs de capital-investissement aux variations des prix du marché, le FEI utilise le bêta de trois indices boursiers de valeurs de capital-investissement, le LPX Europe, le LPX Venture et le LPX Buyout. La régression est effectuée sur le Dow Jones Euro Stoxx 50 des deux dernières années.

En utilisant le bêta le plus prudent parmi ceux de ces trois indices et en prenant pour hypothèse une fluctuation des cours sur le marché de l'ordre de 10 %, on obtient le coefficient de sensibilité final (c'est-à-dire $\beta \times \pm 10\%$) à appliquer à la valeur nette d'inventaire, ce qui donne une valeur nette d'inventaire ajustée, qui est ensuite comparée au capital net versé.

Note V – Produits dérivés

Le Groupe a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. Le Groupe conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants nominaux correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

Le Groupe conclut également des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt (de base et au jour le jour) dans le cadre d'opérations de couverture de ses prêts ou pour les besoins de sa position globale de gestion actif-passif (GAP). Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis. Les montants nominaux de ces opérations d'échange sont enregistrés dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

Le Groupe passe aussi des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux décaissements de prêts.

Les contrats à terme normalisés sont utilisés dans le contexte des activités de trésorerie pour couvrir les positions liées à certains investissements dans des obligations d'État. Les contrats à terme sont des produits dérivés normalisés qui se négocient sur des marchés réglementés ; ils n'entrent pas dans le cadre de la politique générale de mesure et de maîtrise des risques de contrepartie (voir la Note V.2).

Le Groupe conclut en outre des contrats d'échange de défaut de paiement à des fins d'atténuation du risque de crédit. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

V.1. Dans le cadre de la collecte de fonds et des activités de couverture

Le Groupe utilise les produits dérivés à long terme principalement dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques, en termes de monnaies et de taux d'intérêt, des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de négociation mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des

emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les produits dérivés utilisés dans le contexte de la collecte des fonds et des activités de couverture relevant de la GAP sont :

- les contrats d'échange de devises, ou swaps de devises,
- les contrats d'échange de taux d'intérêt, ou swaps de taux,
- les contrats d'échange structurés, ou swaps structurés.

V.1.1. Contrats d'échange de devises

Les opérations d'échange de devises (ou swaps de devises) sont des contrats par lesquels on convient de convertir des fonds dans une autre monnaie, en concluant simultanément un contrat de change à terme de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

Le Groupe conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

Le tableau suivant présente les échéances des opérations d'échange de devises (sauf échanges de devises à court terme – voir la Note V.2 ci-après), réparties en fonction de leur montant notionnel et de leur juste valeur. Les montants notionnels figurent dans les comptes hors bilan.

Échanges de devises au 31.12.2010 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2010
Montant notionnel	17 659	73 247	34 650	14 920	140 476
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	731	1 811	2 128	1 633	6 303
Échanges de devises au 31.12.2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	15 369	54 520	23 418	15 211	108 518
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	- 1 344	- 2 158	- 765	467	- 3 800

^(*) Y compris la juste valeur des swaps de devises conclus à des fins de macrocouverture, soit -104 millions d'EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 35 millions d'EUR).

V.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt (ou swaps de taux d'intérêt) sont des contrats par lesquels, en règle générale, on convient d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent au Groupe de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts et d'autres portefeuilles en termes de taux d'intérêt, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et, d'autre part, pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

Le tableau suivant présente les échéances des contrats d'échange de taux d'intérêt (y compris swaps sur défaillance de crédit – voir la Note V.3 – et swaps synthétiques pour lesquels les intérêts calculés dans une monnaie sont synthétiquement convertis en EUR), réparties en fonction de leur montant notionnel et de leur juste valeur. Les montants notionnels figurent dans les comptes hors bilan.

Échanges de taux au 31.12.2010 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2010
Montant notionnel	38 649	150 999	74 325	95 623	359 596
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	1 187	4 622	2 889	2 288	10 986

Échanges de taux au 31.12.2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	30 053	135 875	63 223	87 425	316 576
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	764	4 862	2 006	1 914	9 546

^(*) Y compris la juste valeur des swaps de taux conclus à des fins de macrocouverture, qui était de -575 millions d'EUR au 31 décembre 2010 (2009 : -524 millions d'EUR).

V.1.3. Contrats d'échange structurés

Généralement, le Groupe ne conclut pas de contrats d'options au titre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans le cadre de sa stratégie de collecte de fonds à moindre coût sur les marchés financiers, la Banque souscrit des contrats d'emprunt et des prêts incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts structurés et ces prêts sont intégralement couverts par des contrats d'échange qui constituent une protection face au risque de marché correspondant.

Le tableau ci-après présente le nombre, la valeur et le montant notionnel des swaps structurés.

	Options incorporées		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Nombre d'opérations	365	395	6	6	325	363
Montant notionnel (en millions d'euros)	12 793	13 598	843	843	21 627	21 346
Valeur actualisée nette (en millions d'euros)	391	132	26	- 10	717	380

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur qui ressort des attentes du marché quant à ces montants futurs. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option incorporés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Les transactions structurées se composent de divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, des indices boursiers et des volatilités de taux d'intérêt.

V.1.4. Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés

Le risque de crédit est la perte que le Groupe subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, la Banque a mis en place une série de procédures pour se prémunir contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel :

Au plan contractuel, toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies par les conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les annexes de remise en garantie, qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties :

La note minimale de départ est fixée à A1, mais certaines contreparties notées A2/A3 peuvent aussi être admises exceptionnellement, si l'encours sur la contrepartie concernée est entièrement couvert par des sûretés réelles et assorti, de surcroît, d'un collatéral indépendant pour un montant spécifié dans l'annexe de remise en garantie. La Banque a le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

- Constitution de sûretés :

- D'une manière générale, le risque de crédit sur les contrats d'échange est réduit du fait que les positions sont couvertes par des liquidités et des obligations de premier rang dès lors qu'elles excèdent les limites définies.
- Les transactions très complexes et non liquides peuvent nécessiter la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré.
- Le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés reçues, d'autre part, font l'objet d'une surveillance et d'une valorisation régulières qui peuvent ensuite donner lieu à un appel de sûreté complémentaire ou à une levée de sûreté.

Les sûretés reçues pour couvrir des contrats d'échange se montent à 20 334 millions d'EUR (2009 : 8 557 millions d'EUR) et se décomposent comme suit :

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'EUR)				
Note Moody's ou équivalent	Obligations		Liquidités	Total 2010
	État	Agence		
Aaa	5 417	58	0	5 475
De Aa1 à Aa3	7 320	0	0	7 320
A1	1 142	0	0	1 142
Inférieure à A1	857	0	0	857
Pas de note	0	0	5 540	5 540
Total 2010	14 736	58	5 540	20 334

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'EUR)				
Note Moody's ou équivalent	Obligations		Liquidités	Total 2009
	État	Agence		
Aaa	2 219	0	0	2 219
De Aa1 à Aa3	1 331	0	0	1 331
A1	0	0	0	0
Inférieure à A1	1 267	0	0	1 267
Pas de note	0	0	3 740	3 740
Total 2009	4 817	0	3 740	8 557

- Mesure du risque de crédit sur dérivés :

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, taux de change, etc.), et ne correspond généralement qu'à une petite partie de la valeur notionnelle du produit.

Le Groupe mesure son exposition au risque de crédit liée aux contrats d'échange et aux produits dérivés en utilisant, d'une part, la valeur de marché nette et l'exposition potentielle future pour les besoins de l'information comptable et du suivi des limites d'encours et, d'autre part, l'équivalent risque de crédit BRI pour les besoins de la dotation en capital, conformément aux recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Le Groupe détermine la valeur de marché nette, qui est la valeur de marché, ou « juste valeur », positive du portefeuille d'opérations relevant d'un ensemble de compensation avec une contrepartie, nette des sûretés. Il s'agit du montant qui serait perdu en cas de défaillance de la contrepartie, après utilisation de la sûreté reçue et dans l'hypothèse où la valeur des opérations concernées par la faillite est irrécupérable et où la contrepartie est immédiatement remplacée pour toutes les opérations. Au 31 décembre 2010, la valeur de marché nette s'établissait à 721 millions d'EUR (2009 : 600 millions d'EUR).

Le Groupe calcule également l'exposition potentielle future (EPF), qui est l'augmentation possible de l'exposition au titre d'un ensemble de compensation sur la période de marge à risque, dont la durée est comprise entre dix et vingt jours, selon le portefeuille d'opérations. Le Groupe mesure l'EPF sur la base d'un niveau de confiance de 90 % et de paramètres de marchés très tendus, de façon à aboutir à des estimations prudentes. Cette pratique est conforme aux recommandations des régulateurs visant à prendre en considération les conditions qui prévaudront en cas de défaillance d'un acteur important du marché. Au 31 décembre 2010, l'exposition potentielle future nette s'établissait à 9 453 millions d'EUR (2009 : 8 900 millions d'EUR).

- Limites :

Le système de limites en vigueur pour les banques couvre deux types d'exposition, la valeur de marché nette et l'EPF.

La valeur de marché nette est mesurée par la VAN du portefeuille de swaps, déduction faite du montant des sûretés reçues. Elle est fonction de la note de la contrepartie et limitée par un seuil (défini dans l'annexe de remise de garantie) au-delà duquel l'exposition déclenche la remise de sûretés à la BEI par la contrepartie.

La limite applicable à l'EPF maximum acceptée pour chaque contrepartie est mesurée comme décrit ci-dessus, cette exposition étant réduite au moyen de sûretés complémentaires.

Le portefeuille de produits dérivés est évalué quotidiennement et comparé aux limites prévues.

Comme le montre le tableau ci-après, la majeure partie du portefeuille de produits dérivés est concentrée sur des contreparties notées au minimum A1.

Tranches de note	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Exposition potentielle future (en millions d'euros)	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Note Moody's ou équivalent						
Aaa	3,0 %	2,5 %	0	10	307	161
De Aa1 à Aa3	59,7 %	60,7 %	715	589	6 543	6 406
A1	33,7 %	28,5 %	6	1	2 213	1 843
De A2 à A3	3,1 %	7,8 %	0	0	375	457
Inférieure à A3	0,5 %	0,5 %	0	0	15	33
Pas de note	0,0 %	0,0 %	0	0	0	0
Total	100,0 %	100,0 %	721	600	9 453	8 900

V.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

Le Groupe passe aussi des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur ses portefeuilles de trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux décaissements de prêts.

Au 31 décembre 2010, le montant notionnel des contrats d'échange de devises à court terme s'élevait à 26 265 millions d'EUR, contre 11 887 millions d'EUR au 31 décembre 2009. Le montant notionnel des contrats de change à court terme s'élevait, lui, à 288 millions d'EUR (2009 : 252 millions d'EUR). Au 31 décembre 2010, la juste valeur des contrats concernés était de -34 millions d'EUR (2009 : 255 millions d'EUR).

De plus, la Banque a recours à des contrats normalisés à long terme pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (deux ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Au 31 décembre 2010, le montant notionnel de ces contrats à long terme s'élevait à 283 millions d'EUR (2009 : 335 millions d'EUR), et leur juste valeur était égale à zéro (2009 : -0,1 million d'EUR).

V.3. Swaps sur défaillance de crédit

Au 31 décembre 2010, le Groupe avait également en cours un contrat de swap sur défaillance de crédit d'un montant nominal de 193 millions d'EUR (2009 : 197 millions d'EUR), pour une juste valeur de 29,5 millions d'EUR (2009 : 1,5 million d'EUR).

Note W – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 sont les suivants :

	31.12.2010	31.12.2009
MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO		
Lev bulgare (BGN)	1,9558	1,9558
Couronne tchèque (CZK)	25,061	26,473
Couronne danoise (DKK)	7,4535	7,4418
Forint hongrois (HUF)	277,95	270,42
Zloty polonais (PLN)	3,9750	4,1045
Livre sterling (GBP)	0,8608	0,8881
Leu roumain (RON)	4,2620	4,2363
Couronne suédoise (SEK)	8,9655	10,252
MONNAIES HORS UE		
Dollar australien (AUD)	1,3136	1,6008
Dollar canadien (CAD)	1,3322	1,5128
Dollar de Hong-Kong (HKD)	10,3856	11,1709
Yen japonais (JPY)	108,65	133,16
Shilling kenyan (KES)	107,77	108,43
Dirham marocain (MAD)	11,152	11,290
Peso mexicain (MXN)	16,5475	18,9223
Dollar néo-zélandais (NZD)	1,720	1,980
Couronne norvégienne (NOK)	7,8000	8,3000
Rouble russe (RUB)	40,820	43,154
Rand sud-africain (ZAR)	8,8625	10,6660
Franc suisse (CHF)	1,2504	1,4836
Livre turque (TRY)	2,0694	2,1547
Dollar des États-Unis (USD)	1,3362	1,4406

Note X – Gestion de fonds de tiers

X.1. Fonds de garantie

La Commission européenne a confié à la BEI la gestion financière du Fonds de garantie dans le cadre d'une convention signée par les deux parties en novembre 1994.

X.2. Facilité d'investissement (Cotonou)

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 (et révisée ultérieurement) dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit pour la Facilité d'investissement des états financiers séparés.

X.3. Fonds fiduciaire de la FEMIP

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dont la BEI assure également la gestion, a été créé pour intensifier les activités existantes de la Banque dans les pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de plusieurs pays donateurs et dans le but d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, grâce à la mise à disposition d'une assistance technique et de capitaux à risques. La BEI établit pour le Fonds fiduciaire de la FEMIP des états financiers séparés.

X.4. Mécanisme de financement avec partage des risques

Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et la Banque européenne d'investissement, et entré en vigueur le 5 juin 2007. Il s'agit d'un instrument mis sur pied par la BEI en vue d'encourager l'investissement européen dans la recherche, le développement technologique et la démonstration, ainsi que dans l'innovation, en particulier dans le secteur privé. La BEI établit pour le MFPR des états financiers séparés.

X.5. Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

L'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) est un mécanisme international d'allègement de dette qui apporte une assistance spéciale aux pays les plus pauvres du monde. Lancé en 1996 suite à une proposition de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, il a pour objectif principal de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres pour le ramener à un niveau soutenable. La BEI établit pour l'initiative PPTE des états financiers séparés.

X.6. Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

Ce fonds fiduciaire a été créé dans le cadre de l'accord conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne en tant que membre donateur fondateur, et la BEI en tant que gestionnaire, et il est aussi ouvert aux États membres de l'UE, qui adhèrent alors à cet accord en tant que donateurs. Le 9 février 2006, la Commission européenne et le Groupe BEI ont signé un protocole d'accord aux fins de lancer conjointement le Partenariat euro-africain pour les infrastructures et, en particulier, d'établir un fonds fiduciaire permettant de financer ce partenariat. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

X.7. Fonds de garantie relatif au 7^e programme-cadre de recherche et développement technologique

La Commission européenne a confié à la BEI la gestion financière du Fonds de garantie relatif au 7^e programme-cadre (7^e PC) en vertu d'une convention signée par les deux parties en décembre 2007.

X.8. Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage

Le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage (Fonds fiduciaire de la FIV), géré par la BEI, a été créé dans le but de réaliser l'objectif stratégique de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) au moyen de financements ciblés visant le renforcement de l'interconnexion des infrastructures entre l'UE et les pays voisins dans les domaines des transports et de l'énergie, la réponse à des préoccupations environnementales communes et le soutien à d'autres actions utiles. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire de la FIV.

X.9. Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport

L'Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport (*Loan Guarantee Instrument for TENs-Transport* – LGTT) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et le Groupe BEI, et entré en vigueur le 11 janvier 2008.

Le LGTT est un instrument mis sur pied par la Commission et la BEI en vue d'accroître la participation du secteur privé au financement de projets d'infrastructure relatifs au réseau transeuropéen de transport. La BEI établit pour le LGTT des états financiers séparés.

X.10. JASPERS

JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est une importante

initiative conjointe de la BEI, de la Commission européenne (direction générale « Politique régionale » – DG REGIO) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

X.11. JESSICA (Contribution et fonds de participation)

JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative mise sur pied par la Commission européenne et la BEI, en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

En vertu de nouvelles procédures, les autorités de gestion ont la faculté d'utiliser une partie des aides non remboursables reçues de l'UE pour procéder à des investissements remboursables dans des projets relevant d'un plan intégré d'aménagement urbain durable. Ces investissements sont décaissés par des fonds d'aménagement urbain ou, si nécessaire, par des fonds de participation (fonds de participation JESSICA).

Les fonds de participation JESSICA sont utilisés dans le contexte de l'initiative JESSICA. La BEI réunit les ressources qu'elle reçoit des autorités de gestion et les investit dans des fonds d'aménagement urbain selon des lignes directrices convenues avec les donateurs.

X.12. JEREMIE

JEREMIE (*Joint European REsources for Micro-to-Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises) est une initiative de la direction générale « Politique régionale » de la Commission européenne (DG REGIO) et du Groupe BEI.

X.13. JASMINE

JASMINE (*Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe* – Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe) est une initiative pilote lancée par la Commission européenne et le Groupe BEI pour le développement des institutions de microfinance et du microcrédit.

X.14. GEEREF (Fonds et mécanisme d'assistance technique)

Le GEEREF (*Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund* – Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables) est un fonds de fonds créé à l'instigation de la Commission européenne et dont l'objectif est d'investir dans des fonds de capital-investissement axés sur les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur les marchés émergents (pays ACP, ALA et voisinage européen). Le FEI a également un mandat d'assistance technique. Les activités qui en relèvent sont effectuées par les services opérationnels de GEEREF.

X.15. SMEG 2007

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME 2007, relevant du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP/SMEG 2007), le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

X.16. GIF 2007

Au titre du GIF 2007, relevant du CIP et du projet pilote pour le transfert de technologies (CIP/GIF 2007), le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

X.17. Instrument européen de microfinance Progress (IEMP)

L'IEMP vise, d'une part, à offrir un meilleur accès au financement aux personnes qui ont des difficultés à entrer sur le marché du travail et, d'autre part, à promouvoir la création de microentreprises ainsi que leur croissance, dans le but spécifique de créer des emplois pour les chômeurs ou les personnes désavantagées.

X.18. Action préparatoire du Parlement européen (EPPA)

En 2010, le FEI a signé l'EPPA avec la DG REGIO. Il fournit à ce titre du capital-risque et un appui financier au renforcement des capacités pour aider des institutions de microfinance sélectionnées à atteindre une taille significative et à améliorer leurs perspectives de durabilité.

X.19. Fonds Green for Growth (GGF)

Le Fonds Green for Growth a été mis en place en décembre 2009. Il cible le financement de l'efficacité énergétique dans le sud-est de l'Europe, notamment en Turquie.

X.20. Mécanisme de garantie de la Grande Anatolie (MGGA)

Le FEI gère, au titre du MGGA signé en mai 2010, les fonds de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) alloués au Programme opérationnel de compétitivité régionale mis en œuvre par l'Union européenne et la Turquie. Le Mécanisme permet d'apporter une aide financière personnalisée aux PME et aux microentreprises des provinces turques les moins développées, en partenariat avec de grandes banques du pays.

X.21. Opérations fiduciaires

En vertu de l'article 28 de ses statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de l'Union européenne, conformément à

l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec cette dernière (« MET – Création d'entreprises ») et à l'instrument de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance (GIF) dans le cadre des deux programmes connus sous les intitulés GIF1 et GIF2.

X.22. Fonds LfA-EIF

Le Fonds LfA-EIF, créé par un accord signé en 2009, est un instrument conjoint du FEI et de la Landesanstalt für Aufbaufinanzierung Förderbank Bayern (LfA) qui a pour mission de réaliser des investissements à l'appui d'entreprises technologiques en phase initiale ou en phase de développement, en Bavière (Allemagne).

X.23. Volet Participations du programme pluriannuel pour les entreprises

Dans le cadre du Programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises et l'entrepreneuriat, le FEI gère des ressources pour le compte et aux risques de la Commission.

X.24. Projet pilote pour le transfert de technologies (TTP)

Au titre du TTP, financé par la Commission européenne et signé en novembre 2008, le FEI soutient une structure

de transfert technologique au travers de financements de pré-amorçage et d'amorçage.

X.25. Ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie

Le FEI gère des investissements pour le compte du ministère allemand de l'économie et de la technologie (BMWi) et du Programme de redressement européen (PRE).

X.26. Garanties

Le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de l'Union européenne, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci (« Mécanisme de garantie pour les PME »).

X.27. Section spéciale

La section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963. Son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la BEI effectue pour compte et sur mandat de tiers. Elle couvre les mandats FED, MED, FEMIP et Turquie.

Situation de la section spéciale ⁽¹⁾

au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

MONTANTS VERSÉS ET À VERSER	31.12.2010	31.12.2009
Turquie		
Sur ressources des États membres		
Prêts en cours versés	8 990	10 076
Total ⁽²⁾	8 990	10 076
Pays méditerranéens		
Sur ressources de l'Union européenne		
Prêts en cours versés	117 069	127 673
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	186 843	212 218
- montants versés	173 526	195 709
	360 369	407 927
Total ⁽³⁾	477 438	535 600
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
Sur ressources de l'Union européenne		
• Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	12 830	14 686
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
Total ⁽⁴⁾	13 249	15 105
• Conventions de Lomé		
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	23 966	39 099
- montants versés	695 415	813 171
	719 381	852 270
Opérations sur autres ressources		
- montants versés	2 333	3 016
	2 333	3 016
Total ⁽⁵⁾	721 714	855 286
TOTAL	1 221 391	1 416 067

FONDS REÇUS ET À RECEVOIR	31.12.2010	31.12.2009
Fonds en gestion fiduciaire		
Sur mandat de l'Union européenne		
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	290 595	323 383
- Conventions de Yaoundé	13 249	15 105
- Conventions de Lomé	695 415	813 171
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	2 333	3 016
	1 001 592	1 154 675
Sur mandat des États membres	8 990	10 076
Total	1 010 582	1 164 751
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	186 843	212 218
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	23 966	39 098
Total	210 809	251 316
TOTAL	1 221 391	1 416 067

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de l'UE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31 décembre 2010 : 596 926 000 EUR (au 31 décembre 2009 : 648 409 000 EUR) ;

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31 décembre 2010 : 97 371 000 EUR (au 31 décembre 2009 : 103 000 000 EUR).

Note (1) : la section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963. Son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage et le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Par ailleurs, depuis 2005, la BEI établit également des états financiers distincts pour d'autres mandats.

La situation de la section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat de l'Union européenne et des États membres. Les montants versés et à verser ainsi que les fonds reçus et à recevoir sont comptabilisés à leur valeur nominale. Il n'est pas tenu compte, dans la situation de la section spéciale, de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres :

Montant initial :		405 899
à ajouter :	ajustements de change	20 134
à déduire :	annulations	215
	remboursements	416 828
		- 417 043
		8 990

Note (3) : montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays du Maghreb et du Machrek ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à la Communauté européenne le 1^{er} janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Montant initial :			945 957
à déduire :	ajustements de change	45 803	
	annulations	95 720	
	remboursements	326 996	
			- 468 519
			477 438

Note (4) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Prêts à conditions spéciales		139 483	
Contribution à la formation de capitaux à risques		2 503	
Montant initial :			141 986
à ajouter :	intérêts capitalisés	1 178	
	ajustements de change	9 839	
			11 017
à déduire :	annulations	1 758	
	remboursements	137 996	
			- 139 754
			13 249

Note (5) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays et territoires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP-PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Prêts sur capitaux à risques :			
prêts conditionnels et subordonnés		3 116 097	
prises de participation		121 002	
Montant initial :			3 237 099
à ajouter :	intérêts capitalisés		9 548
à déduire :	annulations	670 064	
	remboursements	1 800 037	
	ajustements de change	57 165	
			- 2 527 266
			719 381
Prêts sur autres ressources :			
Montant initial :			16 500
à ajouter :	ajustements de change		68
à déduire :	annulations	8 264	
	remboursements	5 971	
			- 14 235
			2 333
			721 714

Rapport des auditeurs externes

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement, ci-joints, lesquels comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2010, le compte de profits et pertes consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, en application des principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, telle que modifiée par les directives 2001/65/CE du 27 septembre 2001, 2003/51/CE du 18 juin 2003 et 2006/46/CE du 14 juin 2006 (« les directives »), ainsi que du contrôle interne, dans la mesure qu'elle juge nécessaire pour établir des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué celui-ci selon les normes internationales d'audit telles qu'adoptées par la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF). Ces normes nous imposent de respecter les règles d'éthique et requièrent que l'audit soit planifié et exécuté en vue d'obtenir l'assurance raisonnable

que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que ces états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Un audit consiste également à évaluer la pertinence des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre avis.

Avis

À notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2010, du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes généraux des directives.

Luxembourg, le 10 mars 2011

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé
9, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société à responsabilité limitée
R.C.S. Luxembourg B 103590
Capital 25.000 €

Emmanuel Dollé

Les auditeurs comme le Comité de vérification ont vérifié les présents états financiers dans leur version anglaise uniquement. Par conséquent, le rapport des auditeurs externes et la déclaration du Comité de vérification font référence à la version anglaise des états financiers et à elle seule. En cas de divergence entre la version anglaise et une autre version linguistique, la version anglaise doit être considérée comme faisant foi. Les autres versions linguistiques du rapport sont des traductions officielles de la Banque.

Déclaration du Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers consolidés de la BEI établis conformément aux principes généraux des directives de l'UE

Le Comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et du chapitre V du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné KPMG comme auditeurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports ;
 - ayant noté que les auditeurs externes ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement, établis conformément aux principes généraux des directives de l'UE, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
 - s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- et
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;
- et
- vu les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 10 mars 2011,
 - considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
 - vu les articles 24, 25 et 26 du Règlement intérieur,
- pour autant qu'il sache et puisse en juger,
- confirme que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés ainsi que d'un résumé des principes comptables et d'autres notes explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 décembre 2010, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes généraux des directives de l'UE.

Luxembourg, le 10 mars 2011

Le Comité de vérification



G. SMYTH



D. NOUY



E. MATHAY



J. GALEA



J. RODRIGUES DE JESUS



M. ÜÜRRIKE



Groupe BEI

États financiers consolidés conformément aux IFRS

au 31 décembre 2010

Les résultats consolidés de l'exercice

Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, le total du bilan du Groupe BEI a augmenté de 60,2 milliards d'EUR (+ 15,6 %). Le résultat du Groupe à la date de clôture de l'exercice est positif et s'élève à 2 645 millions d'EUR, contre une perte consolidée de 2 281 millions d'EUR pour 2009, ce qui représente une augmentation de 4 926 millions d'EUR.

Le principal facteur ayant exercé une influence sur les états financiers consolidés est le résultat sur opérations financières, qui comprend essentiellement les résultats nets sur produits dérivés, prêts et emprunts, déterminés en application de l'option juste valeur selon les dispositions de l'IAS 39, et qui a augmenté de 4 249 millions d'EUR (Annexe 6, compte de résultat consolidé du Groupe BEI selon les normes IFRS, poste 6 *Résultat sur opérations financières*). Cette hausse est pour l'essentiel imputable à l'augmentation de 2 497 millions d'EUR enregistrée au titre des emprunts désignés à la juste valeur et des contrats d'échange qui y sont associés d'une part, et à l'accroissement de 2 164 millions d'EUR au titre des prêts désignés à la juste valeur et des contrats d'échange qui y sont associés d'autre part.

Il convient de noter qu'au cours des dernières années, ces deux postes ont enregistré de fortes fluctuations, avec, à la clé, une instabilité croissante des résultats consolidés du Groupe BEI selon les normes IFRS (se reporter au graphique en page 4).

L'intention du Groupe étant de conserver tous les instruments financiers concernés jusqu'à leur échéance, on peut prévoir que tout résultat positif ou négatif sera complètement neutralisé au dénouement des flux sur les obligations et sur les swaps de couverture.

Les autres facteurs qui ont eu une influence positive ou négative sont exposés ci-après.

- Le solde net des intérêts et produits et charges assimilés se monte à 2 689 millions d'EUR en 2010, soit une progression de 419 millions d'EUR (*postes I et II du compte de résultat*).
- Les pertes de valeur sur actions et autres titres à revenu variable ont eu un impact négatif de 57 millions d'EUR, alors qu'elles avaient été plus importantes en 2009 (105 millions d'EUR), ce qui donne une variation positive de 48 millions d'EUR.
- La variation des dépréciations de prêts et avances s'est soldée par une perte de 29 millions d'EUR, contre une perte plus importante en 2009 (149 millions d'EUR), soit une variation positive de 120 millions d'EUR.
- L'effectif du Groupe a progressé de 9,5 % entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, soit une augmentation de sa moyenne annuelle de 10,1 %.

Principaux traits de l'évolution de l'activité de prêt et d'emprunt :

- Le volume des prêts décaissés s'est accru de 10,4 %, passant de 51,9 milliards d'EUR en 2009 à 57,5 milliards d'EUR en 2010.
- Le volume des prêts signés a reculé de 9,2 %, passant de 79,1 milliards d'EUR en 2009 à 71,8 milliards d'EUR en 2010.
- Le volume, avant échanges, des produits d'emprunt encaissés durant l'exercice a diminué de 14,9 % par rapport à 2009, passant de 79,1 milliards à 67,3 milliards d'EUR.

En 2010, le Groupe a émis des obligations climatiquement responsables pour un montant total de 543 millions d'EUR. Les fonds ont été levés dans quatre monnaies : le réal brésilien (émission au format synthétique avec règlement en yen), le rand sud-africain, le dollar australien et la livre turque. La majeure partie du produit de ces obligations climatiquement responsables émises en 2010 (487 million d'EUR), ainsi que le solde du produit des émissions obligataires de 2009 (164 millions d'EUR) ont été décaissés au cours de l'année à l'appui de projets admissibles. Au 31 décembre 2010, le solde de trésorerie se montait à 57 millions d'EUR.

Bilan consolidé

au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

Actif	31.12.2010	31.12.2009
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note B.1)	253 692	227 227
2. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B.2)	5 456 695	4 161 685
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	491 476	367 694
b) autres prêts et avances (Note C)	31 651 842	19 236 477
c) prêts (Note D.1)	125 222 957	117 560 917
	157 366 275	137 165 088
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Note D.1)	232 955 365	203 106 638
b) dépréciation de prêts et avances, nette de reprises (Note D.2)	- 87 108	- 106 300
	232 868 257	203 000 338
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B.2)		
a) d'émetteurs publics	1 818 977	1 985 302
b) d'autres émetteurs	14 587 786	16 315 398
	16 406 763	18 300 700
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note B.3)	2 315 023	2 017 903
7. Actifs dérivés (Note R)	31 353 400	20 868 332
8. Actifs corporels (Note E.1)	316 513	307 319
9. Immeubles de placement (Note E.2)	3 024	3 373
10. Actifs incorporels (Note E.1)	8 266	4 817
11. Autres éléments de l'actif (Note G)	83 657	106 914
12. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves (Note W.2)	55 945	107 637
13. Charges constatées d'avance	34 016	35 479
Total de l'actif	446 521 526	386 306 812

Passif	31.12.2010	31.12.2009
1. Dettes envers des établissements de crédit (Note H.1)		
a) à vue	5 675 399	4 380 414
b) à terme ou à préavis	127 881	100 147
	5 803 280	4 480 561
2. Dettes envers la clientèle (Note H.2)		
a) à vue	1 524 466	1 256 333
b) à terme ou à préavis	976 419	1 106 828
	2 500 885	2 363 161
3. Dettes représentées par des titres (Note I)		
a) bons et obligations en circulation	356 569 667	303 978 963
b) autres	24 016 098	19 869 005
	380 585 765	323 847 968
4. Passifs dérivés (Note R)	14 097 951	14 866 773
5. Autres éléments du passif (Note G)	767 474	713 303
6. Produits constatés d'avance (Note F)	170 739	177 228
7. Provisions		
a) régimes de retraite et d'assurance-maladie (Note J)	1 316 574	1 242 292
b) provisions pour garanties (Note D.4)	107 469	70 412
	1 424 043	1 312 704
Total des dettes	405 350 137	347 761 698
8. Capital (Note W)		
- souscrit	232 392 989	232 392 989
- non appelé	- 220 773 340	- 220 773 340
	11 619 649	11 619 649
9. Réserves consolidées		
a) fonds de réserve	20 082 400	18 205 506
b) réserve supplémentaire	1 601 274	5 777 469
c) réserve pour les activités spéciales	3 299 370	3 299 370
d) réserve générale pour les financements	1 923 734	1 923 734
	26 906 778	29 206 079
10. Résultat de l'exercice (Note K)	2 644 962	- 2 280 614
Total des capitaux propres	41 171 389	38 545 114
Total du passif	446 521 526	386 306 812

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	2010	2009
1. Intérêts et produits assimilés (Note L)	19 354 614	17 130 541
2. Intérêts et charges assimilées (Note L)	- 16 665 960	- 14 860 497
3. Produits des actions et autres titres à revenu variable	67 310	8 930
4. Revenus de commissions (Note O)	236 025	207 005
5. Frais de commissions	- 204	- 117
6. Résultat sur opérations financières (Note M)	200 789	- 4 048 359
7. Autres produits d'exploitation (Note N)	10 501	10 759
8. Variation des dépréciations de prêts et avances et provisions pour garanties, nette de reprises (Notes D.2 et D.4)	- 28 623	- 149 099
9. Variation des dépréciations d'actions et autres titres à revenu variable, nette de reprises (Note B.3)	- 57 497	- 104 599
10. Charges administratives générales (Notes J et P)		
a) frais de personnel (Note J)	- 323 646	- 328 696
b) autres charges administratives	- 117 956	- 117 800
	- 441 602	- 446 496
11. Amortissements sur actifs corporels et incorporels et immeubles de placement (Note E)		
a) sur actifs corporels	- 26 860	- 26 198
b) sur immeubles de placement	- 161	- 188
c) sur actifs incorporels	- 3 370	- 2 296
	- 30 391	- 28 682
12. Résultat de l'exercice	2 644 962	- 2 280 614
Attribuable :		
aux détenteurs de parts du capital de la Banque	2 644 962	- 2 280 614

État du résultat global consolidé

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	2010	2009
Résultat de l'exercice	2 644 962	- 2 280 614
Autres éléments du résultat global		
Actifs financiers disponibles à la vente – Réserve de juste valeur		
1. Gains et pertes latents nets sur actifs financiers disponibles à la vente	- 65 059	- 51 162
2. Dépréciation transférée au compte de résultat consolidé	48 624	40 149
3. Plus-values et moins-values réalisées transférées au compte de résultat consolidé	1 807	43 778
Total des actifs financiers disponibles à la vente	- 14 628	32 765
Total des autres éléments du résultat global	- 14 628	32 765
Total du résultat global de l'exercice	2 630 334	- 2 247 849
Attribuable :		
aux détenteurs de parts du capital de la Banque	2 630 334	- 2 247 849

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	Capital souscrit	Capital non appelé	Fonds pour le mécanisme de financement structuré	Fonds pour les opérations de capital-risque	Fonds de réserve	Réserve pour les activités spéciales	Réserve générale pour les financements	Réserve supplémentaire Divers	Réserve de juste valeur	Résultat de l'exercice avant affectation	Total des capitaux propres consolidés
Au 31.12.2008	164 808 169	- 156 567 760	2 750 000	1 764 305	16 480 817	0	0	4 688 642	507 613	6 355 715	40 787 501
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	0	0	1 650 877	0	0	4 704 838	0	- 6 355 715	0
Total du résultat global de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	32 765	- 2 280 614	- 2 247 849
Transfert au Fonds de réserve	0	0	0	- 147 177	147 177	0	0	0	0	0	0
Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires et reprise sur les réserves	67 584 820	- 64 205 580	2 000 000	0	- 73 365	0	0	- 5 305 875	0	0	0
Variations des participations dans des filiales n'entraînant pas de perte de contrôle	0	0	0	0	0	0	0	5 462	0	0	5 462
Transferts à la réserve pour les activités spéciales et à la réserve générale pour les financements	0	0	- 4 750 000	- 1 617 128	0	3 299 370	1 923 734	1 144 024	0	0	0
Au 31.12.2009	232 392 989	- 220 773 340	0	0	18 205 506	3 299 370	1 923 734	5 237 091	540 378	- 2 280 614	38 545 114
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	0	0	1 876 894	0	0	- 4 157 508	0	2 280 614	0
Total du résultat global de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	- 14 628	2 644 962	2 630 334
Variations des participations dans des filiales n'entraînant pas de perte de contrôle	0	0	0	0	0	0	0	- 4 059	0	0	- 4 059
Au 31.12.2010	232 392 989	- 220 773 340	0	0	20 082 400	3 299 370	1 923 734	1 075 524	525 750	2 644 962	41 171 389

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	2010	2009
A. Flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	2 644 962	- 2 280 614
Ajustements :		
Variation des dépréciations de prêts et avances, nette de reprises	- 19 192	88 800
Variation des provisions pour régimes de retraite et d'assurance-maladie	74 282	119 492
Reconnaissance de l'ajustement pour actualisation du capital et des réserves (fraction appelée mais non versée)	- 5 972	- 4 763
Variation des provisions pour garanties	47 815	60 299
Amortissements nets sur actifs corporels et incorporels et immeubles de placement	30 391	28 682
Variation des dépréciations d'actions et autres titres à revenu variable	57 497	104 599
Décote/surcote sur portefeuille d'investissement et intérêts courus	- 386	38 065
Résultat net sur prêts relevant de l'option juste valeur et swaps associés	- 875 420	1 834 019
Résultat net sur emprunts relevant de l'option juste valeur et swaps associés	- 4 937 698	- 1 328 392
Variation de la juste valeur des autres produits dérivés	5 800 520	1 679 479
Effets des variations de change sur les prêts, les dettes représentées par des titres et les opérations d'échange	1 298 879	805 837
Versements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	- 57 523 013	- 51 895 204
Remboursements de prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	27 713 767	23 200 287
Variation des dépôts auprès des banques centrales	- 26 456	- 227 144
Variation nette des titres de créance détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	- 942 879	- 1 503 132
Variation nette des opérations de capital-risque disponibles à la vente	- 188 672	- 148 590
Variation nette des actions et autres titres à revenu variable disponibles à la vente	- 101 096	- 53 806
Variation des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1 460 443	- 317 489
Variation des intérêts courus sur les liquidités et équivalents	- 5 032	23 217
Variation des remboursements anticipés	1 463	1 992
Variation des autres éléments d'actif	23 257	52 853
Variation des produits constatés d'avance	- 6 488	6 073
Variation des autres éléments de passif	54 171	- 20 941
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	- 25 424 857	- 29 736 381
B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement		
Cession de titres du portefeuille d'investissement arrivés à échéance pendant l'exercice	266 581	301 440
Acquisition de substituts de prêt intégrés dans les portefeuilles de trésorerie	- 2 906 619	- 2 622 000
Remboursement de substituts de prêts compris dans le portefeuille de trésorerie	1 582 002	179 474
Acquisition d'actifs corporels et incorporels et d'immeubles de placement	- 42 873	- 20 130
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	- 1 100 909	- 2 161 216
C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de financement		
Émissions de dettes représentées par des titres	129 855 314	101 587 443
Remboursements de dettes représentées par des titres	- 92 619 273	- 66 715 132
Contributions des États membres	57 664	358 659
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	37 293 705	35 230 970

État résumé de la trésorerie	2010	2009
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	27 232 501	24 100 435
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
(1) activités opérationnelles	- 25 424 857	- 29 736 381
(2) activités d'investissement	- 1 100 909	- 2 161 216
(3) activités de financement	37 293 705	35 230 970
(4) effets des variations de change sur les liquidités détenues	- 786 146	- 201 307
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	37 214 294	27 232 501
Les liquidités et équivalents se décomposent comme suit :		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux, à l'exception des dépôts auprès de la Banque centrale du Luxembourg au titre de l'obligation de réserve minimale (Note B.1)	92	83
Effets avec échéance, à l'émission, de trois mois au maximum (Note B.2, portefeuille A1, hors intérêts courus)	5 086 491	7 638 941
Prêts et avances aux établissements de crédit :		
- comptes à vue	491 476	367 694
- comptes de dépôts à terme (hors intérêts courus) (Note C)	31 636 235	19 225 783
	37 214 294	27 232 501
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles	2010	2009
Intérêts perçus	19 244 954	17 011 322
Dividendes perçus	67 081	7 862
Intérêts versés	- 3 315 342	- 2 502 316

Groupe Banque européenne d'investissement

Annexe aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Créée en 1958 par le traité de Rome, la Banque européenne d'investissement (« la Banque » ou « la BEI ») est l'institution de financement à long terme de l'Union européenne (« l'UE »). Elle a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des États membres de l'UE. La BEI emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions favorables pour soutenir des projets qui concourent à la réalisation des objectifs de l'UE. La Banque adapte en permanence ses activités à l'évolution des politiques de l'UE. Le siège social de la BEI est situé 98-100, boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg.

Le Fonds européen d'investissement (« le Fonds » ou « le FEI ») est une institution financière internationale qui a été créée à Luxembourg le 14 juin 1994. Son siège social est situé 96, boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg.

La mission première du FEI est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs de l'Union européenne au travers des activités suivantes :

- l'octroi de garanties à des institutions financières pour couvrir des crédits aux petites et moyennes entreprises (PME) ;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital ;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties ;
- des activités connexes.

La Banque détient 61,17 % (62,11 % en 2009) du capital souscrit du FEI. La Banque et le Fonds sont dénommés ci-après « le Groupe ».

Note A – Principes comptables essentiels

A.1. Bases d'établissement des états financiers

A.1.1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement (« les états financiers ») ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a adopté, le 10 mars 2011, les présents états financiers et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 15 juin 2011.

A.1.2. Bases d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, excepté pour les instruments financiers dérivés, les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les actifs et les passifs enregistrés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, qui ont été évalués à leur juste valeur. Les éléments de passif correspondant à des obligations au titre de prestations définies sont enregistrés à leur valeur actualisée, majorée des gains actuariels non comptabilisés et minorée des coûts non comptabilisés des services passés et des pertes actuarielles non comptabilisées. Les états financiers sont présentés en euros et les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire.

A.2. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être substantielles pour les états financiers.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; dans le cas contraire, déterminer la juste valeur implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et des paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés à long terme.

Perte de valeur sur prêts et avances

Le Groupe passe en revue ses prêts et avances à chaque date d'arrêté afin de déterminer si une provision pour dépréciation doit être inscrite. La direction doit ainsi exercer son jugement pour évaluer le montant et les dates des flux de trésorerie futurs qui permettront de définir le niveau de provision requis. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant plusieurs facteurs et les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations, ce qui donnera lieu à des variations de la

provision. Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou avances individuellement importants, le Groupe effectue un test de dépréciation collectif au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas expressément identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsque qu'ils ont été conclus.

Valorisation des titres de participation non cotés

La valorisation des titres de participation non cotés se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- examen des flux de trésorerie prévisionnels actualisés en fonction des taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des flux de trésorerie et des facteurs d'actualisation de titres de participation non cotés nécessite un degré important d'estimation. Le Groupe calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable.

Dépréciation de participations

Le Groupe juge que ses participations matérialisées par des titres de placement disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une dépréciation si elles ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition ou lorsqu'il existe d'autres indications objectives de perte de valeur. Pour déterminer si une baisse est importante ou prolongée, on se base sur un jugement où intervient une part d'appréciation. Le Groupe considère généralement qu'une baisse est « importante » à partir d'un seuil de 30 % et « prolongée » lorsqu'elle excède neuf mois. D'autres facteurs sont en outre évalués par le Groupe, tels que la volatilité normale du cours des titres cotés et les flux de trésorerie futurs, ainsi que les facteurs d'actualisation pour les titres non cotés.

Pensions et autres prestations postérieures à l'emploi

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des prestations médicales postérieures à l'emploi est déterminé au moyen d'évaluations actuarielles. Celles-ci supposent de formuler des hypothèses concernant les taux d'actualisation, les taux de mortalité et les augmentations futures des salaires et des pensions. Compte tenu de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations présentent un degré élevé d'incertitude.

A.3. Modification des méthodes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent, sauf sur les points qui suivent.

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les modifications suivantes des IFRS. L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'incidence notable sur les résultats financiers ou la situation financière du Groupe.

IAS 27R États financiers consolidés

Cette norme s'applique aux exercices débutant le 1^{er} juillet 2009 ou après cette date et a été adoptée concomitamment à l'IFRS 3R (voir ci-après). Selon la norme IAS 27 révisée, les entités doivent enregistrer les modifications de la structure du capital d'une filiale qui n'entraînent pas de perte de contrôle comme des transactions sur capitaux propres ne donnant, donc, pas lieu à la constatation d'un gain ou d'une perte au compte de résultat. Par ailleurs, les pertes enregistrées par une filiale doivent être ventilées en fonction de la participation détenue (majoritaire ou minoritaire), même lorsqu'elles excèdent la participation minoritaire concernée. Enfin, lors de la perte de contrôle d'une filiale, les entités doivent réévaluer la juste valeur de toute participation conservée, ce qui a un impact sur les gains ou pertes comptabilisés lors de la cession ayant abouti à cette perte de contrôle. Le Groupe a adopté cette norme révisée à sa date d'entrée en vigueur ; elle n'a aucune incidence notable sur la présentation de la situation ou des résultats financiers du Groupe.

IFRS 3R Regroupements d'entreprises

Dans sa version révisée, l'IFRS 3 introduit d'importants changements pour la comptabilité des regroupements d'entreprises intervenant après le 1^{er} juillet 2009. Ces changements portent sur l'évaluation des participations minoritaires, l'enregistrement des coûts de transaction, la comptabilisation initiale et l'évaluation ultérieure d'une contrepartie éventuelle et la comptabilisation des regroupements d'entreprises réalisés par étapes. Le Groupe a adopté cette norme révisée à sa date d'entrée en vigueur ; elle n'a aucune incidence notable sur la présentation de la situation ou des résultats financiers du Groupe.

Normes publiées mais non encore applicables

Plusieurs nouvelles normes, modifications de normes et interprétations sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 et n'ont pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers. Le Groupe a prévu d'adopter ces normes et amendements à leur date d'entrée en vigueur et n'en attend pas d'incidence notable sur ses comptes.

A.4. Principes comptables essentiels

A.4.1. Bases de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement et ceux de sa filiale, le Fonds européen d'investissement. Les états financiers du FEI sont établis pour le même exercice comptable

que pour la Banque, sur la base de principes comptables identiques.

Étant donné que la Banque détient 61,17 % (62,11 % en 2009) du capital souscrit du FEI, elle a dû appliquer les principes de l'IAS 27 lors de la préparation de ses états financiers consolidés. En conséquence, les états financiers de la BEI et du FEI sont consolidés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actif, de passif, de capitaux propres, de produits et de charges.

Après cumul des bilans et comptes de résultat, tous les soldes réciproques, les transactions ainsi que les produits et charges résultant d'opérations entre les deux entités ont été éliminés.

Les participations minoritaires représentent la fraction du résultat et de l'actif net qui « n'appartiennent » ni directement ni indirectement à la Banque ; elles sont présentées au poste *Intérêts et charges assimilées* du compte de résultat consolidé et au poste *Autres éléments du passif* du bilan consolidé (Note A.4.21).

Les actifs détenus sur mandat ou en fiducie ne font pas partie des actifs du Groupe. Ils sont décrits à la Note V. Le Groupe ne contrôle aucune structure ad hoc.

A.4.2. Bases de conversion

Les états financiers sont présentés en euros (EUR), car c'est la monnaie opérationnelle de la Banque et l'unité de mesure des comptes de capital des États membres.

Le Groupe effectue ses opérations en euros, dans les monnaies de ses États membres et dans des monnaies de pays tiers.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Les postes non monétaires qui sont évalués à leur coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change sur des actifs financiers non monétaires sont un facteur de la variation de leur juste valeur. En fonction du classement des actifs financiers non monétaires, les différences de change sont comptabilisées soit dans le compte de résultat, soit dans les réserves.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à

la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans le compte de résultat consolidé.

A.4.3. Produits dérivés

Tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs dérivés. La juste valeur est obtenue par référence à des prix négociés sur les marchés, par utilisation de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et par application de modèles de calcul du prix des options, qui prennent en compte les prix courants du marché et les prix contractuels applicables à l'instrument sous-jacent, ainsi que la valeur temporelle de l'argent, la courbe de rendement et la volatilité de cet instrument.

Le Groupe a recours aux instruments dérivés essentiellement pour couvrir ses positions de marché sur emprunts et sur prêts, ainsi que, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. Le Groupe applique l'option juste valeur modifiée de l'IAS 39 pour des postes de bilan qui sont couplés à une ou plusieurs transactions dérivées et qui répondent aux critères d'application de cette norme, et cela permet de réduire sensiblement un défaut de concordance comptable.

Actuellement, le Groupe n'a pas recours aux possibilités offertes par l'IAS 39 en ce qui concerne la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et comptabilisés comme des actifs quand cette valeur est positive et comme des passifs quand elle est négative. Les variations de juste valeur des produits dérivés sont enregistrées au poste *Résultat sur opérations financières*.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. Le Groupe conclut des contrats d'échange de devises, principalement dans le cadre de sa collecte de ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

Les contrats d'échange conclus à des fins de macrocouverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) sur la base de modèles internes de valorisation. En règle générale, les produits dérivés utilisés à des fins de couverture de la valeur économique d'une position sont traités de la même manière que les produits dérivés utilisés à des fins de transaction, c'est-à-dire que les pertes et gains réalisés et latents sont enregistrés dans le *Résultat sur opérations financières*. Les intérêts courus sur dérivés sont inclus dans la juste valeur enregistrée.

Un dérivé peut être incorporé à un contrat « hôte ». Une telle combinaison constitue un instrument hybride, issu

principalement de l'émission de certains instruments de dette structurés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à sa juste valeur avec inscription des variations de cette juste valeur au compte de résultat consolidé, le dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé autonome à sa juste valeur si, et seulement si, les caractéristiques économiques et les risques attachés au dérivé incorporé ne sont pas en étroite corrélation avec les caractéristiques économiques et les risques attachés au contrat hôte, et que le dérivé incorporé répond effectivement à la définition d'un produit dérivé.

A.4.4. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement sur la base de la date de transaction. Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement sur la base de la date de règlement.

Les informations que le Groupe doit fournir sur les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur sont classées selon une hiérarchie comprenant les niveaux suivants :

- niveau 1 : référence aux prix négociés sur des marchés actifs pour des instruments identiques (sans modification ni reconditionnement) ;
- niveau 2 : utilisation de techniques de valorisation faisant appel à des données autres que les prix négociés retenus dans le niveau 1, mais observables pour l'instrument concerné, soit directement (par exemple, d'autres prix) soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix) ;
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les paramètres pour l'instrument concerné ne sont pas des données de marché observables (paramètres non observables).

A.4.5. Liquidités et équivalents

Le Groupe assimile à des liquidités et équivalents les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 90 jours.

A.4.6. Revenus de commissions

Le Groupe perçoit des revenus de commissions sur une gamme diversifiée de services qu'il fournit à sa clientèle. Les revenus de commissions peuvent être classés en deux grandes catégories :

- les revenus perçus au titre de prestations de services sur une période donnée, qui donnent généralement lieu à une facturation annuelle ou semestrielle ;
- les revenus perçus au titre de prestations de services en rapport avec des transactions.

Les commissions perçues au titre de services fournis sur une période donnée sont enregistrées en comptabilité d'engagement sur la durée de la prestation. Les commissions perçues au titre de prestations de services en

rapport avec des transactions sont enregistrées lorsque la prestation est achevée. Les commissions ou éléments de commissions liés à un objectif de résultat sont reconnus lorsque les critères correspondants sont remplis. Les commissions d'émission et les primes ou escomptes de remboursement sont amortis sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance des emprunts concernés, à moins que ceux-ci ne soient mesurés à leur juste valeur, auquel cas la comptabilisation dans le résultat consolidé est immédiate.

A.4.7. Prêt de titres

En avril 2003, le Groupe a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement, du portefeuille B1 *Credit Spread*, du portefeuille B3 *Global Fixed Income*, du portefeuille B4 *Inflation Linked Investment* et des portefeuilles opérationnels du FEI.

Les titres reçus en garantie dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne sont pas inscrits au bilan consolidé, sauf si le Groupe obtient les droits contractuels qui y sont liés. Les titres prêtés ne sont pas retirés du bilan consolidé, sauf si le Groupe renonce aux droits contractuels qui y sont liés. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres prêtés et demande une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

A.4.8. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, obligations et titres à revenu fixe, et actions et autres titres à revenu variable

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, le Groupe a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

A.4.8.1. Portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Ce portefeuille (voir portefeuilles opérationnels B3 et B4, Note B.2) est constitué de titres cotés en Bourse émis et garantis par des établissements financiers et qui appartiennent au Groupe (positions « longues »). Les titres détenus dans ce portefeuille sont enregistrés au bilan consolidé à leur valeur de marché, et tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur est porté au compte de résultat consolidé dans la période où il survient.

Les gains et les pertes sur cession ou remboursement ainsi que les gains et pertes latents causés par des variations de la juste valeur des actifs de ce portefeuille sont enregistrés dans les revenus de transactions nets au poste *Résultat sur opérations financières*. Les produits d'intérêts sur les actifs du portefeuille de transaction sont enregistrés dans les *Intérêts et produits assimilés*.

La détermination de la juste valeur des actifs de ce portefeuille se fait par référence à des prix négociés sur des marchés actifs ou aux cotations d'intermédiaires, par application de modèles (dans lesquels les hypothèses sont fondées sur la situation du marché et de l'économie) ou au moyen des estimations de la direction, selon le cas.

A.4.8.2. Portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance

Le portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance comprend le portefeuille d'investissement du Groupe, le portefeuille opérationnel monétaire A1 de la BEI et le portefeuille de substituts de prêt (Note B.2).

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement liés. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie restante des titres selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a décidé de liquider progressivement le portefeuille d'investissement, en cessant d'y placer le produit des remboursements de titres parvenus à échéance.

Le portefeuille opérationnel A1 est destiné à assurer au Groupe un niveau de liquidité suffisant ; il comprend des produits du marché monétaire à échéance maximale de trois mois, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'institutions publiques et d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et présentés dans les états financiers à leur coût restant à amortir.

Le portefeuille de substituts de prêt se compose principalement d'obligations, de notes et de certificats émis par des structures de tritrisation ad hoc ou des entités fiduciaires. Ces titres sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et enregistrés au coût amorti.

Le Groupe vérifie à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de perte de valeur sur un actif financier ou un groupe d'actifs financiers. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si, et seulement si, il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou plusieurs) événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de pertes » avéré) et que cet événement générateur de pertes a sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable. La perte de valeur est enregistrée en résultat et le montant de la perte est évaluée comme étant la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés, calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

A.4.8.3. Portefeuille de titres disponibles à la vente

Ce portefeuille de titres comprend le portefeuille opérationnel monétaire A2 et les portefeuilles opérationnels obligataires B1 et B2 (Note B.2), le portefeuille opérationnel du FEI, et des actions et d'autres titres à revenu variable (Note B.3). Les titres sont considérés comme étant disponibles à la vente s'ils ne peuvent être classés de façon appropriée dans l'une des autres catégories d'instruments financiers reconnus aux termes de l'IAS 39, c'est-à-dire celle des titres détenus à des fins de transaction ou celle des titres acquis pour être conservés jusqu'à leur échéance. Le Comité de direction détermine le classement approprié de ces placements au moment de la constitution d'un portefeuille. Les instruments financiers conservent toujours le même classement au sein d'un portefeuille. Les placements financiers disponibles à la vente peuvent être cédés soit pour faire face à des besoins de liquidité ou à des variations des taux d'intérêt, de la qualité de crédit, des taux de change ou du cours des actions, soit en prévision de ces besoins ou variations.

Les placements financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont enregistrés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Les gains ou les pertes latents, à l'exception des gains et pertes de change résultant de la conversion, sont enregistrés dans l'état du résultat global et cumulés dans la réserve de juste valeur jusqu'à ce que les titres concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont inscrits au compte de résultat consolidé. Si un placement disponible à la vente est considéré comme déprécié, la perte ou le gain latent cumulé qui était jusque-là comptabilisé dans la réserve de juste valeur est enregistré dans le compte de résultat consolidé pour la période considérée. Est considéré comme déprécié un placement financier dont la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Les placements financiers cotés sont considérés comme dépréciés si la baisse du cours en deçà de la valeur d'acquisition est d'une ampleur telle que le recouvrement de cette valeur ne peut être raisonnablement attendu dans un avenir prévisible. Pour les titres non cotés, le montant recouvrable est déterminé au moyen de techniques de valorisation reconnues.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers sont arrivés à expiration ou lorsque le Groupe a transféré la majeure partie des risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs. Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la perte ou le gain latent cumulé inclus dans la réserve de juste valeur est transféré au compte de résultat consolidé pour la période considérée. Les gains et les pertes sur cession sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les produits d'intérêts et dividendes sur placements financiers disponibles à la vente sont enregistrés dans les *Intérêts et produits assimilés* et dans les *Produits des actions et autres titres à revenu variable*. Les intérêts sur les titres de créance disponibles à la vente et sur d'autres titres à revenu fixe sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sur les participations

sont enregistrés en résultat au moment où le droit du Groupe à percevoir ces paiements est établi.

La détermination de la juste valeur des placements financiers disponibles à la vente se fait par référence à des prix négociés sur des marchés actifs ou aux cotations d'intermédiaires, par analyse des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, fondés sur des taux de marché correspondant à la qualité de crédit et à la durée du placement, ou encore par examen des résultats financiers, de la situation et des perspectives de la société concernée, y compris au moyen de comparaisons avec des sociétés similaires pour lesquelles des prix de marché sont disponibles.

Les opérations de capital-risque représentent des investissements à moyen et long terme. Elles sont évaluées à la juste valeur calculée à l'aide de la méthode de la valeur nette d'inventaire (VNI) globale. Cette méthode présuppose que, si la VNI des fonds sous-jacents peut être considérée comme équivalente à la juste valeur telle que déterminée conformément à l'IAS 39, alors le total cumulé des VNI de l'ensemble des fonds est lui-même équivalent à la juste valeur déterminée aux termes de l'IAS 39. S'agissant d'investissements spécifiques pour lesquels la VNI ne peut être aisément déterminée, il est possible de recourir à d'autres procédés – par exemple, les règles figurant dans le guide international de l'évaluation des portefeuilles de fonds (IPEV), publié par l'EVCA –, mais un suivi et un examen plus détaillés sont alors nécessaires. En conséquence, les fonds sont classés en interne selon trois catégories :

- catégorie I : fonds qui ont adopté les critères de juste valeur de l'IAS 39 ou les règles du guide IPEV, et pour lesquels on procède à un examen spécifique afin de vérifier si la VNI représente une estimation fiable de la juste valeur ;
- catégorie II : fonds qui ont adopté d'autres modes de valorisation (tels que les anciennes règles (2001) de l'EVCA) ou des normes pouvant être considérées comme équivalentes à l'IAS 39, et pour lesquels on effectue un examen spécifique afin de vérifier si la VNI représente une estimation fiable de la juste valeur ;
- catégorie III : fonds qui n'ont adopté ni les dispositions de l'IAS 39 en matière de juste valeur ni une autre norme équivalente.

Le Groupe vérifie à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de perte de valeur sur un actif financier ou un groupe d'actifs financiers. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si, et seulement si, il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou plusieurs) événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de pertes » avéré) et que cet événement générateur de pertes a sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable.

S'agissant des titres de participation disponibles à la vente, cela concernerait notamment une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, le montant de la perte

cumulée (égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée dans le compte de résultat consolidé) est sorti des capitaux propres et comptabilisé en résultat. Les pertes de valeur sur prises de participation ne font pas l'objet d'une reprise dans le résultat consolidé ; les augmentations de juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les capitaux propres. En revanche, si la juste valeur d'un instrument de dette classé comme étant disponible à la vente s'accroît lors d'un exercice ultérieur, et si la hausse peut être objectivement associée à un événement postérieur à la comptabilisation d'une perte de valeur, cette dernière fait l'objet d'une reprise en résultat.

Pour ses participations dans des coentreprises, le Groupe répond aux conditions d'exemption applicables aux sociétés de capital-investissement et entités assimilées qui sont prévues dans l'IAS 28 et l'IAS 31, et ne procède ni à la mise en équivalence ni à l'intégration proportionnelle. Les participations dans les coentreprises ou entreprises associées sont, lors de leur comptabilisation initiale, désignées comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat puis évaluées ultérieurement à leur juste valeur conformément à l'IAS 39, les variations de la juste valeur étant reconnues dans le compte de résultat sur la période de variation.

Les coentreprises sont des accords contractuels par lesquels le Groupe et une ou plusieurs autres parties entreprennent une activité économique qu'ils contrôleront conjointement. Ce contrôle conjoint consiste à partager, par convention contractuelle, la direction de l'activité. Il n'existe que lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles relatives à l'activité en question nécessitent le consentement unanime des parties partageant cette direction (les coentrepreneurs). Les prises de participations réalisées par le Groupe, pour son propre compte ou pour celui de ses mandants, correspondent généralement à des investissements dans des fonds de capital-investissement ou de capital-risque. Selon la pratique en vigueur dans ce secteur, ces participations sont généralement souscrites conjointement par plusieurs investisseurs, dont aucun n'est en position, individuellement, d'influencer les opérations courantes ou l'activité d'investissement du fonds. En conséquence, la participation d'un investisseur à l'organe de direction d'un fonds ne lui confère aucun droit de regard sur la gestion quotidienne du fonds. De plus, les investisseurs individuels d'un fonds de capital-investissement ou de capital-risque ne déterminent pas la stratégie du fonds, notamment en ce qui concerne la distribution des dividendes ou toute autre distribution. En règle générale, ces décisions stratégiques sont prises par les gestionnaires du fonds sur la base du pacte d'actionnaires, qui régit leurs droits et obligations ainsi que ceux de tous les actionnaires du fonds. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires interdit généralement aux investisseurs de conclure individuellement avec le fonds des transactions d'un montant important, d'échanger du personnel de direction avec le fonds ou d'obtenir un accès privilégié à des informations techniques essentielles. Les investissements effectués par le Groupe pour son propre compte ou pour celui de ses mandants sont réalisés dans le respect de la pratique du secteur exposée

ci-dessus, c'est-à-dire que le Groupe n'exerce sur ces investissements ni le contrôle ni aucune forme d'influence notable au sens de la définition des IAS 27 et 28, y compris lorsque la participation qu'il détient pour son propre compte ou pour celui d'un de ses mandants est supérieure à 20 % des droits de vote.

A.4.9. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

Les prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle (ou « Prêts et créances à recevoir ») englobent les prêts dont le produit est versé directement à l'emprunteur. Une participation à un prêt accordé par un autre bailleur est considérée comme étant une opération du Groupe si elle est financée à la date d'émission dudit prêt par le bailleur.

Les prêts et créances à recevoir sont comptabilisés lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés au coût d'origine (montants décaissés nets), qui est la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction, et ensuite au coût restant à amortir en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les parties non décaissées des prêts sont enregistrées dans les postes pour mémoire à leur valeur nominale et ne sont comptabilisées que si elles sont dépréciées, au poste *Prêts et avances à la clientèle*.

Les prêts qui répondent aux critères d'application de l'option juste valeur modifiée et qui ont été désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la juste valeur. La technique retenue pour l'évaluation de la juste valeur s'appuie sur un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prêts désignés comme étant à leur juste valeur sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au poste *Résultat sur opérations financières*.

A.4.9.1. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur les prêts émis par le Groupe sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé au poste *Intérêts et produits assimilés*, selon la méthode du taux d'intérêt effectif et dans le bilan consolidé au poste *Prêts et avances*.

A.4.9.2. Opérations de prise en pension (Reverse repo) et de mise en pension (Repo)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle le Groupe prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement : l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire du Groupe (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour le Groupe un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

Le Groupe assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Généralement considérées comme des opérations de financement avec nantissement, elles sont comptabilisées sur la base du montant des liquidités fournies ou reçues augmenté des intérêts échus ; les opérations de prise en pension sont enregistrées à l'actif du bilan consolidé au poste *Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et avances* et les opérations de mise en pension sont inscrites au passif du bilan consolidé au poste *Dettes envers des établissements de crédit – b) à terme ou à préavis*.

Les titres reçus dans le cadre d'accords de prise en pension et les titres livrés dans le cadre d'accords de mise en pension ne sont inscrits au bilan consolidé ou retirés du bilan consolidé que s'il y a cession des droits contractuels liés à ces titres. Le Groupe surveille journallement la valeur de marché des titres reçus ou livrés et fournit ou demande une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêts, sur la durée de vie de chaque accord.

A.4.9.3. Commissions sur prêts

Les commissions d'ouverture de crédit et les commissions d'engagement sont différées, de même que les coûts directs afférents à l'émission et au maintien de l'engagement, et sont reconnues dans le résultat consolidé, en tant qu'ajustement du rendement effectif, sur la période allant du versement au remboursement du prêt concerné. Si l'engagement arrive à expiration sans que le prêt ait été versé, la commission est enregistrée en tant que revenu sur opérations expirées.

A.4.9.4. Bonifications d'intérêts

Les bonifications d'intérêts reçues d'avance (Note F) sont différées conformément à l'IAS 18 et sont reconnues dans le résultat consolidé, en tant qu'ajustement du rendement effectif, sur la période allant du versement au remboursement du prêt bonifié concerné.

A.4.10. Dépréciation de prêts et avances et provisions pour garanties

Une dépréciation de prêts et avances ou des provisions pour garanties sont enregistrées s'il existe une indication objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus au titre d'une créance conformément aux dispositions contractuelles initiales ou une valeur équivalente. Une « créance » signifie un prêt, un engagement tel qu'une lettre de crédit, une garantie, un engagement d'octroi de crédit, ou tout autre instrument de crédit.

La dépréciation est portée au bilan consolidé en réduction de la valeur comptable d'une créance, tandis que, pour un poste hors bilan tel qu'un engagement, une provision pour pertes de crédit est enregistrée à la rubrique *Provisions*. Les dépréciations ou les provisions pour

pertes de crédit supplémentaires sont enregistrées via le poste *Variation des dépréciations de prêts et avances et provisions pour garanties, nette de reprises*.

A.4.10.1. Pertes de valeur sur prêts et avances considérés individuellement

Des pertes de valeur ont été enregistrées sur les prêts et avances en cours à la clôture de l'exercice pour lesquels il existe des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants restant dus par rapport aux dispositions contractuelles initiales, ou de l'équivalent de cette valeur. Les variations de ces provisions sont enregistrées au compte de résultat consolidé à la rubrique *Variation des dépréciations de prêts et avances, nette de reprises*. Les corrections de valeur et les provisions pour pertes de crédit sont évaluées selon le principe de la spécificité des contreparties.

Une créance est considérée comme dépréciée lorsque, pour le Comité de direction, il est probable que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus conformément aux dispositions contractuelles initiales ou une valeur équivalente. Les encours individuels sont évalués en fonction de la nature de l'emprunteur, de sa situation financière globale, de ses antécédents sur le plan des ressources et des paiements, des perspectives de soutien par un garant financièrement responsable et, le cas échéant, de la valeur réalisable de sûretés éventuelles. Le montant recouvrable estimatif est la valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels qui pourraient résulter de restructurations ou de liquidations. La dépréciation est évaluée et une provision pour pertes de crédit est constituée pour couvrir la différence entre le montant comptabilisé et le montant recouvrable estimatif de chaque créance considérée comme dépréciée. Le montant de la perte est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

Toutes les créances dépréciées sont examinées et analysées au minimum deux fois par an. Toute modification apportée dans ce contexte aux montants et à l'échéancier des flux de trésorerie attendus par rapport aux estimations antérieures se traduit par une modification de la provision pour pertes de crédit, qui est portée au crédit ou au débit du poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*. Une provision pour dépréciation n'est reprise que lorsque la qualité de crédit s'est améliorée de telle manière que l'on a l'assurance raisonnable de recouvrer principal et intérêts conformément aux dispositions contractuelles initiales de l'opération. Une créance est annulée lorsqu'elle est, en totalité ou en partie, jugée irrécouvrable ou qu'elle fait l'objet d'une renonciation. Le montant annulé est porté au débit de la provision pour pertes de crédit constituée antérieurement, ou directement imputé au poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*, et vient en déduction du principal de la créance. Les montants précédemment annulés et recouvrés en partie ou en totalité sont portés au crédit du poste *Correction de valeur pour pertes de crédit*.

En cas de dépréciation, les produits d'intérêts calculés sur la base des conditions initiales de la créance cessent de courir et sont remplacés par un intérêt calculé à partir de la valeur dépréciée, au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine ; par ailleurs, l'augmentation de la valeur actuelle des créances dépréciées qui est due au passage du temps est enregistrée en produit d'intérêts.

A.4.10.2. Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe émet diverses formes de garanties au bénéfice de certaines institutions.

Au sens des règles en vigueur, ces garanties ne répondent pas à la définition des contrats d'assurance (IFRS 4 *Contrats d'assurance*) et sont comptabilisées, conformément à l'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, soit en tant que *Produits dérivés*, soit en tant que *Garanties financières*, en fonction de leurs modalités et caractéristiques telles que définies par l'IAS 39.

Le principe comptable appliqué aux produits dérivés est présenté au point A.4.2.

Lorsqu'une opération de garantie comptabilisée selon l'IAS 39 est décomptabilisée pour être traitée en application de l'IAS 37, sa valeur précédemment enregistrée dans les garanties financières est transférée au poste *Provisions pour garanties* du bilan.

Les garanties financières sont initialement enregistrées en juste valeur (primes perçues) dans le bilan consolidé à la rubrique *Autres éléments du passif*.

Après la comptabilisation initiale, l'évaluation des dettes du Groupe au titre de chaque garantie financière correspond au plus élevé des deux montants suivants : 1) celui initialement enregistré, déduction faite le cas échéant de l'amortissement cumulé conformément à l'IAS 18, et 2) celui de la meilleure estimation des dépenses requises pour exécuter toute obligation financière actuelle découlant de la garantie aux termes de l'IAS 37.

Tout accroissement du passif relatif aux garanties financières est enregistré dans le compte de résultat consolidé à la rubrique *Variation des dépréciations de prêts et avances et provisions pour garanties, nette de reprises*. La prime perçue est reconnue dans le compte de résultat consolidé à la rubrique *Revenus de commissions* sur la base d'un plan d'amortissement établi en conformité avec l'IAS 18 sur la durée de la garantie financière.

A.4.11. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent des terrains, les immeubles occupés par le Groupe ainsi que des équipements et du matériel.

Les actifs corporels font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition et les immeubles à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. La valeur de l'immeuble du siège du Groupe à Luxembourg-Kirchberg et de ses

immeubles de Luxembourg-Hamm et Luxembourg-Weimershof fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan consolidé à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof : 30 ans ;
- équipements permanents, agencements et accessoires : 10 ans ;
- mobilier : 5 ans ;
- matériel de bureau et véhicules : 3 ans.

A.4.12. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer un loyer ou pour valoriser le capital ou les deux. Les immeubles de placement sont enregistrés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur et font l'objet de tests de dépréciation à la date de clôture du bilan.

L'amortissement est calculé linéairement sur la même durée estimative de la vie économique utile que celle des actifs corporels.

A.4.13. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques mis au point en interne. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procurent au Groupe des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les actifs incorporels sont portés à l'actif et soumis à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile. À chaque date de clôture du bilan consolidé, les actifs incorporels font l'objet d'un examen visant à détecter des signes de dépréciation ou de changement dans les avantages qu'on peut en attendre. En cas d'indications dans ce sens, on effectue une analyse afin de déterminer si la valeur comptable est intégralement recouvrable. Une décote est appliquée si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable.

Les logiciels mis au point en interne et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

A.4.14. Régimes de retraite et d'assurance-maladie

Le Groupe administre des régimes de retraite à prestations définies, destinés à assurer des prestations de retraite à la totalité de son personnel. Il assure égale-

ment, au bénéfice des anciens employés de la BEI, certaines prestations supplémentaires d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens de l'IAS 19, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Les montants inscrits en charges au compte de résultat consolidé au titre des régimes de retraite à prestations définies reposent sur le coût des services rendus au cours de l'exercice et sur d'autres ajustements actuariels déterminés par des actuaires externes compétents.

A.4.14.1. Régime de retraite du personnel

Le régime général de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois par an sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que l'engagement comptabilisé est suffisant. La dernière évaluation effectuée porte sur la situation au 30 septembre 2010, avec extrapolation jusqu'au 31 décembre 2010. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la Note J.

Les écarts actuariels cumulés dépassant 10 % des obligations du régime (le « corridor ») sont comptabilisés linéairement dans le compte de résultat, sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés actifs au régime. Les charges d'intérêts sur les obligations au titre de prestations définies sont enregistrées dans le compte de résultat au poste *Intérêts et charges assimilées*.

Le principal régime de retraite du FEI est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel du FEI. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant le précédent régime de retraite, qui était à contributions définies.

A.4.14.2. Régime d'assurance-maladie

La Banque a institué, au profit des membres retraités du personnel et du Comité de direction, son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et le personnel. Il s'agit d'un régime non financé traité comme un régime à prestations définies. Une provision spécifique est inscrite au passif du bilan consolidé. Le FEI a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, au profit de son personnel retraité, une couverture médicale qui est financée par les cotisations du Fonds et de ses employés.

Le bénéfice de cet avantage est réservé aux employés demeurant en service jusqu'à l'âge de la retraite et ayant accompli une durée minimum de service. Les coûts prévisionnels de ces prestations sont accumulés sur la période de service selon une méthode semblable à celle que l'on utilise pour calculer le coût des régimes de retraite à prestations définies. Les engagements au titre du régime d'assurance-maladie font

l'objet d'évaluations actuarielles aux mêmes dates que les engagements au titre du régime de retraite.

A.4.14.3. Régime de retraite du Comité de direction

La provision correspondante inscrite au passif du bilan du Groupe est déterminée, comme pour tous les autres régimes, en conformité avec l'IAS 19. Les prestations reposent sur les années de service et sur un pourcentage, défini dans le régime, du dernier traitement de base brut. Le régime de retraite du Comité de direction est géré et comptabilisé selon les mêmes principes que le régime de retraite du personnel décrit (Note A.4.14.1).

A.4.14.4. Régime complémentaire volontaire de prévoyance

Le régime complémentaire volontaire de prévoyance est un régime de retraite à contributions définies, alimenté par les cotisations des membres du personnel. Il est comptabilisé sur la base de ces cotisations et le passif correspondant est enregistré dans les *Autres éléments du passif*.

A.4.15. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont enregistrées initialement à leur coût d'origine, qui correspond à la juste valeur de la somme reçue. Les coûts de transaction et les surcotes (ou les décotes) nettes sont pris en compte dans l'évaluation initiale. Les évaluations ultérieures se fondent sur le coût amorti et toute différence entre le produit net et la valeur de remboursement est portée au compte de résultat consolidé sur la durée de vie de l'emprunt suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts qui répondent aux critères d'application de l'option juste valeur modifiée, et qui ont été désignés comme tels par le biais du compte de résultat, sont comptabilisés et portés au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au poste *Résultat sur opérations financières*. La technique d'évaluation de la juste valeur utilisée, en l'absence de prix négociés sur des marchés liquides, est un modèle d'actualisation des flux de trésorerie prenant en compte des courbes de rendements courants.

Les titres de dette composites relatifs à des taux de change ou à des indices sont considérés comme des instruments structurés. Pour tous les titres de dette avec dérivé incorporé, le Groupe a conclu un contrat d'échange de façon à couvrir intégralement sa position.

Le Groupe a pour principe de couvrir son risque de taux fixe sur ses emprunts obligataires et d'appliquer l'option juste valeur modifiée lorsque cela permet de réduire sensiblement un défaut de concordance comptable. Il en résulte que la valeur comptable des titres ainsi traités, plutôt que de refléter le coût d'acquisition, est corrigée en fonction des variations de la juste valeur (Note R – *Instruments financiers dérivés*).

Les charges d'intérêts sur les instruments de dette sont enregistrées à la rubrique *Intérêts et charges assimilées* du compte de résultat consolidé et au passif du bilan consolidé parmi les instruments de dette sous-jacents.

A.4.16. Réserves

A.4.16.1. Réserve pour les activités spéciales et réserve générale pour les financements

Les statuts de la Banque entrés en vigueur avec le traité de Lisbonne n'exigent plus le maintien de réserves spécifiques en faveur du Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et d'autres instruments semblables (MFS, ESF), ni en faveur du Fonds pour les opérations de capital-risque. En revanche, ils prévoient une réserve pour des « activités spéciales » à définir. Une proposition a été soumise et approuvée lors de la réunion du Comité de direction du 2 février 2010 concernant la définition de ces activités spéciales et la constitution de la réserve correspondante, en conformité avec les pratiques et les accords externes existants en matière de risques de crédit. La redéfinition du cadre des réserves de la Banque pour ses activités de prêt offre l'occasion de distinguer plus clairement les réserves pour la perte attendue sur l'ensemble du portefeuille de prêts et les dotations en capital pour les activités spéciales.

Deux réserves ont donc été créées au 31 décembre 2009. Elles se présentent comme suit :

- la réserve pour activités spéciales : en vertu de l'article 16(5) des statuts, « les activités spéciales de la Banque font l'objet d'une dotation spécifique en réserves ». Cette réserve sera fonction de la dotation en capital de chaque opération.
- la réserve générale pour les financements : compte tenu des dispositions des statuts, une réserve non spécifique couvre désormais la perte attendue sur le portefeuille de prêts et de garanties de la Banque, calculée conformément aux lignes directrices de la politique du Groupe en la matière. Dès la création de la réserve générale pour les financements, on a cessé de calculer le montant du Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG). Le FRBG était auparavant inscrit dans l'annexe aux états financiers en tant que valeur approximative de la perte attendue cumulée sur le portefeuille de prêts de la BEI.

A.4.16.2. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprenait le montant cumulé des affectations de la réserve supplémentaire du Groupe déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs et destiné à appuyer la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce type d'activité. Les dépréciations sur les opérations de financement structuré sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Lors de l'affectation du résultat du Groupe, ces dépréciations étaient prises en compte pour déterminer les montants à enregistrer au poste *Fonds pour le Mécanisme de financement structuré*. Cette réserve a été supprimée au profit des réserves susmentionnées.

A.4.16.3. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprenait le montant cumulé des affectations de la réserve supplémentaire du Groupe déterminé

chaque année par le Conseil des gouverneurs et destiné à appuyer des opérations d'apport de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi. Les dépréciations sur les opérations de capital-risque sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Lors de l'affectation du résultat du Groupe, ces dépréciations étaient prises en compte pour déterminer les montants à enregistrer au poste *Fonds pour les opérations de capital-risque*. Cette réserve a été supprimée au profit des réserves susmentionnées.

A.4.17. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

A.4.18. Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Ces comptes comprennent :

- à l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur ;
- au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur.

A.4.19. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont reconnus en résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du taux effectif, sur la base du coût d'acquisition réel incluant les coûts directs de transaction. On détermine ainsi le coût amorti d'un actif financier et l'on répartit les produits d'intérêts sur l'exercice correspondant. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée escomptée de l'instrument financier par rapport à la valeur comptable nette de cet actif. Les intérêts sur prêts dépréciés sont comptabilisés en incluant l'effet du passage du temps dans le calcul de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie attendus.

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur dépôts et autres produits du portefeuille de titres, cette rubrique comprend les indemnités perçues par le Groupe au titre des remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs.

Conformément aux dispositions de l'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, le Groupe enregistre désormais immédiatement, c'est-à-dire à la date de la décomptabilisation des prêts, dans le compte de résultat consolidé, les indemnités perçues au titre de leur remboursement anticipé, au lieu d'amortir ces indemnités sur la durée de vie restante des prêts.

Conformément aux dispositions de l'IAS 32 *Instruments financiers : présentation* et suite au renouvellement de l'engagement d'achat (A.4.21), les participations minoritaires sont présentées au poste *Intérêts et charges assimilées*, suivant la méthode d'acquisition anticipée.

A.4.20. Revenus de dividendes

Les dividendes sont enregistrés en résultat dès qu'est établi le droit de l'entité à en recevoir le paiement.

A.4.21. Engagement d'achat des actions du FEI

Suite au renouvellement de l'engagement d'achat concernant les 1 165 actions du FEI aux mains d'actionnaires sans contrôle (1 114 en 2009), la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de les leur racheter sur une base annuelle. Le prix d'exercice, qui est déterminé grâce aux états financiers annuels audités du FEI, correspond à la quotité de capital appelé du FEI représentée par chaque action augmentée de la prime d'émission d'actions, des réserves statutaires, de la réserve de juste valeur, des bénéfices non distribués et du résultat de l'exercice, nette du dividende décidé par l'Assemblée générale du FEI. L'engagement d'achat est enregistré au passif du bilan consolidé, au poste *Autres éléments du passif* (se reporter également à la Note G).

Conformément aux dispositions de l'IAS 27, l'acquisition d'une participation minoritaire est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations détenues (majoritaires ou minoritaires) est corrigée de façon à refléter la variation des participations relatives dans l'actif net du FEI. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué à la participation minoritaire et la juste valeur du passif financier est enregistrée directement en capitaux propres, au poste *Variation des participations dans des filiales n'entraînant pas de perte de contrôle* et attribuée aux propriétaires de la société mère. Toute variation de la juste valeur du passif financier postérieurement à la date d'acquisition est comptabilisée en *Intérêts et charges assimilées* dans le compte de résultat.

A.4.22. Reclassement de certains montants concernant l'exercice précédent

Lorsque cela s'avérait nécessaire, certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation de l'exercice actuel, à des fins de comparaison.

Les principaux reclassements concernent les immeubles de placement (reclassement à partir des Actifs détenus en vue de la vente) et la contre-passation des intérêts à recevoir et à verser compensés issus d'opérations d'échange dans les postes suivants :

- *Intérêts et produits assimilés*,
- *Intérêts et charges assimilées*,
- *Immeubles de placement*.

Note B – Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux et portefeuilles de titres (en milliers d'EUR)

B.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux

Au 31 décembre 2010, le poste *Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux* s'établit à 253 692 000 EUR (2009 : 227 227 000 EUR).

La BEI est une contrepartie éligible aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et a dès lors accès au financement de la Banque centrale européenne. Elle effectue les opérations concernées via la Banque centrale du Luxembourg, où elle dispose d'un compte de dépôt lui servant à remplir ses obligations de réserve minimum. Le solde de ce compte se monte à 253 600 000 EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 227 144 000 EUR).

B.2. Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres comprend des actifs financiers de transaction (portefeuilles B3 et B4), des actifs financiers disponibles à la vente (portefeuilles A2, B1 et B2 et portefeuille opérationnel du FEI), des actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance (portefeuille A1 et portefeuille d'investissement), ainsi que des substituts de prêt, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation. Le détail de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales (cotés)	5 456 695	4 161 685
Obligations et autres titres à revenu fixe (dont 9 413 399 000 EUR non cotés en 2010 et 9 071 544 000 EUR en 2009)	16 406 763	18 300 700
	21 863 458	22 462 385

Au 31.12.2010	Classement	Valeur comptable	Valeur de marché ⁽¹⁾
Portefeuille d'investissement – Groupe	Conservés jusqu'à l'échéance	1 668 620	1 694 551
Portefeuilles opérationnels monétaires			
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	Conservés jusqu'à l'échéance	5 081 835	5 083 714
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	Disponibles à la vente	2 214 923 ⁽¹⁾	2 214 923
Portefeuilles opérationnels obligataires			
- B1 – <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	1 012 729 ⁽²⁾	1 012 729
- B2 – Placements alternatifs	Disponibles à la vente	0	0
- B3 – <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	631 636	631 636
- B4 – <i>Inflation Linked Investment</i>	Détenus à des fins de transaction	1 081 239	1 081 239
Portefeuille opérationnel – FEI	Disponibles à la vente	617 225 ⁽³⁾	617 225
Portefeuille de substituts de prêt (Note D)	Conservés jusqu'à l'échéance	9 555 251 ⁽⁴⁾	8 855 846
		21 863 458	21 191 863

⁽¹⁾ Valeur de marché, y compris les intérêts courus.

⁽¹⁾ Dont une perte latente de 9 461 000 EUR.

⁽²⁾ Dont une perte latente de 45 489 000 EUR.

⁽³⁾ Dont une perte latente de 42 379 000 EUR.

⁽⁴⁾ Les substituts de prêt repris ci-dessus sont comptabilisés comme des titres de créances conservés jusqu'à l'échéance et, en tant que tels, sont inclus dans le total des prêts (Note D). Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit et au projet ont été ajoutées pour offrir un recours supplémentaire. Il ressort d'un examen détaillé qu'aucune dépréciation d'actif n'a été constatée sur ce portefeuille et qu'aucune dépréciation n'a par conséquent été comptabilisée au 31 décembre 2010.

Au 31.12.2009	Classement	Valeur comptable	Valeur de marché ⁽⁷⁾
Portefeuille d'investissement – Groupe	Conservés jusqu'à l'échéance	1 944 504	2 024 751
Portefeuilles opérationnels monétaires			
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	Conservés jusqu'à l'échéance	7 634 166	7 634 166
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	Disponibles à la vente	1 804 148 ⁽¹⁾	1 804 148
Portefeuilles opérationnels obligataires			
- B1 - <i>Credit Spread</i>	Disponibles à la vente	1 135 842 ⁽²⁾	1 135 842
- B2 - Placements alternatifs	Disponibles à la vente	124 131 ⁽³⁾	124 131
- B3 - <i>Global Fixed Income</i>	Détenus à des fins de transaction	568 567	568 567
- B4 - <i>Inflation Linked Investment</i>	Détenus à des fins de transaction	499 910	499 910
Portefeuille opérationnel - FEI	Disponibles à la vente	530 174 ⁽⁴⁾	530 174
Portefeuille de substituts de prêt (Note D)	Conservés jusqu'à l'échéance	8 220 943 ⁽⁵⁾	7 728 304
		22 462 385	22 049 993

⁽⁷⁾ Valeur de marché, y compris les intérêts courus.

⁽¹⁾ Dont un gain de 423 000 EUR.

⁽²⁾ Dont une perte latente de 6 625 000 EUR.

⁽³⁾ Dont une perte latente de 869 000 EUR.

⁽⁴⁾ Dont une perte latente de 213 000 EUR.

⁽⁵⁾ Les substituts de prêt repris ci-dessus sont comptabilisés comme des titres de créances conservés jusqu'à l'échéance et, en tant que tels, sont inclus dans le total des prêts (Note D). Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit et au projet ont été ajoutées pour offrir un recours supplémentaire. Il ressort d'un examen détaillé qu'aucune dépréciation d'actif n'a été constatée sur ce portefeuille et qu'aucune dépréciation n'a par conséquent été comptabilisée au 31 décembre 2009.

Le Groupe conclut des opérations de prêt de titres couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant quotidiennement les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et si nécessaire, exige que des sûretés complémentaires lui soient fournies ou en restitue.

La valeur nominale de l'activité de prêt de titres se monte à 655 982 000 EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 471 434 000 EUR).

B.3. Actions et autres titres à revenu variable

Ce solde comprend :

	Opérations de capital-risque	Actions BERD	Fonds d'investissement	TOTAL
<i>Coût</i>				
Au 1 ^{er} janvier 2010	1 889 354	157 500 ⁽¹⁾	222 388	2 269 242
Acquisitions nettes	188 672	0	101 096	289 768
Au 31 décembre 2010	2 078 026	157 500	323 484	2 559 010
<i>Pertes ou gains latents</i>				
Au 1 ^{er} janvier 2010	333 820	197 192	16 650	547 662
Gains latents	70 641	0	10 839	81 480
Pertes latentes	- 975	- 6 302	- 9 354	- 16 631
Au 31 décembre 2010	403 486	190 890	18 135	612 511
<i>Dépréciation</i>				
Au 1 ^{er} janvier 2010	- 799 001	0	0	- 799 001
Acquisitions	- 50 312	0	- 7 185	- 57 497
Au 31 décembre 2010	- 849 313	0	- 7 185	- 856 498
<i>Valeur comptable nette</i>				
Au 31 décembre 2010	1 632 199	348 390	334 434	2 315 023
Au 31 décembre 2009	1 424 173	354 692	239 038	2 017 903

⁽¹⁾ Le capital effectivement versé par le Groupe au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) se monte à 157 500 000 EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 157 500 000 EUR). Le Groupe détient 3,03 % du capital souscrit de la BERD (2009 : 3,03 %)

Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit (Autres prêts et avances)

(en milliers d'euros)

Le Groupe conclut des opérations de pension livrée couvertes par une sûreté, qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant quotidiennement les encours sur ses contreparties et la valeur des sûretés, et, si nécessaire, exige que des sûretés complémentaires lui soient fournies ou en restitue.

	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à terme	6 237 211	9 137 758
Opérations de prise en pension (<i>Reverse repos</i>) tripartites ^(*)	25 414 631	10 098 719
	31 651 842	19 236 477

^(*) Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification de la sûreté,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation d'une sûreté de substitution sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Note D – État résumé des prêts (en milliers d'euros)**D.1. Total des prêts accordés**

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit :

	Prêts à des établissements de crédit intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2010	Total 2009
Partie décaissée (valeur comptable)	125 222 957	232 955 365	358 178 322	320 667 555
Partie non décaissée (valeur nominale)	17 562 869	72 988 160	90 551 029	81 843 248
Total des prêts accordés	142 785 826	305 943 525	448 729 351	402 510 803
			31.12.2010	31.12.2009
Total des prêts accordés			448 729 351	402 510 803
Portefeuille de substituts de prêts (Note B.2)			9 555 251	8 220 943
Total des prêts, y compris le portefeuille de substituts de prêt			458 284 602	410 731 746

D.2. Dépréciation de prêts et avances, nette de reprises

Une dépréciation spécifique est enregistrée pour tous les prêts notés F et pour ceux notés E (Note S) lorsqu'une perte de valeur est établie. Pour une opération donnée, le montant de cette provision correspond à la différence entre la valeur nominale du prêt et la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie futurs que l'on attend de l'actif déprécié.

Cette dépréciation spécifique a évolué comme suit :

	2010	2009
Dépréciation spécifique à l'ouverture de l'exercice	106 300	17 500
Dotations durant l'exercice	808	88 800
Reprise durant l'exercice	- 20 000	0
Dépréciation spécifique à la clôture de l'exercice	87 108	106 300

Les intérêts courus sur prêts dépréciés se montaient à 2 047 000 EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 3 723 000 EUR). Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010, il n'y avait pas de sûretés détenues au titre de prêts dépréciés (Note S.2.3.4).

D.3. Ventilation des prêts par région de localisation des projets

Prêts pour des projets à l'intérieur de l'Union :

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Espagne	696	67 388 000	63 517 730	3 870 270	14,94 %	15,19 %
Allemagne	688	57 312 575	48 133 100	9 179 475	12,70 %	13,45 %
Italie	548	55 563 064	43 221 824	12 341 240	12,32 %	12,51 %
France	403	41 006 821	34 224 356	6 782 465	9,09 %	9,56 %
Royaume-Uni	233	30 523 750	24 813 567	5 710 183	6,77 %	6,81 %
Portugal	320	24 032 904	21 411 740	2 621 164	5,33 %	5,34 %
Pologne	189	23 104 374	16 507 833	6 596 541	5,12 %	4,46 %
Grèce	150	17 197 611	13 872 929	3 324 682	3,81 %	3,65 %
Hongrie	125	10 710 227	8 437 892	2 272 335	2,37 %	2,33 %
Autriche	196	9 815 879	9 239 879	576 000	2,18 %	2,14 %
République tchèque	113	9 705 203	7 729 744	1 975 459	2,15 %	2,11 %
Belgique	94	8 737 168	7 149 325	1 587 843	1,94 %	1,90 %
Pays-Bas	66	7 807 107	5 423 587	2 383 520	1,73 %	1,67 %
Suède	73	7 520 745	5 171 663	2 349 082	1,67 %	1,26 %
Finlande	114	6 900 878	6 116 078	784 800	1,53 %	1,64 %
Roumanie	74	6 553 558	3 277 402	3 276 156	1,45 %	1,58 %
Irlande	50	4 265 456	3 356 818	908 638	0,95 %	1,06 %
Slovénie	54	3 089 494	2 185 805	903 689	0,68 %	0,67 %
Slovaquie	44	2 617 823	1 116 366	1 501 457	0,58 %	0,33 %
Bulgarie	42	2 429 605	1 090 550	1 339 055	0,54 %	0,59 %
Danemark	44	2 370 991	2 069 158	301 833	0,53 %	0,60 %
Chypre	33	1 835 111	1 362 472	472 639	0,41 %	0,35 %
Lettonie	27	1 602 681	817 681	785 000	0,35 %	0,39 %
Lituanie	17	1 328 129	1 176 629	151 500	0,29 %	0,33 %
Estonie	14	1 068 217	489 908	578 309	0,24 %	0,25 %
Luxembourg	27	790 713	693 263	97 450	0,17 %	0,21 %
Malte	5	301 055	145 555	155 500	0,07 %	0,05 %
Total (en valeur nominale)	4 439	405 579 139	332 752 854	72 826 285	89,91 %	90,43 %

Prêts pour des projets à l'extérieur de l'Union :

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée	% du total 2010	% du total 2009
Pays candidats	161	16 131 785	11 250 724	4 881 061	3,58 %	3,51 %
Pays méditerranéens	225	13 216 312	8 060 884	5 155 428	2,93 %	2,79 %
Balkans	135	4 596 934	1 978 108	2 618 826	1,02 %	0,94 %
Asie	37	2 992 212	1 413 737	1 578 475	0,66 %	0,56 %
Pays d'Amérique centrale et latine	46	2 593 426	1 841 511	751 915	0,57 %	0,52 %
Pays ACP	101	2 263 344	1 054 626	1 208 718	0,50 %	0,44 %
Afrique du Sud	30	1 298 577	844 401	454 176	0,29 %	0,30 %
Europe orientale, Caucase du Sud et Russie	21	1 219 686	293 541	926 145	0,27 %	0,18 %
Pays de l'AELE	17	1 200 968	1 060 968	140 000	0,27 %	0,33 %
Pays et territoires d'outre-mer	4	11 850	1 850	10 000	0,00 %	0,00 %
Total (en valeur nominale)	777	45 525 094	27 800 350	17 724 744	10,09 %	9,57 %
TOTAL 2010 (valeur nominale)	5 216	451 104 233 ^(*)	360 553 204 ^(*)	90 551 029	100 %	
TOTAL 2009 (valeur nominale)	5 032	405 992 927 ^(*)	324 149 679 ^(*)	81 843 248		100,00 %

(*) Total des prêts, y compris substituts de prêt.

	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie décaissée	Partie non décaissée
TOTAL 2010 (valeur nominale)	5 216	451 104 233	360 553 204	90 551 029
Ajustements de juste valeur sur prêts ^(**)		7 180 369	7 180 369	
TOTAL 2010	5 216	458 284 602 ^(*)	367 733 573 ^(*)	90 551 029
TOTAL 2009	5 032	410 731 746 ^(*)	328 888 498 ^(*)	81 843 248

(*) Total des prêts, y compris substituts de prêt.

(**) Voir définition de la juste valeur des prêts à la Note A.4.9.

D.4. Variation de la dépréciation des opérations de garantie

Une provision pour garanties émises a été constituée, car il existe une indication objective que le Groupe va subir une perte de crédit au titre de garanties données. Au 31 décembre 2010, cette provision se monte à 107 469 000 EUR (2009 : 70 412 000 EUR).

En 2010, la dépréciation sur garanties émises totalise 47 815 000 EUR (2009 : 60 299 000 EUR). Un ajustement de change de 10 758 000 EUR a été enregistré pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (2009 : 4 653 000 EUR).

Note E – Actifs corporels et incorporels et immeubles de placement

(en milliers d'euros)

E.1. Actifs corporels et incorporels

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
Coût historique					
Au 1 ^{er} janvier 2010	10 387	357 234	82 668	450 289	6 908
Acquisitions	14 000	12 800	9 254	36 054	6 819
Cessions	0	0	- 10 569	- 10 569	- 1 937
Au 31 décembre 2010	24 387	370 034	81 353	475 774	11 790
Amortissement cumulé					
Au 1 ^{er} janvier 2010	0	- 104 121	- 38 849	- 142 970	- 2 091
Amortissement	0	- 12 603	- 14 257	- 26 860	- 3 370
Cessions	0	0	10 569	10 569	1 937
Au 31 décembre 2010	0	- 116 724	- 42 537	- 159 261	- 3 524
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2010	24 387	253 310	38 816	316 513	8 266
Au 31 décembre 2009	10 387	253 113	43 819	307 319	4 817

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par le Groupe pour ses propres activités. Le coût cumulé relatif à la construction du nouveau bâtiment s'élève à 228 026 000 EUR (2009 : 215 226 000 EUR). Pour les évaluations ultérieures, le Groupe utilise le « modèle du coût » aux termes de l'IAS 16.

E.2. Immeubles de placement

	Terrains	Bâti	Total des immeubles de placement
Coût historique			
Au 1 ^{er} janvier 2010	330	5 020	5 350
Acquisitions	0	0	0
Cessions	0	- 188	- 188
Au 31 décembre 2010	330	4 832	5 162
Amortissement cumulé			
Au 1 ^{er} janvier 2010	0	- 1 977	- 1 977
Amortissement	0	- 161	- 161
Cessions	0	0	0
Au 31 décembre 2010	0	- 2 138	- 2 138
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2010	330	2 694	3 024
Au 31 décembre 2009	330	3 043	3 373

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à 8 500 000 EUR. L'évaluation a été réalisée par des experts externes en octobre 2008 et est supposée ne pas avoir substantiellement changé depuis cette date.

Les autres produits d'exploitation comprennent les revenus de location de bureaux, soit 138 000 EUR (2009 : néant).

En 2008, la valeur comptable des *Terrains et Immeubles Luxembourg* du FEI a été transférée du poste *Actifs corporels* au poste *Actifs détenus en vue de la vente*. En raison de la crise du marché de l'immobilier commercial, les biens correspondants n'ont pas été vendus comme envisagé et ont été reclassés en immeubles de placement. Les données comparatives ont été retraitées.

Note F – Produits constatés d'avance (en milliers d'euros)

Produits constatés d'avance	31.12.2010	31.12.2009
– Bonifications d'intérêts reçues d'avance ⁽¹⁾	170 739	177 228
	170 739	177 228

⁽¹⁾ Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du Système monétaire européen (SME) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif du bilan au poste *Produits constatés d'avance*, comprenant :

- les montants des bonifications d'intérêts relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ;
- les bonifications d'intérêts afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres du Groupe à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992.

Note G – Autres actifs et crédateurs divers (en milliers d'euros)

Autres actifs	31.12.2010	31.12.2009
– Commissions à recevoir sur garanties et opérations de capital-risque	18 777	15 205
– Prêts immobiliers et avances accordés au personnel ⁽¹⁾	13 621	15 712
– Remboursements à recevoir sur prêts	11 765	23 677
– Avances sur traitements et émoluments	373	248
– Divers	39 121	52 072
	83 657	106 914
Créditeurs divers	31.12.2010	31.12.2009
– Engagement d'achat de participations minoritaires ⁽²⁾	369 762	352 085
– Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note J)	222 961	194 947
– À payer au titre de l'Initiative PPTE	46 872	46 872
– Garanties financières émises au titre d'opérations de capital-risque	26 902	20 942
– Frais de personnel dus	19 175	8 781
– Fonds de l'Initiative en faveur des infrastructures dans les Balkans occidentaux	10 000	10 000
– Divers	71 802	79 676
	767 474	713 303

⁽¹⁾ Le Groupe a conclu avec une institution financière extérieure un accord aux termes duquel les membres du personnel employés à titre permanent peuvent bénéficier de prêts conformément au règlement du personnel de la Banque. Les mêmes taux d'intérêt, modalités et conditions s'appliquent à tous les employés dans cette situation.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2010, les participations minoritaires figurent au bilan à hauteur de 370 millions d'EUR (2009 : 352 millions d'EUR) et au compte de résultat consolidé (Note L) à hauteur de 3 millions d'EUR (2009 : -3 millions d'EUR). Suite au renouvellement de l'engagement d'achat concernant les 1 165 actions restantes du FEI (2009 : 1 114), la Banque propose aux autres actionnaires du FEI de les leur racheter à un prix d'exercice de 408 millions d'EUR (2009 : 389 millions d'EUR), qui est déterminé sur la base des comptes annuels audités du FEI pour 2009, déduction faite du dividende décidé par l'Assemblée générale du FEI.

Note H – Dettes à terme ou à préavis envers des établissements de crédit ou la clientèle

(en milliers d'euros)

H.1. Dettes envers des établissements de crédit

	31.12.2010	31.12.2009
À vue	5 675 399	4 380 414
Emprunts à court terme	27 859	0
Mises en pension auprès de banques centrales	100 022	100 147
	5 803 280	4 480 561

H.2. Dettes envers la clientèle

	31.12.2010	31.12.2009
À vue ^(*)	1 524 466	1 256 333
Emprunts à court terme	976 419	1 106 828
	2 500 885	2 363 161

^(*) Y compris les comptes de l'Union européenne et des États membres :

	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de l'Union européenne et des États membres :		
– pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	354 872	332 310
– comptes de dépôts	1 130 649	899 908

Note I – Dettes représentées par des titres au 31 décembre (en milliers d'euros)

L'un des objectifs du Groupe est de faire concorder sa stratégie en matière de collecte de ressources avec les caractéristiques des fonds nécessaires pour les prêts que la BEI accorde, notamment sur le plan des monnaies. Le poste *Dettes représentées par des titres* comprend les *Bons et obligations en circulation* (titres proposés aux investisseurs grand public) et *Autres* (placements privés).

Le tableau ci-dessous donne les encours d'emprunt par monnaie au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 ainsi que les taux moyens et les échéances.

Dettes représentées par des titres					
PAYABLES EN	ENCOURS AU 31.12.2010	TAUX MOYEN 2010 ⁽¹⁾	ÉCHEANCES	ENCOURS AU 31.12.2009	TAUX MOYEN 2009 ⁽¹⁾
EUR	148 194 630	3,56	2011/2057	136 846 665	3,77
GBP	52 122 801	4,54	2011/2054	51 032 542	4,77
DKK	550 077	2,55	2024/2026	604 692	2,77
SEK	3 241 649	3,68	2011/2028	1 961 373	3,72
CZK	635 750	4,15	2013/2030	598 190	4,00
HUF	371 470	6,29	2011/2016	525 109	6,83
PLN	445 658	6,33	2011/2026	378 058	6,24
BGN	171 285	5,52	2011/2013	171 285	5,72
RON	105 584	8,88	2014/2016	106 225	8,88
USD	104 067 249	2,75	2011/2058	78 348 270	3,42
CHF	7 499 881	2,38	2011/2036	5 763 009	2,41
JPY	13 946 268	0,85	2011/2047	10 607 943	0,73
NOK	3 386 667	4,16	2011/2025	2 383 494	4,42
CAD	781 727	4,68	2037/2045	778 221	4,72
AUD	14 628 590	5,93	2011/2021	9 099 260	5,85
HKD	225 315	1,05	2012/2019	227 380	1,46
NZD	2 180 233	6,75	2012/2017	2 749 583	7,13
ZAR	1 990 653	8,21	2011/2018	1 256 187	8,49
MXN	38 275	6,07	2015/2015	30 550	6,65
TWD	25 667	4,75	2013/2013	65 574	4,21
TRY	2 831 379	10,63	2011/2022	1 991 631	12,37
ISK	48 182	7,91	2011/2011	95 036	8,74
RUB	519 598	6,82	2011/2019	138 110	8,14
TOTAL (valeur notionnelle)	358 008 588			305 758 387	

⁽¹⁾ Moyenne pondérée des taux d'intérêt à la date de clôture du bilan.

	ENCOURS AU 31.12.2010	ENCOURS AU 31.12.2009
Dettes totales (valeur notionnelle) ^(*)	358 008 588	305 758 387
Ajustements de juste valeur sur emprunts	22 577 177	18 089 581
Dettes totales	380 585 765	323 847 968

^(*) La valeur notionnelle des dettes représentées par des titres qui sont enregistrées à leur juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre 2010 s'établit à 323 millions d'EUR (2009 : 284 millions d'EUR) et celle des dettes représentées par des titres qui sont enregistrées à leur coût amorti au 31 décembre 2010 à 35 millions d'EUR (2009 : 22 millions d'EUR).

Voir définition de la juste valeur des emprunts à la Note A.4.15.

Note J – Régimes de retraite et d'assurance-maladie (en milliers d'euros)

Le Groupe administre trois régimes de retraite à prestations définies. Il assure également, au bénéfice des anciens employés de la BEI, certaines prestations d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens de la norme IAS 19, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation actuarielle a eu lieu le 30 septembre 2010 et a été extrapolée jusqu'au 31 décembre 2010.

Il existe un autre régime, qui n'est pas repris dans les chiffres ci-dessous : le Régime complémentaire volontaire de prévoyance (un régime de retraite à contributions définies). Le montant correspondant à ce régime, soit 223 millions d'EUR (2009 : 195 millions d'EUR), est inscrit au poste *Autres éléments du passif* (Note G).

Charge nette au titre des prestations (inscrite au compte de résultat consolidé) en 2010 :

	Retraite personnel BEI	Retraite Comité de direction	Retraite personnel FEI	Assurance- maladie	Total 2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice ⁽¹⁾	26 208	1 070	1 409	5 402	34 089
Frais financiers sur obligation de prestations ⁽²⁾	68 860	1 796	1 218	5 691	77 565
Comptabilisation des écarts actuariels ⁽¹⁾	- 5 634	405	36	- 8 862	- 14 055
Charge nette au titre des prestations	89 434	3 271	2 663	2 231	97 599

Charge nette au titre des prestations (inscrite au compte de résultat consolidé) en 2009 :

	Retraite personnel BEI	Retraite Comité de direction	Retraite personnel FEI	Assurance- maladie	Total 2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice ⁽¹⁾	26 543	994	1 655	13 853	43 045
Frais financiers sur obligation de prestations ⁽²⁾	62 541	1 741	938	5 193	70 413
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail ⁽¹⁾	10 719	0	0	0	10 719
Comptabilisation des écarts actuariels ⁽¹⁾	5 634	10	- 6	- 170	5 468
Charge nette au titre des prestations	105 437	2 745	2 587	18 876	129 645

⁽¹⁾ Montants comptabilisés en charges administratives générales.

⁽²⁾ Montants comptabilisés en intérêts et charges assimilées.

Passif au titre des prestations au 31 décembre 2010 :

	Retraite personnel BEI	Retraite Comité de direction ⁽¹⁾	Retraite personnel FEI	Assurance- maladie	Total 2010
Obligation au titre des prestations	1 600 779	36 408	35 457	140 337	1 812 981
Écarts actuariels nets non comptabilisés	- 450 329	- 161	- 12 018	- 33 899	- 496 407
Passif net	1 150 450	36 247	23 439	106 438	1 316 574

Passif au titre des prestations au 31 décembre 2009 :

	Retraite personnel BEI	Retraite Comité de direction ⁽¹⁾	Retraite personnel FEI	Assurance- maladie	Total 2009
Obligation au titre des prestations	1 137 436	34 204	19 677	102 097	1 293 414
Écarts actuariels nets non comptabilisés	- 56 842	761	- 469	5 428	- 51 122
Passif net	1 080 594	34 965	19 208	107 525	1 242 292

En 2010, l'évaluation actuarielle des régimes de retraite et d'assurance-maladie révèle une perte non comptabilisée de 496 407 000 EUR. Les écarts dépassant 10 % du corridor totalisent 315 109 000 EUR et seront comptabilisés linéairement sur la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés au régime. La charge qui sera comptabilisée pour le prochain exercice s'élève à 24 564 000 EUR.

Le passif des régimes a évolué comme suit pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en milliers d'euros) :

	Retraite personnel BEI	Retraite Comité de direction ⁽¹⁾	Retraite FEI	Assurance- maladie	Total
Au 1 ^{er} janvier 2010	1 080 594	34 965	19 208	107 525	1 242 292
Charge nette au titre des prestations	89 434	3 271	2 663	2 231	97 599
Versements au titre des prestations, nets des contributions des affiliés	- 19 578	- 1 989	1 568	- 3 318	- 23 317
Au 31 décembre 2010	1 150 450	36 247	23 439	106 438	1 316 574

⁽¹⁾ Ce montant inclut les indemnités, d'un montant de 4 705 000 EUR (2009 : 4 291 000 EUR), qui ne sont pas soumises à l'évaluation actuarielle au titre de la norme IAS 19.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des pensions et des autres prestations postérieures à l'emploi au titre des régimes du Groupe figurent ci-dessous :

	2010	2009
	en %	en %
Taux d'actualisation des régimes de retraite	5,06	6,19
Taux d'actualisation du régime d'assurance-maladie	4,50	4,50
Hausses de salaire futures (inflation comprise)	4,50	4,50
Hausses des retraites futures	2,00	2,00
Taux de progression des frais médicaux	4,00	4,00
Tables actuarielles ⁽¹⁾	ISCLT	LPP 2005

⁽¹⁾ En 2010, aux fins des évaluations actuarielles, le Groupe BEI a décidé d'utiliser, en lieu et place des tables LPP 2005, la table d'espérance de vie du modèle ISCLT, considérée comme plus adaptée aux besoins et caractéristiques d'une institution européenne.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la charge au titre des prestations pour 2010 et de l'obligation (au 31 décembre 2010) au titre des prestations du régime d'assurance-maladie à une hausse et à une baisse de 1 % du taux de progression des coûts médicaux (en milliers d'euros) :

	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Charge au titre des prestations	5 341	- 3 915
Obligation au titre des prestations définies	37 518	- 28 745

Le tableau ci-dessous montre les écarts actuariels effectifs correspondant aux différents régimes ainsi que le total des obligations au titre des prestations définies :

	Retraite personnel BEI	Retraite Comité de direction	Retraite personnel FEI	Assurance- maladie	Total	Total des obligations au titre des prestations définies
2010	63 767	- 408	1 137	1 833	66 329	1 812 981
2009	12 016	- 495	1 452	41	13 014	1 293 414
2008	29 895	- 434	653	- 1 084	29 030	1 196 897
2007	19 790	1 481	1 230	- 6 151	16 350	1 180 828

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'obligation au titre des prestations définies au cours de l'exercice considéré :

	Retraite personnel BEI	Retraite Comité de direction	Retraite personnel FEI	Assurance- maladie	Total 2010
Obligation au 1 ^{er} janvier 2010	1 137 436	34 204	19 677	102 097	1 293 414
Coût des services rendus au cours de l'exercice	26 208	1 070	1 409	5 402	34 089
Contributions des affiliés	16 102	0	1 365	0	17 467
Frais financiers	68 860	1 796	1 218	5 691	77 565
Prestations versées	- 35 680	- 1 989	203	- 3 318	- 40 784
Ajustement lié à l'expérience	63 767	- 408	1 137	1 833	66 329
Changements d'hypothèses actuarielles	324 086	1 735	10 448	28 632	364 901
Obligation au 31 décembre 2010	1 600 779	36 408	35 457	140 337	1 812 981

Note K – Résultat de l'exercice

Le 15 juin 2011, l'affectation du solde du compte de profits et pertes des états financiers non consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit 2 116 642 000 EUR, sera soumise à l'approbation du Conseil des gouverneurs.

Note L – Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)

L.1. Produits d'intérêts nets

	2010	2009
Intérêts et produits assimilés		
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	8 044 712	8 940 131
Produits dérivés	10 858 228	7 745 889
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, et obligations et autres titres à revenu fixe	407 603	400 122
Bonification d'intérêt de l'UE	35 301	38 439
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	2 798	1 027
Divers	5 972	4 933
TOTAL	19 354 614	17 130 541
Intérêts et charges assimilées		
Dettes représentées par des titres	- 13 347 532	- 12 361 090
Produits dérivés	- 3 159 661	- 2 360 780
Frais financiers sur obligation de prestations (Note J)	- 77 565	- 70 413
Intérêts sur mandats de tiers	- 11 520	- 18 082
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	- 23 374	- 34 653
Participations minoritaires (Note A.4.21)	- 3 086	2 909
Divers	- 43 222	- 18 388
TOTAL	- 16 665 960	- 14 860 497
Produits d'intérêts nets	2 688 654	2 270 044

Le tableau suivant présente les produits d'intérêts nets provenant de chaque classe d'actifs et de passifs financiers :

	2010	2009
Intérêts et produits assimilés		
Produits dérivés	10 858 228	7 745 889
Prêts et créances à recevoir ⁽¹⁾	6 302 839	7 201 599
Éléments désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1 779 973	1 777 998
Disponibles à la vente	297 756	280 852
Éléments conservés jusqu'à l'échéance	109 660	119 219
Titres de créance détenus à des fins de transaction	186	51
Actifs non financiers	0	170
Divers	5 972	4 763
TOTAL	19 354 614	17 130 541
Intérêts et charges assimilées		
Éléments désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	- 13 239 784	- 11 596 868
Produits dérivés	- 3 159 661	- 2 360 780
Dettes non financières	- 135 392	- 103 974
Passifs financiers évalués au coût amorti	- 131 123	- 742 556
Titres de créance détenus à des fins de transaction	0	- 56 319
TOTAL	- 16 665 960	- 14 860 497
Produits d'intérêts nets	2 688 654	2 270 044

⁽¹⁾ Sont compris dans cette catégorie d'actifs financiers les intérêts courus sur prêts dépréciés, qui se montaient à 2 047 000 EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 3 723 000 EUR).

L.2. Ventilation géographique des Intérêts et produits assimilés

Union européenne	2010	2009
Espagne	1 118 081	1 305 158
Italie	777 630	996 206
Allemagne	759 781	1 049 761
France	691 864	880 744
Royaume-Uni	607 887	634 245
Grèce	520 074	534 391
Pologne	501 789	411 585
Portugal	470 975	531 264
Hongrie	200 643	226 252
Belgique	189 751	184 813
Autriche	187 842	188 155
République tchèque	141 227	166 249
Pays-Bas	137 953	124 903
Finlande	126 205	158 306
Roumanie	109 465	98 174
Suède	81 110	92 704
Irlande	73 561	83 529
Slovénie	50 371	55 612
Lituanie	32 871	19 867
Bulgarie	27 786	26 467
Danemark	26 177	46 001
Slovaquie	25 606	29 513
Luxembourg	19 834	22 554
Chypre	19 820	22 880
Lettonie	19 774	21 107
Estonie	7 201	5 806
Malte	3 486	1 084
Total	6 928 764	7 917 330
Hors Union européenne	823 239	765 476
Total	7 752 003	8 682 806
Produits non ventilés par pays ⁽¹⁾	11 602 611	8 447 735
Total des intérêts et produits assimilés	19 354 614	17 130 541
⁽¹⁾ Produits non ventilés par pays :		
1. Produits des portefeuilles d'investissements et de substituts de prêts	219 040	220 277
2. Revenus des portefeuilles obligataires opérationnels	70 009	56 031
3. Revenus des portefeuilles monétaires opérationnels	118 236	122 359
4. Revenus d'opérations sur le marché monétaire	190 040	328 437
5. Revenus des produits dérivés	10 858 228	7 745 889
6. Reconnaissance des produits d'intérêts découlant de l'ajustement de la valeur actuelle du capital versé et des réserves à recevoir	5 972	4 763
7. Ajustement pour remboursements anticipés sur prêts	141 086	- 30 021
	11 602 611	8 447 735

Note M – Résultat sur opérations financières (en milliers d'euros)

M.1. En fonction de la nature du résultat

	2010	2009
Résultat net sur produits dérivés ⁽¹⁾	- 122 676	207 797
Résultat net sur prêts relevant de l'option juste valeur et swaps associés ⁽²⁾	927 991	- 1 235 826
Résultat net sur emprunts relevant de l'option juste valeur et swaps associés ⁽³⁾	- 532 662	- 3 029 215
	272 653	- 4 057 244
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur du portefeuille opérationnel de trésorerie	- 36 776	10 663
Gains et pertes réalisés sur portefeuille opérationnel de trésorerie	888	- 30 284
Gains et pertes de change	- 5 424	2 388
Gains et pertes sur rachat de dettes représentées par des titres	- 4 570	6 555
Gains et pertes sur dénouement de swaps au titre de la GAP	- 85 882	14 826
Gains et pertes réalisés sur vente d'actions	30 997	- 2 142
Résultat de la levée de garanties	28 903	0
Pertes réalisées sur prêts	0	6 879
Résultat total sur opérations financières	200 789	- 4 048 359

⁽¹⁾ Le résultat net sur produits dérivés inclut, pour l'essentiel, la juste valeur des swaps de macrocouverture et des swaps d'actifs de la trésorerie. Au 31 décembre 2010, ces contrats d'échange ont une incidence négative de 122 676 000 EUR (2009 : incidence positive de 207 797 000 EUR).

⁽²⁾ L'option juste valeur est appliquée aux prêts couverts par des produits dérivés. Au 31 décembre 2010, la valeur comptable des prêts désignés comme étant à la juste valeur s'élève à 87,7 milliards d'EUR (2009 : 69,2 milliards d'EUR), seuls les prêts accordés à taux fixe étant couverts. L'application de l'option juste valeur aux prêts se traduit, au compte de résultat au 31 décembre 2010, par une augmentation de 927 991 000 EUR (2009 : -1 235 826 000 EUR). La variation positive de la juste valeur combinée des prêts de la BEI et des opérations d'échange qui y sont associées est due, essentiellement, à la baisse des taux prêteurs de base depuis le début de 2010. Ces taux sont utilisés pour actualiser les flux de trésorerie contractuels à prévoir sur les prêts désignés comme étant assujettis à l'option juste valeur. En revanche, pour évaluer les swaps associés, on n'utilise pas les taux prêteurs de base, mais les taux du marché des swaps. Motivée par la nécessité de traduire en *spreads* de crédit les *spreads* d'emprunt de plus en plus étroits qu'elle doit verser sur les marchés primaires des capitaux, la Banque a plusieurs fois abaissé ses taux prêteurs de base durant l'année. Ces baisses successives des taux prêteurs de base durant l'exercice ont entraîné une diminution du taux d'actualisation des prêts, ce qui s'est traduit par une incidence positive sur le résultat consolidé au 31 décembre 2010.

⁽³⁾ L'option juste valeur est appliquée aux emprunts couverts par des produits dérivés. La plupart des emprunts étant systématiquement couverts, la valeur comptable des emprunts désignés comme étant à la juste valeur est de 345,1 milliards d'EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 301,6 milliards d'EUR). Au 31 décembre 2010, l'incidence nette, sur le compte de résultat, de l'application de l'option juste valeur aux emprunts et aux swaps associés est une diminution du résultat de l'exercice de 532 662 000 EUR (2009 : -3 029 215 000 EUR). Les variations de la juste valeur des emprunts BEI tendent à n'être que partiellement compensées par celles des swaps de couverture correspondants, du fait que la valeur de l'emprunt, qui est calculée à partir de modèles, ne subit pas directement l'influence des facteurs liés au crédit.

M.2. En fonction de la catégorie d'actifs et de passifs

	2010	2009
Actifs financiers disponibles à la vente	30 430	- 38 072
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	2 306 205	- 993 178
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	- 3 260 637	459 478
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	1 191 763	- 3 507 234
Divers	- 66 972	30 647
	200 789	- 4 048 359

Note N – Autres produits d'exploitation (en milliers d'euros)

	2010	2009
Reprise de provisions non utilisées pour charges administratives générales de l'exercice précédent	6 313	4 119
Divers	4 188	6 640
	10 501	10 759

Note O – Revenus de commissions (en milliers d'euros)

	2010	2009
Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou (Note V)	34 086	36 405
Activités de conseil	64 899	50 165
Prêts	31 096	22 364
Garanties	29 191	43 422
JASPERS (Note V)	22 473	16 948
JESSICA (Note V)	11 900	4 976
JEREMIE (Note V)	10 457	6 961
JASMINE (Note V)	713	257
Conventions de Yaoundé et de Lomé (Note Y)	7 569	8 458
Autres institutions et États membres de l'Union européenne	23 641	17 049
	236 025	207 005

Note P – Charges administratives générales (en milliers d'euros)

	2010	2009
Traitements et émoluments ^(*)	- 236 164	- 208 747
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	- 87 482	- 119 949
Frais de personnel	- 323 646	- 328 696
Autres charges administratives et générales	- 117 956	- 117 800
	- 441 602	- 446 496

^(*) Dont 2 960 000 EUR pour les membres du Comité de direction (2009 : 2 924 000 EUR).

Au 31 décembre 2010, l'effectif du Groupe était de 2 077 employés (31 décembre 2009 : 1 896 employés).

Note Q – Instruments financiers dérivés

Q.1. Utilisation des instruments financiers dérivés

Dans l'activité de collecte de ressources du Groupe

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques des fonds collectés, en termes de devises et de taux d'intérêt, de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés. Il a également recours aux contrats d'échange à long terme pour couvrir certaines opérations de trésorerie et aux fins de la GAP.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de négociation mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources, de la couverture des prêts et de la trésorerie, ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les dérivés les plus utilisés sont les suivants :

Contrats d'échange de devises

Les opérations d'échange de devises (ou swaps de devises) sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir des fonds dans une autre monnaie, en concluant simultanément un contrat de change à terme de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt (ou swaps d'intérêts) sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises permettent au Groupe de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts et d'autres portefeuilles en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

Dans l'activité de gestion des liquidités du Groupe

Le Groupe passe des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux décaissements de prêts.

Au 31 décembre 2010, le montant notionnel des swaps de devises à court terme s'élevait à 26 265 millions d'EUR (2009 : 11 887 millions d'EUR). Le montant notionnel des contrats à court terme sur devises négociés de

gré à gré (*currency forwards*) s'élevait, lui, à 288 millions d'EUR (2009 : 252 millions d'EUR).

De plus, le Groupe a recours à des contrats à long terme normalisés (*long-term futures*) pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (deux ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Au 31 décembre 2010, le montant notionnel de ces contrats à long terme s'élevait à 283 millions d'EUR (2009 : 335 millions d'EUR).

Dans l'activité de gestion actif-passif du Groupe

Le Groupe a pour politique de maintenir un niveau de revenus stable et élevé et de protéger ainsi sa valeur économique.

Pour cela, le Groupe :

- a adopté un profil d'investissement de ses fonds propres lui assurant un flux de revenus stables et élevés,
- gère les risques de taux résiduels par rapport à ce profil d'investissement.

Pour gérer les risques de taux résiduels, le Groupe procède à des couvertures naturelles pour ses prêts et ses emprunts ou conclut des opérations financières de couverture globale (contrats d'échange de taux d'intérêt).

Les contrats d'échange conclus à des fins de macrocouverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39.

Q.2. Juste valeur des instruments financiers dérivés

Les informations que le Groupe doit fournir sur les méthodes ayant présidé à l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur sont classées selon une hiérarchie comprenant les niveaux suivants :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur les prix négociés sur des marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement).
- Niveau 2 : juste valeur déterminée au moyen de techniques de valorisation faisant appel à des données autres que les prix négociés retenus dans le niveau 1 mais observables pour l'instrument concerné, soit directement (par exemple, d'autres prix) soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix).
- Niveau 3 : juste valeur estimée à l'aide de techniques de valorisation dont les paramètres pour l'instrument concerné ne sont pas des données de marché observables (paramètres non observables). Des modèles internes de valorisation sont utilisés pour déterminer la juste valeur de ces instruments.

Les techniques de valorisation reposent sur le calcul de la valeur actuelle nette et l'actualisation des flux financiers, sur le modèle de Hull et White et le LIBOR Market Model (modélisation des taux d'intérêt) et sur le modèle Black-Scholes (valorisation des options). Les hypothèses et les paramètres utilisés avec ces techniques de valorisation comprennent les taux d'intérêt sans risque, les écarts sur swaps de base (dont swaps de base de devises), les taux

de change des devises et les taux de change à terme, les cours des actions et des indices boursiers (et les prévisions de volatilité et de corrélation de ces cours), et les valeurs des indices des prix à la consommation (et les prévisions de volatilité et de corrélation y relatives). L'objectif des techniques de valorisation est d'arriver à la détermination d'une juste valeur reflétant le prix de l'instrument financier à la date d'arrêt, tel que l'aurait déterminé le marché dans des conditions de concurrence normale. Les modèles de valorisation appliqués font appel à des méthodologies économiques validées, utilisées pour la tarification des instruments financiers, et intègrent les facteurs pris en compte par les acteurs du marché lorsqu'ils fixent un prix. Pour certaines opérations sur produits dérivés, des estimations et hypothèses internes peuvent être intégrées dans ces techniques de valorisation lorsque les paramètres de marché ne sont pas directement accessibles ; cela

concerne généralement l'estimation des corrélations dans certains modèles relatifs aux produits dérivés de taux d'intérêt et de devises, ainsi que l'estimation des fluctuations pour certains instruments à échéance éloignée indexés sur des actions ou sur l'inflation.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur nette des instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif ou au passif (y compris les instruments dont la juste valeur est fondée sur les cours de marché, ceux qui font appel à une technique de valorisation dont tous les paramètres sont observables sur le marché, et ceux pour lesquels les techniques de valorisation utilisent des données non observables sur le marché) ainsi que leur montant nominal. Les montants nominaux représentent le volume de transactions en cours en fin d'exercice, mais ne donnent pas d'indication sur le risque de marché ni sur le risque de crédit.

Produits dérivés, ventilés par méthode de valorisation, au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	Prix négocié sur un marché		Techniques de valorisation – Données observables sur le marché		Techniques de valorisation – Données non observables sur le marché			
	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette
Contrats d'échange de taux d'intérêt	0	0	344 913	11 353	14 490	- 396	359 403	10 957
Contrats d'échange de devises	0	0	133 998	5 866	6 478	437	140 476	6 303
Contrats de swap sur défaillance de crédit	0	0	0	0	193	29	193	29
Contrats de change à terme de gré à gré	0	0	26 265	- 34	0	0	26 265	- 34
Contrats à terme normalisés	283	0	0	0	0	0	283	0
Total	283	0	505 176	17 185	21 161	70	526 620	17 255

Produits dérivés, ventilés par méthode de valorisation, au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	Prix négocié sur un marché		Techniques de valorisation – Données observables sur le marché		Techniques de valorisation – Données non observables sur le marché			
	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette	Montant notionnel	Juste valeur nette
Contrats d'échange de taux d'intérêt	0	0	299 702	9 546	16 677	- 2	316 379	9 544
Contrats d'échange de devises	0	0	102 225	- 3 819	5 623	19	107 848	- 3 800
Contrats de swap sur défaillance de crédit	0	0	0	0	197	2	197	2
Contrats de change à terme de gré à gré	0	0	12 139	255	0	0	12 139	255
Contrats à terme normalisés	335	0	0	0	0	0	335	0
Total	335	0	414 066	5 982	22 497	19	436 898	6 001

La plupart des opérations de la Banque sur produits dérivés concernent des instruments pour lesquels il n'existe pas de prix négocié sur le marché. Pour ces instruments, la juste valeur est estimée à l'aide de techniques ou de modèles de valorisation fondés, autant que possible, sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

La juste valeur des opérations d'échange est calculée à l'aide de la méthode du résultat, par application de techniques de valorisation qui permettent de convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur qui ressort des attentes du marché quant à ces montants futurs. Les techniques de valorisation peuvent aller d'une simple actualisation des cash-flows connus à une modélisation complexe des options. Les modèles de valorisation appliqués font appel à des méthodologies économiques consacrées utilisées pour la fixation des prix des instruments financiers et intègrent les facteurs pris en considération par les acteurs du marché lorsqu'ils fixent un prix.

Pour certaines opérations sur produits dérivés, des estimations et hypothèses internes peuvent être intégrées dans ces techniques de valorisation lorsque les paramètres de marché ne sont pas directement accessibles.

Note R – Juste valeur des actifs et passifs financiers (en millions d'euros)

Les tableaux ci-dessous comparent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers que le Groupe comptabilise dans ses états financiers. Ils n'incluent pas la juste valeur des actifs et passifs non financiers.

	Valeur comptable 31.12.2010	Juste valeur 31.12.2010	Valeur comptable 31.12.2009	Juste valeur 31.12.2009
Actifs comptabilisés à leur juste valeur				
Actifs financiers disponibles à la vente	6 160	6 160	5 613	5 613
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	87 743	87 743	69 214	69 214
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	33 066	33 066	21 936	21 936
Total	126 969	126 969	96 763	96 763
Actifs comptabilisés au coût amorti				
Placements détenus jusqu'à leur échéance	16 306	15 634	17 800	17 387
Prêts et créances à recevoir	302 745	306 840	271 178	269 690
Total	319 051	322 474	288 978	287 077
Total des actifs financiers	446 020	449 443	385 741	383 840
Passifs comptabilisés à leur juste valeur				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 098	14 098	14 867	14 867
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	345 066	345 066	301 642	301 642
Total	359 164	359 164	316 509	316 509
Passifs comptabilisés au coût amorti				
Passifs évalués au coût amorti	43 824	44 606	29 050	30 115
Total	43 824	44 606	29 050	30 115
Total des passifs financiers	402 988	403 770	345 559	346 624

On trouvera ci-dessous une description des méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers.

Actifs pour lesquels la juste valeur approche la valeur comptable

Pour les actifs et passifs financiers qui sont liquides ou qui ont une échéance à court terme (moins de trois mois), on suppose que la valeur comptable est approximativement égale à la juste valeur.

Actifs et passifs comptabilisés à leur juste valeur

La première méthode de détermination de la juste valeur d'un instrument financier est la référence directe à des prix publiés sur un marché actif. Pour les instruments dont le prix de marché n'est pas disponible, on détermine la juste valeur à l'aide de techniques ou de modèles de valorisation fondés, autant que possible, sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques de valorisation qui permettent de convertir les montants futurs en un montant actuel unique actualisé. L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur qui ressort des attentes du marché quant à ces montants futurs. Les techniques de valorisation peuvent aller d'une simple actualisation des cash-flows connus à une modélisation complexe des options. Les modèles de valorisation appliqués font appel aux méthodologies économiques consacrées pour la fixation des prix des instruments financiers et intègrent les facteurs pris en considération par les acteurs du marché lorsqu'ils fixent un prix. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Les tableaux ci-après présentent une analyse des actifs et passifs financiers enregistrés à leur juste valeur, ventilés selon la technique de valorisation employée pour détermination la juste valeur (référence à des prix négociés sur le marché, recours à un ensemble de paramètres observables sur le marché, ou utilisation de données non observables sur le marché).

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total 2010
	Prix négocié sur un marché	Techniques de valorisation – Données observables sur le marché	Techniques de valorisation – Données non observables sur le marché	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 713	29 842	1 511	33 066
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	69 738	18 005	87 743
Placements financiers disponibles à la vente	3 176	638	2 346	6 160
Total	4 889	100 218	21 862	126 969
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	12 657	1 441	14 098
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	294 465	36 853	13 748	345 066
Total	294 465	49 510	15 189	359 164
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total 2009
	Prix négocié sur un marché	Techniques de valorisation – Données observables sur le marché	Techniques de valorisation – Données non observables sur le marché	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 068	19 834	1 034	21 936
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	57 177	12 037	69 214
Placements financiers disponibles à la vente	2 265	777	2 571	5 613
Total	3 333	77 788	15 642	96 763
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	13 851	1 016	14 867
Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	254 550	33 770	13 322	301 642
Total	254 550	47 621	14 338	316 509

En 2010, le Groupe a procédé à des transferts du niveau 1 vers le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur, pour les instruments financiers suivants :

- passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, pour un montant de 6 811 millions d'EUR (2009 : 1 957 millions d'EUR).
- titres de placement (disponibles à la vente), pour un montant de 0 EUR (2009 : 59 millions d'EUR).

Le Groupe a également procédé au transfert du niveau 2 au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur pour les instruments financiers suivants :

- passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat pour un montant de 12 037 millions d'EUR (2009 : 8 601 millions d'EUR).
- titres de placement (disponibles à la vente) pour un montant de 4 millions d'EUR (2009 : 0 EUR).

Le tableau suivant présente les changements relatifs aux instruments relevant du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction ^(*)	Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Placements financiers disponibles à la vente	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Total
Solde au 1^{er} janvier 2010	1 034	12 037	2 571	- 1 016	- 13 322	1 304
Total des gains ou pertes						
- comptabilisés en résultat	691	642	- 57	- 338	- 1 432	- 494
- comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	0	0	66	0	0	66
Acquisitions	29	2 807	290	- 95	0	3 031
Émissions	0	0	0	0	- 868	- 868
Règlement	- 112	0	- 482	8	2 055	1 469
Total des transferts vers le niveau 3	109	2 519	0	- 2	- 2 007	619
Total des transferts hors du niveau 3	- 240	0	- 42	2	1 826	1 546
Solde au 31 décembre 2010	1 511	18 005	2 346	- 1 441	- 13 748	6 673

^(*) Les soldes relatifs aux dérivés sont inclus dans les *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*.

Effet, sur la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, de l'utilisation d'hypothèses différentes pour les paramètres de valorisation non observables sur le marché

L'utilisation d'hypothèses différentes, raisonnablement possibles, comme paramètres non observables pour les techniques de valorisation servant à déterminer la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat pourrait éventuellement se traduire, au 31 décembre 2010, par une réduction d'environ 114 millions d'EUR en cas d'hypothèses moins favorables et par une augmentation d'environ 49 millions d'EUR en cas d'hypothèses plus favorables et, au 31 décembre 2009, par une réduction d'environ 9 millions d'EUR en cas d'hypothèses moins favorables et par une augmentation d'environ 74 millions d'EUR en cas d'hypothèses plus favorables.

Des hypothèses différentes peuvent en effet être utilisées dans le calcul de la juste valeur des produits dérivés, des emprunts et des prêts qui composent la catégorie de valorisation de niveau 3. La juste valeur des emprunts et des prêts du niveau 3 est calculée à partir de la valeur de leurs dérivés de couverture. De ce fait, les hypothèses de substitution sont d'abord appliquées à l'évaluation des produits dérivés du niveau 3 puis le résultat ainsi obtenu sert à modifier la juste valeur des emprunts et des prêts du niveau 3. Les produits dérivés du niveau 3 peuvent être regroupés en cinq types de

swaps en fonction de l'actif sous-jacent et du modèle de valorisation employé :

- a. swaps de taux et de devise, avec devise unique et taux multiples ;
- b. swaps de devises et swaps indexés sur les taux de change ;
- c. swaps indexés sur l'inflation ;
- d. swaps indexés sur des actions ;
- e. swaps indexés sur des événements de crédit.

Pour les swaps de taux et de devise avec devise unique et taux multiples, des hypothèses de substitution sont appliquées aux corrélations de garanties de taux servant à calibrer les modèles BGM (Brace, Gatarek et Musiela). Pour les swaps de devises indexés sur les taux de change, des hypothèses de substitution sont appliquées aux corrélations entre taux d'intérêt et taux de change servant au calibrage des modèles hybrides Black Scholes-Hull & White. Pour les swaps indexés sur l'inflation, des hypothèses différentes sont appliquées aux volatilités des indices d'inflation et des taux réels servant au calibrage des modèles hybrides Black Scholes-Hull & White. Pour les swaps indexés sur des actions, des hypothèses de substitution sont appliquées aux volatilités des actions ou des indices et aux rendements du dividende à terme (*forwards*) servant au calibrage des modèles hybrides Black Scholes-Hull & White. Pour les swaps indexés sur des événements de crédit, des hypothèses différentes sont appliquées aux probabilités et corrélations de défaut servant au calibrage du modèle d'intensité d'événements de crédit.

Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Parmi les actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat figure un portefeuille de prêts couvert par des opérations d'échange de taux d'intérêt et d'échange de devises.

L'encours de crédit maximal au titre des prêts décaissés et avances à la clientèle et aux établissements de crédit désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat se monte à 81 499 millions d'EUR (2009 : 69 214 millions d'EUR). La variation cumulée de la juste valeur des prêts qui est imputable à une évolution du risque de crédit afférent aux contreparties du Groupe représente une perte de 50 millions d'EUR (2009 : perte de 38 millions d'EUR), et cette évolution pour l'exercice écoulé est une perte de 12 millions d'EUR (2009 : perte de 26 millions d'EUR). Les variations de juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat qui sont imputables à une évolution du risque de crédit ont été calculées par détermination de la perte de crédit attendue sur ces prêts.

Aucun dérivé de crédit n'a été utilisé pour couvrir le risque de crédit afférent aux actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les passifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent des dettes représentées par des titres émis par le Groupe et couverts par des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises.

Dans ce contexte, la variation cumulée – imputable à l'évolution du risque de crédit du Groupe – de la juste valeur des passifs financiers cotés et désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat représente un excédent de 2 238 millions d'EUR (2009 : excédent de 1 804 millions d'EUR). Le changement, pour l'exercice écoulé, est un gain de 434 millions d'EUR (2009 : perte de 3 180 millions d'EUR). Ces changements correspondent à la différence entre les variations de la juste valeur cotée et les variations de juste valeur dues au risque de marché, calculée à l'aide de techniques de valorisation.

Le montant que le Groupe serait contractuellement tenu de verser à l'échéance des instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève, au 31 décembre 2010, à 21 921 millions d'EUR de moins que la valeur comptable (2009 : 17 424 millions d'EUR).

Note 5 – Gestion des risques

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que sur la façon dont il les gère et les contrôle, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'il utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de crédit : risque de perte résultant de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie, et attaché aux encours de crédit sous toutes leurs formes, y compris le risque de règlement ;

- risque de marché : exposition à des variables de marché observables telles que taux d'intérêt, taux de change et cours des valeurs mobilières ;
- risque de liquidité et de financement : risque que le Groupe soit incapable de financer des actifs ou d'honorer des obligations en payant un prix raisonnable ou, dans des situations extrêmes, quel que soit le prix ;
- risque opérationnel : risque de perte résultant de l'insuffisance ou de la défaillance de processus, de personnes ou de systèmes internes à l'organisation, ou encore d'événements extérieurs.

Au sein du Groupe, la gestion et le contrôle des risques sont assurés par chaque entité séparément. Une distinction est par conséquent opérée, dans les informations ci-après sur la gestion des risques, entre la Banque et le Fonds.

5.1. Organisation de la gestion des risques

5.1.1. Organisation de la gestion des risques au sein de la Banque

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Elle a mis en place des dispositifs de contrôle et d'information pour les principales catégories de risques inhérents à ses opérations : risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

L'objectif de la Banque est d'analyser et de gérer les risques afin d'obtenir une protection optimale de ses actifs, de son résultat financier et, partant, de son capital. Bien qu'elle ne soit pas entièrement soumise à la réglementation en la matière, la Banque s'attache néanmoins à respecter en substance les directives bancaires applicables de l'UE, ainsi que les recommandations des autorités de contrôle bancaire des États membres, des organes législatifs de l'UE et des organismes supranationaux compétents comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les sections ci-dessous fournissent des informations sur les risques de crédit, de marché et de liquidité auxquels la Banque est exposée dans le cadre de ses activités sur ressources propres.

En novembre 2003, la direction Gestion des risques (RM – *Risk Management*) a été organisée dans un premier temps autour de deux départements – le département Risques de crédit (CRD) et le département Gestion actif-passif (GAP), Produits dérivés, Risques financiers et opérationnels – et d'une division Coordination. En 2006, la BEI a formalisé sa politique en matière de risques de crédit pour les opérations sur ressources propres réalisées à l'extérieur de l'UE, élargissant ainsi la mission de CRD.

Travaillant de manière indépendante, selon une approche exhaustive, cohérente et constante, RM identifie, évalue, surveille et signale les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels auxquels la Banque est exposée. RM est indépendante des salles des marchés et opère dans un cadre défini en commun, qui préserve la séparation des tâches. Le directeur général de RM rend compte des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels au vice-président ayant la compétence dans ce domaine. Le vice-président compétent rencontre

régulièrement le Comité de vérification pour examiner avec lui les questions ayant trait à ces catégories de risques. Il est par ailleurs chargé de veiller à ce que le Comité de direction et le Conseil d'administration reçoivent toutes les informations pertinentes relatives aux risques.

Afin d'appuyer la mise en œuvre de sa politique en matière de risques, la Banque s'est dotée de deux instances dont la mission est axée sur la gestion de ces risques.

La première est le Comité de gestion actif-passif (ALCO) ; organe de haut niveau, composé des directeurs généraux des directions Financements, Finances et Gestion des risques, il examine la politique de GAP de la Banque et se charge de faire des propositions dans ce domaine à l'intention du Comité de direction. L'ALCO encourage et facilite la concertation entre les directions qui y sont représentées, tout en offrant une perspective plus large sur les principaux risques financiers et en permettant d'en améliorer la compréhension.

La seconde instance est le Groupe d'évaluation des risques de crédit (GERC), autre organe de haut niveau dont la mission est d'examiner les questions de risques de crédit pertinentes qui se posent dans le cadre des activités de la Banque et de conseiller le Comité de direction sur la réponse à y apporter. Il se compose des directeurs généraux des directions Financements, Projets, Gestion des risques, Finances et Affaires juridiques. Le GERC a vocation à compléter – mais non à remplacer – l'examen au cas par cas des propositions de financement, lequel demeure au centre du processus d'approbation des prêts.

En 2010, la Banque a continué de développer sa capacité de gestion des prêts après leur signature, se donnant ainsi les moyens d'assumer l'augmentation globale de ses volumes de prêts et l'évolution de la conjoncture économique. Pour une part importante du portefeuille, les tâches correspondantes incombent au département autonome Gestion et restructuration des transactions (TMR), placée sous l'autorité d'un vice-président distinct. En 2010, TMR s'est concentré sur le suivi des contreparties à haut risque et de certaines catégories de sûretés ; le département a aussi géré les transactions requérant une attention particulière. Chaque fois que TRM émet une proposition ayant des implications en matière de risques de crédit, il la soumet à la direction Gestion des risques pour que celle-ci donne un deuxième avis indépendant.

5.1.1.1. Mesure du risque et système d'information

Les risques encourus par la Banque sont mesurés selon une méthode tenant compte à la fois des pertes attendues susceptibles de survenir dans des circonstances normales et des pertes inattendues, lesquelles procèdent d'une estimation de la perte effective finale fondée sur un modèle de portefeuille. Les modèles utilisés s'appuient sur des probabilités tirées de statistiques reflétant des faits observés sur les marchés financiers. La Banque détermine également les hypothèses les plus défavorables auxquelles elle serait confrontée si des événements extrêmes peu probables venaient néanmoins à se matérialiser.

Les informations relatives à la mesure du risque décrite ci-dessus sont présentées et expliquées au Comité de direction chaque trimestre et au Conseil d'administration deux fois par an. Les rapports contiennent des données concernant les encours globaux, l'analyse de la concentration des crédits, la valeur à risque (VaR), les ratios de liquidité et l'évolution des profils de risque.

En outre, les principaux indicateurs de risque concernant le portefeuille de prêts et les risques de décalage en matière de liquidité sont présentés au Comité de direction chaque mois.

La Banque gère deux réserves pour les pertes attendues et les pertes inattendues, à savoir, respectivement, la réserve générale pour les financements et la réserve pour les activités spéciales. La réserve générale pour les financements est destinée exclusivement à couvrir la perte attendue sur le portefeuille de prêts de la Banque. Elle est mise à jour chaque trimestre en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents et de rapports aux cadres de direction de la Banque. La réserve pour les activités spéciales accueille la dotation en capital couvrant les pertes inattendues liées aux activités dont le profil de risque est supérieur à celui généralement admis par la Banque. Elle est mise à jour chaque trimestre en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents.

5.1.1.2. Tolérance de la Banque au risque financier

En tant qu'institution publique, la Banque ne cherche pas à réaliser des bénéfices par un comportement spéculatif face aux risques financiers ; elle fixe son degré de tolérance au risque financier à un seuil défini par des limites qui ont été approuvées, et elle applique un cadre financier prudent.

La Banque ne considère donc pas ses activités de trésorerie ou de collecte de ressources comme des centres de profit, même si elle les conduit dans un souci de performance. Quant à ses activités d'investissement, elles ont pour objectif premier la préservation du capital investi. Dans le cadre de ses opérations de prêt et d'emprunt, la Banque a donc une politique de gestion des risques financiers dont le premier principe est d'assurer la couverture de tous les risques significatifs.

Toutes les transactions d'un type nouveau s'accompagnant de risques opérationnels ou financiers doivent être autorisées par le Comité de direction, après approbation par le Comité des nouveaux produits (CNP), et réalisées dans le respect des limites approuvées.

5.1.1.3. Pérennité des revenus et capacité d'autofinancement

La politique de gestion actif-passif de la Banque fait partie intégrante de la politique globale de gestion des risques financiers du Groupe. Elle reflète les attentes des principaux groupes de partenaires de la Banque pour ce qui est de préserver la stabilité des recettes, de maintenir la valeur économique des fonds propres et d'assurer un financement autonome de la croissance à long terme de l'institution.

Au travers de sa stratégie de GAP, la Banque poursuit ces objectifs en recourant à une méthode d'affectation de ses fonds propres selon un profil d'investissement à moyen et long terme qui vise à assurer la stabilité des recettes et à améliorer le rendement global. Cette méthode d'affectation implique une certaine sensibilité aux rendements à moyen et long terme, mais elle n'est pas influencée par une vision à court terme de l'évolution des taux d'intérêt.

Les fonds propres de la Banque sont ainsi gérés de manière à ce que leur durée soit maintenue dans une fourchette de 4,5 à 5,5 ans.

5.1.2. Organisation de la gestion des risques au sein du Fonds (FEI)

La plupart des opérations de capital-investissement, de capital-risque et de garantie et titrisation des deux

entités du Groupe sont gérées par le Fonds. Celui-ci a pour mission de soutenir l'apport de ressources financières à des PME en démarrage, en croissance et en développement dans le cadre des objectifs de l'Union européenne pour cette catégorie d'entreprises.

Le FEI adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. C'est ainsi qu'il a mis en place des systèmes spécifiques pour contrôler les principaux risques – de crédit, de marché et opérationnels – et en rendre compte.

Une division indépendante (*Risk Management and Monitoring* – RMM) est chargée de la gestion et du suivi des risques et rend compte directement au directeur général adjoint. Cette séparation des tâches ainsi que le principe des « deux paires d'yeux » garantissent un examen impartial des activités opérationnelles du Fonds. De plus, au sein du Groupe BEI, RMM opère en étroite collaboration avec la direction Gestion des risques de la Banque, en particulier en ce qui concerne l'exposition du Groupe au risque découlant des opérations de garantie ainsi que des opérations de capital-investissement réalisées au titre du mandat capital-risque (MCR) de la Banque, et en ce qui concerne la stratégie générale du FEI.

RMM compte trois équipes : une équipe chargée des risques liés à l'activité « capital-investissement », une équipe chargée des risques de l'activité « garanties et titrisation de portefeuilles » (GT) et une équipe opérationnelle (*Operations*) assurant le suivi et l'administration des activités des deux premières.

La gestion de la trésorerie du Fonds a été confiée à la Banque en vertu d'un accord à cet effet signé entre les deux parties ; elle est assurée selon les lignes directrices du FEI en la matière, qui s'inspirent directement des sections concernées des règles de la BEI relatives à la trésorerie.

5.1.2.1. Évaluation des risques concernant l'activité de capital-investissement

Dans le cadre de ses activités de capital-investissement, le FEI agit comme un fonds de fonds, prenant des participations minoritaires dans des fonds gérés, principalement, par des équipes indépendantes, son objectif étant de servir de catalyseur pour attirer d'autres d'investisseurs, d'horizons très larges. Les opérations de capital-investissement du Fonds englobent non seulement des investissements en capital d'amorçage et de démarrage, mais aussi des investissements dans des fonds déjà anciens, spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé, et des investissements « mezzanine », qui ont d'une manière générale un profil de risque plus modéré.

Les équipes du FEI ont mis au point ces dernières années un ensemble d'outils destinés à concevoir, gérer et surveiller des portefeuilles de placements en capital-investissement adaptés à la dynamique de ce marché, en allant au-delà de la démarche consistant à investir dans des fonds de haut de panier. Ces outils reposent sur un modèle économique interne fondé sur la notation (GEM – *Grading-based Economic Model*), qui permet au FEI de mieux évaluer et vérifier, pour chaque fonds et portefeuille de fonds, la valorisation, les risques et les projections de flux de trésorerie et de performances. Avant d'engager des capitaux dans un fonds de capital-investissement, le FEI

lui affecte une note fondée sur les résultats d'une analyse préalable approfondie menée par son équipe chargée des transactions et vérifiée par son équipe chargée de la gestion des risques. Pendant la durée de vie du fonds, cette note est révisée périodiquement, avec une fréquence et dans une mesure qui dépendent du niveau de risque.

Ce dispositif, appuyé par le recours à un système informatique propre et à un logiciel intégré (traitement intégral d'amont en aval), permet au Fonds de renforcer ses processus de décision d'investissement, de gestion des risques financiers du portefeuille et de gestion de la liquidité.

Dans une conjoncture économique encore instable après la crise financière, il continue de surveiller étroitement les valorisations communiquées par les gestionnaires de fonds de capital-investissement, mais aussi d'autres risques spécifiques liés au contexte macro-économique et financier. Tout au long de l'année, il soumet également ses portefeuilles de fonds de capital-investissement à des tests de résistance rigoureux et tient chaque fois son Conseil d'administration informé des résultats de ces exercices.

5.1.2.2. Évaluation des risques concernant les garanties

Le FEI accorde des garanties de portefeuille à des intermédiaires financiers actifs dans le financement des PME, de sorte qu'en assumant le risque encouru par ces institutions, il leur facilite l'accès aux ressources financières, ce qui revient à favoriser le financement des PME.

Pour les besoins de son activité de garantie et de titrisation, le FEI a mis au point, au cours des dernières années, une panoplie d'outils permettant d'analyser, sur la base des meilleures pratiques du secteur, les opérations de garantie de portefeuilles et les transactions financières structurées. Avant de s'engager contractuellement dans une opération de garantie, le Fonds attribue une note interne à chaque nouvelle opération sur risque propre, comme l'exigent ses lignes directrices en matière de risques de crédit et d'examen des modèles. Cette notation repose sur des modèles internes qui permettent d'analyser et de synthétiser la qualité de crédit de la transaction (concept de la perte attendue), en tenant compte de paramètres non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs. Les opérations de garantie font l'objet d'un suivi régulier, trimestriel au minimum. Le principe des deux paires d'yeux s'applique en permanence dans ce processus, RMM examinant systématiquement toute action entreprise par les services opérationnels chargés des investissements.

En vertu des IFRS, le portefeuille de garanties du FEI est valorisé en fonction d'un modèle (valorisation « *mark-to-model* »). Le principal impact sur la valorisation des transactions en portefeuille provient de la note qui leur est attribuée et de ses éventuelles modifications ultérieures.

Suite à la crise financière, notamment, le Fonds a intensifié son effort de surveillance afin de réagir au mieux à toute évolution éventuellement négative des notes de crédit. L'amélioration du suivi relève toutefois d'un processus continu qui ne saurait être attribué uniquement à une réaction à la crise financière. En outre, le FEI a renforcé sa méthodologie d'évaluation de scénarios de crise, c'est-à-dire l'analyse des situations de baisse de la note

des portefeuilles et des impacts connexes sur l'affectation du capital, les pertes attendues et le compte de résultat. Comme pour le portefeuille de capital-investissement, le Fonds soumet régulièrement son portefeuille de garanties à des scénarios de crise et présente les résultats de ces exercices à son Conseil d'administration.

5.2. Risque de crédit

5.2.1. Politique en matière de risques de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et opérationnels, les certificats de dépôt et les dépôts interbancaires à terme, ainsi que les transactions sur instruments dérivés réalisées par le Groupe et les opérations de garantie du Fonds financées sur ressources propres. Aucun risque de crédit n'est attaché aux opérations de capital-risque du Groupe, qui sont entièrement menées au travers de prises de participation et ne sont donc exposées qu'au risque de marché.

La politique du Groupe en matière de risques de crédit est approuvée par les instances dirigeantes du Groupe. Elle fixe, pour les emprunteurs et les garants, les niveaux minima de qualité de crédit qu'il convient d'observer dans le cadre des opérations de prêt, et précise les types de sûretés qui sont jugées acceptables. Elle détaille également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire pour ce qui est des clauses juridiques et autres dispositions contractuelles clés, de façon à ce que la Banque occupe une position au moins

égale à celle des autres bailleurs de fonds de premier rang et qu'elle ait rapidement accès aux sûretés si nécessaire. En outre, grâce à un système de limites applicables aux contreparties et aux secteurs, le respect de la politique en matière de risques de crédit assure un bon degré de diversification du portefeuille des prêts du Groupe. Ce système s'inspire des règles prudentielles traditionnelles relatives à la concentration du portefeuille et à la gestion des grands encours qui sont énoncées dans les directives bancaires de l'UE, bien que le Groupe ait généralement, en matière de prise de risques, une attitude plus restrictive que les banques commerciales. Cette politique fixe également des niveaux minima pour la qualité de crédit des contreparties des opérations sur instruments dérivés et de trésorerie, ainsi que le cadre contractuel régissant chaque type de transaction.

Pour ce qui concerne les activités de prêt, de trésorerie et sur instruments dérivés, le risque de crédit est géré par la direction Gestion des risques, indépendante et directement placée sous la responsabilité du Comité de direction de la Banque. Le Groupe a ainsi mis en place une structure opérationnellement séparée pour la détection et la surveillance des risques de crédit.

Le Fonds gère ses encours et son exposition aux risques dans le cadre de politiques prudentes qui sont délimitées par des dispositions statutaires et par les lignes directrices en matière de risques de crédit qu'approuve son Conseil d'administration, ou encore par des orientations définies dans le cadre de mandats. Ces politiques font l'objet d'adaptations périodiques en fonction de l'évolution des paramètres opérationnels et des nouveaux mandats qui peuvent être confiés au Groupe par ses actionnaires.

5.2.2. Exposition maximum au risque de crédit hors sûretés et autres rehaussements de crédit

Le tableau ci-dessous indique l'exposition maximum au risque de crédit pour les éléments du bilan, y compris les produits dérivés. Elle est donnée en valeur brute, avant effet d'atténuation résultant d'accords de garantie (Note 5.2.3.4)

Exposition maximale (en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers		
Prêts et créances à recevoir	302 745	271 178
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	33 066	21 936
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	87 743	69 214
Actifs financiers disponibles à la vente	6 160	5 613
Actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance	16 306	17 800
Total	446 020	385 741
Hors bilan		
Passifs éventuels	3 016	3 161
Engagements		
- Prêts non décaissés	90 551	81 843
- Opérations de capital-risque non décaissées	1 706	1 393
- Divers	902	954
Total	96 175	87 351
Exposition totale au risque de crédit	542 195	473 092

5.2.3. Risque de crédit sur prêts

5.2.3.1. Évaluation du risque de crédit sur les prêts et avances à la clientèle et aux établissements de crédit

En application des meilleures pratiques en vigueur dans le secteur bancaire, un système de classement interne, fondé sur la méthodologie de la perte attendue, a été mis en place pour les opérations de prêt. Ce système occupe désormais une place importante dans le processus d'instruction des prêts ainsi que dans le suivi des risques de crédit et offre un cadre de référence permettant, si nécessaire, de tarifier les risques de crédit.

Le système de classement des prêts englobe les méthodologies, les processus, les bases de données et les ressources informatiques utilisés pour évaluer les risques de crédit liés aux opérations de prêt et quantifier la perte attendue. Il synthétise un grand nombre de données qui servent à établir un classement relatif des risques de crédit liés aux prêts. Le système de classement des prêts adopté par le Groupe reflète la valeur actuelle de la perte attendue estimée, laquelle est l'expression de la probabilité de défaillance des débiteurs principaux, de l'encours à risque et de la gravité des pertes en cas de défaillance effective. Le classement des prêts remplit les fonctions suivantes :

- il aide à obtenir une évaluation plus précise et plus quantitative des risques associés aux prêts ;
- il facilite la répartition des tâches de suivi ;
- il offre à tout moment un instantané de la qualité du portefeuille de prêts ;
- il sert de référence pour calculer la dotation annuelle à la réserve générale pour les financements ;
- il constitue un élément de prise de décision pour la tarification des risques en fonction de la perte attendue.

Les facteurs suivants entrent en ligne de compte dans le classement des prêts :

- i) la solvabilité de l'emprunteur – RM examine en toute indépendance la situation des emprunteurs et évalue leur solvabilité à partir de méthodologies internes et de données externes. Conformément à l'approche complexe choisie en vertu de « Bâle II », le Groupe a mis au point une méthodologie de notation interne pour déterminer les notes à attribuer aux emprunteurs et aux garants. Cette méthodologie repose sur un système de fiches d'évaluation par score spécifiques à chaque type de contrepartie défini ;
- ii) la corrélation de défaut – qui permet de quantifier les probabilités de difficultés financières simultanées chez l'emprunteur et chez le garant ; plus la corrélation entre la probabilité de défaut de l'emprunteur et celle du garant est élevée, plus la valeur de la garantie et, par conséquent, le classement du prêt, sont bas ;
- iii) la valeur des instruments de garantie et des sûretés – cette valeur est calculée à partir de la combinaison

de la solvabilité de l'émetteur et du type d'instrument employé ;

- iv) le cadre contractuel – un solide cadre contractuel ajoute à la qualité des prêts et améliore leur classement interne ;
- v) la durée des prêts – toutes choses égales par ailleurs, plus la durée d'un prêt est longue, plus le risque de problèmes dans le service de la dette est élevé.

La perte attendue sur un prêt découle d'un calcul combinant les cinq éléments ci-dessus et est l'une des composantes de la technique d'évaluation de la juste valeur pour les prêts qui répondent aux critères d'application de l'option juste valeur modifiée et qui ont été désignés comme tels par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale. En fonction du niveau de la perte attendue, un prêt est classé dans l'une des catégories suivantes :

- A Prêts d'excellente qualité : cette catégorie recouvre trois sous-catégories. La sous-catégorie A° comprend les risques souverains à l'intérieur de l'UE, c'est-à-dire les prêts accordés à un État membre, ou bénéficiant de sa garantie entière, explicite et inconditionnelle, pour lesquels aucune difficulté de remboursement n'est attendue et la perte inattendue est fixée à 0 %. Sont classés A+ les prêts accordés à (ou garantis par) des entités autres que les États membres et ne présentant aucune perspective de dégradation tout au long de leur durée. Sont classés A- les prêts qui présentent un risque de dégradation (par exemple, en raison de leur longue durée, ou encore de la forte volatilité du prix futur d'une sûreté par ailleurs excellente), mais pour lesquels cette dégradation serait probablement de très faible ampleur.
- B Prêts de grande qualité : ces prêts constituent une classe d'actifs dans laquelle le Groupe a confiance, même si une légère détérioration à l'avenir n'est pas à exclure. Les sous-catégories B+ et B reflètent le degré de probabilité de cette détérioration éventuelle.
- C Prêts de bonne qualité : un exemple de prêt entrant dans cette catégorie serait un prêt non garanti consenti à une banque ou à une grande entreprise connue pour sa solidité, remboursable en intégralité à l'échéance au bout de sept ans ou remboursable par tranches à compter de la date de décaissement, sur une durée équivalente.
- D Cette catégorie du classement se trouve à la limite entre les prêts « de qualité acceptable » et ceux présentant des problèmes. Cette catégorie pivot du classement des prêts se subdivise plus précisément en deux sous-catégories, D+ et D-, les prêts notés D- étant ceux qui nécessitent le suivi le plus intensif.
- E Dans cette catégorie se rangent les prêts qui ont été explicitement approuvés en tant qu'activités spéciales (prêts au titre des mécanismes MFS/LGTT/MFPPR), qui ont un profil de risque plus élevé que celui généralement admis et pour lesquels une dotation a par conséquent été constituée dans la réserve de la Banque pour les activités spéciales, conformément aux

statuts de la Banque et à ses lignes directrices en matière de risques de crédit. On y trouve aussi les prêts qui ont déjà rencontré de graves problèmes et pour lesquels on ne peut exclure une dégradation conduisant à une situation de perte. Ces prêts donnent donc lieu à la constitution d'une dotation dans la réserve pour les activités spéciales et font l'objet d'un suivi étroit et intensif. Les sous-catégories E+ et E- correspondent à deux gradations dans ce suivi spécial ; dans le cas des opérations classées E-, il existe une forte probabilité que le service de la dette ne soit pas assuré durablement de façon régulière et qu'il faille par conséquent recourir à une restructuration de la dette sous une forme ou une autre, voire, in fine, à la constatation d'une perte de valeur.

- F Les prêts classés dans la catégorie F présentent un niveau de risque inacceptable. Un prêt n'entre dans cette catégorie que dans le cas où une opération en cours connaît, après la signature du contrat, des problèmes imprévus, exceptionnels et graves. Toutes les opérations donnant lieu à une perte de principal pour le Groupe sont classées dans la catégorie F et font l'objet d'une provision spécifique.

En général, les prêts ayant une note inférieure ou égale à D- dans le classement interne sont inscrits sur la liste des opérations à surveiller. Cependant, si un prêt a été initialement approuvé avec une note inférieure ou égale à D-, il ne sera placé sur la liste des opérations à surveiller qu'en cas d'événement de crédit significatif entraînant une dégradation de son classement.

Outre l'analyse individuelle à laquelle il soumet chaque prêt, le Groupe utilise un progiciel externe spécial pour évaluer les engagements en cours à l'échelle du portefeuille. Cette évaluation permet d'intégrer les effets de concentration et de corrélation que provoque, au sein du portefeuille des prêts, le fait que différents encours peuvent être soumis à des facteurs de risque communs. En permettant de visualiser les risques de crédit à l'échelle du portefeuille, cet autre outil complète l'approche « opération par opération » du système de classement des prêts et fournit une évaluation plus fine et plus exhaustive des risques de crédit associés au portefeuille de prêts du Groupe.

S.2.3.2. Prêts bénéficiant de la garantie du budget de l'Union européenne ou des États membres

Les prêts à l'extérieur de l'Union européenne (à l'exception des prêts au titre des Mécanismes ⁽¹⁾) bénéficient en

dernier ressort de la garantie du budget de l'UE ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques ayant pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils.

Conformément aux dispositions des garanties, l'Union européenne et les États membres couvrent au maximum 65, 75 ou 100 % de chaque portefeuille d'opérations signées ⁽²⁾, ce qui se traduit, dans les faits, par une couverture intégrale de l'encours des prêts du Groupe. En conséquence, le risque de crédit associé à chaque prêt individuel est considéré comme entièrement couvert et ces opérations ne sont pas reprises dans la présente section (S.2.3) consacrée aux activités de prêt du Groupe.

Au 31 décembre 2010, la valeur comptable de la portion décaissée des prêts signés relevant de cette catégorie s'élève à 19 700 millions d'EUR (2009 : 17 130 millions d'EUR) et la partie non décaissée à 12 562 millions d'EUR (2009 : 12 039 millions d'EUR). Ces montants comprennent aussi les prêts accordés à des États membres actuels avant l'adhésion de ceux-ci à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

S.2.3.3. Analyse des risques de crédit au titre des prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides. Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit qu'il encourt sur ses prêts, le Groupe classe ces derniers selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, de la garantie et, le cas échéant, du garant.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exposition maximum aux risques de crédit au titre des prêts signés et décaissés (les prêts et avances, à vue et autres, aux établissements de crédit n'y sont pas inclus), ainsi que la portion signée mais non encore décaissée de tous les encours à risque du Groupe. Par conséquent, les prêts hors UE bénéficiant de la garantie du budget de l'Union européenne ou des États membres n'y sont pas inclus (Note S.2.3.2).

⁽¹⁾ Prêts accordés en vertu de l'article 16 (anciennement article 18) des statuts de la Banque et prêts relevant du Mécanisme préadhésion, du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme pour une énergie durable et du Mécanisme AELE. Ces prêts accordés dans le cadre des Mécanismes ne bénéficient pas de la garantie du budget de l'UE ni de celle des États membres (prêts ACP et PTOM). Les opérations en question sont par conséquent financées sur les ressources propres de la Banque et à ses risques.

⁽²⁾ En vertu de l'accord de garantie signé avec la Commission en août 2007, toutes les opérations assorties de la garantie de l'Union européenne et signées à compter du 17 avril 2007 sont couvertes à concurrence de 65 % au maximum du « montant total des prêts décaissés ». Le risque résiduel à la charge du Groupe au titre de ses opérations est géré conformément aux règles et procédures de base du Groupe en matière de crédit.

2010 (en millions d'euros)		Garants				Portion non garantie ⁽¹⁾	Total des décaisse- ments	Portion signée non décaissée
		Entreprises	Banques	Secteur public	États			
Emprunteurs	Entreprises	34 024	29 462	6 523	16 681	38 284	124 974	29 377
	Banques	14 294	32 062	38 951	8 940	21 408	115 655	19 589
	Secteur public	4 110	407	12 629	21 616	32 922	71 684	16 770
	États	0	0	0	0	26 165	26 165	12 253
Total des décaissements ^{(2) (3) (4)}		52 428	61 931	58 103	47 237	118 779	338 478	77 989
Portion signée non décaissée ^{(2) (3) (4)}		13 796	8 659	8 480	8 725	38 329	77 989	

2009 (en millions d'euros)		Garants				Portion non garantie ⁽¹⁾	Total des décaisse- ments	Portion signée non décaissée
		Entreprises	Banques	Secteur public	États			
Emprunteurs	Entreprises	27 724	28 321	6 462	14 921	32 509	109 937	27 917
	Banques	13 159	31 057	37 240	7 291	19 584	108 331	18 882
	Secteur public	4 341	697	9 903	20 024	27 127	62 092	15 012
	États	0	0	0	0	23 178	23 178	7 993
Total des décaissements ^{(2) (3) (4)}		45 224	60 075	53 605	42 236	102 398	303 538	69 804
Portion signée non décaissée ^{(2) (3) (4)}		12 949	8 997	7 298	8 342	32 218	69 804	

⁽¹⁾ Ces montants incluent les prêts pour lesquels aucune garantie formelle, indépendante de l'emprunteur et du prêt lui-même, n'a été requise compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

⁽²⁾ Ces montants comprennent les prêts accordés au titre des Mécanismes.

⁽³⁾ Ce montant ne comprend pas les substituts de prêt (2010 : 9 555 millions d'EUR, 2009 : 8 221 millions d'EUR).

⁽⁴⁾ Ces montants ne comprennent pas les prêts accordés à des États membres actuels avant leur adhésion à l'Union européenne et qui bénéficient de la garantie du budget de l'UE ou des États membres.

Concernant les activités de prêt, l'encours total du Groupe ⁽¹⁾ sur le secteur bancaire se monte, à la fin de décembre 2010, à 135 244 millions d'EUR (2009 : 127 213 millions d'EUR), ce qui équivaut à 32,5 % (2009 : 34,1 %) des 416 467 millions d'EUR de prêts décaissés et non décaissés au 31 décembre 2010 (2009 : 373 342 millions d'EUR).

Au 31 décembre 2010, les prêts non garantis accordés à des entreprises se montaient à 49 117 millions d'EUR ⁽¹⁾ (2009 : 41 843 millions d'EUR). Les encours non garantis sur les entreprises sont soumis à des limites bilatérales et, d'une manière générale, chaque encours individuel est plafonné à 5 % du total des fonds propres du Groupe. Des limites sectorielles ont aussi été mises en place.

5.2.3.3.1. Qualité de crédit du portefeuille de prêts

La qualité de crédit générale du portefeuille de risques reste très bonne, puisque les prêts qui figurent dans les catégories A à D+ du classement interne représentaient 95,9 % du total du portefeuille des prêts au 31 décembre 2010, contre 96,4 % à la fin de 2009. Parallèlement, la part des prêts classés D- ou en dessous (qui font l'objet de dotations dans la réserve pour les activités spéciales), est de 4,1 % (2009 : 3,6 %) du portefeuille de risques, soit 17,3 milliards d'EUR (2009 : 13,3 milliards d'EUR).

L'évolution de la répartition dans le classement interne est en grande partie due au fait que la part des nouvelles signatures au titre des activités spéciales (MFS/LGTT/MFPR) est restée importante en pourcentage du volume global des nouvelles opérations.

Le classement interne des prêts sert aussi à établir la liste des opérations à surveiller (tous les prêts ayant une note interne comprise entre D- et F, autres que les opérations MFS/LGTT/MFPR à moins qu'elles n'aient été rétrogradées après signature). De 1 386 millions d'EUR à la fin de 2009, le montant agrégé de cette liste a légèrement baissé, à 1 370 millions d'EUR.

Afin d'atténuer ses risques de crédit, le Groupe a recours, notamment, aux instruments suivants :

- des garanties émises par des tierces parties dont la qualité de crédit est acceptable ;
- des garanties financières ;
- des hypothèques, des gages sur recettes, etc.

Tous les instruments d'atténuation des risques de crédit agréés par le Groupe sont définis dans ses lignes directrices en matière de risques de crédit.

⁽¹⁾ Y compris les prêts signés mais non encore décaissés.

Analyse de la qualité de crédit des prêts par catégorie d'emprunteurs

Les tableaux ci-après présentent la répartition, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, de la qualité de crédit du portefeuille de prêts du Groupe en fonction du classement des prêts (encours signés, décaissés et non décaissés).

2010 (en millions d'euros)		Risque souverain	Excellente qualité	Bonne qualité	Minimum acceptable	Haut risque	Total
		A0, P	A à B-	C	D+	D- et note inférieure	
Emprunteurs	Entreprises	18 549	57 900	36 975	24 865	16 062	154 351
	Banques	9 112	114 181	9 930	1 342	679	135 244
	Secteur public	22 189	61 528	3 238	979	520	88 454
	États	36 666	0	1 752	0	0	38 418
TOTAL		86 516	233 609	51 895	27 186	17 261	416 467

2009 (en millions d'euros)		Risque souverain	Excellente qualité	Bonne qualité	Minimum acceptable	Haut risque	Total
		A0, P	A à B-	C	D+	D- et note inférieure	
Emprunteurs	Entreprises	16 463	60 026	30 579	18 101	12 685	137 854
	Banques	8 389	112 155	5 660	442	567	127 213
	Secteur public	20 818	54 360	1 336	572	18	77 104
	États	29 998	0	1 173	0	0	31 171
TOTAL		75 668	226 541	38 748	19 115	13 270	373 342

Ayant décidé d'adopter l'approche fondée sur les notes internes, préconisée par Bâle II, le Groupe s'est doté en 2006 d'une méthodologie de notation interne. La majorité des contreparties du Groupe ont ainsi une note interne déterminée selon cette méthodologie. Le tableau ci-après présente la décomposition du portefeuille des prêts du Groupe selon la note attribuée aux emprunteurs ou, le cas échéant, aux garants, qui font déjà l'objet d'un classement interne (lorsqu'il y a un emprunteur et un garant, c'est la note la plus haute qui est retenue). En cas contraire, l'analyse est effectuée au moyen d'une note externe.

Ventilation de l'exposition au risque de crédit en fonction des catégories du classement interne

Le tableau ci-dessous indique, d'une part, les encours signés (décaissés et non décaissés) et, d'autre part, les encours pondérés en fonction des risques, déterminés sur la base d'une méthodologie interne que le Groupe applique pour gérer ses limites d'encours. Les encours présentés sont fondés sur la meilleure note interne qui existe pour l'opération (celle de l'emprunteur, ou, le cas échéant, du garant).

	Note	Équivalent Moody's	Historique sur un an des taux de défaillance ^(*)	2010 (en millions d'euros)		2009 (en millions d'euros)	
				Encours signés	Encours pondérés ^(**)	Encours signés	Encours pondérés ^(**)
Classement interne, cat. 1	1	Aaa	0 %	28 814	2 767	46 023	3 917
	2+	Aa1	0 %	47 555	2 804	29 108	2 536
Classement interne, cat. 2	2	Aa2	0 %	21 506	6 347	26 688	7 465
	2-	Aa3	0 %	47 609	23 427	61 589	28 882
	3+	A1	0 %	69 004	25 005	51 421	19 655
Classement interne, cat. 3	3	A2	0 %	40 806	24 127	29 704	21 020
	3-	A3	0 %	53 611	27 989	40 341	20 908
	4+	Baa1	0 %	34 694	27 054	7 439	4 969
Classement interne, cat. 4	4	Baa2	0 %	15 461	7 361	3 672	2 518
	4-	Baa3	0 %	24 325	12 551	1 543	810
	5+	Ba1	0 %	25 445	7 734	42 297	24 633
Classement interne, cat. 5	5	Ba2	0 %	3 388	2 523	18 152	6 515
	5-	Ba3	0 %	1 837	1 009	13 841	9 657
	6+	B1	0 %	1 484	1 314	1 161	1 042
Classement interne, cat. 6	6	B2	0 %	441	334	33	33
	6-	B3	0 %	92	91	76	76
Classement interne, cat. 7	7	C	0 %	395	40	254	0
TOTAL				416 467	172 477	373 342	154 636

^(*) Sur la base des pertes effectives enregistrées en 2010.

^(**) La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises).

Le Groupe surveille en permanence les événements qui touchent ses emprunteurs et ses garants, en particulier les banques. Plus précisément, le Groupe vérifie au cas par cas ses droits contractuels en cas de dégradation des notes de crédit et recherche les mesures appropriées d'atténuation de ce risque. De même, il suit étroitement le renouvellement des garanties bancaires dont ses prêts sont assortis, s'assurant le cas échéant qu'elles sont remplacées ou que des mesures appropriées sont prises en temps voulu.

Les sociétés d'assurance financière, qui assurent 4 464 millions d'EUR de prêts du Groupe (2009 : 5 127 millions d'EUR), ont subi des rétrogradations importantes. Étant donné que, par nature, les rehaussements de crédit concernés ne sont pas assortis de clauses d'exigibilité anticipée, le Groupe a pour politique de demander que les emprunteurs présentent dès le départ une qualité de crédit acceptable. L'affaiblissement de la qualité de crédit des sociétés d'assurance financière a amené le Groupe à renforcer le suivi direct des emprunteurs concernés et des projets sous-jacents. En 2009, au vu des mauvais résultats de l'emprunteur sous-jacent, une opération de financement sur projet a été inscrite sur la liste des opérations à surveiller. Pour le reste de l'encours garanti par des sociétés d'assurance financière, les résultats des opérations sont conformes aux attentes. La Banque continuera à surveiller étroitement ce portefeuille.

À titre de réponse immédiate aux événements survenus sur les marchés financiers depuis septembre 2008, le Groupe a pris des mesures pour renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques. Il a ainsi créé une équipe inter-directions

de suivi des risques, dont la mission est de favoriser les échanges d'informations entre services et de proposer des procédures de notification et de gestion opérationnelle à mettre en œuvre rapidement si nécessaire en période de crise financière.

Compte tenu de ce qui précède et des clauses contractuelles protégeant le Groupe, qui, si elles sont enfreintes, permettent à ce dernier de négocier un dédommagement, aucune provision pour dépréciation collective n'avait été nécessaire au 31 décembre 2010.

Le tableau ci-dessous présente les montants relatifs aux prêts assortis d'un risque de crédit souverain accordés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne au titre des Mécanismes ou en partage des risques :

Pays	2010 (en millions d'euros)			2009 (en millions d'euros)		
	En tant qu'emprunteur		En tant que garant	En tant qu'emprunteur		En tant que garant
	Montants décaissés	Montants non décaissés		Montants décaissés	Montants non décaissés	
Grèce	6 703	1 740	5 768	6 259	240	5 362
Pologne	5 614	1 502	7 978	4 968	255	6 604
Hongrie	3 770	1 168	1 567	3 430	1 136	1 249
Rép. tchèque	2 695	816	466	2 179	789	505
Espagne	1 247	0	14 856	1 345	0	13 583
Italie	1 265	0	3 832	1 269	0	3 778
Lituanie	1 029	112	0	694	452	0
Roumanie	784	2 077	324	636	2 210	320
Portugal	499	0	7 205	0	0	6 627
Chypre	473	280	723	493	120	544
Finlande	457	0	1 169	537	0	1 278
Lettonie	400	525	221	383	595	125
Estonie	165	385	75	165	385	0
Slovaquie	170	1 300	0	168	0	0
Bulgarie	110	985	0	30	1 062	0
Slovénie	43	0	2 050	47	0	1 534
Allemagne	0	0	1 877	0	0	1 906
Royaume-Uni	0	0	1 652	0	0	1 861
France	0	0	937	0	0	976
Belgique	0	0	881	0	0	1 020
Suède	0	0	844	0	0	42
Irlande	0	0	689	0	0	691
Danemark	0	0	560	0	0	808
Malte	0	0	291	0	0	190
Luxembourg	0	0	171	0	0	175
Autriche	0	0	35	0	0	43
Pays-Bas	0	0	30	0	0	30
Pays hors UE	741	1 363	1 761	575	749	1 327
TOTAL	26 165	12 253	55 962	23 178	7 993	50 578

En outre, comme exposé à la Note S.2.3.2, les prêts à l'extérieur de l'Union européenne (à l'exception des prêts au titre des Mécanismes) bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget de l'UE ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Le montant nominal des prêts relevant de cette catégorie et signés au 31 décembre 2010 est de 38 033 millions d'EUR (2009 : 34 135 millions d'EUR). Sur ces 38 033 millions d'EUR, 35 758 millions (2009 : 32 340 millions d'EUR) ont été garantis par l'Union européenne et 2 275 millions par les États membres (2009 : 1 795 millions d'EUR).

S.2.3.3.2. Concentration des risques au titre de l'exposition maximum au risque de crédit sur prêts

Le portefeuille de prêts du Groupe peut être ventilé entre les zones géographiques suivantes (sur la base du pays de l'emprunteur) :

(en millions d'euros)	2010		2009	
	Encours signés	Encours pondérés ⁽⁴⁾	Encours signés	Encours pondérés ⁽⁴⁾
UE ⁽¹⁾	401 751	166 667	361 964	149 504
dont :				
- Allemagne	54 842	17 756	52 644	17 130
- Espagne	65 437	18 890	60 541	16 839
- Italie	52 710	29 979	47 879	25 952
- France	40 788	19 342	38 702	18 674
- Royaume-Uni	29 981	22 482	27 506	20 994
PAYS DITS DE L'ÉLARGISSEMENT ⁽²⁾	7 273	1 825	5 731	1 881
PAYS PARTENAIRES ⁽³⁾	7 443	3 985	5 647	3 251
TOTAL	416 467	172 477	373 342	154 636

⁽¹⁾ Y compris les prêts hors UE approuvés par le Conseil des gouverneurs en vertu de l'article 18 des statuts de la Banque, ainsi que les prêts accordés dans les pays de l'AELE.

⁽²⁾ À la fin de 2009, les pays dits de l'élargissement étaient l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Serbie, le Monténégro, la Turquie et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine.

⁽³⁾ Les prêts dans les pays partenaires recouvrent les prêts accordés au titre du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, du Mécanisme préadhésion et de l'Instrument de financement avec partage des risques.

⁽⁴⁾ La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises).

Un aspect crucial de la gestion des risques consiste à assurer une diversification adéquate des encours de crédit. Le Groupe surveille ses encours globaux par secteur (voir le tableau ci-après), en accordant une attention particulière à ceux qui concernent des secteurs cycliques, irréguliers ou en pleine mutation.

L'analyse sectorielle du portefeuille des prêts du Groupe (sur la base du secteur de l'emprunteur) se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2010		2009	
	Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾	Encours signés	Encours pondérés ⁽¹⁾
Énergie	38 974	28 621	32 716	24 701
Transports	46 799	17 362	43 979	15 068
Télécommunications	7 741	6 035	1 105	752
Eau et assainissement	12 477	6 852	11 967	6 751
Infrastructures diverses	3 925	1 776	3 599	1 553
Agriculture, foresterie et pêche	66	34	72	36
Industrie	27 593	21 068	22 640	18 301
Services ⁽²⁾	273 961	89 430	252 538	86 004
Santé et éducation	4 931	1 299	4 726	1 470
TOTAL	416 467	172 477	373 342	154 636

⁽¹⁾ La pondération en fonction des risques est un pourcentage (de 0 à 100 %) appliqué à l'encours nominal des prêts et autres créances (dépôts, dérivés et titres). Elle dépend du risque de crédit perçu, en fonction du type de créance et de la nature du principal débiteur ou garant. Les principales catégories de pondération sont les suivantes : 0 % (États membres, Länder allemands et autrichiens), 20 % (institutions publiques), 50 % (banques) et 100 % (entreprises).

⁽²⁾ Le poste Services comprend les encours sur le secteur bancaire. Au 31 décembre 2010, le montant total de l'exposition directe à des contreparties du secteur bancaire s'élevait à 135 244 millions d'EUR (2009 : 127 213 millions d'EUR), soit 52 510 millions d'EUR en valeur pondérée en fonction des risques (2009 : 50 844 millions d'EUR). Les encours sur les contreparties bancaires sont soumis à des limites approuvées par le Comité de direction. Dans certains cas spécifiques, les limites en vigueur ont été temporairement suspendues, durcies ou supprimées. Le Groupe surveille systématiquement et quotidiennement les informations disponibles sur ses contreparties, et en particulier l'évolution de leur note externe. Outre les encours de prêt traditionnels, un encours de 61 931 millions d'EUR de garanties reçues d'institutions financières était enregistré au 31 décembre 2010 (2009 : 60 075 millions d'EUR), dont 4 464 millions d'EUR d'encours sur des sociétés d'assurance financière (2009 : 5 127 millions d'EUR).

Le principe de diversification des risques est au cœur de l'application de pratiques bancaires saines. Le Groupe limite le montant maximum pouvant être prêté à un seul emprunteur, groupe d'emprunteurs ou secteur. Il suit par ailleurs l'évolution de la concentration des risques de crédit en utilisant le concept de la valeur à risque (VaR). Pour cela, le Groupe recourt à un outil d'évaluation du risque de portefeuille engendré par les variations de la valeur des créances sous l'effet des variations de la qualité de crédit des débiteurs. La méthode consiste en particulier à évaluer le risque globalement à l'échelle du portefeuille et à prendre en compte la corrélation entre les variations de qualité de crédit sur l'ensemble des débiteurs. Cela permet de déterminer directement les avantages résultant de la diversification du portefeuille ou de déceler d'éventuelles surconcentrations au sein de ce portefeuille.

Le tableau ci-après montre les indicateurs de concentration utilisés par le Groupe au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

Fin de période	2010	2009
Grands encours du Groupe en valeur nominale et après pondération en fonction des risques ^(*)		
Encours nominaux (en % du portefeuille de prêts du Groupe)		
– les trois premiers	5,8 %	6,4 %
– les cinq premiers	8,8 %	9,5 %
– les dix premiers	14,4 %	15,5 %
Nombre d'encours (en % des fonds propres du Groupe)		
– plus de 10 %	10	11
– plus de 15 %	4	4
– plus de 20 %	2	2
Nombre d'encours sur prêts SURU représentant plus de 5 % des fonds propres du Groupe ^(**)		
	2	2
Total des grands encours pondérés (en % des fonds propres du Groupe) ^(***)		
	112 %	90 %

^(*) Y compris également la valeur de marché nette des opérations de trésorerie.

^(**) L'expression « prêt à signature unique et risque unique » (ou, plus brièvement, « prêt non garanti » ou « prêt SURU ») désigne une opération de prêt pour laquelle le Groupe, quel que soit le nombre de signatures fournies, n'a aucune véritable possibilité de recours à une tierce partie indépendante ou à d'autres formes de sûreté autonome.

^(***) Le Groupe qualifie de « grand encours individuel » un encours consolidé sur l'ensemble d'un groupe qui, pondéré en fonction des risques, est égal ou supérieur à 5 % des fonds propres du Groupe BEI. Cette définition s'applique à tout encours sur un emprunteur ou un garant, à l'exclusion des prêts aux États membres et des prêts intégralement couverts par la garantie explicite d'un État membre ou garantis par des obligations émises par un État membre.

5.2.3.4. Sûretés réelles sur prêts

Outre les garanties reçues au titre de ses prêts telles que présentées dans la Note 5.2.3.3, le Groupe utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné. Au 31 décembre 2010, le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 18 004 millions d'EUR (2009 : 15 175 millions d'EUR).

La juste valeur du portefeuille des sûretés reçues par le Groupe en vertu de contrats de nantissement et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 1 804 millions d'EUR (2009 : 1 729 millions d'EUR). Aucune de ces sûretés n'a été vendue ni redonnée en garantie à des tierces parties.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des sûretés réelles reçues en nantissement pour les prêts décaissés.

En millions d'euros	Encours brut	Sûreté réelle détenue				Encours net
		Obligations	Instr. de capitaux propres	Liquidités	Total	
1. Sur prêts dépréciés individuellement	381	-	-	-	-	381 ⁽¹⁾
2. Sur prêts dépréciés collectivement	-	-	-	-	-	-
3. Sur prêts en souffrance mais non dépréciés	10	-	-	-	-	10
4. Sur prêts ni en souffrance ni dépréciés	270 360	15 004	208	366	15 578	254 782
5. Sur prêts désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	87 427	2 232	-	194	2 426	85 001
TOTAL 2010	358 178	17 236	208	560	18 004	340 174
TOTAL 2009	320 668	14 649	188	338	15 175	305 493

⁽¹⁾ La valeur comptable des prêts dépréciés individuellement s'élève à 381 millions d'EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 495 millions d'EUR). Ces prêts dépréciés ont été comptabilisés pour un montant de 87,1 millions d'EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 106 millions d'EUR). Le Groupe a par ailleurs reçu, de la part des contreparties à ces opérations, des sûretés supplémentaires sous la forme de reconnaissances de dette couvrant le solde de l'encours.

S.2.3.5 Arriérés sur prêts

La détection, le suivi et le signalement des arriérés sur prêts se font selon les procédures définies dans les lignes directrices pour le suivi des retards de paiement.

Prêts dans l'Union européenne et prêts hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres

Les prêts pour des projets situés dans l'Union européenne et pour des projets hors UE non couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres bénéficient pour leur plus grande part de garanties d'institutions publiques, de banques « zone A » et de grandes entreprises. Au 31 décembre 2010, la portion non garantie de ces prêts s'élevait à 157 108 millions d'EUR (2009 : 134 616 millions d'EUR).

Au 31 décembre 2010, les arriérés de plus de 30 jours sur les prêts accordés à l'intérieur de l'Union européenne ou à l'extérieur de l'Union sans la garantie du

budget de l'UE ou des États membres se montaient à 0,7 million d'EUR (2009 : 0 EUR).

Prêts accordés pour des projets hors de l'Union européenne et couverts par la garantie du budget de l'UE ou des États membres

Il s'agit des prêts pour des projets réalisés hors de l'Union européenne au titre des mandats confiés à la Banque par le Conseil, et garantis par l'UE, par les États membres ou sur la base du partage des risques. Dès lors qu'un remboursement est en retard de plus de 90 jours, il est fait appel au garant de premier ressort (s'il y en a un). Lorsque le retard atteint 150 jours à compter de l'échéance originale (et, dans tous les cas, avant l'échéance suivante), la Banque fait officiellement appel à la caution des États membres ou de l'UE. Chaque échéance non respectée donne lieu à un appel de garantie séparé.

Le tableau ci-dessous présente les arriérés de remboursement sur ces prêts (en milliers d'euros).

	Remboursements en retard de 30 à 90 jours	Remboursements en retard de plus de 90 jours	Remboursements en retard de plus de 150 jours ayant fait l'objet d'un appel puis d'un paiement de la garantie des États membres ou de l'UE	Total
31.12.2010	210	2 450	103 834	106 494
31.12.2009	1 897	12 278	93 830	108 005

S.2.3.6. Prêts titrisés et substituts de prêt

S'agissant de l'exposition du Groupe aux prêts titrisés et aux substituts de prêt, ce portefeuille est constitué d'obligations sécurisées et de titres adossés à des actifs (TAA). Les obligations sécurisées offrent à l'émetteur un recours intégral, tandis que les TAA sont émis par des structures ad hoc qui détiennent les actifs sous-jacents. Certaines de ces transactions sont structurées : des clauses relatives au crédit ou au projet ont été ajoutées pour offrir un recours supplémentaire.

Au 31 décembre 2010, les prêts titrisés et les substituts de prêt se montaient à 18 514 millions d'EUR (2009 : 18 659 millions d'EUR). Ce montant comprend les substituts de prêt inclus dans le portefeuille de titres (Note B.2), à hauteur de 9 555 millions d'EUR (2009 : 8 221 millions d'EUR), et les prêts titrisés inclus dans les prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle (Note D), à hauteur de 8 959 millions d'EUR (2009 : 10 438 millions d'EUR).

Le tableau suivant résume la répartition du portefeuille de prêts titrisés et de substituts de prêt par catégorie d'actifs (les encours de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) concernent surtout des crédits au logement).

Prêts titrisés	Catégorie d'actifs	TOTAL 31.12.2010 (en millions d'euros)	TOTAL 31.12.2009 (en millions d'euros)
Titres adossés à des actifs	Droits de paiement diversifiés	617	473
Titres adossés à des actifs	Titres adossés à des créances hypothécaires	1 988	2 818
Titres adossés à des actifs	Crédits PME	3 259	3 651
Obligations sécurisées	Titres adossés à des créances hypothécaires	10 855	10 705
Obligations sécurisées	Secteur public	1 784	999
Obligations du secteur public structurées	Secteur public	11	13
TOTAL		18 514	18 659

Alors que, pour les obligations sécurisées, la majeure partie des actifs sont couverts par des hypothèques immobilières, la plupart des TAA le sont par des crédits aux PME.

Outre les deux transactions sur droits de paiement diversifiés (DPR) conclues avec des promoteurs turcs pour un montant de 617 millions d'EUR (2009 : 473 millions d'EUR), tous les promoteurs figurant dans le portefeuille de substituts de prêt sont domiciliés dans l'Union européenne, notamment en Espagne (67 %), en Italie (16 %) et au Portugal (5 %).

La plupart des prêts titrisés du Groupe bénéficient de la note AAA auprès d'au moins une des trois grandes agences de notation, à l'exception de 23 opérations (13,7 % du portefeuille en valeur nominale) notées AA (pour un encours de 1 362 millions d'EUR), A (548 millions d'EUR) et BBB (617 millions d'EUR), cette dernière catégorie correspondant à des transactions conclues avec des promoteurs en Turquie et en Pologne.

Les transactions sur prêts titrisés et substituts de prêt réalisées par le Groupe affichent jusqu'ici de bons résultats, en particulier si l'on considère l'environnement de marché qui prévaut actuellement. Cela s'explique surtout par le cadre hautement réglementé qui régit ces transactions, à savoir, pour les obligations sécurisées, l'exigence d'être assorties de la note la plus élevée attribuée par les agences de notation et, pour les TAA, par les dispositifs de rehaussement de crédit qui leur sont intégrés, et enfin par la sélection de structures et de catégories d'actifs saines.

S'agissant du portefeuille de prêts titrisés et de substituts de prêt, quatre opérations ont vu leur note abaissée par au moins une des agences de notation en 2010 ; ces opérations représentent un montant total de 473 millions d'EUR. Dans une de ces décisions d'abaissement, la note est passée à AA, dans deux autres elle a été ramenée à A et dans trois autres à BBB. Concernant les obligations sécurisées, huit programmes d'émission d'un montant total de 3 417 millions d'EUR ont vu leur note

dégradée par une des agences de notation en 2010. Pour six de ces programmes, la décision a consisté à abaisser la note de AAA à AA (même si deux ont parallèlement vu leur note relevée à AA par une autre agence) et pour les deux autres, la note a été ramenée de AA à A.

Les dispositifs d'atténuation des risques de crédit intégrés dans les transactions ainsi que les obligations en la matière imposées par la législation et par les agences de notation sont les premiers remèdes appliqués en cas d'événement de crédit concernant l'émetteur. Comme mentionné précédemment, certaines transactions sur TAA sont assorties de clauses relatives au crédit et au projet qui offrent une deuxième possibilité de sortie. D'une manière générale, la qualité de crédit du portefeuille de prêts titrisés et de substituts de prêt du Groupe demeure satisfaisante et aucune opération de titrisation ni de substitut de prêt ne figure sur la Liste des opérations à surveiller.

S.2.4. Risque de crédit sur transactions de trésorerie

S.2.4.1. Mesure du risque de crédit sur transactions de trésorerie

Les placements de trésorerie sont répartis en trois catégories : i) les actifs de trésorerie monétaire, dont le principal objectif est de maintenir la liquidité ; ii) les portefeuilles obligataires opérationnels, qui constituent la deuxième ligne de liquidité ; enfin, iii) un portefeuille d'investissement composé d'obligations d'émetteurs souverains de l'UE. La décision de liquider progressivement le portefeuille d'investissement a été prise en septembre 2006 par le Comité de direction (Note A.4.7.2.).

La politique en matière de risques de crédit appliquée aux transactions de trésorerie est régie par les limites de crédit qui ont été fixées pour les contreparties des transactions monétaires et obligataires et des opérations sur dérivés à court terme. L'encours pondéré pour chaque contrepartie ne doit pas dépasser la limite autorisée.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition au risque de crédit des différents portefeuilles de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

Exposition au risque de crédit au 31.12.2010 en valeur comptable (en millions d'euros)						
	Note externe					Total
	A-1+/P-1	< A ou non noté	A	AA	Aaa	
Portefeuille A1 à échéance maximum de 3 mois	10	4 126	20 584	11 973	41	36 734
<i>Dépôts</i>	0	96	4 339	1 786	16	6 237
<i>Prises en pension (Reverse repos) tripartites</i>	0	2 635	14 037	8 743	0	25 415
<i>Obligations à intérêts précomptés, obligations</i>	10	1 395	2 208	1 444	25	5 082
Portefeuille A2 à échéance maximum de 18 mois	56	706	391	926	136	2 215
Total des actifs de trésorerie monétaire	66	4 832	20 975	12 899	177	38 949
Répartition	0 %	13 %	54 %	33 %	0 %	100 %
Portefeuille B1	0	224	41	396	352	1 013
Portefeuille B2	0	0	0	0	0	0
Portefeuille B3	0	73	21	175	363	632
Portefeuille B4	0	5	0	352	724	1 081
FEI – portefeuille disponible à la vente (AFS)	0	164	60	215	178	617
Total des portefeuilles obligataires opérationnels	0	466	122	1 138	1 617	3 343
Répartition	0 %	14 %	4 %	34 %	48 %	100 %
Portefeuille d'investissement	0	236	201	594	638	1 669
Répartition	0 %	14 %	12 %	36 %	38 %	100 %
Substituts de prêt	472	94	1 233	1 481	6 275	9 555
Répartition	5 %	1 %	13 %	15 %	66 %	100 %
Total des fonds de trésorerie	538	5 628	22 531	16 112	8 707	53 516
Répartition	1 %	11 %	42 %	30 %	16 %	100 %

Exposition au risque de crédit au 31.12.2009 en valeur comptable
(en millions d'euros)

	Note externe					Total
	A-1+/P-1	< A ou non noté	A	AA	Aaa	
Portefeuille A1 à échéance maximum de 3 mois	165	551	15 493	9 502	1 159	26 870
<i>Dépôts</i>	0	117	5 085	3 338	548	9 138
<i>Prises en pension tripartites</i>	0	334	7 628	2 137	0	10 099
<i>Obligations à intérêts précomptés, obligations</i>	165	100	2 780	3 977	611	7 633
Portefeuille A2 à échéance maximum de 18 mois	0	349	484	587	385	1 805
Total des actifs de trésorerie monétaire	165	900	15 977	10 089	1 544	28 675
Répartition	1 %	3 %	56 %	35 %	5 %	100 %
Portefeuille B1	0	134	84	441	478	1 137
Portefeuille B2	0	0	0	99	25	124
Portefeuille B3	0	50	15	101	402	568
Portefeuille B4	0	0	0	234	266	500
FEI – portefeuille disponible à la vente (AFS)	0	70	19	163	278	530
Total des portefeuilles obligataires opérationnels	0	254	118	1 038	1 449	2 859
Répartition	0 %	9 %	4 %	36 %	51 %	100 %
Portefeuille d'investissement	0	232	111	608	993	1 944
Répartition	0 %	12 %	6 %	31 %	51 %	100 %
Substituts de prêt	0	687	328	313	6 893	8 221
Répartition	0 %	8 %	4 %	4 %	84 %	100 %
Total des fonds de trésorerie	165	2 073	16 534	12 048	10 879	41 699
Répartition	0 %	5 %	40 %	29 %	26 %	100 %

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille de titres, billets de trésorerie, comptes à terme, etc.) est géré rigoureusement au travers du choix de contreparties et d'émetteurs de premier ordre.

La direction a défini des limites régissant la structure des portefeuilles de titres et les encours des instruments de trésorerie, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction Gestion des risques).

Au 31 décembre 2010, l'encours des ressources de trésorerie du Groupe s'élevait à 53,2 milliards d'EUR (2009 : 41,6 milliards d'EUR), répartis entre différents portefeuilles et investis dans des produits diversifiés (dépôts, titres et produits dérivés ou structurés).

Au 31 décembre 2010, les instruments de crédit structurés représentent un encours de 0,12 milliard d'EUR (2009 : 0,3 milliard d'EUR). Les produits détenus dans le portefeuille à court terme (0,01 milliard d'EUR dans le portefeuille A1) sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,

tandis que les autres sont enregistrés au bilan de la Banque à leur valeur de marché et comme étant disponibles à la vente. La qualité du portefeuille de TAA et de titres adossés à des créances immobilières (TACI) reste stable et aucune défaillance de la part des émetteurs n'est à signaler.

Hors portefeuille d'investissement (ses instruments sont détenus jusqu'à leur échéance et il est en cours de liquidation), les avoirs à long terme détenus au 31 décembre 2010 représentent 4,9 milliards d'EUR (2009 : 4,2 milliards d'EUR), dont 2,7 % issus d'opérations de titrisation.

Le Groupe a un portefeuille de billets de trésorerie adossés à des actifs, tous notés A-1+/P-1. Au 31 décembre 2010, l'encours correspondant était de 0,01 milliard d'EUR (2009 : 0,2 milliard d'EUR).

S.2.4.2. Sûretés réelles sur opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension (reverse repos) tripartites, qui représentent un solde de 25 415 millions d'EUR (2009 : 10 099 millions d'EUR).

Régies par des lignes directrices spécifiques découlant de l'accord tripartite, elles sont soumises à des critères d'acceptabilité de la sûreté et de valorisation. Les positions sont intégralement couvertes, avec appels de marges quotidiens. La valeur de marché du portefeuille de sûretés est sous surveillance et des sûretés complémentaires sont exigées si nécessaire, en fonction des dispositions des accords sous-jacents.

Des accords de compensation globale sont également conclus avec les contreparties.

Dans le cadre des accords tripartites, le Groupe reçoit des titres qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. Au 31 décembre 2010, la juste valeur des titres acceptés dans ce contexte est de 25 535 millions d'EUR (2009 : 10 470 millions d'EUR). Aucun de ces titres n'a été vendu ni redonné en garantie à des tierces parties en 2010 et en 2009. Pendant ces deux exercices, le Groupe n'a fait jouer aucune des sûretés susmentionnées.

S.2.4.3. Activité de prêt de titres

La valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des opérations de prêt de titres se montait à 696 millions d'EUR à la fin de 2010 (2009 : 507 millions d'EUR). Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust Global Investment, et le risque qu'elles présentent est entièrement couvert par des sûretés, avec appels de marge quotidiens.

Dans le cadre de la convention de prêt de titres, le Groupe reçoit des titres qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. Au 31 décembre 2010, la juste valeur du portefeuille de titres acceptés dans ce contexte est de 699 millions d'EUR (2009 : 539 millions d'EUR). Aucun de ces titres n'a été vendu ni redonné en garantie à des tierces parties en 2010 et en 2009.

S.2.5. Risque de crédit sur dérivés

S.2.5.1. Politique en matière de risque de crédit sur dérivés

La politique en matière de risques applicable aux opérations sur produits dérivés se fonde sur la définition de critères d'admissibilité et de limites liées à la notation des contreparties intervenant dans les contrats d'échange. Afin de réduire les risques sur ces encours, le Groupe signe des annexes de remise en garantie avec la plupart de ses contreparties intervenant dans des contrats d'échange et reçoit des sûretés lorsque les encours dépassent certaines limites contractuelles.

Le risque de crédit sur dérivés est la perte que le Groupe subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

Cadre contractuel :

Au plan contractuel, toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies par les conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les annexes de remise en garantie, qui spécifient les conditions de constitution de sûretés. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

Sélection des contreparties :

La note minimale de départ est fixée à A1, mais certaines contreparties notées A2/A3 peuvent aussi être admises exceptionnellement, si l'encours sur la contrepartie concernée est entièrement couvert par des sûretés réelles et assorti, de surcroît, d'un collatéral indépendant pour un montant spécifié dans l'annexe de remise en garantie. La Banque a le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

Constitution de sûretés :

- D'une manière générale, le risque de crédit sur les contrats d'échange est réduit du fait que les positions sont couvertes par des liquidités et des obligations de premier rang dès lors qu'elles excèdent les limites définies.
- Les transactions très complexes et non liquides peuvent nécessiter la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré.
- Le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés reçues, d'autre part, font l'objet d'une surveillance et d'une valorisation quotidiennes qui peuvent ensuite donner lieu à un appel de sûreté complémentaire ou à une levée de sûreté.

Le montant des sûretés requises est fonction de l'évaluation de la qualité de crédit de la contrepartie. Des principes directeurs régissent les critères d'acceptabilité des sûretés et de valorisation.

Dans le cadre des conventions ISDA, le Groupe a reçu des titres et des liquidités qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie. En 2009 et en 2010, le Groupe n'a fait jouer ni redonné en garantie aucune de ces sûretés. Au 31 décembre 2010, la juste valeur des titres acceptés dans ce contexte était de 20 334 millions d'EUR (2009 : 8 557 millions d'EUR), ventilés comme suit :

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'EUR)				
Note Moody's ou équivalent	Obligations		Liquidités	Total 2010
	État	Agence		
Aaa	5 417	58	0	5 475
De Aa1 à Aa3	7 320	0	0	7 320
A1	1 142	0	0	1 142
Inférieure à A1	857	0	0	857
Pas de note	0	0	5 540	5 540
Total 2010	14 736	58	5 540	20 334

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'EUR)				
Note Moody's ou équivalent	Obligations		Liquidités	Total 2009
	État	Agence		
Aaa	2 219	0	0	2 219
De Aa1 à Aa3	1 331	0	0	1 331
A1	0	0	0	0
Inférieure à A1	1 267	0	0	1 267
Pas de note	0	0	3 740	3 740
Total 2009	4 817	0	3 740	8 557

5.2.5.2. Évaluation du risque de crédit sur dérivés

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, taux de change, etc.), et ne correspond généralement qu'à une petite partie de la valeur notionnelle du produit.

La BEI mesure son exposition au risque de crédit liée aux contrats d'échange et aux produits dérivés en utilisant, d'une part, la valeur de marché nette et l'exposition potentielle future pour les besoins de l'information comptable et du suivi des limites d'encours et, d'autre part, l'équivalent risque de crédit au sens de la BRI pour les besoins de la dotation en capital, conformément aux recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

La BEI détermine la valeur de marché nette, qui est la valeur de marché, ou « juste valeur », positive du portefeuille d'opérations relevant d'un ensemble de compensation, nette des sûretés. C'est le montant qui serait perdu en cas de défaillance de la contrepartie, après utilisation de la sûreté reçue et dans l'hypothèse où la valeur des opérations concernées est irrécupérable et où la contrepartie est immédiatement remplacée pour toutes les opérations. Au 31 décembre 2010, la valeur de marché nette s'établissait à 721 millions d'EUR (2009 : 600 millions d'EUR).

La BEI calcule également l'exposition potentielle future, qui est l'augmentation possible de l'exposition au titre d'un ensemble de compensation sur la période de marge à risque, dont la durée est comprise entre dix et vingt jours, selon le portefeuille d'opérations. La Banque mesure l'exposition potentielle future sur la base d'un niveau de confiance de 90 % et de paramètres de marchés très tendus de façon à aboutir à des estimations prudentes. Cette pratique est conforme aux recommandations des régulateurs visant à prendre en considération les conditions qui prévaudront en cas de défaillance d'un acteur important du marché. Au 31 décembre 2010, l'exposition potentielle future nette s'établissait à 9 453 millions d'EUR (2009 : 8 900 millions d'EUR).

Limites :

Le système de limites en vigueur pour les banques couvre deux types d'exposition, la valeur de marché nette et l'exposition potentielle future.

La valeur de marché nette est mesurée par la VAN du portefeuille de swaps, déduction faite du montant des sûretés reçues. Elle est fonction de la note de la contrepartie et limitée par un seuil (défini dans l'annexe de remise en garantie) au-delà duquel l'exposition déclenche la remise de sûretés à la BEI par la contrepartie.

La limite applicable à l'exposition potentielle future maximum acceptée pour chaque contrepartie est mesurée comme décrit ci-dessus, cette exposition étant réduite au moyen de sûretés complémentaires.

Le portefeuille de produits dérivés est quotidiennement évalué et comparé aux limites prévues.

Comme le montre le tableau ci-après, la majeure partie du portefeuille de produits dérivés concerne des contreparties notées A1 ou au-dessus.

Tranches de notation Note Moody's ou équivalent	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Exposition potentielle future (en millions d'euros)	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Aaa	3,0 %	2,5 %	0	10	307	161
De Aa1 à Aa3	59,7 %	60,7 %	715	589	6 543	6 406
A1	33,7 %	28,5 %	6	1	2 213	1 843
De A2 à A3	3,1 %	7,8 %	0	0	375	457
Inférieure à A3	0,5 %	0,5 %	0	0	15	33
Pas de note	0,0 %	0 %	0	0	0	0
Total	100,0 %	100,0 %	721	600	9 453	8 900

Le tableau ci-après montre les indicateurs de concentration utilisés par le Groupe au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

	2010	2009
Encours nominaux (en % du portefeuille de produits dérivés du Groupe)		
– les trois premiers	25,9 %	28,3 %
– les dix premiers	64,0 %	67,3 %
– les 25 premiers	91,9 %	93,9 %
Valeur de marché nette		
– les trois premiers	46,0 %	50,6 %
– les dix premiers	88,2 %	91,5 %
– les 25 premiers	100,0 %	100,0 %
Exposition potentielle future		
– les trois premiers	28,9 %	32,62 %
– les dix premiers	62,0 %	67,46 %
– les 25 premiers	90,2 %	93,49 %

Le tableau suivant présente les échéances des contrats d'échange de devises (sauf échanges de devises à court terme), réparties en fonction du montant notionnel et de la juste valeur du contrat.

Échanges de devises au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2010
Montant notionnel	17 659	73 247	34 650	14 920	140 476
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	731	1 811	2 128	1 633	6 303
Échanges de devises au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	15 369	54 520	23 418	15 211	108 518
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	- 1 344	- 2 158	- 765	467	- 3 800

^(*) Y compris la juste valeur des swaps de devises conclus à des fins de macrocouverture, soit -104 millions d'EUR au 31 décembre 2010 (2009 : 35 millions d'EUR).

Le tableau suivant présente les échéances des contrats d'échange de taux d'intérêt (y compris swaps sur défaillance de crédit), réparties en fonction du montant notionnel et de la juste valeur du contrat.

Échanges de taux d'intérêt au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2010
Montant notionnel	38 649	150 999	74 325	95 623	359 596
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	1 187	4 622	2 889	2 288	10 986

Échanges de taux d'intérêt au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	À plus de 10 ans	Total 2009
Montant notionnel	30 053	135 875	63 223	87 425	316 576
Juste valeur (valeur actualisée nette) ^(*)	764	4 862	2 006	1 914	9 546

^(*) Y compris la juste valeur des swaps de taux d'intérêt conclus à des fins de macrocouverture, soit -575 millions d'EUR au 31 décembre 2010 (2009 : -524 millions d'EUR).

Généralement, le Groupe ne conclut pas de contrats d'options au titre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans le cadre de sa stratégie de collecte de fonds à moindre coût sur les marchés financiers, il souscrit des contrats d'emprunt et des prêts dont la valeur dépend d'une série de taux (intérêts, change, inflation) ou d'indices boursiers, ou encore de la volatilité des taux d'intérêt. Ces emprunts structurés et ces prêts sont intégralement couverts par des contrats d'échange qui constituent une protection face au risque de marché correspondant. Tous les contrats d'option intégrés se négocient de gré à gré.

Le montant notionnel et la juste valeur des contrats d'échange structurés sont inclus dans les tableaux ci-avant lorsqu'un swap de devises est incorporé à ces instruments. On trouvera dans le tableau suivant le nombre, la valeur et le montant notionnel des swaps structurés.

	Options incorporées		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Nombre de transactions	365	395	6	6	325	363
Montant notionnel (en millions d'euros)	12 793	13 598	843	843	21 627	21 346
Valeur actualisée nette (en millions d'euros)	391	132	26	- 10	717	380

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur qui ressort des attentes du marché quant à ces montants futurs. Lorsqu'on ne dispose pas directement de données de marché, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation. D'une manière générale, le risque de crédit sur ces contrats d'échange est limité étant donné que ces contrats sont assortis de sûretés réelles faisant l'objet d'un suivi régulier.

Tous ces contrats d'option incorporés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Les transactions structurées se composent de divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, des indices boursiers et de la volatilité des taux d'intérêt.

L'encours au titre des contrats à terme normalisés d'une durée inférieure à un an représentait au 31 décembre 2010 un montant notionnel de 283 millions d'EUR (2009 : 335 millions d'EUR), pour une juste valeur nulle (2009 : 0,1 million d'EUR).

Au 31 décembre 2010, la Banque avait également en cours un contrat de swap sur défaillance de crédit d'un montant nominal de 193 millions d'EUR (2009 : 197 millions d'EUR), pour une juste valeur de 29,5 millions d'EUR (2009 : 1,6 million d'EUR).

S.2.5.3. Risque de crédit sur opérations de garantie et de titrisation

Le Groupe gère les risques de crédit associés aux opérations de garantie et de titrisation qu'il finance sur ses ressources propres dans le cadre d'une politique imposée par les statuts et par les lignes directrices en matière de risques de crédit. Les statuts limitent à 8,7 milliards d'EUR environ le montant des garanties que le Groupe peut accorder sur ses ressources propres. Les 3,0 milliards d'EUR d'exposition au risque comptabilisés à la fin de décembre 2010 (2009 : 3,2 milliards d'EUR) étaient donc bien en-deçà de cette limite statutaire.

Les lignes directrices en matière de risques de crédit visent à ce que le Groupe continue à diversifier son portefeuille de garanties, tant au niveau de la gamme de produits que de la couverture géographique, de l'encours par contrepartie, de l'encours par débiteur ou de la concentration par secteur. Elles définissent aussi les règles de la dotation en capital à partir de la notation de chaque encours.

Le risque de concentration est limité par la granularité du portefeuille : en général, les portefeuilles sous-jacents sont très diversifiés au regard de la concentration par débiteur, par secteur ou par région du monde. Face au risque de concentration, le Groupe applique des limites strictes (fondées sur la dotation en capital) pour chaque opération et au niveau du cédant (plafonds d'encours agrégé par cédant et par groupe de cédants).

Dans le contexte de ses opérations de garantie sur risques propres, le Groupe surveille le risque de crédit dès le départ, opération par opération, et adapte sa méthode d'analyse par modèle à la granularité et à l'homogénéité des portefeuilles sous-jacents. Les encours par secteur sont analysés opération par opération sous l'angle de leur incidence sur la note affectée par le Groupe à chaque opération ou tranche. Par exemple, en fonction du modèle financier utilisé pour analyser l'opération, les encours sectoriels, en tant que variables clés du modèle, peuvent se traduire directement par une corrélation implicite ou, indirectement, au travers de l'hypothèse retenue pour la volatilité du taux de défaillance.

De plus, la concentration des encours est analysée pour chaque contrat au moyen de mesures qualitatives telles que la situation actuelle et les prévisions pour les secteurs présentant une forte concentration au sein du portefeuille. Exceptionnellement, certaines opérations présentent un encours concentré sur un même (grand) secteur. Cette situation donne généralement lieu à un rehaussement de crédit accru (subordination, par exemple) au bénéfice du Groupe. Habituellement, les opérations « avec reconstitution » sont surveillées à l'aune des critères appliqués aux portefeuilles – niveau de concentration maximal par débiteur, pour les cinq premiers débiteurs et par secteur, par exemple. En outre, l'examen des encours sectoriels fait partie de l'analyse globale du portefeuille pratiquée par le Groupe.

Le risque de contrepartie est atténué par la qualité des contreparties du Groupe, qui sont généralement des acteurs de premier plan sur leur marché. Le Groupe effectue des visites de contrôle sur site pour vérifier la conformité avec les procédures et les processus pendant toute la durée de vie de l'opération. Régulièrement, le Groupe examine son portefeuille de garanties sous l'angle de divers scénarios de crise dans lesquels les hypothèses les plus pessimistes sont envisagées, afin de déterminer la capacité des fonds propres à absorber des chocs négatifs.

Au 31 décembre 2010, l'encours des garanties accordées par le Groupe au titre d'opérations de capital-risque s'élevait à 17 385 000 EUR (2009 : 17 385 000 EUR).

S.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité a trait à la capacité du Groupe à financer l'accroissement de ses actifs et à honorer ses obligations avec ponctualité sans subir de perte inacceptable. On distingue en outre le risque de liquidité de financement du risque de liquidité de marché.

Le risque de liquidité de financement désigne le risque d'incapacité pour le Groupe à refinancer ses postes d'actif et à remplir ses obligations de paiement avec ponctualité et en totalité à l'aide de ressources liquides immédiatement disponibles. Le risque de liquidité de financement peut avoir un impact sur le plan de la volatilité de la valeur économique des positions ou des produits de ces positions si le Groupe est confronté au risque potentiellement croissant d'avoir à honorer des paiements sans délai et par conséquent à emprunter à des conditions défavorables.

Le risque de liquidité de marché désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe au cas où celui-ci serait dans l'incapacité de compenser, dénouer ou réduire lesdites positions à un prix de marché raisonnable. Le Groupe pourrait en effet être contraint de liquider précocement des actifs à un prix défavorable alors qu'il serait préférable d'éviter de s'en départir dans ces conditions. Ce risque est fonction de la taille de la position par rapport à la liquidité de l'instrument qui doit faire l'objet d'une transaction, ainsi que de la dégradation potentielle des paramètres « disponibilité » et « efficacité » du marché.

S.3.1. Gestion du risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité de la Banque

Le risque de liquidité est géré avec prudence afin de permettre à la Banque de mener ses activités essentielles de façon régulière à un coût raisonnable. Le principal objectif de la politique en matière de risque de liquidité est que la Banque soit toujours en mesure de remplir ses obligations de paiement dans leur intégralité et avec ponctualité. Or,

contrairement aux banques commerciales, la BEI ne dispose pas de dépôts de clients et doit aller chercher sur les marchés des capitaux les fonds qu'elle prête à ses clients.

La Banque gère le calendrier de ses emprunts de façon à conserver le volant de liquidités qu'exige la prudence. La planification de la liquidité tient compte des besoins de la Banque en matière de service de la dette, des décaissements sur prêts et des flux de trésorerie issus du portefeuille de prêts. Elle tient également compte du montant assez important des prêts signés mais non déboursés, qui sont généralement décaissés à la demande des emprunteurs.

Pour la Banque, un autre outil de bonne gestion du risque de liquidité consiste à conserver un niveau suffisant de disponibilités à court terme et à bien étaler les échéances de ses placements pour les faire concorder avec ses besoins prévisionnels en liquidités. La politique de liquidité prévoit également un niveau-plancher pour la trésorerie. Le ratio de liquidité globale en fin d'exercice (objectif défini comme un pourcentage des flux financiers annuels prévisionnels nets) doit se situer à tout moment au-dessus de 25 % de la moyenne des flux financiers annuels nets prévus pour l'année suivante.

La Banque a mis en place un plan de secours en matière de liquidité qui spécifie les procédures décisionnelles appropriées et les responsabilités respectives. Ce plan de secours a été analysé par comparaison avec les principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité (« Principles for Sound Liquidity Risk Management and Supervision ») rédigés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en septembre 2008. Il est mis à jour ponctuellement et présenté chaque année au Comité de direction pour approbation.

Le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque a été renforcé en 2010 en fonction des meilleures pratiques bancaires. Des scénarios de crise adaptés au modèle spécifique de la BEI sont analysés régulièrement dans le cadre du suivi du risque de liquidité.

Gestion du risque de liquidité du Fonds

Le risque de liquidité du FEI est géré de manière à protéger la valeur du capital versé, à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements en matière de capital-investissement et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité du capital raisonnable sur les fonds investis en tenant dûment compte de l'objectif consistant à réduire les risques au minimum.

S.3.2. Évaluation du risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des passifs financiers du Groupe, classés par groupes d'échéances en fonction de la durée restant à courir entre la clôture du bilan consolidé et la date contractuelle d'échéance (sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés). Les passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie *Échéance non définie*. Les données présentées sont les flux de trésorerie non actualisés, y compris les coupons d'intérêt, et ne correspondent donc généralement pas à ceux du bilan.

Les flux de trésorerie du principal ainsi que les intérêts sont présentés dans la tranche de durée correspondant à leur première date contractuelle de paiement possible. Cela ne représente donc pas un scénario attendu mais plutôt un scénario théorique.

Les emprunts et les contrats d'échange associés sont parfois assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement avant l'échéance accordées aux contreparties des swaps de couverture et le Groupe a en outre le droit de rembourser les obligations concernées avant leur échéance. Dans ce cas, les flux de trésorerie sont présentés dans la tranche de durée correspondant à la première date de résiliation possible. Il s'agit toutefois d'une mesure de précaution étant donné que le Groupe n'est pas contractuellement tenu de rembourser par anticipation les titres assortis d'une telle option et que des scénarios réalistes montrent qu'il n'y aurait aucune raison de rembourser l'ensemble de ces titres à la première occasion possible.

Les sorties de fonds sur prêts engagés mais non décaissés sont représentées selon les principes de la méthode interne d'examen des scénarios de crise relatifs à la liquidité. En particulier, le montant maximal des prêts qui, dans des scénarios de crise grave, pourraient devoir être décaissés de façon anticipée est représenté dans la première tranche d'échéances.

Les flux de trésorerie nets sont représentés pour les contrats d'échange de taux d'intérêt et les contrats de garantie de taux d'intérêt. Les flux de trésorerie bruts sont représentés dans l'analyse des échéances des instruments dérivés de taux d'intérêt à règlement brut (essentiellement les swaps combinés de taux et de devises) et des instruments dérivés de taux de change tels que les contrats de change à terme de gré à gré et les swaps de change.

Profil d'échéance des passifs financiers non dérivés (en millions d'euros, au 31.12.2010)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Flux nominal brut	Valeur comptable
Dettes envers les clients et les établissements de crédit	8 244	60	0	0	0	8 304	8 304
Billets de trésorerie	12 078	2 000	0	0	0	14 078	14 066
Dettes représentées par des titres – Scénario première date de remboursement anticipé	14 470	50 026	194 749	181 643	0	440 888	366 520
Autres (garanties émises, engagements de souscription d'actions, etc.)	0	408	0	0	3 941	4 349	4 349
Sorties de fonds sur prêts, fonds d'investissement et substituts de prêt engagés mais non décaissés	12 116	0	0	0	78 895	91 011	
TOTAL	46 908	52 494	194 749	181 643	82 836	558 630	

Profil d'échéance des passifs financiers non dérivés (en millions d'euros, au 31.12.2009)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Échéance non définie	Flux nominal brut	Valeur comptable
Dettes envers les clients et les établissements de crédit	6 684	160	0	0	0	6 844	6 844
Billets de trésorerie	3 606	0	0	0	0	3 606	3 606
Dettes représentées par des titres – Scénario première date de remboursement anticipé	14 431	42 890	170 851	166 768	0	394 940	320 242
Autres (garanties émises, engagements de souscription d'actions, etc.)	0	389	0	0	4 746	5 135	5 135
Sorties de fonds sur prêts, fonds d'investissement et substituts de prêt engagés mais non décaissés	12 951	0	0	0	70 485	83 436	
TOTAL	37 672	43 439	170 851	166 768	75 231	493 961	

Profil d'échéance des passifs financiers dérivés (en millions d'euros, au 31.12.2010)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Flux nominal brut
Dérivés de taux d'intérêt à règlement net	481	4 112	5 687	1 687	11 967
Dérivés de taux d'intérêt à règlement brut – Entrées de fonds	6 739	19 403	85 431	53 606	165 179
Dérivés de taux d'intérêt à règlement brut – Sorties de fonds	- 5 359	- 17 134	- 81 719	- 50 404	- 154 616
Dérivés de change – Entrées de fonds	24 083	1 649	137	0	25 869
Dérivés de change – Sorties de fonds	- 24 088	- 1 681	- 141	0	- 25 910
TOTAL	1 856	6 349	9 395	4 889	22 489

Profil d'échéance des passifs financiers dérivés (en millions d'euros, au 31.12.2009)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Flux nominal brut
Dérivés de taux d'intérêt à règlement net	- 235	4 579	4 356	976	9 676
Dérivés de taux d'intérêt à règlement brut – Entrées de fonds	9 080	13 661	64 212	42 653	129 606
Dérivés de taux d'intérêt à règlement brut – Sorties de fonds	- 8 778	- 13 152	- 65 921	- 43 569	- 131 420
Dérivés de change – Entrées de fonds	11 588	99	118	0	11 805
Dérivés de change – Sorties de fonds	- 11 341	- 94	- 115	0	- 11 550
TOTAL	314	5 093	2 650	60	8 117

S.4. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur instruments financiers fluctue en raison de l'évolution de variables de marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou le prix des instruments de capitaux propres.

S.4.1. Gestion du risque de marché

Risque de marché pour la Banque :

De même que la politique en matière de risques de crédit préconise d'appliquer le principe des deux paires d'yeux aux activités de prêt de la Banque, la politique concernant les risques de marché stipule que la direction Gestion des risques doit donner un avis sur toutes les activités financières du Groupe qui induisent un risque de marché substantiel, et sur les transactions financières susceptibles de générer un risque de crédit, telles que les opérations de couverture de la trésorerie ou les opérations sur produits dérivés.

Les risques de marché sont identifiés, évalués, gérés et signalés conformément à un ensemble de politiques et de procédures réunies sous l'intitulé Lignes directrices de la politique en matière de risques financiers et de GAP, qui sont régulièrement actualisées. Les principes généraux qui sous-tendent ces politiques sont décrits ci-après.

La simulation de crise est une méthode largement utilisée pour analyser l'impact de scénarios possibles sur les résultats et sur la valeur économique des fonds propres de la Banque, en particulier lorsque l'analyse de l'historique des évolutions du marché n'apparaît pas suffisante pour évaluer les risques futurs. Ces scénarios peuvent concerner l'évolution des taux du marché (taux d'intérêt, taux de change, écarts de taux, prix des instruments de capitaux propres, etc.) ou les conditions de liquidité, ou encore les hypothèses les plus défavorables capables d'influer sur ces variables, telles que des changements macroéconomiques brutaux et préjudiciables, la défaillance simultanée de grands débiteurs, des pannes de système, etc.

La simulation de crise est effectuée régulièrement et les conséquences des modifications de la valeur économique de la Banque et du profil de recettes sont décrites dans le cadre de la procédure d'évaluation des risques de marché de la Banque.

Risque de marché pour le Fonds :

Le Fonds est exposé au risque de marché essentiellement au travers du risque de taux d'intérêt associé à ses positions en liquidités et équivalents et à ses investissements en titres de créance. Environ 80 % de ces actifs détenus sont assortis d'une duration moyenne allant

jusqu'à cinq ans, ce qui protège le Fonds contre une variation importante de ses revenus à long terme.

S.4.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe, due à des mouvements défavorables des rendements sur le marché ou de la structure par échéance des taux d'intérêt. L'exposition au risque de taux d'intérêt survient en cas d'asymétrie dans les caractéristiques (dates de révision des taux, date d'échéance) des différents instruments d'actif, de passif et de couverture.

Gestion du risque de taux d'intérêt pour le Groupe :

Pour évaluer et gérer ses risques de taux d'intérêt, le Groupe s'inspire des principes de base édictés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les principaux risques liés aux taux d'intérêt sont le risque de révision des taux, le risque de déformation de la courbe des taux, le risque de base et le risque de *spread*. Parmi ces risques, le risque de *spread* est particulièrement important pour le Groupe. Il désigne le risque que la valeur économique ou les produits des positions du Groupe se dégradent sous l'effet de l'évolution des écarts de taux dans l'activité de collecte de ressources ou de prêt du Groupe.

Le Groupe gère sa position structurelle globale de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille spécial. La majorité des indicateurs et des dispositifs de contrôle du risque financier en usage au sein du Groupe s'appliquent à ce portefeuille. Pour le reste des activités, les indicateurs et dispositifs de contrôle ne portent que sur les risques qui ne sont pas transmis à ce portefeuille via le système de prix de transfert et qui restent par conséquent cantonnés à l'activité dont ils relèvent – risque sur instruments de capitaux propres dans l'activité de capital-risque, risque de taux d'intérêt ou risque de crédit sur les portefeuilles de trésorerie gérés essentiellement à des fins d'accroissement des rendements.

S.4.2.1. Valeur à risque (VaR) des fonds propres du Groupe (perspective économique)

La politique de GAP du Groupe vise à conserver des flux de recettes équilibrés et durables ainsi qu'à limiter les variations de la valeur économique de la Banque. La préférence est clairement donnée au profil de recettes, l'objectif étant pour la Banque de financer sa croissance de manière autonome. Cet objectif global est atteint grâce à une méthode consistant à investir les fonds propres du Groupe à moyen et long terme en recherchant une duration moyenne située entre 4,5 et 5,5 ans.

En dehors de cet objectif de durée des fonds propres, les éléments du bilan de la Banque doivent présenter des caractéristiques de monnaies et de taux d'intérêt similaires. De faibles écarts sont toutefois autorisés pour des raisons opérationnelles. Les positions résiduelles nettes découlant des opérations en cours sont gérées à l'intérieur de limites prédéfinies afin de maintenir le risque de marché au minimum.

La direction Gestion des risques quantifie la VaR des fonds propres sur la base des facteurs de risque représentés par les taux d'intérêt et par les taux de change. Elle est mesurée pour les positions du Groupe sur la base d'un niveau de confiance de 99 % et sur un horizon à un jour. Au 31 décembre 2010, la VaR des fonds propres du Groupe s'élevait à 275 millions d'EUR (2009 : 188 millions d'EUR).

Le calcul de la VaR se fonde sur la méthode RiskMetrics, qui prend pour hypothèse une relation de dépendance linéaire entre les modifications de la valeur du portefeuille ou des positions et les facteurs de risque sous-jacents. Compte tenu de la nature des positions détenues par le Groupe, la Banque juge cette hypothèse appropriée pour mesurer son exposition au risque de taux d'intérêt. Les données relatives à la volatilité et aux corrélations sont calculées en interne sur la base d'un historique du marché. L'évolution de la VaR des fonds propres traduit la diminution globale de l'instabilité des facteurs de risque et non une évolution du profil de risque des positions de la BEI.

Plus généralement, la VaR n'a pas vocation à mesurer la perte la plus lourde pouvant survenir. C'est pourquoi il est nécessaire de la compléter par l'évaluation régulière de scénarios de crise. Au 31 décembre 2010, l'impact d'un déplacement parallèle de 200 points de base à la hausse des courbes de taux d'intérêt réduirait la valeur économique des fonds propres de 4,72 milliards d'EUR (2009 : 4,29 milliards d'EUR).

Parmi les instruments financiers qui composent le portefeuille de la Banque, certaines opérations (emprunts et contrats d'échange associés) peuvent faire l'objet d'un remboursement avant l'échéance.

Au niveau des flux de trésorerie, tous ces emprunts sont intégralement couverts par des contrats d'échange, de sorte qu'ils peuvent être considérés comme des obligations synthétiques à taux variable. L'incertitude peut provenir de l'échéance des positions qui ont pour indice de référence le Libor/Euribor, car elles peuvent faire l'objet d'un remboursement avant leur échéance finale.

Les tableaux ci-après récapitulent, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, les caractéristiques des éléments du portefeuille du Groupe qui sont assortis d'une possibilité de remboursement anticipé : montant nominal total, échéance naturelle moyenne et échéance attendue moyenne (toutes deux pondérées en fonction du montant nominal des transactions concernées), pour chaque monnaie d'emprunt et pour chaque grand facteur de risque.

Par monnaie d'emprunt (après échanges) :

31.12.2010	Monnaie à verser					Total
	CZK	EUR	GBP	PLN	USD	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 114	- 5 108	-18	- 23	- 5 616	- 10 879
Date moyenne d'échéance naturelle	14.12.2016	24.03.2025	06.01.2029	05.05.2026	28.02.2034	04.10.2029
Date moyenne d'échéance attendue	15.03.2011	03.10.2019	19.02.2024	18.08.2020	06.12.2026	18.05.2023

31.12.2009	Monnaie à verser					Total
	CZK	EUR	GBP	PLN	USD	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 108	- 6 976	- 14	- 21	- 5 793	- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.12.2016	16.01.2022	16.02.2020	05.05.2026	30.10.2032	05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	19.11.2012	13.03.2017	27.02.2017	11.09.2020	09.02.2025	18.09.2020

Par grand facteur de risque :

31.12.2010	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 4 041	- 5 962	- 876	- 10 879
Date moyenne d'échéance naturelle	23.12.2033	29.03.2027	18.06.2027	04.10.2029
Date moyenne d'échéance attendue	06.09.2029	07.11.2018	10.02.2025	18.05.2023

31.12.2009	Facteur de risque			Total
	Taux de change	Courbe des taux d'intérêt (niveau)	Courbe des taux d'intérêt (forme)	
Montant notionnel à verser en équivalent EUR (millions d'euros)	- 4 097	- 6 585	- 2 230	- 12 912
Date moyenne d'échéance naturelle	14.08.2033	07.12.2023	30.12.2022	05.11.2026
Date moyenne d'échéance attendue	25.08.2027	09.07.2017	02.06.2017	18.09.2020

5.4.2.2. Gestion du risque de taux d'intérêt pour le Groupe (dans une perspective de résultats)

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subiraient les revenus d'intérêts nets durant les 12 mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt. Cette exposition provient d'asymétries entre les périodes de révision des taux d'intérêt, les volumes et les taux des actifs et passifs, que le Groupe accepte dans les limites approuvées.

Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2010, les résultats enregistreraient une augmentation de 49,0 millions d'EUR (2009 : 68,8 millions d'EUR) si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base, et une diminution de 60,9 millions d'EUR (2009 : 72,0 millions d'EUR) si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

Le Groupe calcule le niveau de sensibilité à l'aide d'un logiciel spécifique qui simule les résultats opération par opération. La sensibilité des résultats se mesure selon la

méthode de la comptabilité d'engagement et dans l'hypothèse que, durant la période analysée, le Groupe réalise effectivement les nouvelles opérations de prêt prévues dans son Plan d'activité, maintient ses encours dans les limites approuvées et procède à des transactions monétaires pour couvrir ses besoins de ressources ou investir ses excédents de trésorerie. Les résultats comptables sont simulés chaque mois, dans l'hypothèse que tous les éléments à taux fixe sont assortis de leur taux contractuel et que tous les éléments à taux variable font l'objet de révisions des taux selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Les transactions monétaires destinées à couvrir des besoins de ressources ou à investir des excédents de trésorerie sont assorties de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché monétaire, selon le scénario de taux d'intérêt appliqué dans la simulation. Conformément à la pratique actuelle de la Banque, le modèle prend pour hypothèse que les résultats simulés ne sont pas distribués aux actionnaires, mais utilisés pour financer les activités de la Banque. Les

projections de coûts administratifs sont établies conformément aux prévisions du Plan d'activité de la Banque.

Le calcul de sensibilité du FEI tient compte d'une révision du coupon pour toutes les positions présentes dans le portefeuille de trésorerie du Fonds géré par le Groupe, opération par opération. On suppose que chaque actif à taux fixe est réinvesti à l'échéance dans un nouvel actif ayant, au dernier jour de l'exercice, la même durée de vie résiduelle que le précédent. Les positions en actifs à taux variable sont supposées faire l'objet d'une révision de taux chaque trimestre.

5.4.3. Risque de change (en millions d'euros)

Le risque de change désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou des produits des positions du Groupe résultant d'une évolution négative des taux de change.

Le Groupe est exposé au risque de change en cas d'asymétrie de monnaies entre ses éléments d'actif et de passif. Le risque de change comprend également l'effet de variations inattendues et défavorables de la valeur des flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations monétaires, notamment l'impact des variations de change sur les futures recettes d'intermédiation du Groupe.

Le Groupe a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes. Un programme de couverture du risque de change a été mis en place en 2004 pour protéger systématiquement les marges sur prêts futures connues, libellées en dollar É.-U. et en livre sterling, sur une période de trois ans.

5.4.3.1. Position de change

Monnaie (au 31.12.2010)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2010
ACTIF						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	254	0	0	0	0	254
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	5 457	0	0	0	0	5 457
Autres prêts et avances :						
- comptes courants	288	34	17	152	203	491
- divers	28 709	101	552	2 290	2 943	31 652
	28 997	135	569	2 442	3 146	32 143
Prêts et avances :						
- aux établissements de crédit	80 334	14 408	24 364	6 117	44 889	125 223
- à la clientèle	190 757	18 712	9 751	13 649	42 112	232 869
	271 091	33 120	34 115	19 766	87 001	358 092
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 097	635	1 267	1 408	3 310	16 407
Actions et autres titres à revenu variable	1 944	267	29	75	371	2 315
Actifs dérivés	28 624	828	758	1 143	2 729	31 353
Autres éléments de l'actif	459	2	6	34	42	501
Total de l'actif	349 923	34 987	36 744	24 868	96 599	446 522
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	5 682	0	28	93	121	5 803
Dettes envers la clientèle	2 452	0	32	17	49	2 501
Dettes représentées par des titres :						
- bons et obligations en circulation	156 462	53 106	101 313	45 689	200 108	356 570
- divers	10 493	503	3 803	9 217	13 523	24 016
	166 955	53 609	105 116	54 906	213 631	380 586
Passifs dérivés	131 366	- 18 629	- 68 480	- 30 159	- 117 268	14 098
Capital, réserves et résultat	41 172	0	0	0	0	41 172
Autres éléments du passif	2 346	5	8	3	16	2 362
Total du passif	349 973	34 985	36 704	24 860	96 549	446 522
Position nette	- 50	2	40	8	50	

Monnaie (au 31.12.2009)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2009
ACTIF						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	227	0	0	0	0	227
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales	4 162	0	0	0	0	4 162
Autres prêts et avances :						
- comptes courants	260	22	9	77	108	368
- divers	13 402	224	3 869	1 741	5 834	19 236
	13 662	246	3 878	1 818	5 942	19 604
Prêts et avances :						
- aux établissements de crédit	73 639	15 283	23 945	4 694	43 922	117 561
- à la clientèle	166 860	15 799	9 244	11 097	36 140	203 000
	240 499	31 082	33 189	15 791	80 062	320 561
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 871	928	1 233	1 269	3 430	18 301
Actions et autres titres à revenu variable	1 680	244	30	64	338	2 018
Actifs dérivés	20 868	0	0	0	0	20 868
Autres éléments de l'actif	106	76	270	114	460	566
Total de l'actif	296 075	32 576	38 600	19 056	90 232	386 307
PASSIF						
Dettes envers des établissements de crédit	4 243	0	177	61	238	4 481
Dettes envers la clientèle	2 178	81	0	104	185	2 363
Dettes représentées par des titres :						
- bons et obligations en circulation	141 292	51 759	75 787	35 141	162 687	303 979
- divers	10 235	665	3 602	5 367	9 634	19 869
	151 527	52 424	79 389	40 508	172 321	323 848
Passifs dérivés	97 537	- 19 947	- 41 045	- 21 678	- 82 670	14 867
Capital, réserves et résultat	38 469	10	23	43	76	38 545
Autres éléments du passif	2 138	8	48	9	65	2 203
Total du passif	296 092	32 576	38 592	19 047	90 215	386 307
Position nette	- 17	0	8	9	17	

5.4.3.2. Gestion des risques de change

Conformément à ses statuts, la Banque pratique une couverture active de son risque de change.

Le principal objectif de la politique de la Banque en matière de gestion des risques de change est de réduire au maximum l'effet des variations des taux de change sur le compte de résultat, en gardant les positions de change dans les limites approuvées par le Comité de direction.

En ce qui concerne la quantification de la VaR des fonds propres sur la base des facteurs de risque représentés par les taux d'intérêt et les taux de change, prière de se référer à la Note T.4.2.1.

5.4.4. Risque de prix sur instruments de capitaux propres

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres se définit comme le risque de diminution de la juste valeur de ces instruments suite aux variations des indices boursiers ou de la valeur des participations concernées.

Au 31 décembre 2010, ce risque particulier était limité aux activités stratégiques approuvées par le Conseil d'administration (investissements de capital-risque réalisés par le Fonds pour le compte de la Banque et sur ses ressources

propres, investissements de type prise de participation au titre du Mécanisme de financement structuré, participation au capital de la BERD). Ces investissements sont soumis à des règles particulières de suivi et les positions associées font l'objet de solides dotations en capital.

La valeur des prises de participation dans des entreprises à capitaux privés n'est pas toujours immédiatement disponible pour effectuer un suivi et un contrôle continus. Pour ces positions, les meilleurs indicateurs disponibles sont les prix d'actifs similaires et les résultats donnés par les techniques de valorisation appropriées. Ces indications de valeur doivent être utilisées en conformité avec les meilleures pratiques recommandées.

L'effet sur les fonds propres du Groupe (suite à une variation de la juste valeur des participations au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009) d'une variation raisonnablement possible des indices boursiers, toutes autres variables constantes par ailleurs, est le suivant :

	Variation du prix des instruments de capitaux propres, 2010 %	Effet sur les fonds propres, 2010 (en milliers d'euros)	Variation du prix des instruments de capitaux propres, 2009 %	Effet sur les fonds propres, 2009 (en milliers d'euros)
Opérations de capital-risque	- 10	-198 352 ⁽¹⁾	- 10	-184 253 ⁽¹⁾
Actions BERD	- 10	- 34 839	- 10	-15 750
Fonds d'investissement	- 10	- 33 443	- 10	-22 154

⁽¹⁾ La sensibilité des opérations de capital-risque est calculée par le FEI sur la base du risque de marché associé aux positions sur le marché public.

5.5. Risque opérationnel

La gestion des risques opérationnels s'effectue à tous les niveaux et la responsabilité en incombe à tous les services concernés du Groupe. La direction Gestion des risques a la charge de définir le cadre de gestion des risques opérationnels et les politiques qui s'y rapportent, tandis que la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que la gestion courante des risques opérationnels relèvent des services opérationnels du Groupe.

La Banque utilise une méthode d'évaluation qui fait appel à toutes les informations disponibles, y compris l'historique des pertes, les résultats de l'auto-évaluation des risques, l'environnement des affaires et les dispositifs de contrôle, au moyen d'un ensemble d'indicateurs clés réunis dans un Tableau de bord des risques opérationnels. Un modèle statistique et un moteur de calcul de la valeur à risque viennent compléter le cadre de gestion des risques opérationnels.

Les informations relatives à la survenance de risques opérationnels, aux pertes effectives et aux indicateurs clés ainsi que des mises à jour concernant les activités du Comité des nouveaux produits sont régulièrement communiquées aux directeurs généraux et au Comité de direction de la Banque.

Note T – Classement comptable et juste valeur des actifs et passifs (en millions d'euros)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs et passifs du Groupe dans les différentes catégories comptables.

31.12.2010	Note	Dé- tenus à des fins de tran- saction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conser- vés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponi- bles à la vente	Dettes financières évaluées au coût amorti	Actifs et passifs non fi- nanciers	Valeur com- table totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	B.1	0	0	0	254	0	0	0	254
Effets publics et portefeuilles de titres	B.2	1 713	0	16 306	0	3 845	0	0	21 864
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	C/D	0	87 743	0	302 491	0	0	0	390 234
Actions et autres titres à revenu variable	B.3	0	0	0	0	2 315	0	0	2 315
Actifs dérivés	R	31 353	0	0	0	0	0	0	31 353
Actifs corporels	E.1	0	0	0	0	0	0	317	317
Immeubles de placement	E.2	0	0	0	0	0	0	3	3
Actifs incorporels	E.1	0	0	0	0	0	0	8	8
Autres éléments de l'actif	G	0	0	0	0	0	0	84	84
Remboursements anticipés		0	0	0	0	0	0	34	34
		33 066	87 743	16 306	302 745	6 160	0	446	446 466
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	H	0	0	0	0	0	8 304	0	8 304
Dettes représentées par des titres	I	0	345 066	0	0	0	35 520	0	380 586
Passifs dérivés	R	14 098	0	0	0	0	0	0	14 098
Autres dettes	G	0	0	0	0	0	0	767	767
Produits constatés d'avance	F	0	0	0	0	0	0	171	171
Provisions	J	0	0	0	0	0	0	1 424	1 424
		14 098	345 066	0	0	0	43 824	2 362	405 350

31.12.2009	Note	Dé- nus à des fins de tran- saction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conser- vés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponi- bles à la vente	Dettes financières évaluées au coût amorti	Actifs et passifs non fi- nanciers	Valeur comp- table totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	B.1	0	0	0	227	0	0	0	227
Effets publics et portefeuilles de titres	B.2	1 068	0	17 800	0	3 595	0	0	22 463
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	C/D	0	69 214	0	270 951	0	0	0	340 165
Actions et autres titres à revenu variable	B.3	0	0	0	0	2 018	0	0	2 018
Actifs dérivés	R	20 868	0	0	0	0	0	0	20 868
Actifs corporels	E.1	0	0	0	0	0	0	307	307
Immeubles de placement	E.2	0	0	0	0	0	0	3	3
Actifs incorporels	E.1	0	0	0	0	0	0	5	5
Autres éléments de l'actif	G	0	0	0	0	0	0	107	107
Remboursements anticipés		0	0	0	0	0	0	35	35
		21 936	69 214	17 800	271 178	5 613	0	457	386 198
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	H	0	0	0	0	0	6 844	0	6 844
Dettes représentées par des titres	I	0	301 642	0	0	0	22 206	0	323 848
Passifs dérivés	R	14 867	0	0	0	0	0	0	14 867
Autres dettes	G	0	0	0	0	0	0	713	713
Produits constatés d'avance	F	0	0	0	0	0	0	177	177
Provisions	J	0	0	0	0	0	0	1 313	1 313
		14 867	301 642	0	0	0	29 050	2 203	347 762

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des différentes catégories d'actifs et de passifs du Groupe.

S'agissant des actifs et passifs non financiers, la juste valeur correspond à la valeur comptable.

31.12.2010	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Dettes financières évaluées au coût amorti	Actifs et passifs non financiers	Juste valeur totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	254	0	0	0	254
Effets publics et portefeuilles de titres	1 713	0	15 634	0	3 845	0	0	21 192
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	0	87 743	0	306 586	0	0	0	394 329
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	2 315	0	0	2 315
Actifs dérivés	31 353	0	0	0	0	0	0	31 353
Actifs corporels	0	0	0	0	0	0	317	317
Immeubles de placement	0	0	0	0	0	0	9	9
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	8	8
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	0	0	84	84
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0	34	34
	33 066	87 743	15 634	306 840	6 160	0	452	449 895
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	0	0	0	0	0	8 304	0	8 304
Dettes représentées par des titres	0	345 066	0	0	0	36 302	0	381 368
Passifs dérivés	14 098	0	0	0	0	0	0	14 098
Autres dettes	0	0	0	0	0	0	767	767
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0	171	171
Provisions	0	0	0	0	0	0	1 424	1 424
	14 098	345 066	0	0	0	44 606	2 362	406 132

31.12.2009	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Dettes financières évaluées au coût amorti	Actifs et passifs non financiers	Juste valeur totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	227	0	0	0	227
Effets publics et portefeuilles de titres	1 068	0	17 387	0	3 595	0	0	22 050
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	0	69 214	0	269 463	0	0	0	338 677
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	2 018	0	0	2 018
Actifs dérivés	20 868	0	0	0	0	0	0	20 868
Actifs corporels	0	0	0	0	0	0	307	307
Immeubles de placement	0	0	0	0	0	0	9	9
Actifs incorporels	0	0	0	0	0	0	5	5
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	0	0	107	107
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0	35	35
	21 936	69 214	17 387	269 690	5 613	0	463	384 303
Dettes envers des établissements de crédit et la clientèle	0	0	0	0	0	6 844	0	6 844
Dettes représentées par des titres	0	301 642	0	0	0	23 271	0	324 913
Passifs dérivés	14 867	0	0	0	0	0	0	14 867
Autres dettes	0	0	0	0	0	0	713	713
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0	177	177
Provisions	0	0	0	0	0	0	1 313	1 313
	14 867	301 642	0	0	0	30 115	2 203	348 827

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit pour les différentes catégories comptables d'actifs.

31.12.2010	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Actifs non financiers	Exposition maximale totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	254	0	0	254
Portefeuilles de titres	1 713	0	16 306	0	3 845	0	21 864
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle (y compris montants non décaissés)	0	91 912	0	388 873	0	0	480 785
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	2 315	0	2 315
Actifs dérivés	31 353	0	0	0	0	0	31 353
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	0	84	84
	33 066	91 912	16 306	389 127	6 160	84	536 655
31.12.2009	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Conservés jusqu'à l'échéance	Prêts et créances à recevoir	Disponibles à la vente	Actifs non financiers	Exposition maximale totale
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	0	0	0	227	0	0	227
Portefeuilles de titres	1 068	0	17 800	0	3 595	0	22 463
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle (y compris montants non décaissés)	0	72 527	0	349 481	0	0	422 008
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	2 018	0	2 018
Actifs dérivés	20 868	0	0	0	0	0	20 868
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	0	107	107
	21 936	72 527	17 800	349 708	5 613	107	467 691

Note U – Information sectorielle

Les informations sectorielles publiées dans la présente note ont été préparées conformément à l'« approche de la direction » prévue par la norme IFRS 8, selon laquelle la définition des secteurs ainsi que la préparation des données utilisées aux fins de l'information sectorielle sont fondées sur les informations sur lesquelles s'appuie la direction pour prendre ses décisions.

Le Groupe BEI ne compte qu'un seul secteur à présenter, à savoir l'activité de financement à long terme de la BEI, qui comprend les opérations de prêt en Europe

et hors Europe ainsi que les activités d'emprunt et de trésorerie. En tant que principal décideur opérationnel du Groupe, le Comité de direction examine, au minimum sur une base trimestrielle, les rapports internes sur les résultats de l'activité de financement à long terme de la Banque.

Le second secteur opérationnel du Groupe BEI – le soutien financier que le Fonds européen d'investissement apporte aux PME au travers d'investissements de capital-risque et de l'apport de garanties – n'atteint aucun des seuils quantitatifs justifiant la publication d'informations sectorielles pour 2010 ou 2009.

Informations concernant le secteur à présenter (en millions d'euros)	Activité de financement à long terme	
	2010	2009
Revenus externes		
Produits d'intérêts nets	2 660	2 239
Produits d'actions nets	56	8
Produits de commissions nets	160	148
Autres produits d'exploitation	0	7
Total des revenus du segment	2 876	2 402
Autres éléments significatifs sans contrepartie en trésorerie		
Résultat sur opérations financières	200	- 4 065
Perte de valeur sur prêts et actions	- 30	- 167
	170	- 4 232
Résultat du secteur à présenter	2 645	- 2 268
Actifs relatifs au secteur à présenter	445 363	385 667
Passifs relatifs au secteur à présenter	404 804	347 285
Rapprochement des revenus, du résultat ainsi que des actifs et des passifs relatifs au secteur à présenter (en millions d'euros)	2010	2009
Revenus		
Total des revenus du secteur à présenter	2 876	2 402
Autres revenus	109	91
Revenus consolidés	2 985	2 493
Résultat		
Résultat total du secteur à présenter	2 645	- 2 268
Autre résultat	0	- 13
Résultat consolidé	2 645	- 2 281
Actifs		
Total des actifs du secteur à présenter	445 363	385 667
Autres actifs	1 159	640
Total consolidé des actifs	446 522	386 307
Passifs		
Total des passifs du secteur à présenter	404 804	347 285
Autres passifs	546	477
Total consolidé des passifs	405 350	347 762

Note V – Engagements, passifs éventuels, actifs donnés en nantissement et autres postes pour mémoire (en milliers d'euros)

Pour répondre aux besoins financiers de ses clients, le Groupe utilise divers instruments financiers en rapport avec ses prêts. Il émet des engagements d'octroi de crédits, des lettres de crédit, notamment de soutien, des garanties, des engagements de conclure des conventions de rachat, des facilités d'émission d'effets et facilités de prise ferme renouvelables. Les garanties représentent l'assurance irrévocable que le Groupe, sous réserve que certaines conditions soient remplies, assurera le paiement au cas où le client manquerait à ses obligations envers une tierce partie.

Le montant contractuel de ces instruments est le montant maximal qui est à risque pour le Groupe si le client manque à ses obligations. Ce risque est semblable au risque associé à l'octroi de prêts et est suivi à l'aide des mêmes procédures de maîtrise des risques et des mêmes politiques spécifiques en matière de risque de crédit.

Les actifs donnés en nantissement par le Groupe servent uniquement à fournir des sûretés réelles à ses contreparties, et se montaient, au 31 décembre 2010, à 2,3 millions d'EUR (2009 : 2,1 millions d'EUR) au titre de ses activités sur contrats à terme normalisés. Les actifs donnés en nantissement sont restitués au Groupe lorsque la transaction sous-jacente prend fin. En cas de défaut de la part du Groupe, la contrepartie peut faire jouer la sûreté réelle pour régler l'engagement.

Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, les engagements, passifs éventuels et autres postes pour mémoire s'établissaient comme suit (en valeur nominale et en milliers d'euros) :

		31.12.2010	31.12.2009
Engagements			
- Capital BERD (Note B.3)			
• non appelé		442 500	442 500
- Prêts non décaissés (Note D.1)			
• aux établissements de crédit	17 562 869		18 686 622
• à la clientèle	72 988 160		63 156 626
		90 551 029	81 843 248
- Opérations de capital-risque non décaissées (Note B.3)		1 706 189	1 392 559
- Fonds d'investissement non décaissés		459 914	511 895
Passifs éventuels et garanties			
- au titre de prêts accordés par des tiers		3 015 621	3 161 290
- au titre d'opérations de capital-risque		17 385	17 385
Opérations fiduciaires (**)			
Actifs détenus pour le compte de tiers (***)			
- SMEG 2007	80 964		93 703
- GIF 2007	73 577		99 999
- Mécanisme de garantie pour les PME	59 550		61 992
- Mécanisme européen pour les technologies	9 896		6 573
- Volet Participations du programme pluriannuel pour les entreprises	46 349		65 795
- Volet Garanties du programme pluriannuel pour les entreprises	44 748		72 590
- Gestion de trésorerie du Fonds de garantie	1 347 331		1 240 505
- Facilité d'investissement (Cotonou)	1 555 391		1 289 209
- Section spéciale	1 221 391		1 416 067
- MFPR	509 193		432 266
- Facilité d'investissement pour le voisinage	57 913		44
- Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures	259 728		144 151
- PPTE	161 550		65 768
- Fonds fiduciaire de la FEMIP	29 588		30 236
- LGTT	152 348		105 198
- Gestion de trésorerie du Fonds de garantie relatif au 7 ^e PC	859 620		547 761
- JASPERS	934		119
- JESSICA (Contribution et fonds de participation)	1 382 955		16 805
- Fonds LfA-EIF	114		24
- JEREMIE	928 876		763 175
- TTP	1 809		2 010
- GEEREF	1 633		57 999
- GEEREF – Mécanisme d'assistance technique	3 750		2 390
- EFSE	0		10 000
- BMWi	517		102
- IEMP	6 004		0
- EPPA	1 003		0
- GGF	5 000		0
- MGGA	31 332		0
		8 833 064	6 524 481

	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts spéciaux pour service d'emprunts ^(*)	34 568	52 292
Portefeuille de titres		
- Titres à recevoir	0	100 000
Contrats d'échange de taux d'intérêt et de fixation différée des taux d'intérêt (Notes Q et S)	359 402 781	316 379 917
Contrats d'échange de devises à payer (Notes Q et S)	161 700 288	125 166 944
Contrats d'échange de devises à recevoir (Notes Q et S)	166 163 922	119 986 609
Option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note A.4.21)	407 645	388 842
Emprunts lancés mais non encore réglés	44 044	360 631
Contrats d'échange émis mais non encore réglés	3 327	11 590
Titres prêtés (Note B.2)	655 982	471 430
Contrats à terme normalisés (Notes Q et S)	283 413	334 676
Contrats de change à terme de gré à gré (Notes Q et S)	287 518	251 938
Swaps sur défaillance de crédit	192 883	196 796

^(*) Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par le Groupe aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par le Groupe.

^(**) **Opérations fiduciaires**

En vertu de l'article 28 de ses statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de l'Union européenne, conformément à l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec cette dernière (« MET - Création d'entreprises ») et à l'instrument de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance (GIF) dans le cadre des deux programmes connus sous les intitulés GIF1 et GIF2.

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de l'Union européenne.

^(***) **Actifs détenus pour le compte de tiers**

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom des entités du Groupe mais au bénéfice de la Commission. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque projet.

Dans le cadre du projet pilote « Croissance et environnement », le FEI fournit aux intermédiaires financiers, à titre gratuit, une garantie sur des prêts accordés aux PME pour financer des investissements favorisant la protection de l'environnement. Le FEI assume la garantie de dernier ressort et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME et du volet « garanties » du programme pluriannuel pour les entreprises (MAP) (suivi par le programme CIP), le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du MET - Création d'entreprises et du volet « participations » (« MAP Equity ») du programme pluriannuel pour les entreprises (suivi par le programme CIP), le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action « Capital d'amorçage » vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 (et révisée ultérieurement) dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit pour la Facilité d'investissement des états financiers séparés.

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée par les deux parties en novembre 1994. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds de garantie.

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dont la BEI assure également la gestion, a été créé pour intensifier les activités existantes de la Banque dans les pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de plusieurs pays donateurs et dans le but d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, grâce à la mise à disposition d'une assistance technique et de capitaux à risques. La BEI établit pour le Fonds fiduciaire de la FEMIP des états financiers séparés.

Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et la BEI, et entré en vigueur le 5 juin 2007. Il s'agit d'un instrument mis sur pied par la BEI en vue d'encourager l'investissement européen dans la recherche, le développement technologique et la démonstration, ainsi que dans l'innovation, en particulier dans le secteur privé. La BEI établit pour le MFPR des états financiers séparés.

L'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) est un mécanisme international d'allègement de dette qui apporte une assistance spéciale aux pays les plus pauvres du monde. Lancé en 1996 suite à une proposition de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, il a pour objectif principal de réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres pour le ramener à un niveau soutenable. La BEI établit pour l'initiative PPTE des états financiers séparés.

Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures a été créé dans le cadre de l'accord conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne en tant que membre donateur fondateur, et la BEI en tant que gestionnaire, et il est aussi ouvert aux États membres de l'Union européenne, qui adhèrent alors à cet accord en tant que donateurs. Le 9 février 2006, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement ont signé un protocole d'accord aux fins de lancer conjointement le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures et, en particulier, d'établir un fonds fiduciaire permettant de financer ce partenariat. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de recherche et développement technologique (7^e PC) à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en décembre 2007.

Le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage (Fonds fiduciaire de la FIV), géré par la BEI, a été créé dans le but de réaliser l'objectif stratégique de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) au moyen de financements ciblés visant le renforcement de l'interconnexion des infrastructures entre l'UE et les pays voisins dans les domaines des transports et de l'énergie, la réponse à des préoccupations environnementales communes et le soutien à d'autres actions utiles. La BEI établit des états financiers séparés pour le Fonds fiduciaire de la FIV.

JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est une importante initiative conjointe de la BEI, de la Commission européenne (direction générale « Politique régionale » – DG REGIO) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative mise sur pied par la Commission européenne et le Groupe BEI, en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe. En vertu de nouvelles procédures, les États membres ont la faculté d'utiliser une partie des aides non remboursables reçues de l'UE pour procéder à des investissements remboursables dans des projets relevant d'un plan intégré d'aménagement urbain durable. Ces investissements sont décaissés par des fonds d'aménagement urbain ou, si nécessaire, par des fonds de participation (fonds de participation JESSICA).

JEREMIE (*Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises) est une initiative de la direction générale « Politique régionale » de la Commission européenne (DG REGIO) et du Groupe BEI.

JASMINE (*Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe* – Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe) est une initiative pilote lancée par la Commission européenne et le Groupe BEI pour le développement des institutions de microfinance et du microcrédit.

Le GEEREF (*Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund* – Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables) est un fonds de fonds créé à l'instigation de la Commission européenne et dont l'objectif est d'investir dans des fonds de capital-investissement axés sur les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur les marchés émergents (pays ACP, ALA et voisinage européen).

L'Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE-Transport (LGTT) a été établi dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Commission européenne, au nom de l'Union européenne, et le Groupe BEI, et entré en vigueur le 11 janvier 2008. Le LGTT est un instrument mis sur pied par la Commission et la BEI en vue d'accroître la participation du secteur privé au financement de projets d'infrastructure relatifs au réseau trans-européen de transport. La BEI établit pour le LGTT des états financiers séparés.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME 2007, relevant du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP/SMEG 2007), le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du GIF 2007, relevant du CIP et du projet pilote pour le transfert de technologies (CIP/GIF 2007), le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'Instrument européen de microfinance Progress (IEMP) vise, d'une part, à offrir un meilleur accès au financement aux personnes qui ont des difficultés à entrer sur le marché du travail et, d'autre part, à promouvoir la création de microentreprises ainsi que leur croissance, dans le but spécifique de créer des emplois pour les chômeurs ou les personnes désavantagées.

En 2010, le FEI a signé l'Action préparatoire du Parlement européen (EPPA) avec la DG REGIO. Il fournit à ce titre du capital-risque et un appui financier au renforcement des capacités pour aider des institutions de microfinance sélectionnées à atteindre une taille significative et à améliorer leurs perspectives de durabilité.

Le Fonds Green for Growth (GGF) a été mis en place en décembre 2009. Il cible le financement de l'efficacité énergétique dans le sud-est de l'Europe, notamment en Turquie.

Le FEI gère, au titre du Mécanisme de garantie de la Grande Anatolie (MGGA) signé en mai 2010, les fonds de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) alloués au Programme opérationnel de compétitivité régionale mis en œuvre par l'Union européenne et la Turquie. Le Mécanisme permet d'apporter une aide financière personnalisée aux PME et aux microentreprises des provinces les moins développées de la Turquie, en partenariat avec de grandes banques du pays.

Le Fonds LFA-EIF, créé par un accord signé en 2009, est un instrument conjoint du FEI et de la Landesanstalt für Aufbaufinanzierung Förderbank Bayern (LfA) qui a pour mission de réaliser des investissements à l'appui d'entreprises technologiques en phase initiale ou en phase de développement, en Bavière (Allemagne).

Au titre du projet pilote pour le transfert de technologies (Technology Transfer Pilot Project, TTP), financé par la Commission européenne et signé en novembre 2008, le FEI soutient une structure de transfert technologique au travers de financements de pré-amorçage et d'amorçage.

Le FEI gère des investissements pour le compte du ministère allemand de l'économie et de la technologie (BMWi) et du Programme de redressement européen (PRE).

La section spéciale (Note Y) a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963. Son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la BEI effectue pour compte et sur mandat de tiers. Elle couvre les mandats FED, MED, FEMIP et Turquie.

Note W – Capital et réserves

W.1. Capital-actions et prime d'émission d'actions

Créée par le Traité de Rome du 25 mars 1957, la Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution financière de l'Union européenne. Les membres de la BEI sont les États membres de l'Union européenne, qui ont tous souscrit le capital de la Banque.

Les États membres, nouveaux ou non, qui accroissent leur part du capital souscrit de la Banque acquittent normalement leur quote-part du capital appelé plus leur part des réserves, des provisions équivalentes à des réserves et des montants analogues en plusieurs versements constants sur une période de plusieurs années. Les décisions d'augmentation du capital de la Banque, résultant des traités d'adhésion ou de décisions du Conseil des gouverneurs, comportent les modalités précises de tels versements, y compris le calcul de la quote-part des nouveaux États membres dans le capital de la Banque, laquelle repose en principe sur le montant officiel du PIB des pays concernés, tel que publié par Eurostat.

La répartition des voix au Conseil des gouverneurs et au Conseil d'administration de la Banque dépend en partie de la quote-part du capital souscrite par chaque État membre, et en partie d'autres critères, qui sont stipulés aux articles 10 et 12 des statuts de la Banque, et appliqués collectivement ou séparément selon les scrutins concernés. La pondération des voix au Comité de direction de la Banque ne dépend pas de la répartition du capital de la Banque.

La déchéance du statut d'État membre et la diminution de la quote-part du capital souscrite par un État membre ne sont pas prévues par les dispositions statutaires actuellement en vigueur.

W.2. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves

Le 1^{er} janvier 2007, le capital souscrit est passé de 163 653 737 000 EUR à 164 808 169 000 EUR sous l'effet des contributions des deux nouveaux États membres entrés dans l'UE à cette date, la Bulgarie et la Roumanie. En vertu de cette augmentation de capital, les deux nouveaux États membres sont tenus de libérer leur quote-part du capital versé (57 700 000 EUR) ainsi que leur quote-part du montant des réserves et des provisions générales (172 900 000 EUR) au 31 décembre 2006. Le montant total à verser a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 31 mai 2007, 31 mai 2008, 31 mai 2009, 30 novembre 2009, 31 mai 2010, 30 novembre 2010, 31 mai 2011 et 30 novembre 2011. Les versements dus jusqu'à celui du 30 novembre 2010 compris ont été réglés en totalité.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan consolidé comme suit, au poste *Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves* :

(En milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur nominale)	14 430	28 861
Ajustement valeur actuelle nette	- 432	- 1 938
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur comptable)	13 998	26 923
Fraction appelée mais non versée des réserves (valeur nominale)	43 233	86 466
Ajustement valeur actuelle nette	- 1 286	- 5 752
Fraction appelée mais non versée des réserves (valeur comptable)	41 947	80 714
	55 945	107 637

W.3. Gestion du capital

Bien que n'étant pas assujéti à un contrôle officiel, le Groupe se soumet en règle générale volontairement aux principales dispositions de la réglementation bancaire européenne et a adopté les meilleures pratiques du marché. Il s'agit, notamment, de la nouvelle réglementation bancaire (« Bâle II ») définie en 2004 par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, approuvée par les États membres de l'UE en 2006 et appliquée par les établissements utilisant l'approche fondée sur les notations internes depuis le 1^{er} janvier 2008 (2006/48/CE du 14 juin 2006).

L'application de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'approche NI complexe) au risque de crédit et de l'approche de mesure avancée (AMA) au risque opérationnel a été effectuée avec l'assistance technique de la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF).

Outre la surveillance des exigences minimales fixées par Bâle II en matière de fonds propres, des scénarios extrêmes sont testés pour évaluer la sensibilité des exigences de capital vis-à-vis des variations de l'environnement macroéconomique et des activités du Groupe.

Au 31 décembre 2010, le ratio d'adéquation du capital du Groupe BEI était de 27,2 % (contre 30,1 % à la fin de 2009), à comparer aux exigences minimales de 8 % fixées par Bâle II en la matière.

Note X – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 étaient les suivants :

	31.12.2010	31.12.2009
MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO		
Lev bulgare (BGN)	1,9558	1,9558
Couronne tchèque (CZK)	25,061	26,473
Couronne danoise (DKK)	7,4535	7,4418
Forint hongrois (HUF)	277,95	270,42
Zloty polonais (PLN)	3,9750	4,1045
Livre sterling (GBP)	0,8608	0,8881
Leu roumain (RON)	4,2620	4,2363
Couronne suédoise (SEK)	8,9655	10,252
MONNAIES HORS UE		
Dollar australien (AUD)	1,3136	1,6008
Dollar canadien (CAD)	1,3322	1,5128
Dollar de Hong-Kong (HKD)	10,3856	11,1709
Yen japonais (JPY)	108,65	133,16
Shilling kenyan (KES)	107,77	108,43
Dirham marocain (MAD)	11,1523	11,2900
Peso mexicain (MXN)	16,5475	18,9223
Dollar néo-zélandais (NZD)	1,750	1,980
Couronne norvégienne (NOK)	7,800	8,300
Rouble russe (RUB)	40,820	43,154
Rand sud-africain (ZAR)	8,8625	10,6660
Franc suisse (CHF)	1,2504	1,4836
Livre turque (TRY)	2,0694	2,1547
Dollar des États-Unis (USD)	1,3362	1,4406

Note Y – Situation de la section spéciale ⁽¹⁾

au 31 décembre 2010 et 2009 (en milliers d'euros)

MONTANTS VERSÉS ET À VERSER	31.12.2010	31.12.2009
Turquie		
Sur ressources des États membres		
Prêts en cours versés	8 990	10 076
Total ⁽²⁾	8 990	10 076
Pays méditerranéens		
Sur ressources de l'Union européenne		
Prêts en cours versés	117 069	127 673
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	186 843	212 218
- montants versés	173 526	195 709
	360 369	407 927
Total ⁽³⁾	477 438	535 600
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
Sur ressources de l'Union européenne		
• Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	12 830	14 686
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés	419	419
Total ⁽⁴⁾	13 249	15 105
• Conventions de Lomé		
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	23 966	39 099
- montants versés	695 415	813 171
	719 381	852 270
Opérations sur autres ressources		
- montants versés	2 333	3 016
	2 333	3 016
Total ⁽⁵⁾	721 714	855 286
TOTAL	1 221 391	1 416 067

FONDS REÇUS ET À RECEVOIR	31.12.2010	31.12.2009
Fonds en gestion fiduciaire		
Sur mandat de l'Union européenne		
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	290 595	323 383
- Conventions de Yaoundé	13 249	15 105
- Conventions de Lomé	695 415	813 171
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	2 333	3 016
	1 001 592	1 154 675
Sur mandat des États membres	8 990	10 076
Total	1 010 582	1 164 751
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	186 843	212 218
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	23 966	39 098
Total	210 809	251 316
TOTAL	1 221 391	1 416 067

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de l'UE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

- dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31 décembre 2010 : 596 926 000 EUR (au 31 décembre 2009 : 648 409 000 EUR) ;
- dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31 décembre 2010 : 97 371 000 EUR (au 31 décembre 2009 : 103 000 000 EUR).

Note (1) : la section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963. Son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, le Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage et le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Par ailleurs, depuis 2005, la BEI établit également des états financiers de nature différente pour d'autres mandats.

La situation de la section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat de l'Union européenne et des États membres. Les montants versés et à verser ainsi que les fonds reçus et à recevoir sont comptabilisés à leur valeur nominale. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres :

Montant initial :			405 899
à ajouter :	ajustements de change		20 134
à déduire :	annulations	215	
	remboursements	416 828	
			- 417 043
			8 990

Note (3) : montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays du Maghreb et du Machrek ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 000 000 EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE le 1^{er} janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Montant initial :			945 957
à déduire :	ajustements de change	45 803	
	annulations	95 720	
	remboursements	326 996	
			- 468 519
			477 438

Note (4) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Prêts à conditions spéciales		139 483	
Contribution à la formation de capitaux à risques		2 503	
Montant initial :			141 986
à ajouter :	intérêts capitalisés	1 178	
	ajustements de change	9 839	
			11 017
à déduire :	annulations	1 758	
	remboursements	137 996	
			- 139 754
			13 249

Note (5) : montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays et territoires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP-PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de l'Union européenne :

Prêts sur capitaux à risques :			
prêts conditionnels et subordonnés		3 116 097	
prises de participation		121 002	
Montant initial :			3 237 099
à ajouter :	intérêts capitalisés		9 548
à déduire :	annulations	670 064	
	remboursements	1 800 037	
	ajustements de change	57 165	
			- 2 527 266
			719 381
Prêts sur autres ressources :			
Montant initial :			16 500
à ajouter :	ajustements de change		68
à déduire :	annulations	8 264	
	remboursements	5 971	
			- 14 235
			2 333
			721 714

Note Z – Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture, aucun événement notable pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2010.

Rapport des auditeurs externes

Au Président du Comité de vérification BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
98-100, boulevard Konrad Adenauer,
L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement, ci-joints, lesquels comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2010, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

La direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, en application des normes d'information financière internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne, dans la mesure qu'elle juge nécessaire pour établir des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué celui-ci selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF). Ces normes nous imposent de respecter les règles d'éthique et requièrent que l'audit soit planifié et exécuté en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Luxembourg, le 10 mars 2011

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé
9, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société à responsabilité limitée
R.C.S. Luxembourg B 103590
Capital 25.000 €

Emmanuel Dollé

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que ces états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Une mission d'audit consiste également à évaluer la pertinence des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre avis.

Avis

À notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les auditeurs comme le Comité de vérification ont vérifié les présents états financiers dans leur version anglaise uniquement. Par conséquent, le rapport des auditeurs externes et la déclaration du Comité de vérification font référence à la version anglaise des états financiers et à elle seule. En cas de divergence entre la version anglaise et une autre version linguistique, la version anglaise doit être considérée comme faisant foi. Les autres versions linguistiques du rapport sont des traductions officielles de la Banque.

Déclaration du Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers consolidés établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'UE

Le Comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et du chapitre V du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné KPMG comme auditeurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports ;
- ayant noté que les auditeurs externes ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement pour l'exercice clos le vendredi 31 décembre 2010 ;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;

- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 10 mars 2011,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 24, 25 et 26 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat global consolidé, de l'état consolidé des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie consolidés ainsi que d'un résumé des principes comptables et d'autres notes explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2010, à l'actif comme au passif, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

Luxembourg, le 10 mars 2011

Le Comité de vérification



G. SMYTH



D. NOUY



E. MATHAY



J. GALEA



J. RODRIGUES DE JESUS



M. ÜÜRIKE



FEI

États financiers

au 31 décembre 2010

Rapport des auditeurs externes

Collège des Commissaires aux comptes
Fonds européen d'investissement
96, boulevard Konrad Adenauer
L-2968 Luxembourg

Suite à notre nomination par le Collège des commissaires aux comptes, nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Fonds européen d'investissement (ci-après « le FEI » ou « le Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, en conformité avec les normes d'information financière internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire à l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué celui-ci selon les normes internationales d'audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de surveillance du secteur financier. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé tient compte du contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne. Un audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder un avis.

Avis

À notre avis, les présents états financiers donnent, en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, une image fidèle de la situation financière du Fonds européen d'investissement au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Luxembourg, le 9 mars 2011



Thierry RAVASIO

Déclaration du Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes, constitué en vertu de l'article 22 des statuts du Fonds européen d'investissement (FEI),

- agissant conformément aux normes habituelles de la profession de vérificateur des comptes,
- ayant désigné KPMG Audit S. à r. l. comme auditeurs externes du FEI en vertu de l'article 19 du règlement intérieur,
- ayant étudié les états financiers et les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant examiné le rapport établi par KPMG Audit S. à r. l. en date du 9 mars 2011,
- notant que, dans ce rapport, les auditeurs émettent un avis sans réserve sur les états financiers du FEI pour l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- ayant examiné les rapports et les avis émis par l'Audit interne et par les fonctions Gestion des risques financiers, Conformité et Risque opérationnel du FEI,

- ayant reçu les assurances du directeur général concernant, en particulier, l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de l'administration interne,

vu les articles 17, 18 et 19 du règlement intérieur,

confirme par la présente, pour autant qu'il sache et puisse en juger,

- que les opérations du Fonds ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur ;
- que les états financiers du Fonds européen d'investissement, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes d'accompagnement des comptes annuels, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice considéré.

Luxembourg, le 9 mars 2011

Le Collège des commissaires aux comptes



Ortwin KLAPPER



Bernard MAGENHANN



H. STERMANN

État de la situation financière

au 31 décembre 2010 (en euros)

	Note	31.12.2010	31.12.2009
ACTIF			
Liquidités et équivalents	4.1	73 603 254	106 266 117
Placements :			
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	4.2	863 578 881	832 313 566
Actions et autres titres à revenu variable	4.3	194 384 535	165 027 737
		1 057 963 416	997 341 303
Actifs non courants détenus en vue de la vente		0	7 139 812
Autres éléments de l'actif	4.4	56 822 861	44 788 915
Immobilisations incorporelles	4.5	1 384 777	2 183 144
Équipements	4.6	81 655	217 437
Immeubles de placement	4.6	6 329 080	0
TOTAL DE L'ACTIF		1 196 185 043	1 157 936 728
DETTES			
Dettes financières	5.1		
Garanties financières		26 902 034	26 723 389
Provisions pour garanties	5.2	107 469 393	64 630 966
Obligations au titre des prestations de retraite	5.3	25 803 632	21 144 222
Autres dettes et provisions	5.4	19 523 417	16 703 747
TOTAL DES DETTES		179 698 476	129 202 324
CAPITAUX PROPRES			
Capital libéré	5.5		
souscrit		3 000 000 000	2 940 000 000
non appelé		(2 400 000 000)	(2 352 000 000)
		600 000 000	588 000 000
Primes d'émission d'action	5.5	152 185 703	143 191 123
Réserve statutaire	5.6	138 535 177	138 535 177
Bénéfices non distribués	5.6	146 084 055	153 457 561
Réserve de juste valeur	5.7	(27 550 423)	12 924 049
Résultat de l'exercice		7 232 055	(7 373 506)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 016 486 567	1 028 734 404
TOTAL DU PASSIF		1 196 185 043	1 157 936 728

État du résultat global

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en euros)

	Note	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	7.1	31 483 224	28 617 478
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	4.3	10 878 493	932 384
Résultat net sur opérations de garantie	7.2	(24 918 778)	(20 341 639)
Revenus de commissions	7.3	37 149 456	26 844 238
Résultat net sur opérations financières	7.4	2 180 690	(1 351 432)
Autres produits d'exploitation	7.5	335 157	34 687
Charges administratives générales	5.3, 7.6		
Frais de personnel :			
- salaires et traitements		(30 118 764)	(25 636 186)
- cotisations sociales et autres dépenses à caractère social		(4 990 135)	(3 890 535)
		(35 108 899)	(29 526 721)
Autres charges administratives		(8 470 136)	(6 832 821)
		(43 579 035)	(36 359 542)
Amortissements	4.5, 4.6	(1 763 626)	(552 813)
Pertes de valeur sur placements disponibles à la vente	4.3	(4 533 526)	(5 196 867)
Résultat de l'exercice		7 232 055	(7 373 506)
Autres éléments du résultat global			
- Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		(40 954 211)	11 299 835
- Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférée au résultat		479 739	(1 398 779)
		(40 474 472)	9 901 056
Total du résultat global de l'exercice financier		(33 242 417)	2 527 550

État des variations des capitaux propres

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en euros)

Attribuable aux détenteurs de parts du capital du Fonds									
Note	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital libéré	Primes d'émission d'actions	Réserve statutaire	Bénéfices non distribués	Réserve de juste valeur	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
	2 865 000 000	(2 292 000 000)	573 000 000	132 012 377	124 490 745	146 435 341	3 022 993	35 111 080	1 014 072 536
Total du résultat global									
	0	0	0	0	0	0	0	(7 373 506)	(7 373 506)
	0	0	0	0	0	0	9 901 056	0	9 901 056
Transactions avec des propriétaires									
5.6	0	0	0	0	14 044 432	7 022 220	0	(35 111 080)	(14 044 428)
5.5	75 000 000	(60 000 000)	15 000 000	11 178 746	0	0	0	0	26 178 746
	2 940 000 000	(2 352 000 000)	588 000 000	143 191 123	138 535 177	153 457 561	12 924 049	(7 373 506)	1 028 734 404
Total du résultat global									
	0	0	0	0	0	0	0	7 232 055	7 232 055
	0	0	0	0	0	0	(40 474 472)	0	(40 474 472)
Transactions avec des propriétaires									
5.6	0	0	0	0	0	(7 373 506)	0	7 373 506	0
5.5	60 000 000	(48 000 000)	12 000 000	8 994 580	0	0	0	0	20 994 580
	3 000 000 000	(2 400 000 000)	600 000 000	152 185 703	138 535 177	146 084 055	(27 550 423)	7 232 055	1 016 486 567

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en euros)

	Note	31.12.2010	31.12.2009
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		7 232 055	(7 373 506)
Ajustements :			
Amortissements	4.5, 4.6	1 763 626	552 813
Perte de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	4.3	4 533 526	5 196 867
Produits d'intérêts sur titres de créance et autres titres à revenu fixe	7.1	(29 072 530)	(23 885 776)
Variation des garanties financières		2 554 636	11 487 834
Résultat net sur cession de titres de créance et autres titres à revenu fixe	7.4	(2 002 257)	1 328 508
Provisions pour garanties financières		45 729 749	53 277 911
Provisions pour obligations au titre des prestations de retraite		(1 631 002)	0
		29 107 803	40 584 651
Variation des actions et autres titres à revenu variable	4.3	(24 262 193)	(17 297 162)
Montants versés au titre des appels de garantie	5.2	(5 267 313)	0
Variation des autres postes de l'actif et du passif	4.5, 5.4	(2 923 864)	(10 178 372)
		(32 453 370)	(27 475 534)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(3 345 567)	13 109 117
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition de titres de créance et autres titres à revenu fixe	4.2	(360 000 091)	(449 476 970)
Produits de cession de titres de créance et autres titres à revenu fixe	4.2	283 974 537	128 167 142
Intérêts perçus sur titres de créance et autres titres à revenu fixe		25 518 245	19 242 953
Acquisition d'actifs incorporels et corporels	4.5, 4.6	(18 745)	(649 928)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(50 526 054)	(302 716 803)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés		0	(14 044 432)
Augmentation de capital		20 994 580	26 178 746
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		20 994 580	12 134 314
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	4.1	106 266 117	383 502 584
Effet des variations de change sur les liquidités et équivalents		214 178	236 905
Flux de trésorerie nets liés aux :			
- activités opérationnelles		(3 345 567)	13 109 117
- activités d'investissement		(50 526 054)	(302 716 803)
- activités de financement		20 994 580	12 134 314
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice		4.1	73 603 254
			106 266 117

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds européen d'investissement

Notes d'accompagnement des états financiers

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en euros)

1. Généralités

Le FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (ci-après « le FEI » ou « le Fonds ») est une institution financière internationale qui a été créée à Luxembourg le 14 juin 1994. Son siège social est situé au 96, boulevard Konrad Adenauer, L2968 Luxembourg.

La mission première du FEI est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs communautaires au travers des activités suivantes :

- l'octroi de garanties à des institutions financières pour couvrir des crédits aux petites et moyennes entreprises (PME) ;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital ;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tiers ;
- des activités connexes.

Le Fonds est un partenariat dont les membres sont la Banque européenne d'investissement (ci-après « la BEI »), l'Union européenne représentée par la Commission européenne (ci-après « la CE » ou « la Commission »), et un groupe d'institutions financières des États membres de l'Union européenne et de deux pays candidats. Les membres du Fonds ne sont responsables des obligations de celui-ci qu'à concurrence de leur quote-part du capital souscrit non versé.

L'exercice financier du Fonds court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

La BEI détient la majorité des parts du capital du FEI. Le Fonds est par conséquent inclus dans les comptes consolidés du groupe BEI. Pour obtenir ces comptes consolidés, prière de s'adresser au siège de la BEI, 98-100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg.

2. Principales méthodes comptables et bases d'établissement des états financiers

2.1. Bases d'établissement des états financiers

2.1.1. Déclaration de conformité

Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et entérinées par l'Union européenne.

La publication des comptes annuels du Fonds a été autorisée par le Conseil d'administration le 9 mars 2011.

2.1.2. Bases d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, excepté pour les éléments significatifs suivants dans l'état de la situation financière :

- les actifs financiers disponibles à la vente, comptabilisés à leur juste valeur ;
- les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, comptabilisés à leur juste valeur ;
- les obligations au titre de prestations définies, enregistrées à leur valeur actualisée, moins le total net des actifs du régime, plus les gains actuariels non comptabilisés et moins les coûts non comptabilisés des services passés et les pertes actuarielles non comptabilisées.

2.1.3. Estimations et jugements

L'établissement des états financiers conformément aux IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées en permanence. Les révisions apportées aux estimations comptables sont enregistrées pour l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées et pour tout exercice futur concerné.

Les notes 2.3 et 3 contiennent des informations sur les domaines dans lesquels l'incertitude entourant les estimations et les jugements critiques dans l'application des principes comptables ont l'impact le plus tangible sur les montants inscrits dans les états financiers.

Les domaines suivants sont ceux où l'on a le plus recours aux appréciations et aux estimations :

- dépréciation des instruments de fonds propres disponibles à la vente ;
- détermination de la juste valeur des instruments de fonds propres ;
- détermination des provisions et engagements au titre des garanties financières ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations au titre des retraites et des prestations postérieures à l'emploi.

2.1.4. Modification des principes comptables et changements de présentation

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles utilisées pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice écoulé, le FEI a adopté les normes IFRS (nouvelles ou modifiées) et les interprétations de l'IFRIC. L'adoption de ces normes et interprétations n'a eu d'incidence ni sur les résultats financiers ni sur la situation financière du Fonds. Elle donne toutefois lieu à la communication d'informations supplémentaires.

2.1.5. Bases de conversion

L'euro (EUR) est la monnaie opérationnelle et l'unité de compte utilisée pour la présentation des états financiers.

Les différences de change relatives aux actifs financiers non monétaires sont reconnues soit dans le compte de résultat, soit dans les capitaux propres, en fonction du classement de l'actif.

Les postes non monétaires, qui comprennent les actifs corporels et les actifs incorporels libellés en devises, sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction (coût historique). Les différences de change sur des actifs financiers non monétaires sont un facteur de la variation de leur juste valeur. Les postes non monétaires évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les postes monétaires, qui comprennent tous les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une monnaie autre que l'euro, sont comptabilisés sur la base du taux de change à la date d'arrêté des états financiers, tel qu'indiqué par la Banque centrale européenne. Les différences de change sont inscrites au compte de résultat pour l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits et les charges en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de transaction.

2.2. Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents comprennent des titres à court terme très liquides et des dépôts porteurs d'intérêts dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois.

2.3. Placements

2.3.1. Classification et évaluation

Classification

À l'exception des investissements dans des coentreprises (voir la note 2.3.4), le Fonds classe ses placements dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Le classement est déterminé lors de la comptabilisation initiale des placements.

Comptabilisation initiale et décomptabilisation

Les acquisitions et les cessions d'actifs sont initialement comptabilisées à la date de la transaction et enregistrées initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. La question de la juste valeur est développée ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de percevoir les flux de trésorerie qui en découlent arrivent à expiration ou lorsque le FEI transfère la majeure partie des risques et avantages liés à leur propriété.

Le Fonds procède à des transactions l'amenant à transférer des actifs comptabilisés dans l'état de sa situation financière, mais en conservant la totalité ou la majorité des risques et avantages liés aux actifs transférés ou à une partie de ces actifs. Si la totalité ou la majorité des risques et avantages sont conservés, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés. Le prêt de titres est un exemple de transfert d'actifs dans lequel la totalité ou la majorité des risques et avantages sont conservés.

Évaluation ultérieure

Les actifs financiers sont évalués ultérieurement à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est enregistrée directement dans la *Réserve de juste valeur* de la section *Capitaux propres*, et ce jusqu'à ce que ces actifs soient décomptabilisés ou dépréciés. Le montant cumulé des gains ou des pertes préalablement comptabilisés dans les capitaux propres doit alors être reporté dans le compte de résultat.

Les intérêts sur les titres de créance disponibles à la vente et sur d'autres titres à revenus fixes sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et reconnus en résultat. Les dividendes sur les titres de capitaux propres sont enregistrés en résultat dès lors que le droit du FEI à percevoir ces paiements est établi.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque clôture de l'état de la situation financière, le FEI procède à un examen visant à détecter les signes objectifs de dépréciation sur des actifs financiers ou des groupes d'actifs financiers. Le FEI considère que des titres de participation sont dépréciés lorsqu'ils ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition. En présence d'une indication objective dans ce sens concernant un actif financier, la perte cumulée – c'est-à-dire la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif enregistrée antérieurement en résultat – est sortie des capitaux propres et portée au compte de résultat. Les pertes de valeur sur des titres de participation comptabilisés antérieurement en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. En revanche, si la juste valeur d'un instrument de dette classé comme disponible à la vente s'accroît lors d'un exercice ultérieur, et si la hausse peut être objectivement associée à un événement postérieur à la comptabilisation d'une perte de valeur, celle-ci fait l'objet d'une reprise en résultat.

2.3.2. Actions et autres titres à revenu variable

Les participations dans des fonds de capital-investissement sont incluses dans le poste *Actions et autres titres à revenu variable*. Elles sont acquises dans une perspective à long terme dans le cours normal des activités du Fonds.

a) Juste valeur

Pour déterminer la juste valeur de fonds de capital-investissement, le FEI applique la méthode de la valeur nette d'inventaire (VNI) globale. Cette méthode présuppose que, si la VNI des fonds sous-jacents peut être considérée comme équivalente à la juste valeur déterminée conformément à l'IAS 39, alors le total cumulé des VNI de l'ensemble des fonds est lui-même équivalent à la juste valeur déterminée aux termes de l'IAS 39. Lorsque l'IAS 39 n'est pas appliquée, d'autres procédés sont acceptables – par exemple, ceux préconisés dans le guide international de l'évaluation à l'usage du capital-investissement et du capital-risque de l'EVCA-AFIC –, mais un suivi et un examen plus détaillés sont alors nécessaires.

En conséquence, les fonds de capital-investissement sont classés en trois catégories :

- Catégorie I : fonds qui ont adopté les critères de juste valeur de l'IAS 39 ou les règles du guide de l'EVCA-AFIC.
- Catégorie II : fonds qui ont adopté d'autres modes de valorisation (tels que les anciennes règles (2001) de l'EVCA) ou des normes pouvant être considérées comme équivalentes à l'IAS 39.
- Catégorie III : fonds qui n'ont adopté ni les dispositions de l'IAS 39 en matière de juste valeur ni aucune autre norme équivalente.

Pour les catégories I et II, bien que l'on considère que la VNI représente une estimation fiable de la juste valeur et que des examens spécifiques soient effectués, il convient de préciser que les investissements sous-jacents ont été évalués en l'absence de valeurs de marché aisément vérifiables. Du fait de l'incertitude inhérente aux valorisations et de la conjoncture des marchés, les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer des estimations des gestionnaires de fonds et cette différence peut être significative pour les états financiers.

b) Dépréciations

Les actions et autres titres à revenu variable font l'objet d'examen visant à détecter des signes objectifs de dépréciation. Un actif subit une perte de valeur uniquement s'il existe une indication objective de sa dépréciation suite à un ou plusieurs événements. À chaque date officielle d'arrêt des comptes, le FEI analyse les pertes latentes afin d'établir si elles doivent être comptabilisées en tant que pertes de valeur en résultat ou en tant que variation de la réserve de juste valeur.

En outre, le FEI définit des seuils quantitatifs à appliquer pour juger qu'une baisse est significative ou prolongée, ce qui permet de classer les fonds comme suit :

- fonds pour lesquels il n'existe aucun signe de dépréciation ;

- fonds pour lesquels il existe une indication de possible dépréciation et que le comité des investissements et des risques (*Investment and Risk Committee*, IRC) du FEI soumet à un test de dépréciation ;
- fonds pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation.

Les investissements de catégorie III sont évalués au coût d'acquisition diminué des dépréciations. Lorsqu'un investissement tombe dans cette catégorie, le montant de la perte de valeur est calculé à partir d'une matrice de coefficients de dépréciation fixes par tranche de 25 % en fonction de la note opérationnelle et de la note de performance du fonds concerné.

On détermine la juste valeur soit en rapportant la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par le FEI à la VNI qui ressort du dernier compte rendu du gestionnaire, soit en utilisant, dans la mesure où elle est disponible, la valeur exacte de la participation du FEI indiquée par le gestionnaire à la date de ce compte rendu. Afin de couvrir l'intervalle entre la date de la dernière VNI disponible et celle de la présentation des comptes de l'exercice, une procédure de suivi est mise en œuvre et la VNI enregistrée est ajustée si nécessaire.

2.3.3. Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Les titres détenus par le Fonds sont tous cotés sur un marché actif. La juste valeur des instruments financiers repose par conséquent sur des prix offerts à la date de l'état de la situation financière.

Les surcotes et les décotes sur la valeur des titres à l'échéance ainsi que les intérêts sur les titres sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en résultat.

2.3.4. Participations dans des coentreprises et dans des entreprises associées

Pour ses participations dans des coentreprises, le FEI répond aux conditions d'exemption applicables aux sociétés de capital-investissement et entités assimilées qui sont prévues dans l'IAS 28 et l'IAS 31, et ne procède ni à la mise en équivalence ni à l'intégration proportionnelle. Les participations dans les coentreprises ou entreprises associées sont, lors de leur comptabilisation initiale, désignées comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat puis évaluées ultérieurement à leur juste valeur conformément à l'IAS 39, les variations de la juste valeur étant reconnues dans le compte de résultat de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les coentreprises sont des accords contractuels par lesquels le FEI et une ou plusieurs autres parties entreprennent une activité économique qu'ils contrôleront conjointement. Le contrôle conjoint consiste à partager, par convention contractuelle, la direction de l'activité. Il n'existe que lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles relatives à l'activité en question nécessitent le consentement unanime des parties partageant cette direction (les coentrepreneurs).

Les prises de participations réalisées par le FEI pour son propre compte ou pour celui de ses mandants correspondent généralement à des investissements dans des fonds de capital-investissement (CI) ou de capital-risque (CR). Selon la pratique en vigueur dans ce secteur, ces participations sont généralement souscrites conjointement par plusieurs investisseurs, dont aucun n'est en position, individuellement, d'influencer les opérations courantes ou l'activité d'investissement du fonds. En conséquence, la participation d'un investisseur à l'organe de direction d'un fonds ne lui confère a priori aucun droit de regard sur la gestion quotidienne du fonds. Les investisseurs individuels d'un fonds de capital-investissement ou de capital-risque n'interviennent pas non plus dans les politiques du fonds, telles que la politique de distribution, notamment pour les remboursements de capital. En règle générale, ces décisions stratégiques sont prises par les gestionnaires du fonds sur la base du pacte d'actionnaires, qui régit leurs droits et obligations ainsi que ceux de tous les actionnaires du fonds. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires interdit généralement aux investisseurs de conclure individuellement avec le fonds des transactions d'un montant important, d'échanger du personnel de direction avec le fonds ou d'obtenir un accès privilégié à des informations techniques essentielles.

Les investissements effectués par le FEI pour son propre compte ou pour celui de ses mandants sont réalisés dans le respect de la pratique du secteur exposée ci-dessus, c'est-à-dire que le Fonds n'exerce sur ces investissements ni le contrôle ni aucune forme d'influence notable au sens de la définition des IAS 27 et 28, y compris lorsque la participation qu'il détient pour son propre compte ou pour celui d'un de ses mandants est supérieure à 20 % des droits de vote.

2.4. Opérations de garantie

Les contrats de garantie financière qu'il a conclus imposent au FEI d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions de l'instrument d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement reconnues à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement liés à leur émission. Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur de l'obligation à payer correspond à la valeur actuelle nette (VAN) des primes attendues. Le FEI s'est doté d'un modèle d'évaluation de la VAN. Le calcul est effectué à la date de lancement de chaque opération.

Après l'enregistrement initial, les garanties financières sont évaluées au plus élevé des deux montants suivants :

- le montant déterminé conformément à l'IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, ou
- le montant comptabilisé initialement, c'est-à-dire la VAN, moins, le cas échéant, l'amortissement cumulé comptabilisé selon l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires*.

Le FEI pratique un amortissement du montant initialement reconnu qui est conforme au profil de risque des opérations, puisqu'il s'agit d'un amortissement linéaire lent sur les deux premiers tiers de la durée de vie moyenne pondérée des opérations, suivi d'un amortissement linéaire jusqu'à un seuil correspondant à la perte attendue sur un an. Les opérations sont entièrement amorties au remboursement intégral d'une tranche de titrisation.

La meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation est déterminée conformément à l'IAS 37. La provision au titre d'une garantie correspond au montant à payer pour éteindre l'obligation (perte attendue), qui est évalué sur la base de l'ensemble des facteurs et informations pertinents connus à la date de l'état de la situation financière.

Tout accroissement ou réduction des engagements relatifs aux garanties financières est enregistré en résultat à la rubrique *Revenus nets sur opérations de garantie*.

2.5. Autres éléments de l'actif

Parmi les autres éléments de l'actif figurent les fonds destinés à couvrir les engagements au titre des prestations de retraite, ainsi que les commissions et créances à recevoir, qui sont enregistrées au coût amorti.

2.6. Actifs incorporels et corporels et immeubles de placement

2.6.1. Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels développés en interne et les logiciels informatiques achetés ; elles sont comptabilisées au coût d'acquisition net des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les coûts directs afférents au développement d'un logiciel sont capitalisés pour autant qu'ils soient séparément identifiables, que le logiciel présente un avantage futur pour le Fonds et que son coût puisse être mesuré avec fiabilité. Les coûts de maintenance sont enregistrés en charges pour l'exercice auquel ils se rapportent. Toutefois, les coûts engagés au titre du développement de fonctionnalités supplémentaires sont comptabilisés séparément dans les immobilisations incorporelles. Celles-ci font l'objet de tests de dépréciation à la date de l'état de la situation financière.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile, à savoir :

Logiciels créés en interne :	3 ans
Logiciels achetés :	de 2 à 5 ans

2.6.2. Équipements

Les équipements sont enregistrés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Ils font l'objet de tests de dépréciation à la date de l'état de la situation financière et sont soumis à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile, comme suit :

Agencements et accessoires :	de 3 à 10 ans
Matériel de bureau :	de 3 à 5 ans
Matériel informatique et véhicules :	3 ans

2.6.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer un loyer ou pour valoriser le capital ou les deux. Les immeubles de placement sont enregistrés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur et font l'objet de tests de dépréciation à la date de l'état de la situation financière.

Ils sont soumis à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile, comme suit :

Immeubles :	30 ans
-------------	--------

2.6.4. Dépréciation d'actifs non financiers

Le FEI calcule les valeurs comptables des actifs non financiers à chaque date d'arrêté des comptes pour déterminer s'il existe un signe de dépréciation. En cas d'indication dans ce sens, le Fonds estime le montant recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable, la perte de valeur est comptabilisée en résultat.

2.7. Avantages du personnel

Les évaluations actuarielles supposent de formuler des hypothèses concernant les taux d'actualisation, les taux de rendement attendus des actifs, les augmentations salariales futures, les taux de mortalité et les augmentations futures des pensions de retraite. Toutes les hypothèses sont revues à chaque date d'arrêté des comptes. Compte tenu de la nature à long terme des régimes, ces estimations présentent un degré élevé d'incertitude.

2.7.1. Prestations postérieures à l'emploi

Régime de retraite

Le FEI s'est doté d'un régime de retraite non financé à prestations définies, assurant des prestations de retraite calculées sur la base du dernier traitement de l'affilié. Le coût de ces prestations est déterminé par les actuaires selon la méthode d'évaluation des unités de crédit projetées.

Les gains et les pertes actuariels sont en effet amortis, par le biais du compte de résultat, sur la durée résiduelle moyenne de service des affiliés.

Le régime de retraite à prestations définies du FEI a été instauré en mars 2003 en remplacement du régime

précédent, à contributions définies. Il est alimenté par les cotisations du personnel et du FEI. Ces cotisations sont transférées à la BEI qui en assure la gestion avec ses propres actifs et elles apparaissent à l'actif dans l'état de la situation financière, au poste *Autres éléments de l'actif*.

Les montants inscrits en charge pour l'exercice, les gains et pertes actuariels, et le total des obligations au titre des prestations définies sont calculés annuellement par des actuaires externes qualifiés.

Régime complémentaire volontaire de prévoyance

Le régime complémentaire volontaire de prévoyance est un régime de retraite à contributions définies, alimenté par les cotisations des membres du personnel. Il est comptabilisé sur la base des cotisations des affiliés et le passif correspondant est enregistré dans les *Autres éléments du passif*.

Régime d'assurance-maladie

Le Fonds a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, au profit de son personnel retraité, une couverture médicale qui est financée par les cotisations du FEI et de ses employés.

Il s'agit d'un régime à prestations définies, dont le bénéfice est réservé aux employés demeurant en service jusqu'à l'âge de la retraite et ayant accompli une durée minimum de service. Les coûts prévisionnels de cette prestation sont accumulés sur la période de service selon une méthode analogue à celle que l'on utilise pour calculer le coût des régimes de retraite à prestations définies. Les engagements au titre du régime d'assurance-maladie sont soumis à des évaluations actuarielles effectuées annuellement par des actuaires externes qualifiés.

2.7.2. Avantages à court terme

Les droits acquis par les employés au titre des avantages à court terme sont constatés lors de leur acquisition. Une provision est constituée au titre de l'obligation prévisionnelle pour tous les droits acquis au titre des avantages à court terme encore dus, puisque ces droits viennent en contrepartie de services déjà rendus par le salarié, jusqu'à la date de l'état de la situation financière.

2.7.3. Autres avantages à long terme

Un ajustement au titre des coûts des autres engagements à long terme envers le personnel afférents à l'exercice est enregistré en résultat au poste *Frais de personnel*, ce qui donne lieu à la constitution d'une provision au titre de l'obligation prévisionnelle à la date de l'état de la situation financière.

2.8. Autres dettes et provisions

Les autres éléments du passif sont classés en fonction de la teneur des accords contractuels sous-jacents. Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont enregistrées au coût amorti.

Des provisions sont constituées dès lors que le FEI a une obligation présente, légale ou implicite, en vertu d'un événement passé et que, selon toute probabilité, il sera amené à honorer cet engagement.

2.9. Intérêts et produits assimilés

Les intérêts et produits assimilés sont reconnus en résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du taux effectif, sur la base du coût d'acquisition incluant les coûts directs de transaction. On détermine ainsi le coût amorti d'un actif financier et l'on répartit les produits d'intérêts sur l'exercice correspondant. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée escomptée de l'instrument financier par rapport à la valeur comptable nette de cet actif.

2.10. Revenus des actions et autres titres à revenu variable

Les revenus des placements en actions et autres titres à revenu variable comprennent les remboursements en principal qui sont comptabilisés dès que le droit du FEI à percevoir ces paiements est établi.

2.11. Revenus nets sur opérations de garantie

Les revenus nets des opérations de garantie se décomposent essentiellement comme suit :

- primes de garantie perçues ;
- produits d'intérêts sur actualisation des primes attendues et tout amortissement de garanties financières ;
- variation des provisions estimées au titre des garanties financières comptabilisées en application de l'IAS 37.

2.12. Revenus de commissions

Ce poste comprend pour l'essentiel les honoraires et commissions afférents aux activités sur mandat et de conseil, hors primes de garanties.

Les honoraires et commissions sont enregistrés en comptabilité d'engagement dès que le service a été fourni. Les honoraires relatifs aux services de gestion de portefeuille et de conseil sont comptabilisés sur la base des contrats de service en vigueur, habituellement au prorata de la durée des prestations. Les honoraires relatifs à la gestion des actifs des fonds d'investissement sont reconnus sur la période durant laquelle le service est fourni.

2.13. Opérations de crédit-bail

Les crédits-bails conclus par le FEI en tant que preneur ou bailleur sont des contrats de location-exploitation dans le cadre desquels l'ensemble des risques et avantages se rattachant à la propriété des actifs sont effectivement conservés par le bailleur. Les paiements effectués ou les montants reçus au titre d'opérations de

location-exploitation sont inscrits en résultat dans les *Autres charges administratives* ou les *Autres produits d'exploitation* sur la base d'un étalement linéaire sur la durée de la location.

Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant la fin de la période de location, tout versement dû au bailleur à titre de pénalité est comptabilisé en charge pendant l'exercice au cours duquel la résiliation intervient.

2.14. Nouvelles normes et interprétations non adoptées

Les IFRS ci-après, qui s'appliquent au FEI, ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. Le FEI a choisi de ne pas adopter ces normes et interprétations par anticipation, mais de s'y conformer à la date de leur adoption par l'Union européenne. Il analyse actuellement l'impact de ces normes sur ses opérations et réfléchit à la date à laquelle il conviendra de les adopter.

IAS 27 États financiers consolidés et individuels

Cette norme a été révisée en fonction des modifications apportées aux normes IAS 21 *Effet des variations des cours des monnaies étrangères*, IAS 28 *Participations dans des sociétés associées* et IAS 31 *Participations dans des coentreprises*. Elle traite de la dépréciation, dans des états financiers séparés, de participations dans des filiales, des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées. La norme est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

IFRS 9 Instruments financiers

Cette norme constitue la première étape d'une procédure en trois temps mise en œuvre par l'IASB pour remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers*. Cette première phase, qui porte sur la classification et l'évaluation des actifs financiers, simplifie la comptabilisation des actifs en imposant de les évaluer soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction de certaines critères. L'IFRS 9 s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2013, mais peut être adoptée de manière anticipée. La date d'adoption de cette norme par le Fonds sera également fonction du calendrier de son approbation par l'UE.

IAS 24 révisée Information relative aux parties liées

Cette norme révisée modifiera les dispositions applicables aux entités sur lesquelles une administration publique (« entités liées à une administration ») exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable pour ce qui est de certaines informations relatives aux parties liées ; elle imposera en conséquence de fournir certaines informations sur les opérations individuellement ou collectivement significatives réalisées avec l'administration concernée ou avec d'autres entités liées à elle. La version révisée de la norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, une application anticipée étant autorisée.

3. Gestion des risques financiers

3.1. Vue d'ensemble de la gestion des risques du FEI

Le FEI adapte ses dispositifs de gestion des risques en fonction de l'évolution de la situation économique, des normes réglementaires et des meilleures pratiques du marché. Il dispose de systèmes internes pour surveiller et gérer les principaux risques inhérents à ses opérations et communiquer sur ces risques.

Une division indépendante chargée de la gestion et du suivi des risques (*Risk Management and Monitoring*, RMM) rend compte directement au directeur général adjoint, qui est pour sa part nommé par le conseil d'administration du FEI. Cette séparation des tâches ainsi que le principe des deux paires d'yeux garantissent un examen impartial des activités opérationnelles du FEI.

De plus, au sein du Groupe BEI, RMM opère en étroite collaboration avec la direction *Gestion des risques* de la Banque européenne d'investissement. RMM compte trois équipes : une équipe chargée de la gestion des risques de l'activité « capital-investissement » (CI), une autre de la gestion des risques de l'activité « garanties de portefeuilles et titrisation » (GT) et la dernière du suivi et de l'administration des opérations des deux premières (*Operations – OPS*, anciennement *Monitoring and Administration*). RMM est chargée des opérations sur ressources propres ainsi que des mandats gérés par le FEI pour le compte de parties liées (la BEI et la CE) et d'autres mandataires. On trouvera davantage d'informations sur les mandats du FEI à la note 6.

La division RMM passe régulièrement en revue les activités de CI et de GT du FEI, surveille les risques inhérents aux transactions individuelles et aux portefeuilles, et évalue les transactions nouvelles et existantes. À cette fin, elle :

- examine les méthodes, procédures et instruments de gestion des risques appliqués aux opérations du Fonds ;
- émet une opinion indépendante sur toutes les nouvelles propositions d'opération ;
- examine en toute indépendance les notes (GT) et le classement (CI) internes attribués aux opérations ;
- assure en continu la surveillance, le suivi et l'administration des opérations ;
- soumet ces deux portefeuilles à des scénarios de simulation de crise ;
- surveille les limites ;
- évalue les dotations en capital par rapport aux exigences de fonds propres et aux besoins en capital économique ;
- surveille, compare à des références et prévoit l'évolution des portefeuilles.

Le comité des investissements et des risques, présidé par le directeur général adjoint, est chargé d'examiner et d'avaliser les nouvelles transactions ainsi que tous les éléments du portefeuille existant du FEI relatifs aux risques et aux investissements et donc, notamment, d'étudier les événements de risque de marché significatifs, d'analyser l'évolution de la note et du classement du portefeuille et des opérations, de se prononcer sur les opérations dépréciées et, ponctuellement, d'approuver des opérations avant leur soumission au conseil d'administration.

3.2. Capital-investissement (CI)

3.2.1. Cadre général

L'activité de capital-investissement du FEI est comparable à celle d'un fonds de fonds de CI dans le sens où le FEI agit en tant que commanditaire. En prenant des participations minoritaires dans ces fonds, le FEI joue un rôle de catalyseur pour une grande variété d'investisseurs. Les opérations de capital-investissement du Fonds sont axées principalement sur le capital d'amorçage et de démarrage, mais aussi sur des investissements dans des fonds spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé. Ces derniers ont un profil de risque plus modéré.

Examen de la valorisation

Le suivi consiste notamment à étudier la valorisation des fonds de capital-investissement. Cette procédure, qui permet d'arriver à ce que l'on appelle l'ajustement opérationnel, comprend plusieurs étapes :

- collecte des données : la collecte des rapports financiers trimestriels établis par les gestionnaires de fonds, qui serviront de base pour la valorisation ;
- valorisation : la vérification de la conformité des valorisations avec les meilleures pratiques et les méthodes recommandées dans le secteur. Dans le cadre de ses activités de suivi, le FEI établit des rapports destinés à mettre en évidence les éléments pertinents pour la valorisation, tels que :
 - les résumés des rapports financiers périodiques reçus des fonds de CI,
 - les conclusions de visites de contrôle,
 - toute information importante pouvant avoir une incidence sur la valorisation,
 - les conclusions de l'examen d'événements ultérieurs ;
- dépréciation des participations : comme indiqué à la note 3.1, l'IRC décide des dépréciations d'opérations ;
- classement des fonds : en fonction des résultats du processus de contrôle et de suivi exposé ci-dessus, les fonds sont classés selon les trois catégories décrites à la note 2.3.2.

Le FEI a mis au point une série d'outils permettant de concevoir, de surveiller et de gérer un portefeuille de fonds de capital-investissement. Ces outils reposent sur un modèle et procédé interne, le GEM (*Grading-based Economic Model*), ou modèle économique fondé sur la notation, qui permet au Fonds d'évaluer et de vérifier de manière systématique et cohérente la qualité opérationnelle, les valorisations et les performances attendues des fonds. Grâce à ce dispositif, qui s'appuie sur un système informatique propre et un logiciel intégré (traitement intégral d'amont en aval), le Fonds renforce ses processus de décision d'investissement et de gestion des risques financiers et de liquidité du portefeuille.

Le système interne de classement permet à l'équipe CI de RMM de déterminer la couverture et l'intensité du suivi ainsi que la fourchette des performances attendues. Deux fois par an, chaque fonds est examiné par rapport aux statistiques du secteur et les écarts importants entre les critères de référence et les notes de performance attendues sont étudiés.

Ce système de classement est ainsi constitué :

Note de performances attendues

P-A	Les performances du fonds le situeraient dans le premier quartile du groupe de référence.
P-B	Les performances du fonds le situeraient dans le deuxième quartile du groupe de référence.
P-C	Les performances du fonds le situeraient dans le troisième quartile du groupe de référence.
P-D	Les performances du fonds le situeraient dans le quatrième quartile du groupe de référence.

Note d'état opérationnel

O-A	Aucun signal négatif à la date de notation.
O-B	Quelques signaux négatifs, mais dont on ne s'attend pas à ce qu'ils aient une incidence importante sur la valorisation du fonds.
O-C	Signaux négatifs qui, faute de changement ou d'amélioration, risquent d'avoir une incidence importante sur la valorisation du fonds.
O-D	Événements critiques qui ont eu une incidence négative majeure sur la valorisation du fonds.

3.2.2. Vue d'ensemble du portefeuille

À la fin de 2010, le montant total net engagé (soit le montant des engagements dans des fonds sous-jacents diminué des remboursements de capital) des opérations de CI sur risques propres s'élevait à 388,9 millions d'EUR (2009 : 341,4 millions d'EUR).

Le portefeuille du FEI est équilibré ; y sont surtout représentés des fonds consacrés aux entreprises en phase initiale axées sur les technologies et des fonds généralistes intervenant aux stades de développement intermédiaire et avancé. Le FEI n'acquiert pas directement de participations dans les entreprises, mais investit dans des fonds de CI sélectionnés, auxquels des investisseurs privés fournissent au moins 50 % des capitaux propres. Dans toutes ces opérations, le FEI investit pari passu avec les autres investisseurs, ce qui ne leur confère aucun droit (ou obligation) spécifique à l'égard du FEI. L'intégralité de l'exposition découlant des opérations de capital-investissement menées par le FEI à ses propres risques est couverte par ses fonds propres. Un sous-plafond est imposé pour ces opérations : les engagements de capital-investissement ne peuvent excéder 50 % des fonds propres du FEI, soit 1 046,8 millions d'EUR, hors réserve de juste valeur.

Les engagements nets à fin 2010 (388,9 millions d'EUR) étaient donc inférieurs à la limite de 520,6 millions d'EUR.

Sur les 490,5 millions d'EUR engagés sur risques propres à cette date, 321,0 millions étaient décaissés (y compris les paiements compensateurs). Les opérations de capital-investissement sont évaluées chaque trimestre selon les règles de valorisation conformes aux pratiques du marché pour le secteur concerné. Selon la méthode décrite à la note 3.2.1, le FEI enregistre les ajustements de valeur opération par opération, soit par le biais du résultat en cas de dépréciation, soit dans les fonds propres. Par conséquent, le montant net des fonds décaissés sur risques propres, soit 219,4 millions d'EUR – au coût d'acquisition et aux taux de change en vigueur à la date d'arrêt des états financiers – (2009 : 194,7 millions d'EUR), est valorisé à 194,4 millions d'EUR (2009 : 165,0 millions d'EUR) dans l'état de la situation financière du FEI pour 2010.

3.2.3. Importance des instruments financiers au regard de la situation et des performances financières

Activités

Pour ce qui est de l'activité de CI sur risques propres du FEI, l'année 2010 a été marquée par l'accroissement des engagements, des décaissements et des remboursements :

Activité annuelle du FEI (en millions d'euros)

	Engagements	Décaissements	Rentrées de fonds	
			Remboursements de capital	Dividendes
31.12.2010	60,1	38,9	14,8	10,9
31.12.2009	31,1	23,5	6,2	0,9

La proportion de fonds considérés comme dépréciés s'est accrue, passant de 23,6 % à 25,2 % du portefeuille sur la base des fonds engagés.

Actifs investis dans des fonds de capital-investissement, dépréciés et non dépréciés (en millions d'euros)

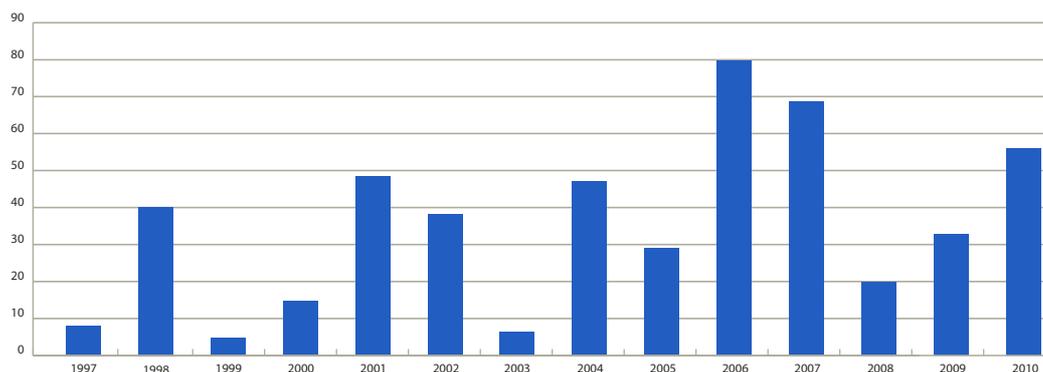
Fonds	Engagements		
	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Fonds non dépréciés	366,9	328,8	11,6 %
Fonds dépréciés	123,6	101,3	22,0 %
Dépréciations en % des engagements	25,2 %	23,6 %	

Diversification

Au 31 décembre 2010, le FEI avait engagé 490,5 millions d'EUR dans 189 fonds de CI, l'encours le plus élevé atteignant 12,9 millions d'EUR (soit 2,6 % du total des engagements). Ces fonds ont eux-mêmes investi dans plus de 2 600 sociétés.

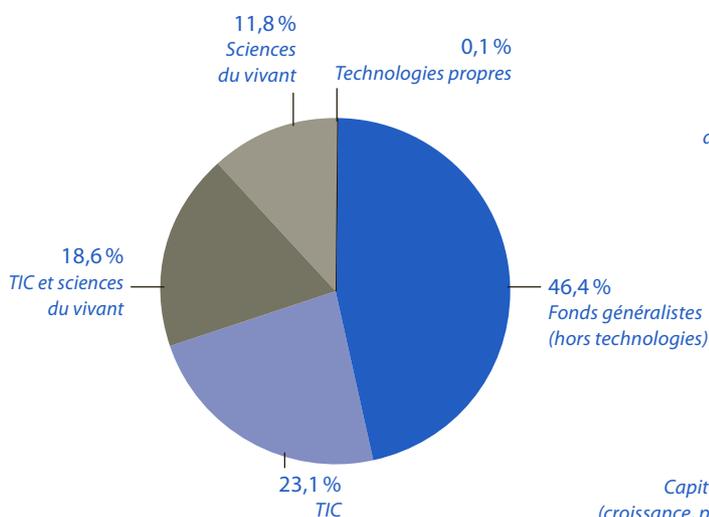
Le portefeuille est bien équilibré au regard des critères que sont l'année d'investissement, le secteur et le stade de développement, comme le montre la répartition au 31 décembre 2010, illustrée par les graphiques ci-après (données historiques converties au taux de change courant).

Répartition des engagements par année d'investissement (en millions d'EUR)

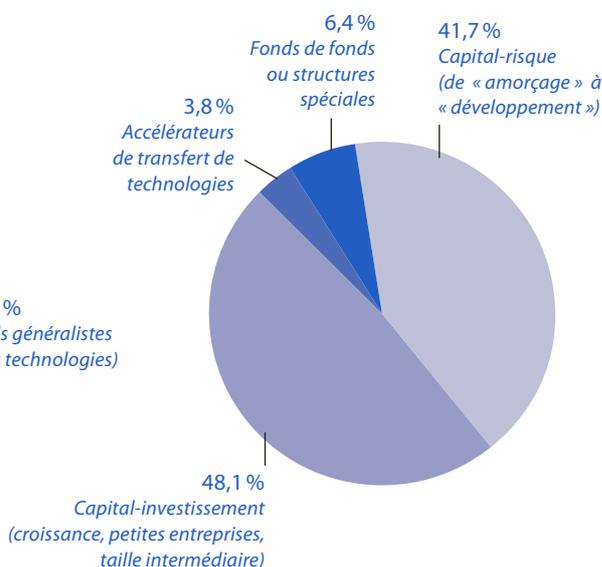


Pour ce qui est de la durée, la durée moyenne pondérée des engagements du portefeuille du FEI constatée au 31 décembre 2010 est de 6,2 ans.

Répartition des engagements par secteur



Répartition des engagements par stade de développement



3.3. Garantie de portefeuilles et titrisation (GT)

3.3.1 Cadre général

Le FEI consent des garanties de portefeuille à des intermédiaires financiers qui accordent des financements aux PME ; en couvrant une partie du risque encouru par ces institutions, il contribue à leur faciliter l'accès aux ressources financières et, par voie de conséquence, à encourager le financement des PME.

Pour les besoins de l'activité de GT, les services du FEI ont mis au point une panoplie d'outils permettant d'analyser, sur la base des meilleures pratiques du secteur, les opérations de garantie de portefeuilles et les transactions financières structurées. Préalablement à tout engagement contractuel dans une opération de garantie, le Fonds, via la division GT de son département Gestion des transactions (*Transaction and Relationship Management*, TRM), attribue une note interne à chaque nouvelle tranche de garantie sur risques propres, comme l'imposent ses règles et procédures internes. Lors de l'analyse d'une nouvelle opération, pour estimer les pertes attendues et pouvoir ainsi attribuer une note interne à chaque tranche, les services de la BEI recourent au modèle de classement le plus approprié, dans le respect des règles internes. Le classement est fondé sur des modèles internes permettant d'analyser et de synthétiser la qualité de crédit de la tranche sur la base du concept de la perte attendue. Le classement déterminé par le FEI repose à la fois sur des paramètres quantitatifs et sur des critères qualitatifs. Les facteurs quantitatifs suivants sont des exemples de variables ayant un impact sur la détermination du classement interne : classement moyen pondéré du portefeuille sous-jacent (et sa volatilité), taux de défaillance de base, durée de vie moyenne pondérée de l'opération, seuils de déclenchement éventuels liés aux performances du portefeuille, instruments de rehaussement de crédit disponibles, chronologie des défaillances, taux de recouvrement escompté (et sa volatilité), degré de diversification de l'ensemble d'actifs sous-jacent. Les facteurs qualitatifs pris en considération pour l'estimation du risque de crédit sont la fiabilité et l'exhaustivité des données disponibles, la taille, la qualité et l'horizon temporel des échantillons statistiques, la continuité des méthodes du cédant et de la procédure de gestion, et les effets macroéconomiques.

La majorité des tranches de garantie sur risques propres du FEI sont également notées par au moins une des agences de notation externe. En cas de différence entre cette note externe et la note interne, le FEI applique une règle consistant à ne retenir qu'une note pour le calcul des exigences de capital. Cette règle est alignée sur le mode de détermination des exigences minimales de fonds propres au sens de Bâle II en fonction de la note de classement, c'est-à-dire que :

- en présence d'une évaluation par une seule agence de notation externe, cette évaluation doit être utilisée pour définir la pondération pour risques de la tranche concernée (affectation de capital) ;
- en présence d'une évaluation par deux agences de notation externe aboutissant à deux pondérations pour risques différentes, la pondération la plus forte est retenue ;
- en présence de trois évaluations ou plus, assorties de pondérations pour risques différentes, les évaluations correspondant aux deux pondérations les plus faibles sont prises en compte et la plus forte des deux pondérations est appliquée.

Pour les besoins de l'affectation de capital au titre d'une tranche de garantie sur risques propres, la note interne du FEI n'est exclue aux fins de la règle susmentionnée que si la tranche est notée par au moins une agence de notation.

La dotation en capital et la tarification sont fonction de la perte attendue, c'est-à-dire qu'elles sont ajustées en fonction des risques et, par conséquent, varient en fonction de la note affectée à l'opération. Les règles prudentes que le FEI applique en matière d'affectation de capital incorporent les principes de Bâle II depuis plusieurs années déjà. Du fait de son statut de banque multilatérale de développement, le FEI n'a pas à rendre compte à l'autorité nationale luxembourgeoise de supervision (la Commission de surveillance du secteur financier, CSSF), mais il a adopté des règles qui sont conformes aux dispositions de Bâle II.

La mise en œuvre de la méthode fondée sur les notations internes (approche NI) pour les opérations de GT du FEI s'est toutefois faite avec l'assistance technique de la CSSF et en étroite coopération avec la BEI.

Étant donné qu'il incombe à la division GT du département TRM de proposer une note interne, fondée sur un modèle interne, RMM, dans le cadre du processus consistant à fournir un avis indépendant, au bouclage des opérations et conformément à la procédure d'examen des modèles, vérifie chaque nouvelle note au regard du modèle et effectue des contrôles par sondage sur les notes actualisées. Le but est de réduire le risque associé au modèle et d'établir des lignes directrices applicables aux modèles de notation internes officiels du Fonds.

Une opération est admissible si, au moment où le FEI l'envisage, la note interne qui lui est attribuée se situe dans la fourchette de iAaa à iB1 (les notes iAaa et iB1 sont calquées, respectivement, sur les notes Aaa et B1 de Moody's). La performance individuelle des tranches garanties par le FEI est analysée au minimum une fois par trimestre après le bouclage des opérations. Aux variables de notation les plus pertinentes est affectée une valeur de déclenchement qui, lorsqu'elle est atteinte, entraîne en règle générale une nouvelle exécution du modèle pour déterminer la note interne de l'opération. Le modèle de notation du FEI peut également être réappliqué avant qu'une valeur de déclenchement ne soit atteinte lorsque les circonstances (une soudaine détérioration de la performance, par exemple) donnent à penser que la note du Fonds est déjà sujette à caution.

Une opération peut être placée sous surveillance si elle a fait l'objet d'un abaissement de note par une agence de notation externe, d'un changement notable dans les résultats du portefeuille sous-jacent ou de tout élément suspect imposant un surcroît d'analyse (par exemple, des informations négatives concernant l'établissement gestionnaire ou le cédant), même en l'absence de tout mouvement de la note externe. Le FEI inscrit sur une liste à surveiller toute opération dont la note interne est inférieure à iBa2.

Les opérations « à surveiller » et « sous surveillance » sont suivies de très près et, lorsqu'on y décèle un élément susceptible d'atteindre sa valeur de déclenchement, elles sont rapidement soumises à un nouveau passage par le modèle de notation interne.

Le FEI surveille en outre, pour chaque opération, une série de signaux d'alerte précoce dont l'apparition attire l'attention sur la nécessité d'accroître la surveillance et, éventuellement, de prendre des mesures préliminaires. Ces signaux d'alerte précoce reposent sur les paramètres

de performance de chaque opération (tels que le taux de défaillance cumulé effectif et le taux de recouvrement moyen cumulé effectif), rapportés à un seuil de déclenchement prédéterminé ou à un scénario de base.

La procédure de contrôle implique par exemple de vérifier le respect par les contreparties de l'ensemble des clauses contractuelles et seuils de déclenchement pertinents, d'analyser l'évolution prévisible de la performance des opérations par rapport aux estimations établies avant leur signature, d'appliquer à la notation des scénarios de simulation de crise et de déterminer si le niveau de la dotation en capital et des provisions constituées pour chaque opération est toujours approprié.

Lorsque la situation l'exige, les spécialistes de l'activité GT au sein de RMM proposent au comité des investissements et des risques que l'opération concernée soit considérée comme « à surveiller », avec perspectives positives ou négatives, ou qu'un modèle de notation lui soit réappliqué, voire les deux.

En outre, un comité constitué de membres du personnel compétents nommés par le comité des investissements et des risques peut être créé pour proposer et négocier des solutions visant à réduire au maximum les pertes sur les opérations en difficulté.

Les activités de suivi englobent également l'analyse du portefeuille de GT dans son ensemble (analyse de portefeuille).

3.3.2. Vue d'ensemble du portefeuille

Au 31 décembre 2010, le total des opérations de GT sur risques propres exprimé en termes d'exposition au risque (engagements moins remboursements) s'élevait à 2 580,2 millions d'EUR (2009 : 2 893,0 millions d'EUR).

Au 31 décembre 2010, 78,7 % des opérations examinées étaient créditées de perspectives stables (« performance conforme aux prévisions ») et 21,3 % présentaient des perspectives négatives. Quinze tranches ont vu leur note abaissée par le FEI en 2010. L'exposition totale du Fonds au risque pour des garanties accordées sur risques propres s'élevait à 2 580,2 millions d'EUR, ainsi répartis :

en millions d'EUR	Note moyenne pondérée		Encours à risque (engagements moins remboursements)		% du total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Rehaussement de crédit	Ba2	Baa3	2 438,4	2 739,8	94,5%	94,7%
Assurance-crédit	Aa2	Aa3	135,5	131,8	5,3%	4,6%
IIS	Ba2	Ba2	6,3	17,5	0,2%	0,6%
Défaillances	-	D	0,0	3,9	0,0%	0,1%
Total			2 580,2	2 893,0	100,0%	100,0%

La diminution de l'encours à risque en 2010 est principalement due à la clôture d'un certain nombre d'opérations. Deux nouvelles opérations ont été signées au cours de l'exercice pour un montant total de 260,0 millions d'EUR et des garanties ont été appelées pour un total de 6,7 millions d'EUR, versé essentiellement au titre de deux opérations. Les provisions supplémentaires sur le portefeuille (dues en particulier aux abaissements de note) s'élevaient à 48,1 millions d'EUR (voir la note 5.2). Au 31 décembre 2010, la durée de vie initiale moyenne pondérée globale du portefeuille était stable, à 5,4 ans, par rapport à l'exercice précédent.

Les opérations sur risques propres du FEI concernent essentiellement des instruments de rehaussement de crédit, qui, à la fin de 2010, représentaient 94,5 % (2 438,4 millions d'EUR) de l'encours total à risque des garanties sur risques propres. Les instruments de rehaussement de crédit servent de garantie inconditionnelle du service de la dette (ou de garantie contre les défaillances de crédit) ; ils couvrent en totalité ou en partie une tranche spécifique d'un portefeuille de prêts aux PME, pour une durée maximale moyenne pondérée de 15 ans. La garantie est appelée lorsque les pertes sur le portefeuille atteignent un niveau où le non-paiement d'échéances de principal ou d'intérêts sur la tranche garantie devient inévitable.

Dans le passé, le FEI a également émis des produits d'assurance-crédit et des instruments d'investissement structuré (IIS). Au 31 décembre 2010, les produits d'assurance-crédit et les instruments d'investissement structuré représentaient respectivement 5,3 % (135,5 millions d'EUR) et 0,2 % (6,3 millions d'EUR) de l'encours total des garanties sur risques propres.

3.3.3. Qualité et performance du portefeuille

Au 31 décembre 2010, 77,8 % (2009 : 83,0 %) des opérations constituant le portefeuille global relevaient de la catégorie « investissement » – soit une note comprise entre Aaa et Baa3 incluse ; 63,2 % des opérations étaient notées par au moins une agence de notation externe, le reste l'étant par le système de notation interne du Fonds. La note moyenne du portefeuille d'instruments de rehaussement de crédit s'était détériorée par rapport à 2009, passant à Ba2, sous l'effet conjugué de la diminution des opérations nouvelles et d'abaissements de note dans le portefeuille existant.

3.4. Trésorerie

3.4.1. Cadre général

Le FEI a confié la gestion de sa trésorerie à la BEI en vertu d'un accord à cet effet et la Banque s'acquitte de cette mission selon les consignes du Fonds en la matière. Celles-ci traduisent l'intention du FEI de conserver le portefeuille de trésorerie jusqu'à l'échéance, reflètent la stratégie d'investissement du Fonds et adhèrent étroitement aux principes directeurs suivis par la BEI pour sa propre trésorerie. La BEI

et le FEI tiennent des réunions trimestrielles pour analyser la performance du portefeuille de trésorerie et les événements de marché le concernant.

Le FEI n'emprunte pas de ressources. Pour financer ses activités, il utilise ses fonds propres, qui servent de base aux investissements en CR et aux dotations en capital pour l'activité de GT.

La trésorerie est gérée de manière à protéger la valeur du capital versé et à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements en CI et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité

raisonnable des fonds investis, en tenant dûment compte de l'objectif de maîtrise des risques.

3.4.2. Vue d'ensemble du portefeuille

Le portefeuille de trésorerie est réparti en plusieurs sous-portefeuilles distincts :

- le portefeuille des comptes courants ;
- le portefeuille des instruments du marché monétaire ;
- le portefeuille des titres disponibles à la vente (qui contient des instruments de dette à long terme et des instruments à taux variable et à taux fixe).

	31.12.2010 en euros	31.12.2009 en euros
Comptes courants	31 183 332	33 311 981
Instruments du marché monétaire	42 419 922	72 954 136
Titres disponibles à la vente	863 578 881	832 313 566
Total du portefeuille de trésorerie	937 182 135	938 579 683

3.5. Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente des informations sur les principaux éléments d'actif et de passif pour les différentes catégories d'instruments financiers.

31.12.2010	Prêts et créances à recevoir	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Garanties financières	Total
Liquidités et équivalents	73 603 254	0	0	0	73 603 254
Placements :					
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	0	0	863 578 881	0	863 578 881
Actions et autres titres à revenu variable	0	3 375 484	191 009 051	0	194 384 535
Total des actifs financiers	73 603 254	3 375 484	1 054 587 932	0	1 131 566 670
Dettes financières					
Garanties financières	0	0	0	26 902 034	26 902 034
Total des dettes financières	0	0	0	26 902 034	26 902 034
31.12.2009					
Liquidités et équivalents	106 266 117	0	0	0	106 266 117
Placements :					
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	0	0	832 313 566	0	832 313 566
Actions et autres titres à revenu variable	0	2 759 064	162 268 673	0	165 027 737
Total des actifs financiers	106 266 117	2 759 064	994 582 239	0	1 103 607 420
Dettes financières					
Garanties financières	0	0	0	26 723 389	26 723 389
Total des dettes financières	0	0	0	26 723 389	26 723 389

3.5.1. Risque de crédit

On entend par risque de crédit le risque qu'une autre partie manque à ses obligations et amène, de ce fait, le FEI à subir une perte financière.

Le risque de crédit concerne principalement l'activité de GT du FEI et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe et les obligations à taux variable détenues dans le portefeuille de titres disponibles à la vente, les billets de trésorerie et les dépôts. Le portefeuille de capital-investissement sur risques propres du FEI ne produit aucune exposition au risque de crédit, puisque les investissements dans des fonds de CI correspondent à des prises de participations dans le capital de ces sociétés et dans des structures de financement connexes et sont toujours effectués sous la forme de prises de participation. Pour gérer le risque de crédit, le Fonds met en œuvre des instruments, des politiques et des procédures décrites ci-après.

3.5.1.A. Garantie de portefeuilles et titrisation

Le risque de crédit supporté par le FEI provient principalement de ses opérations de GT financées sur ressources propres.

La gestion de ce risque est assurée dans le cadre d'une politique imposée par les statuts et les lignes directrices du Fonds en matière de risques de crédit.

Aux termes de ses statuts, le FEI ne peut accorder de garanties sur risques propres que dans la limite de trois fois le montant de son capital souscrit, lequel s'élevait à 3 000,0 millions d'EUR au 31 décembre 2010. Les 2 580,2 millions d'EUR d'exposition au risque comptabilisés au 31 décembre 2010 étaient donc bien en-deçà de la limite statutaire (9 000,0 millions d'EUR).

Grâce à cette approche, le FEI continue de diversifier son portefeuille de GT en termes de gamme de produits, d'encours par contrepartie, d'encours par débiteur, de couverture géographique et de concentration par secteur.

Dans le contexte de ses opérations de GT sur risques propres, le FEI surveille le risque de crédit dès le départ, opération par opération, et adapte sa méthode d'analyse par modèle à la granularité et à l'homogénéité des portefeuilles sous-jacents.

Le risque de concentration est limité par la granularité du portefeuille : en général, les portefeuilles sous-jacents sont très diversifiés au regard de la concentration par débiteur, par secteur et par région du monde.

Face au risque de concentration, le FEI applique des limites strictes (fondées sur la dotation en capital) pour

chaque opération et au niveau du cédant (plafonds d'encours agrégé par cédant et par groupe de cédants).

Les encours par secteur sont analysés opération par opération sous l'angle de leur incidence sur la note affectée par le Fonds à chaque opération ou tranche. Par exemple, en fonction du modèle financier utilisé pour analyser l'opération, les encours sectoriels, en tant que variables clés du modèle, peuvent se traduire directement par une corrélation implicite ou, indirectement, au travers de l'hypothèse retenue pour la volatilité du taux de défaillance.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de GT sur risques propres du FEI était réparti entre 16 pays. Les encours nominaux nets les plus importants concernaient l'Italie, le Royaume-Uni et l'Allemagne, qui, ensemble, représentaient 44,4 % du total des engagements au titre de garanties.

L'examen des encours sectoriels fait en outre partie de l'analyse globale du portefeuille pratiquée par le FEI.

Le risque de contrepartie du portefeuille sur risques propres est atténué par la qualité des contreparties du Fonds, qui sont généralement des acteurs de premier plan sur leur marché. Il l'est aussi par les critères de déclenchement de la révision de la note des contreparties qui, s'ils ne sont pas respectés, donnent lieu à des mesures telles que le remplacement de ces contreparties ou la collatéralisation de leurs obligations. Le FEI effectue par ailleurs des visites de contrôle sur site pour s'assurer du respect des procédures et processus pendant toute la durée de vie d'une opération. Régulièrement, le Fonds examine son portefeuille de GT sur la base de divers scénarios de crise dans lesquels les hypothèses les plus pessimistes sont envisagées, afin de déterminer la capacité des fonds propres à absorber des chocs négatifs.

L'exposition principale maximale au risque de crédit (hors éventuels appels de garantie pour défaut de versement d'intérêts et variations des taux de change) de l'activité de GT correspond à l'encours nominal à risque de 2 580,2 millions d'EUR.

3.5.1.B. Trésorerie

Le Fonds est exposé à un risque de crédit lié aux actifs de ses portefeuilles de trésorerie. Cependant, il suit des règles prudentes et respecte des limites internes pour ce qui est de la gestion des risques de crédit sur ses investissements. Pour chaque portefeuille, les critères d'admissibilité des contreparties sont définis en fonction de la nature et de la qualité de crédit (mesurée par la note externe) de la contrepartie ainsi que de ses ressources propres.

De par ses statuts, le FEI n'est pas autorisé à pratiquer l'arbitrage de devises.

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale de la trésorerie au risque de crédit.

Répartition par poste de l'état de la situation financière (en euros)

	Exposition maximale 2010	Exposition maximale 2009
Liquidités et équivalents	73 603 254	106 266 117
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	863 578 881	832 313 566
Exposition totale au risque de crédit	937 182 135	938 579 683

Le tableau ci-dessous détaille la qualité de crédit des investissements du Fonds matérialisés par des titres de créance, présentés par catégorie de note externe, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

Titres de créance et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	31.12.2010		31.12.2009	
	Montant en euros	Part	Montant en euros	Part
Aaa	352 119 579	40,8 %	491 233 789	59,0 %
Aa1	54 509 085	6,3 %	12 203 603	1,5 %
Aa2	96 135 522	11,1 %	46 580 486	5,6 %
Aa3	8 982 575	1,0 %	44 253 843	5,3 %
A1	113 486 436	13,1 %	132 305 845	15,9 %
A2	9 414 792	1,1 %	9 351 699	1,1 %
A3	42 536 459	4,9 %	0	0,0 %
Baa1	103 212 844	12,0 %	91 307 785	11,0 %
Baa2	0	0,0 %	0	0,0 %
Baa3	4 988 681	0,6 %	5 076 516	0,6 %
Ba1	78 192 908	9,1 %	0	0,0 %
Total	863 578 881	100,0 %	832 313 566	100,0 %

Les encours de la catégorie Ba1 concernent des obligations d'émetteurs souverains de l'UE. Dans le courant de 2010, le portefeuille de trésorerie a subi des pertes latentes de 50,3 millions d'EUR, dues essentiellement à l'abaissement de la note d'obligations émises ou garanties par des États.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de titres du FEI était réparti entre 22 pays. Les encours individuels nominaux nets les plus importants concernaient l'Espagne, l'Italie et l'Irlande et, ensemble, représentaient 44,5 % du total des engagements nominaux.

Aucun actif financier comptabilisé au coût amorti n'était en souffrance ou déprécié au 31 décembre 2010, pas plus qu'au 31 décembre 2009.

3.5.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est étroitement lié à la solvabilité du Fonds et à la confiance que les créanciers ont dans sa capacité à respecter ses engagements. La trésorerie est gérée de manière à protéger la valeur du capital versé et à assurer au Fonds un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux éventuels appels de garantie, aux engagements de capital-investissement et aux charges administratives, et à obtenir une rentabilité raisonnable sur les fonds investis, en tenant dûment compte de l'objectif de maîtrise des risques (on trouvera plus de détails sur le risque de marché de la trésorerie à la note 3.5.3.1.C).

3.5.2.A. Capital-investissement

Par nature, le marché du CI n'est pas liquide, ses instruments étant des fonds à capital fixe dont la durée de vie est généralement de dix ans. Après la première clôture, il est difficile pour un investisseur de sortir de sa position du fait qu'il doit trouver un acheteur sur le marché secondaire. Cela étant, les fonds de capital-investissement ont une durée de vie limitée et s'auto-amortissent. Cela se traduit par un flux continu de remboursements, dont l'ampleur dépend, pour l'essentiel, des conditions du marché et de la part du portefeuille qui se trouve en phase de désinvestissement.

Le montant net total des engagements en faveur de fonds de CI (388,9 millions en 2010) ne peut dépasser un plafond égal à 50 % des fonds propres. Le portefeuille du FEI est diversifié au regard du critère de l'année d'investissement, ce qui a un effet de lissage sur les flux de trésorerie (voir la répartition par année d'investissement du portefeuille d'opérations sur risques propres du Fonds, à la note 3.2.3).

Le tableau ci-dessous présente les encours non tirés relatifs aux engagements de capital-investissement (engagements moins décaissements, hors paiements compensateurs), soit 169,9 millions d'EUR, classés selon la durée restant à courir jusqu'à la date d'échéance prévue. Cette présentation est fondée sur une estimation prudente des échéances.

(en euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Capital-investissement				
Au 31.12.2010	5 603 117	3 810 771	10 994 729	149 555 041
Au 31.12.2009	2 340 308	3 030 571	11 588 657	130 413 035

3.5.2.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Du fait de la structure de son capital et des limites imposées par les exigences de fonds propres, telles que définies dans ses lignes directrices en matière de risques de crédit, le FEI dispose d'un degré élevé de liquidité qui lui permet de couvrir les pertes inattendues résultant de l'activité de GT.

Au 31 décembre 2010, l'encours total à risque de l'activité de GT s'élevait à 2 580,2 millions d'EUR. Cependant, pour les besoins de la gestion du risque de liquidité, le Fonds analyse son encours de GT à risque sous le double angle de la date d'échéance prévue et de la perte totale attendue.

À fin 2010, le total des pertes attendues pour l'ensemble des opérations de GT sur risques propres était de 142,3 millions d'EUR. Les pertes attendues peuvent se matérialiser à tout moment jusqu'à la date d'échéance prévue de la tranche. Le FEI ne s'attend toutefois pas à ce que l'intégralité des 142,3 millions d'EUR fasse l'objet d'appels de garantie dans les trois mois, car la plupart des opérations de GT se font dans le cadre d'une garantie de service de la dette assurant le paiement en temps voulu des intérêts puis (à la date d'échéance légale) le remboursement du principal. Il n'est pas rare que la date d'échéance légale fixée pour ces instruments se situe 20 à 30 ans après la date d'échéance prévue.

Dans les trois mois, des tranches correspondant à des pertes attendues de 2,2 millions d'EUR au total atteindront leur date d'échéance prévue. Par conséquent, le remboursement de ces tranches réduira la perte totale attendue sur l'encours actuel du portefeuille de GT sur risques propres.

(en euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Garanties				
Au 31.12.2010	142 300 863	140 122 579	123 651 246	42 999 690
Au 31.12.2009	91 403 807	78 946 143	65 474 796	10 612 275

En 2010, le montant des fonds propres affectés au portefeuille de GT a fortement augmenté sous l'effet de la détérioration de certains actifs sous-jacents.

Risque de liquidité : garantie de portefeuilles et titrisation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Affectation de capital	110,3	163,1
Garanties tirées	3 160,3	3 231,5
Garanties non tirées	48,6	55,6
Encours à risque	2 580,2	2 893,0
Appels de garantie annuels	6,7	0,8

3.5.3. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur instruments financiers fluctue en raison de l'évolution de variables de marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou le prix des titres de créance.

3.5.3.1. Risques de marché : risque de taux d'intérêt

Plus de la moitié des revenus et des flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles du Fonds sont insensibles aux variations des taux d'intérêt sur le marché. Le risque de taux supporté par le Fonds provient principalement de ses positions en liquidités et équivalents ainsi que de ses placements en titres de créance.

3.5.3.1.A. Capital-investissement

Les investissements dans des fonds de CI sont financés sur fonds propres, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'analyser leur sensibilité directe aux taux d'intérêt.

3.5.3.1.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Les opérations dans lesquelles le FEI agit en tant que garant se produisent généralement sur des marchés non liquides n'offrant aucun prix de marché représentatif. Pour établir la valeur de ces opérations, le FEI a donc mis au point une méthode fondée sur un modèle (*mark-to-model*) qui utilise des notes externes et internes, des données provenant du suivi régulier et une analyse des flux de trésorerie actualisés.

La valeur des opérations de garantie n'est pas directement modifiée par les fluctuations des taux d'intérêt se produisant pendant la durée de vie de l'opération.

L'incidence du risque de taux d'intérêt sur les portefeuilles sous-jacents est indirectement évaluée lors de l'examen trimestriel des performances des transactions. Toute modification de la note d'une opération implique une révision de la perte attendue, de la dotation en fonds propres et de la valeur de l'opération.

3.5.3.1.C. Trésorerie

Environ 76,7 % des actifs liquides détenus par le FEI sont assortis d'une durée moyenne de cinq ans au maximum, ce qui protège le Fonds contre une variation importante de ses revenus sur le long terme.

De plus, les opérations à caractère spéculatif ne sont pas autorisées. Les décisions d'investissement sont fondées sur les taux d'intérêt disponibles sur le marché au moment de l'opération.

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt (les montants sont présentés à leur juste valeur), en fonction des échéances et du type de taux.

Au 31 décembre 2010 (en euros)	Taux fixe				Taux variable	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Liquidités et équivalents	73 603 254	0	0	0	0	73 603 254
Titres de créance et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	26 070 241	100 987 208	518 442 047	178 168 380	39 911 005	863 578 881
Total	99 673 495	100 987 208	518 442 047	178 168 380	39 911 005	937 182 135
Pourcentage	10,6 %	10,8 %	55,3 %	19,0 %	4,3 %	100,0 %

Au 31 décembre 2009 (en euros)	Taux fixe				Taux variable	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Liquidités et équivalents	106 266 117	0	0	0	0	106 266 117
Titres de créance et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	13 605 484	205 843 498	401 592 792	145 115 976	66 155 816	832 313 566
Total	119 871 601	205 843 498	401 592 792	145 115 976	66 155 816	938 579 683
Pourcentage	12,8 %	21,9 %	42,8 %	15,5 %	7,0 %	100,0 %

Le taux d'intérêt effectif moyen sur les dépôts à terme en euros est de 0,9 % pour 2010 (2009 : 0,5 %). Le taux d'intérêt effectif moyen sur le portefeuille de titres disponibles à la vente libellés en euros est de 3,7 % pour 2010 (2009 : 3,1 %).

Sensibilité des résultats

La sensibilité des résultats quantifie la variation que subiraient les revenus du portefeuille de trésorerie du Fonds géré par la BEI durant les douze mois suivants en cas de variation d'un point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse, de toutes les courbes de taux d'intérêt.

Le calcul de sensibilité tient compte d'une révision du coupon pour toutes les positions présentes dans le portefeuille de trésorerie du FEI, opération par opération. Chaque actif à taux fixe est supposé réinvesti à l'échéance dans un nouvel actif ayant la même durée de vie résiduelle que le précédent au 31 décembre 2010. Les positions en actifs à taux variable sont supposées faire l'objet d'une révision de taux chaque trimestre. Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2009, les revenus d'intérêts du portefeuille de trésorerie du FEI enregistreraient une augmentation de 2 millions d'EUR si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base et une diminution du même montant si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base. Sur la base des positions détenues au 31 décembre 2010, les revenus d'intérêts du portefeuille de trésorerie du FEI enregistreraient une augmentation de 1,2 million d'EUR si les taux d'intérêt augmentaient de 100 points de base et une diminution du même montant si les taux d'intérêt baissaient de 100 points de base.

Valeur à risque

Au 31 décembre 2010, la VaR du portefeuille de trésorerie du FEI était de 2,9 millions d'EUR (2009 : 1,7 million d'EUR). Cette valeur a été obtenue à l'aide de la méthode RiskMetrics, avec pour paramètres un niveau de confiance de 99,0 % et un horizon d'un jour. Elle représente la perte potentielle maximale encourue sur un horizon d'un jour, avec une probabilité de 1,0 % pour que la perte effective soit supérieure. Compte tenu de la nature des positions de trésorerie détenues par le FEI, la méthode RiskMetrics a été jugée appropriée pour mesurer leur exposition au risque de taux d'intérêt.

3.5.3.2. Risques de marché : risque de change

Le FEI peut investir dans des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que sa monnaie de fonctionnement (l'euro). Il est de ce fait exposé au risque que la variation du taux de change de l'euro par rapport à d'autres monnaies ait une incidence négative sur la valeur de la portion de ses actifs ou passifs libellée dans ces autres monnaies.

La section ci-dessous fournit des informations sur le risque de fluctuation de la juste valeur et des flux de trésorerie futurs des actifs financiers sous l'effet de variations des taux de change.

L'objectif du Fonds est de réduire le risque de change en limitant ses investissements en monnaies autres que l'euro. Le capital du Fonds est libellé en euros, de même que la majorité de ses éléments d'actif et de passif.

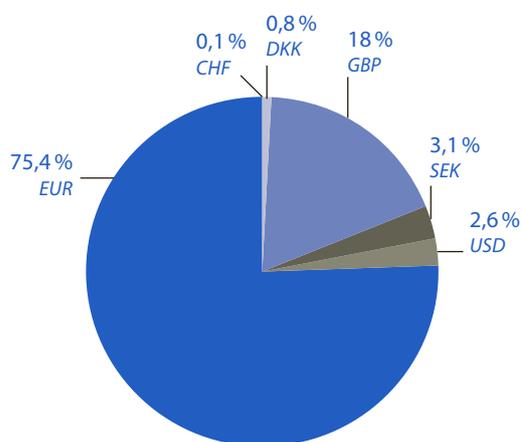
Le tableau ci-dessous présente les positions de change (en EUR) relatives aux principaux éléments d'actif et de passif du FEI.

Au 31.12.2010 (en euros)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total
Liquidités et équivalents	71 398 973	786 437	887 029	530 815	2 204 281	73 603 254
Placements						
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	863 578 881	0	0	0	0	863 578 881
Actions et autres titres à revenu variable	146 391 507	35 039 418	4 994 221	7 959 389	47 993 028	194 384 535
Total de l'actif	1 081 369 361	35 825 855	5 881 250	8 490 204	50 197 309	1 131 566 670
Dettes financières						
Garanties financières	15 033 265	11 729 325	0	139 444	11 868 769	26 902 034
Total des dettes	15 033 265	11 729 325		139 444	11 868 769	26 902 034
Monnaies étrangères en % de l'actif net		2,4%	0,6%	0,8%	3,8%	
Engagements de capital-investissement nets	285 466 362	78 864 075	8 283 012	16 264 062	103 411 149	388 877 511
Encours à risque sur garanties	2 024 152 125	221 600 868	0	334 487 605	556 088 473	2 580 240 598
Total hors bilan	2 309 618 487	300 464 943	8 283 012	350 751 667	659 499 622	2 969 118 109
Au 31.12.2009 (en euros)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total
Liquidités et équivalents	100 955 737	3 667 809	408 424	1 234 147	5 310 380	106 266 117
Placements						
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	832 313 566	0	0	0		832 313 566
Actions et autres titres à revenu variable	127 126 490	26 924 520	5 249 660	5 727 067	37 901 247	165 027 737
Total de l'actif	1 060 395 793	30 592 329	5 658 084	6 961 214	43 211 627	1 103 607 420
Dettes financières						
Garanties financières	17 011 251	9 546 123	0	166 015	9 712 138	26 723 389
Total des dettes	17 011 251	9 546 123	0	166 015	9 712 138	26 723 389
Monnaies étrangères en % de l'actif net		2,0%	0,6%	0,7%	3,3%	
Engagements de capital-investissement nets	259 953 190	60 823 036	8 367 405	12 270 954	81 461 395	341 414 585
Encours à risque sur garanties	2 271 449 395	305 829 728	0	315 897 115	621 726 843	2 893 176 238
Total hors bilan	2 531 402 585	366 652 764	8 367 405	328 168 069	703 188 238	3 234 590 823

Les postes *Autres éléments de l'actif* et *Autres éléments du passif* sont libellés en euros (pour de plus amples informations, se reporter aux notes 4.4 et 5.4).

3.5.3.2.A. Capital-investissement

Pour ce qui est du portefeuille de CI, au 31 décembre 2010, l'exposition au risque de change pour les fonds concernés se répartit comme suit :



en % du montant total de la juste valeur (194,4 millions d'EUR)

Pour 2010, l'évolution des taux de change applicables aux actions et autres titres à revenu variable s'est traduite par une variation totale de 2 499 130 EUR, dont 2 294 406 EUR constatés en réserve de juste valeur (2009 : 2 358 344 EUR et 1 320 601 EUR respectivement).

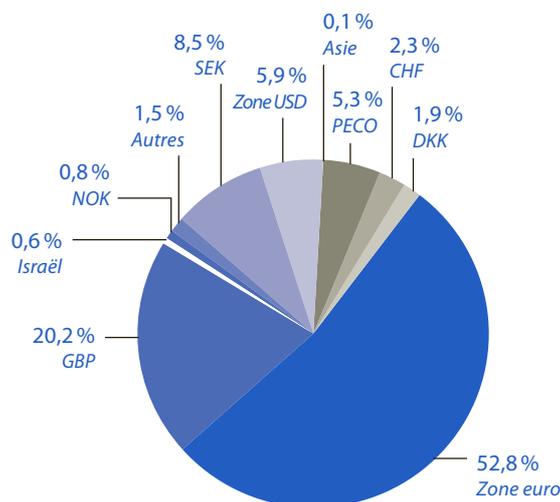
L'analyse de sensibilité est effectuée pour toutes les monnaies qui représentent plus de 5 % de l'encours total. Au 31 décembre 2010, seule la livre sterling se trouvait dans cette catégorie et avait été soumise à un scénario de crise comprenant une hausse ou une baisse de 15 % par rapport à l'euro.

31.12.2010	
Risque de change	
Hausse de 15 % de la GBP par rapport à l'EUR	Baisse de 15 % de la GBP par rapport à l'EUR
Impact en EUR	Impact en EUR
5 684 746	(4 201 769)

31.12.2009	
Risque de change	
Hausse de 15 % de la GBP par rapport à l'EUR	Baisse de 15 % de la GBP par rapport à l'EUR
Impact en EUR	Impact en EUR
4 581 704	(3 386 477)

Il convient toutefois de noter que ces effets sont mesurés au niveau des fonds (impact sur les valeurs nettes d'inventaire libellées en devises). Par conséquent, ils ne tiennent pas compte des effets indirects potentiels sur les investissements du portefeuille sous-jacent (les entreprises dans lesquelles les fonds ont été investis), qui peuvent être libellés dans une autre monnaie. En pratique, la plupart des gestionnaires de fonds s'efforcent de couvrir toutes les positions qu'ils détiennent dans des monnaies différentes de la monnaie principale de leur fonds.

En outre, les investissements sous-jacents sont eux aussi diversifiés et l'exposition indirecte du FEI suit globalement l'exposition des fonds, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

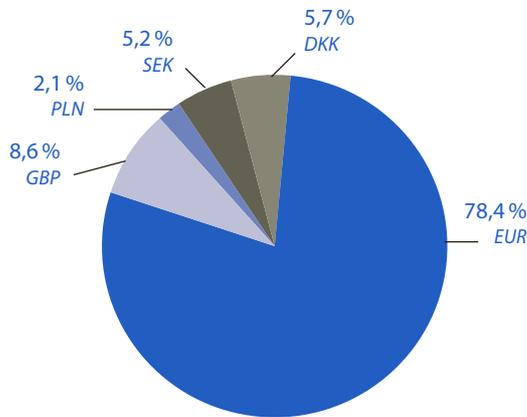


3.5.3.2.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

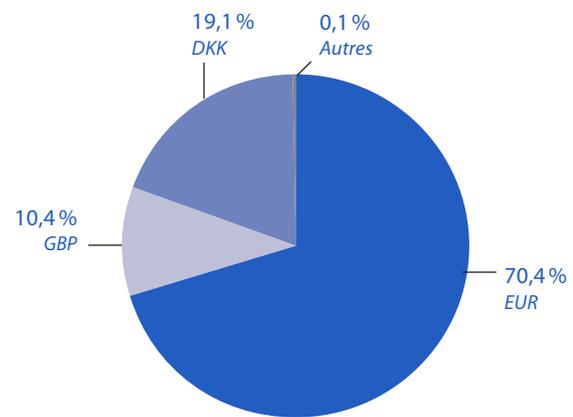
Au 31 décembre 2010, 78,4 % de l'encours à risque (70,4 % de la perte attendue) étaient libellés en euros. La GBP et la DKK, les deux principales monnaies hors euro, représentent respectivement 8,6 % et 5,7 % de l'encours à risque (10,4 % et 19,1 %, respectivement, de la perte attendue).

Répartition du portefeuille sur risques propres, par monnaie et par juste valeur de l'actif concerné, au 31 décembre 2010 :

Répartition de l'encours à risque



Répartition de la perte attendue



Concernant le risque de change, le FEI surveille son encours hors euro et effectue régulièrement des simulations de crise pour en vérifier les effets éventuels sur le montant des pertes inattendues.

Il affecte des fonds propres supplémentaires pour les encours hors euro, et le résultat est comparé à la marge de manœuvre disponible.

3.5.3.2.C. Trésorerie

Le risque de change est jugé négligeable au regard du portefeuille de titres du FEI, tous les placements en titres de créance et autres titres à revenu fixe étant libellés en euros.

3.5.3.3. Risques de marché : autres risques de prix

Les autres risques de prix sont essentiellement le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue sous l'effet des variations des prix du marché (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt et de change), que celles-ci soient causées par des facteurs propres à l'instrument concerné ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments similaires négociés sur le marché.

3.5.3.3.A. Capital-investissement

Compte tenu des spécificités liées au capital-investissement, il est difficile de recourir aux méthodes d'analyse traditionnelles pour évaluer les risques de marché concernant les actifs de cette catégorie. La méthode retenue implique d'estimer la corrélation entre la catégorie

d'actifs évaluée et l'évolution des risques de marché autres que ceux qui découlent du risque de taux ou du risque de change, notamment sur la base du modèle d'évaluation des actifs financiers. Ce modèle nécessite de déterminer le coefficient bêta, c'est-à-dire la mesure du risque relatif au marché, en estimant, par régression, le rendement d'un actif par rapport à un indice boursier.

Tandis que les gestionnaires de portefeuilles boursiers peuvent accéder à des données statistiques fiables pour étayer leur analyse, ce type de données n'est pas disponible pour les opérations de capital-investissement, et plus particulièrement les opérations de capital-risque. L'analyse du rendement et de la volatilité des actifs de CI ainsi que des corrélations qui existent entre ces actifs et le marché se trouve limitée par le fait que les données publiquement disponibles ne sont pas pleinement représentatives du marché, car elles portent sur un laps de temps relativement court. Mais surtout, ces données ne rendent pas pleinement compte de l'incertitude liée à cette catégorie d'actifs. En outre, tandis que le TRI, l'instrument généralement utilisé pour mesurer la performance des fonds de CI, est pondéré en fonction du capital (alors que pour les actifs boursiers, il est généralement pondéré en fonction du temps), une analyse de la corrélation entre le capital-investissement et d'autres catégories d'actifs n'est possible qu'à condition de procéder à des ajustements substantiels, ce qui peut induire de fortes distorsions.

Pour estimer la sensibilité de la valeur de ses actifs de capital-investissement aux variations des prix du marché, le FEI utilise le bêta de trois indices boursiers de valeurs de CI, le LPX Europe, le LPX Venture et le LPX Buyout. La régression est effectuée sur le Dow Jones Euro Stoxx 50 des deux dernières années.

En utilisant le bêta le plus prudent parmi ceux de ces trois indices et en prenant pour hypothèse une fluctuation des cours sur le marché de +/-10 %, on obtient le coefficient de sensibilité final (c'est-à-dire, bêta x +/-10 %) à appliquer à la valeur nette d'inventaire, ce qui donne une VNI ajustée, qui est ensuite comparée au capital net versé. L'ajustement de valeur obtenu est alors enregistré selon la méthode décrite à la note 3.2.1. La valeur des opérations de capital-investissement du Fonds serait ajustée comme suit :

31.12.2010

Risque lié au marché boursier (tous actifs de CI confondus)					
+10 % Beta retenu 1.3 Sensibilité finale : +13 %			-10 % Beta retenu 1.3 Sensibilité finale : -13 %		
Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Effet total sur les capitaux propres	Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Effet total sur les capitaux propres
(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)
378 829	22 363 253	22 742 082	(14 592 133)	(8 129 976)	(22 722 110)

31.12.2009

Risque lié au marché boursier (tous actifs de CI confondus)					
+10 % Beta retenu 1.3 Sensibilité finale : +13 %			-10 % Beta retenu 1.3 Sensibilité finale : -13 %		
Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Effet total sur les capitaux propres	Compte de résultat	Capitaux propres (réserve de juste valeur)	Effet total sur les capitaux propres
(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)
270 701	20 274 657	20 545 358	(6 105 450)	(15 569 320)	(21 674 770)

3.5.3.3.B. Garantie de portefeuilles et titrisation

Les instruments de GT du FEI ne se négocient pas sur des marchés actifs, de sorte qu'ils ne sont pas directement soumis au risque de prix.

3.6. Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé (ou un passif apuré), à la date de l'évaluation, entre des parties bien informées et consentantes, dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. Chaque fois que possible, le FEI mesure la juste valeur d'un instrument sur la base de prix cotés sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif si des prix cotés sont aisément et régulièrement disponibles et représentent effectivement des opérations réalisées de manière régulière dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de prix de marché observables est déterminée au moyen des techniques de valorisation décrites à la note 2.3.2.

Pour les instruments financiers qui sont peu négociés et dont les prix sont peu transparents, la juste valeur est plus subjective et l'on doit, pour la déterminer, recourir, à divers degrés, à des jugements sur les risques pouvant affecter ces instruments, notamment en termes de liquidité, de concentration, d'incertitude sur les facteurs de marché ou d'hypothèses de prix.

Le capital-investissement est une catégorie d'actifs dont la valeur repose sur des estimations. L'évaluation de ces actifs ne résulte pas du consensus de nombreux acteurs sur un marché actif et efficace, mais elle est le fait d'une poignée d'experts, normalement les gestionnaires des fonds, qui évaluent chaque investissement sur la base de leur propre estimation des bénéfices potentiels de l'investissement ou de comparaisons avec d'autres investissements et en appliquant les règles de valorisation définies pour le secteur.

Pour les prêts et créances à recevoir ainsi que pour les autres passifs, les valeurs comptables sont proches des justes valeurs.

La hiérarchie de la juste valeur reflète l'importance des facteurs utilisés pour l'évaluation. Les niveaux ci-après diffèrent des catégories mentionnées au paragraphe a) de la note 2.3.2 :

- niveau 1 : des prix (non modifiés ni reconditionnés) négociés sur des marchés actifs pour des instruments identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix négociés retenus dans le niveau 1, mais observables pour l'instrument concerné, soit directement (par exemple, d'autres prix) soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix) ;
- niveau 3 : des données relatives à l'instrument en question qui ne correspondent pas à des données observables de marché (données non observables).

Le tableau ci-après présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur à la clôture de l'exercice, ventilés en fonction de la hiérarchie de mesure de la juste valeur.

Au 31 décembre 2010	Niveau 1	Niveau 3	Total
	(en euros)	(en euros)	(en euros)
Actifs financiers			
Placements financiers disponibles à la vente	864 451 939	190 135 993	1 054 587 932
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	3 375 484	3 375 484
	864 451 939	193 511 477	1 057 963 416

Au 31 décembre 2009	Niveau 1	Niveau 3	Total
	(en euros)	(en euros)	(en euros)
Actifs financiers			
Placements financiers disponibles à la vente	833 146 329	161 435 910	994 582 239
Actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	2 759 064	2 759 064
	833 146 329	164 194 974	997 341 303

Des informations plus détaillées sur les variations relatives aux actifs financiers durant l'exercice 2010 sont fournies dans les notes 4.2 et 4.3.

Il n'y a eu en 2010 aucun transfert d'actifs financiers entre le niveau 1 et le niveau 3.

En ce qui concerne le niveau 3, les décaissements se sont élevés à 37,6 millions d'EUR, les remboursements en capital à 12,9 millions d'EUR et les clôtures d'opération à 1,7 million d'EUR.

4. Précisions sur les postes de l'actif

4.1. Liquidités et équivalents

Le taux d'intérêt effectif sur les dépôts bancaires à court terme est de 0,8 % (2009 : 0,5 %) ; ces dépôts ont une durée résiduelle moyenne de 33 jours (2009 : 26 jours).

Les encours de liquidités et équivalents se présentent comme suit :

	31.12.2010 (en euros)	31.12.2009 (en euros)
Comptes courants	31 183 332	33 311 981
Instruments du marché monétaire	42 419 922	72 954 136
	73 603 254	106 266 117

4.2. Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Le portefeuille du Fonds comprend des instruments de dette à long terme, à savoir des obligations, des billets et d'autres titres de créance.

	31.12.2010 (en euros)	31.12.2009 (en euros)
Portefeuille disponible à la vente	847 111 106	817 899 583
Intérêts courus	16 467 775	14 413 983
	863 578 881	832 313 566

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus par le Fonds sont tous inscrits à la cote d'un marché actif.

Le Fonds participe en tant que prêteur au programme de prêt et d'emprunt de titres avec trois contreparties ; à la clôture de l'exercice, la juste valeur des titres prêtés se montait à 94 711 487 EUR (2009 : 51 225 956 EUR).

Variation des titres de créance et autres titres à revenu fixe

	2010 (en euros)	2009 (en euros)
Juste valeur au 1^{er} janvier	832 313 566	495 733 011
Acquisitions	360 000 091	449 476 970
Cessions	(281 972 280)	(129 495 650)
Ajustement du taux d'intérêt effectif	3 554 286	1 082 109
Variation de la réserve de juste valeur	(50 316 782)	15 517 126
Juste valeur au 31 décembre	863 578 881	832 313 566

À fin 2010, la réserve de juste valeur enregistrée dans les capitaux propres est de -42 709 617 EUR (2009 : 7 607 165 EUR).

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe comprennent des intérêts courus pour un montant de 16 467 775 EUR (2009 : 14 413 983 EUR) et sont classés en niveau 1.

En 2010 (tout comme en 2009) aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ce portefeuille.

Les gains sur cession de titres de créance et autres titres à revenu fixe s'élèvent à 2 002 257 EUR (2009 : perte de 1 328 508 EUR), sans aucun classement en niveau 3.

4.3. Actions et autres titres à revenu variable

Le poste *Actions et autres titres à revenu variable* se décompose comme suit :

	2010 (en euros)	2009 (en euros)
Investissements au 1 ^{er} janvier, comptabilisés au coût d'acquisition	205 499 005	191 515 919
Décassements	38 850 610	23 424 940
Remboursements de principal	(14 802 596)	(6 127 778)
Opérations clôturées	(1 710 648)	(3 314 076)
Investissements au 31 décembre, comptabilisés au coût d'acquisition	227 836 371	205 499 005
Ajustements de valeur et de change au 1 ^{er} janvier	(40 471 268)	(32 801 096)
Opérations clôturées	1 710 648	3 142 765
Variation de la réserve de juste valeur	9 842 310	(5 616 070)
Dépréciation	(4 533 526)	(5 196 867)
Ajustements de valeur et de change au 31 décembre	(33 451 836)	(40 471 268)
	194 384 535	165 027 737

Les placements dans des fonds de CI ont généré des remboursements en capital de 10 878 493 EUR (2009 : 932 384 EUR) et sont classés en niveau 3.

Les opérations clôturées englobent les opérations arrivées à échéance durant l'exercice 2010. Elles représentent 1 710 648 EUR (2009 : 3 142 765 EUR), comprenant le solde net du capital versé de 1 710 648 EUR (2009 : 2 919 212 EUR) et l'effet des variations de change, qui est nul en 2010 (2009 : 223 553 EUR).

Les variations de juste valeur enregistrées dans la réserve de juste valeur se montent à 9 842 310 EUR (2009 : -5 616 070 EUR) et comprennent l'effet des variations de la valeur (7 547 903 EUR, 2009 : -6 936 671 EUR) et des taux de change (2 294 407 EUR, 2009 : 1 320 601 EUR) applicables à ces placements.

Une partie du total de la juste valeur des actions et autres titres à revenu variable, soit 873 058 EUR (2009 : 832 763 EUR), est classée en niveau 1.

Les investissements de catégorie III représentent 3 377 259 EUR (2009 : 132 938 EUR).

La juste valeur au 31 décembre 2010 comprend un montant de 3 375 484 EUR (2009 : 2 759 064 EUR) correspondant aux investissements dans des coentreprises.

4.4. Autres éléments de l'actif

Les autres éléments de l'actif se décomposent comme suit :

	31.12.2010 EUR	31.12.2009 EUR
À recevoir au titre des pensions gérées par la BEI	31 000 848	23 216 814
Versements anticipés	25 085	0
Commissions et autres produits à recevoir	21 389 882	14 768 798
Commissions à recevoir sur garanties financières	3 865 429	4 915 786
Autres créances	541 617	1 887 517
	56 822 861	44 788 915

Poste *À recevoir au titre des pensions gérées par la BEI* : suite à la mise en place, en 2003, d'un régime de retraite à prestations définies (voir la note 2.7), les cotisations des membres du personnel et du FEI sont mises en réserve afin de couvrir les obligations futures. Les actifs du régime de retraite sont transférés à la BEI qui les gère et les investit pour le compte du Fonds. Voir aussi la note 5.3.

Le tableau ci-dessous présente les autres actifs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés et, par tranche de dépassement, ceux qui sont en souffrance mais non dépréciés :

	Total (en euros)	Actifs ni en souffrance ni dépréciés (en euros)	Actifs en souffrance mais non dépréciés		
			De 0 à 6 mois (en euros)	De 6 à 12 mois (en euros)	Plus de 12 mois (en euros)
2010	56 822 861	52 869 902	0	3 905 554	47 405
2009	44 788 915	44 536 019	7 982	52 790	192 124

4.5. Immobilisations incorporelles

	Logiciels créés en interne (en euros)	Logiciels achetés (en euros)	Total (en euros)
Coût	4 007 301	582 560	4 589 861
Amortissement cumulé	(2 240 235)	(479 833)	(2 720 068)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2009	1 767 066	102 727	1 869 793
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 767 066	102 727	1 869 793
Acquisitions	649 928		649 928
Amortissement	(281 944)	(54 633)	(336 577)
Valeur comptable au 31 décembre 2009	2 135 050	48 094	2 183 144
Coût	4 657 229	582 560	5 239 789
Amortissement cumulé	(2 522 179)	(534 466)	(3 056 645)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2010	2 135 050	48 094	2 183 144
Valeur comptable nette à l'ouverture	2 135 050	48 094	2 183 144
Acquisitions	9 268	0	9 268
Amortissement	(778 952)	(28 683)	(807 635)
Valeur comptable au 31 décembre 2010	1 365 366	19 411	1 384 777
31.12.2010			
Coût	4 666 497	582 560	5 249 057
Amortissement cumulé	(3 301 131)	(563 149)	(3 864 280)
Valeur comptable	1 365 366	19 411	1 384 777

De même qu'en 2009, il n'existe en 2010 aucun signe de dépréciation des immobilisations incorporelles.

4.6. Immobilisations corporelles et immeubles de placement

	Immeubles de placement (en euros)	Matériel de bureau (en euros)	Matériel informatique (en euros)	Autres immobi- lisations (en euros)	Total (en euros)
Coût	0	220 668	818 355	8 764	1 047 787
Amortissement cumulé	0	(106 277)	(507 837)	0	(614 114)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2009	0	114 391	310 518	8 764	433 673
Valeur comptable nette à l'ouverture	0	114 391	310 518	8 764	433 673
Amortissement	0	(46 780)	(169 456)	0	(216 236)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2009	0	67 611	141 062	8 764	217 437
Coût	0	220 668	818 355	8 764	1 047 787
Amortissement cumulé	0	(153 057)	(677 293)	0	(830 350)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2010	0	67 611	141 062	8 764	217 437
Valeur comptable nette à l'ouverture	0	67 611	141 062	8 764	217 437
Reclassements à partir des actifs non courants détenus en vue de la vente	7 139 812	0	0	0	0
Acquisitions	0	9 477	0	0	9 477
Amortissement	(810 732)	(36 571)	(108 688)	0	(145 259)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2010	6 329 080	40 517	32 374	8 764	81 655
31.12.2010					
Coût	7 139 812	230 145	818 355	8 764	1 057 264
Amortissement cumulé	(810 732)	(189 628)	(785 981)	0	(975 609)
Valeur comptable nette	6 329 080	40 517	32 374	8 764	81 655

De même qu'en 2009, il n'existe en 2010 aucun signe de dépréciation des immobilisations corporelles ou des immeubles de placement.

Après examen du marché, le Fonds a décidé, en 2010, de conserver le bâtiment qui constituait les actifs non courants pour usage et a trouvé à le louer. En conséquence, les actifs non courants qui étaient auparavant classés dans l'état de la situation financière comme disponibles à la vente ont été reclassés comme immeubles de placements.

À l'occasion de son reclassement, le bâtiment a été réévalué à la moins élevée des deux valeurs suivantes : le montant recouvrable et la valeur comptable comprenant la dépréciation qui aurait été enregistrée si le bâtiment n'avait jamais été classé comme étant détenu en vue de la vente.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à 8 500 000 EUR. L'évaluation a été réalisée par des experts externes en octobre 2008 et est supposée ne pas avoir substantiellement changé depuis cette date.

5. Précisions sur les postes du passif

5.1. Passifs financiers

Les variations relatives aux *Garanties financières à payer* se décomposent comme suit :

	2010 (en euros)	2009 (en euros)
Solde à l'ouverture de l'exercice	26 723 389	21 594 769
Appels de garantie	(232 105)	(797 244)
Variation nette des garanties financières	(4 542 895)	2 702 970
Changement de note	7 329 636	10 451 348
Dotations aux provisions pour garanties	(2 375 991)	(7 228 454)
Solde à la clôture de l'exercice	26 902 034	26 723 389

Lorsqu'une opération de garantie comptabilisée selon l'IAS 39 est décomptabilisée pour être traitée en application de l'IAS 37, sa valeur précédemment enregistrée dans les *Garanties financières* est transférée vers le poste *Provisions pour garanties*.

5.2. Provisions pour garanties

	2010 (en euros)	2009 (en euros)
Solde au 1 ^{er} janvier	64 630 966	8 983 874
Dotations	48 105 740	56 696 942
Montants utilisés	(5 267 313)	0
Reprise sur provisions	0	(1 049 850)
Solde au 31 décembre	107 469 393	64 630 966

Les dotations de l'exercice comprennent l'accroissement des provisions existantes pour opérations de garantie, soit 32 937 470 EUR (2009 : 5 344 291 EUR), la valeur des opérations de garantie décomptabilisées en IAS 39 pour être traitées en IAS 37 en 2010, soit 2 062 362 EUR (2009 : 7 228 454 EUR), ainsi que le surcroît de provisions relatif à ces opérations transférées, soit 13 105 908 EUR (2009 : 44 124 197 EUR).

Les appels de garantie ont représenté 5 267 313 EUR en 2010 (2009 : 0 EUR).

5.3. Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite recouvrent le régime de retraite et le régime d'assurance-maladie, comme suit :

Obligations au titre des prestations de retraite	31.12.2010 (en euros)	31.12.2009 (en euros)
Régime de retraite	23 438 632	19 208 222
Régime d'assurance-maladie	2 365 000	1 936 000
	25 803 632	21 144 222

Les engagements en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2010 ont été évalués par un actuair indépendant. Le calcul repose sur les hypothèses principales suivantes :

Hypothèses principales	2010	2009
Taux d'actualisation des obligations	5,06 %	6,19 %
Taux d'augmentation future des salaires	4,50 %	4,50 %
Taux d'augmentation des pensions	2,00 %	2,00 %
Tables actuarielles	ICSLT	BVG/LPP 2005

En 2010, aux fins des évaluations actuarielles, il a été décidé d'utiliser, en lieu et place des tables BVG/LPP 2005, la table d'espérance de vie du modèle ISCLT, considérée comme plus adaptée aux besoins et caractéristiques du FEI en tant qu'institution européenne.

Les engagements au titre du régime de retraite, tels qu'évalués dans le rapport de l'actuaire indépendant daté de février 2011, se montent à 23 438 632 EUR. En décembre 2010, le Fonds a affecté 27 445 003 EUR (2009 : 21 154 591 EUR) aux pensions afin que les engagements soient intégralement couverts.

Coût net au titre des prestations périodiques au 31.12.2010	Retraite FEI (en euros)	Assurance- maladie (en euros)	Total 2010 (en euros)
Coût net des services rendus au cours de l'exercice	1 409 000	348 000	1 757 000
Frais financiers	1 218 000	98 000	1 316 000
Amortissement des écarts non comptabilisés	36 000	(17 000)	19 000
Charge nette au titre des prestations	2 663 000	429 000	3 092 000

Coût net au titre des prestations périodiques au 31.12.2009	Retraite FEI (en euros)	Assurance- maladie (en euros)	Total 2009 (en euros)
Coût net des services rendus au cours de l'exercice	1 655 000	286 000	1 941 000
Frais financiers	938 000	78 000	1 016 000
Amortissement des écarts non comptabilisés	(5 000)	(14 000)	(19 000)
Charge nette au titre des prestations	2 588 000	350 000	2 938 000

Passif au titre des prestations au 31.12.2010	Retraite FEI (en euros)	Assurance- maladie (en euros)	Total 2010 (en euros)
Valeur actualisée des obligations non financées	35 457 000	3 351 000	38 808 000
Écarts actuariels nets non comptabilisés	(12 018 000)	(986 000)	(13 004 000)
Passif net	23 439 000	2 365 000	25 804 000

Passif au titre des prestations au 31.12.2009	Retraite FEI (en euros)	Assurance- maladie (en euros)	Total 2009 (en euros)
Valeur actualisée des obligations non financées	19 677 000	1 587 000	21 264 000
Écarts actuariels nets non comptabilisés	(469 000)	349 000	(120 000)
Passif net	19 208 000	1 936 000	21 144 000

Les variations des obligations au titre des prestations de retraite se présentent comme suit (montants arrondis au millier le plus proche) :

Variation, au 31.12.2010, de l'obligation au titre des prestations définies	Retraite FEI (en euros)	Assurance-maladie (en euros)	Total 2010 (en euros)
Obligation au titre des prestations définies, à l'ouverture de l'exercice	19 677 000	1 587 000	21 264 000
Coût net des services rendus	1 409 000	348 000	1 757 000
Frais financiers	1 218 000	98 000	1 316 000
Contributions des affiliés	1 365 000	0	1 365 000
Prestations versées	203 000	0	203 000
Ajustement lié à l'expérience	1 137 000	162 000	1 299 000
Ajustement lié aux changements d'hypothèses	10 448 000	1 156 000	11 604 000
Obligation au titre des prestations définies, à la clôture de l'exercice	35 457 000	3 351 000	38 808 000

Variation, au 31.12.2009, de l'obligation au titre des prestations définies	Retraite FEI (en euros)	Assurance-maladie (en euros)	Total 2009 (en euros)
Obligation au titre des prestations définies, à l'ouverture de l'exercice	15 340 000	1 298 000	16 638 000
Coût net des services rendus	1 655 000	286 000	1 941 000
Frais financiers	938 000	78 000	1 016 000
Contributions des affiliés	1 058 000	0	1 058 000
Prestations versées	163 000	0	163 000
Ajustement lié à l'expérience	1 452 000	10 000	1 462 000
Ajustement lié aux changements d'hypothèses	(929 000)	(85 000)	(1 014 000)
Obligation au titre des prestations définies, à la clôture de l'exercice	19 677 000	1 587 000	21 264 000

Historique de la valeur des actifs

Les montants pour l'exercice concerné et pour les quatre exercices précédents se présentent comme suit :

	2010 (en euros)	2009 (en euros)	2008 (en euros)	2007 (en euros)	2006 (en euros)
Obligation au titre des prestations définies, à la clôture de l'exercice	(38 808 000)	(21 264 000)	(16 638 000)	(13 748 000)	(9 928 000)
Excédent (déficit) du régime	(38 808 000)	(21 264 000)	(16 638 000)	(13 748 000)	(9 928 000)
Ajustements liés à l'expérience sur l'obligation au titre des prestations définies	(1 299 000)	(1 462 000)	(647 000)	(406 000)	(430 000)

Les obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice sont calculées à partir de leur valeur à l'ouverture de l'exercice, augmentée du coût net des services, des frais financiers, des prestations nettes versées et des charges correspondant à l'ajustement lié à l'expérience, et diminuée des gains correspondant à l'ajustement lié aux changements d'hypothèses.

Les effets d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des frais médicaux moyens sur le niveau actuel du coût des services rendus et des frais financiers ou sur les obligations au titre des prestations de retraite postérieures à l'emploi n'auraient aucune incidence notable sur les états financiers du FEI.

5.4. Autres dettes et provisions

	31.12.2010 (en euros)	31.12.2009 (en euros)
Montants dus à des tiers	4 255 232	3 654 767
Montants dus au titre des avantages du personnel	14 195 402	10 820 153
Dettes fournisseurs	1 072 783	2 228 827
	19 523 417	16 703 747

Les *Montants dus au titre des avantages du personnel* comprennent essentiellement des dettes relatives au personnel telles que les primes, les sommes dues au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (RCVP) et les allocations de départ.

5.5. Capital libéré

Le capital autorisé se monte à 3 milliards d'EUR ; il est scindé en 3 000 actions d'une valeur nominale de 1 million d'EUR chacune, à présent émises en totalité. Chaque action représente un droit de propriété sur l'actif du FEI, comme le précise l'article 8 des statuts du Fonds. Elle donne également droit à une quotité du résultat net, qui est toutefois limitée par les obligations en matière de réserve statutaire.

De nouvelles actions ont été émises le 30 juin et le 31 juillet 2010 sur le capital autorisé, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2009	Nouvelles actions émises 30.06.2010	Nouvelles actions émises 31.07.2010	31.12.2010
Capital autorisé	3 000			3 000
dont :				
souscrit	2 940	39	21	3 000
autorisé mais non encore émis	60	(39)	(21)	0

Le capital-actions autorisé et souscrit se monte à 3 000 000 000 EUR, soit 3 000 actions. Le capital appelé et versé se monte à 600 000 000 EUR, soit 20 % du capital-actions autorisé et souscrit.

Les versements ultérieurs de capital souscrit nécessite d'être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les 60 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 349 909,66 EUR, ce qui a augmenté la réserve « primes d'émission » de 8 994 580 EUR.

Le capital est souscrit comme suit :

	31.12.2010 (en euros)	31.12.2009 (en euros)
Libéré (20 %)	600 000 000	588 000 000
Non appelé (80 %)	2 400 000 000	2 352 000 000
	3 000 000 000	2 940 000 000

Le capital est souscrit comme suit :

	31.12.2010 Nombre d'actions	31.12.2009 Nombre d'actions
Banque européenne d'investissement	1 835	1 826
Commission européenne	900	861
Institutions financières	265	253
	3 000	2 940

5.6. Réserve statutaire et bénéfices non distribués

Aux termes de l'article 27 de ses statuts, le FEI est tenu d'affecter à une réserve statutaire 20 % au moins de son bénéfice annuel net jusqu'à ce que le montant total de ladite réserve représente 10 % du capital souscrit. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

Un montant minimum de 1 446 411 EUR devra être affecté en 2011 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Aucun dividende n'a été distribué en 2010 au titre de l'exercice 2009 (2009 : 14 044 432 EUR). La distribution des dividendes est régie par l'article 27 des statuts du Fonds.

Des précisions sur les exigences en matière de gestion du capital du Fonds sont fournies dans les notes 3.2 et 3.6.2.B.

5.7. Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur se décompose comme suit :

	31.12.2010 (en euros)	31.12.2009 (en euros)
Réserve de juste valeur pour titres de créance et autres titres à revenu fixe	(42 709 617)	7 607 165
Réserve de juste valeur pour actions et autres titres à revenu variable	15 159 194	5 316 884
	(27 550 423)	12 924 049

La réserve de juste valeur inclut les variations de juste valeur afférentes aux portefeuilles de trésorerie et de capital-investissement du Fonds.

6. Précisions sur les postes hors bilan

6.1. Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers correspondent à des investissements gérés par le FEI et à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom du FEI mais au bénéfice de tiers. Le FEI agit comme une plate-forme opérationnelle intégrée pour le financement des PME, à savoir qu'il engage des ressources dont la gestion lui est confiée par ses entités liées (la BEI et la CE – voir, respectivement, les notes 8.1 et 8.2) et par d'autres tiers (entités publiques et privées), en fonction de la nature des investissements, comme décrit ci-dessous.

• Ressources de la BEI

Le Fonds gère des ressources de la BEI au titre des mandats ci-après :

- **Les Mécanismes européens pour les technologies (MET 1 et MET 2)**, mis en œuvre depuis 1998 et intégralement investis à la fin de 2008 et de 2010, respectivement.
- **Le Mandat capital-risque (MCR)**, signé avec la BEI en 2000 pour soutenir l'innovation technologique et industrielle au moyen de capital d'amorçage, de démarrage, et de développement initial et intermédiaire, sur une base renouvelable. Cette activité inclut le portefeuille de capital-investissement de la BEI transféré au FEI dans le contexte du mandat.

- **Au sein du MCR, un guichet destiné aux institutions de microfinance**, confié au Fonds par la BEI en février 2009. Le FEI apporte un soutien financier, au moyen d'instruments de fonds propres et de dispositifs financés ou non financés de partage des risques, à des fournisseurs de microcrédit dans l'UE et dans les pays préadhésion. Les fonds correspondants sont mis à disposition par la BEI au titre du Mandat capital-risque.
- Le mandat relatif à **l'Instrument de financement mezzanine en faveur de la croissance**, signé au début de 2009, permet au FEI d'investir, pendant une période initiale de trois ans, dans des fonds hybrides offrant fonds propres et crédits. Cet instrument vise à combler le déficit de financement du secteur des PME et du segment inférieur du secteur des entreprises de taille intermédiaire en Europe, via l'apport de produits hybrides à de petites entreprises arrivées à maturité et bénéficiant à la fois d'une solide part de marché et d'un fort potentiel de croissance, ainsi qu'à des sociétés de haute technologie en phase de développement.
- Le cofinancement apporté par la BEI à **l'Instrument européen de microfinance Progress (IEMP)** est décrit dans la section consacrée aux ressources de la Commission.
- **Ressources de la Commission européenne**
- Dans le cadre de **l'Initiative pour la croissance et l'emploi** de l'Union européenne et du **Programme pluriannuel (MAP)** pour les entreprises et l'entrepreneuriat, le Fonds gère des ressources pour le

- compte et aux risques de la Commission. Ces ressources sont également partagées entre les produits de capital-investissement et de garantie. Le volet Participations, sous les appellations **ESU 1998** (croissance et emploi) et **ESU 2001** (MAP), couvre les participations répondant aux critères du MET. Le volet Garanties, sous les noms de **SMEG 1998** (croissance et emploi) et **SMEG 2001** (MAP), procure des garanties sur l'activité du bénéficiaire.
- Au titre du projet pilote pour le transfert de technologies (**Technology Transfer Pilot Project, TTP**), financé par la Commission européenne et signé en 2008, le FEI soutient des structures de transfert technologique au travers de financements de pré-amorçage et d'amorçage, ainsi que de financements dans le contexte d'opérations relatives aux licences et à la propriété intellectuelle.
 - Au titre du **Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)**, le Fonds gère des ressources pour le compte et aux risques de la Commission. La partie « capital-investissement » du CIP, sous la forme de l'instrument de capital-risque pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance (**High Growth and Innovative SME Facility -GIF**), couvre les investissements aux stades initiaux (amorçage et lancement) et au stade de développement intermédiaire. Le segment « garanties » du CIP, le **Mécanisme de garantie pour les PME (SMEG 2007)**, permet d'émettre des garanties plafonnées sur l'activité du bénéficiaire afin d'augmenter les financements en faveur des PME et d'accroître la prise de risque liée à ces opérations.
 - En vertu de l'initiative **JASMINE (Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe)**, le FEI gère un mécanisme d'assistance technique au moyen de ressources de la Commission européenne.
 - En vertu des accords annuels de contribution conclus avec la Commission dans le cadre de l'initiative **JEREMIE (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises)**, le FEI est chargé de mener des activités d'assistance technique et de création de réseaux pour soutenir la préparation et la mise au point des mandats des fonds de participation JEREMIE, en coopération avec les États membres et les régions de l'UE.
 - Dans le cadre de la participation de l'Union européenne au **Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF)**, le FEI gère, en qualité d'agent fiduciaire, la contribution de l'Union européenne et représente les intérêts de la Commission. Par ailleurs, le FEI a reçu d'AIDCO un mandat d'assistance technique ; les activités qui relèvent de ce mandat sont effectuées par les services opérationnels du GEEREF.
 - En 2010, le FEI a signé **l'Action préparatoire du Parlement européen (EPPA)** avec la DG REGIO. À ce titre, il fournit du capital-risque et un appui financier au renforcement des capacités pour aider des institutions de microfinance sélectionnées à atteindre une taille significative et à améliorer leurs perspectives de durabilité.
- **L'Instrument européen de microfinance Progress (IEMP)** vise à offrir un meilleur accès au financement aux personnes qui ont des difficultés à entrer sur le marché du travail, et à promouvoir la création et le développement de microentreprises, dans le but spécifique de créer des emplois pour les chômeurs ou les personnes désavantagées. Cet instrument est mis en œuvre par le FEI au titre de deux mandats distincts. En vertu d'un **mandat direct** signé avec la Commission européenne en juillet 2010, le Fonds apporte des garanties de portefeuille à des établissements de microcrédit. D'autres instruments financiers, tels que des prêts, des participations et des mécanismes de partage des risques, sont déployés par l'intermédiaire d'un **fonds commun de placement domicilié à Luxembourg** et géré par le FEI. La mise initiale du FCP est apportée par la Commission et la BEI.
 - Le FEI agit en qualité d'agent fiduciaire de la Commission européenne pour deux fonds, le **Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est (FEESE)** et le **Fonds Green for Growth (GGF, anciennement South-East Europe Energy Efficiency Fund ou SE4F)**. Lancé en 2006, le FEESSE cible la microfinance dans le sud-est de l'Europe et dans les pays voisins de l'UE. La participation de la CE gérée par le FEI se monte actuellement à environ 100 millions d'EUR. Le GGF, mis en place en décembre 2009, cible le financement de l'efficacité énergétique dans le sud-est de l'Europe, notamment en Turquie. Par ailleurs, le FEI est agent fiduciaire de la CE pour le mécanisme d'assistance technique du GGF (**GGF-TA**).
- **Autres ressources de tiers**
- Le Fonds cherche en permanence à accroître son action sur les marchés et à mettre en place des **mécanismes d'investissement conjoints avec des entités publiques et privées** par le biais de comptes fiduciaires et de fonds de fonds nationaux, multinationaux ou sectoriels, comme ci-après.
- Au titre de **JEREMIE (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises)**, les États membres ont chargé le FEI d'agir en tant que gestionnaire du fonds de participation. L'initiative JEREMIE a pour but d'aider à développer l'accès des PME à certains produits financiers et dispositifs d'ingénierie financière tels que les fonds de capital-risque, les fonds de garantie et les fonds de prêt. Le FEI a déjà signé onze accords de financement JEREMIE, avec les États membres et régions suivants : Bulgarie, Campanie, Chypre, Grèce, Languedoc-Roussillon, Lettonie, Lituanie, Malte, Roumanie, Sicile et Slovaquie.
 - Au titre du Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (**Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund, GEEREF**), le FEI intervient en tant que conseiller pour des investissements à réaliser, principalement, dans des fonds régionaux détenant des actifs dans des projets et des entreprises dont les objectifs sont liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables et favorisent l'accès à une

énergie propre dans les pays en développement et dans les économies en transition. Le service opérationnel du GEEREF est établi au sein de la BEI et coopère étroitement avec les services du FEI chargés d'appuyer les activités d'investissement.

- Le FEI gère, au titre du **Mécanisme de garantie de la Grande Anatolie (MGGA)** signé en mai 2010, les fonds de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) alloués au Programme opérationnel de compétitivité régionale mis en œuvre par l'Union européenne et la République de Turquie. Ce Mécanisme permet d'apporter une aide financière personnalisée aux PME et aux microentreprises des provinces les moins développées de la Turquie, en partenariat avec de grandes banques du pays.
- L'« *ERP-EIF Dachfonds* » est géré par le FEI pour le compte du ministère allemand de l'économie et de la technologie (BMW) et du Programme de redressement européen (PRE).
- NEOTEC est une coentreprise entre le FEI et un établissement public espagnol qui fonctionne en tant que fonds de fonds et compte parmi ses investisseurs des entreprises espagnoles de premier ordre. Ce fonds de fonds cible les fonds axés sur les tech-

nologies en Espagne et a déjà investi une grande partie des montants qu'il a engagés.

- L'*Istanbul Venture Capital Initiative* (iVCi) est un fonds de fonds spécialisé turc, auquel le FEI assure des services de conseil.
- La *Portugal Venture Capital Initiative* (PVCi) est un fonds de fonds spécialisé dans les fonds de capital-investissement et de capital-risque au Portugal. Sa base d'investisseurs comprend de grandes institutions financières portugaises.
- Le Fonds LfA-EIF, signé en 2009, est un instrument conjoint du FEI et de la Landesanstalt für Aufbaufinanzierung Förderbank Bayern (LfA) et a pour mission de réaliser des investissements à l'appui d'entreprises en phase initiale ou de développement axées sur les technologies en Bavière (Allemagne).
- Le *UK Future Technologies Fund* (UKFTF), signé en 2010, est un fonds de fonds qui investit dans des fonds de capital-investissement ciblant des entreprises à fort potentiel de croissance du secteur des technologies. Le FEI a été confirmé en tant que gestionnaire de deux fonds de fonds distincts qui, ensemble, constituent le UK Innovation Investment Fund (UKIIF).

Le tableau ci-dessous présente les comptes fiduciaires gérés par le FEI pour le compte de tiers, ce qui comprend les liquidités bancaires, les soldes sur opérations du marché monétaire et les produits et charges correspondants.

	31.12.2010 EUR	31.12.2009 EUR
SMEG 1998	59 550 370	61 991 728
ESU 1998	9 896 169	6 572 619
SMEG 2001	44 748 228	72 590 532
ESU 2001	46 348 734	65 794 671
CIP/ SMEG 2007	80 966 776	93 703 050
CIP/GIF	73 576 917	99 998 716
TTP	1 809 155	2 010 227
Progress FMA	6 004 173	0
EPPA	1 003 001	0
GEREEF – Mécanisme d'assistance technique	3 750 370	2 390 480
GEEREF – Activités fiduciaires	1 633 422	57 998 741
Compte fiduciaire EFSE	27	10 000 066
Compte fiduciaire GGF	120	27
Compte fiduciaire GGF-TA	5 000 045	0
Comptes fiduciaires Commission	334 287 507	473 050 857
MGGA	31 332 230	0
Comptes fiduciaires BEI	25 174 075	23 994 356
Compte fiduciaire BMWi	517 280	102 145
Compte fiduciaire LFA-GV	113 873	24 487
Compte fiduciaire États membres et régions JEREMIE	928 876 214	763 174 834
	1 320 301 179	1 260 346 679

Des informations complémentaires sur les activités de CI et de GT gérées par le FEI sont fournies dans les notes 3.2.2 et 3.3.2.

7. Informations détaillées sur l'état du résultat global

7.1. Intérêts et produits assimilés

Les intérêts et produits assimilés se décomposent comme suit :

	31.12.2010 (en euros)	31.12.2009 (en euros)
Intérêts sur titres de créance	29 072 530	23 885 776
Intérêts sur instruments du marché monétaire	272 241	3 129 835
Intérêts sur comptes courants bancaires	167 464	147 289
Autres intérêts	1 970 989	1 454 578
	31 483 224	28 617 478

Les chiffres ci-dessus comprennent des décotes de 1 485 097 EUR (2009 : 1 061 199 EUR) et des surcotes de 3 497 706 EUR (2009 : 3 235 272 EUR).

7.2. Revenus nets sur opérations de garantie

Les revenus nets sur opérations de garantie se décomposent comme suit :

	31.12.2010 (en euros)	31.12.2009 (en euros)
Variation nette des contrats de garantie financière	21 526 582	32 936 271
Provision pour garanties en application de l'IAS 37	(46 445 360)	(54 327 760)
Reprise sur provisions	0	1 049 850
	(24 918 778)	(20 341 639)

7.3. Revenus de commissions

Les revenus de commissions se répartissent comme suit :

	31.12.2010 (en euros)	31.12.2009 (en euros)
Commissions au titre de mandats de la BEI	12 091 848	11 660 548
Commissions au titre de mandats de la CE	6 180 996	2 743 795
Commissions au titre de mandats régionaux ou relatifs à des fonds de fonds	18 555 892	11 854 840
Autres commissions	320 720	585 055
	37 149 456	26 844 238

7.4. Résultat net sur opérations financières

Le gain net sur opérations financières, soit 2 180 690 EUR (2009 : perte de 1 351 432 EUR), découle de gains réalisés sur le portefeuille de titres de créance, pour un montant de 2 002 257 EUR (2009 : perte de 1 328 508 EUR), et de gains sur transactions en devises ou sur positions de change, pour 178 432 EUR (2009 : perte de 22 924 EUR).

7.5. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les loyers afférents aux bureaux loués. Le revenu correspondant à cette activité de location-exploitation s'élève à 326 000 EUR (2009 : 0 EUR).

Loyers futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables	Moins d'un an (en euros)	De 1 à 5 ans (en euros)	À plus de 5 ans (en euros)	Total (en euros)
2010	579 294	868 940	-	1 448 234
2009	-	-	-	-

7.6. Charges administratives générales

Le poste *Salaires et traitements* comprend des dépenses de 2 797 706 EUR (2009 : 3 080 059 EUR) au titre du personnel en détachement de la BEI.

La rémunération totale des principaux cadres du Fonds, y compris les pensions, s'élève à 1 624 894 EUR pour l'exercice (2009 : 1 573 758 EUR).

Le poste *Autres charges administratives* comprend les loyers afférents aux bureaux loués. La charge correspondante s'élève à 1 950 334 EUR (2009 : 1 048 434 EUR).

Loyers futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables	Moins d'un an (en euros)	De 1 à 5 ans (en euros)	Total (en euros)
2010	2 669 948	3 577 142	6 247 090
2009	1 764 628	2 280 726	4 045 354

À la clôture de l'exercice, l'effectif – y compris les quatre agents détachés de la BEI (2009 : huit agents) – se décomposait comme suit :

	2010	2009
Directeur général et directeur général adjoint	2	2
Employés	213	185
Total	215	187
Effectif moyen pour l'exercice	196	172

8. Transactions avec entités liées

La Banque européenne d'investissement est l'actionnaire majoritaire du FEI, avec 61,2 % des actions (2009 : 62,1 %). Le reste des actions est détenu par la Commission européenne (30,0 % ; 2009 : 29,3 %) et des institutions financières (8,8 % ; 2009 : 8,6 %).

8.1. Banque européenne d'investissement

Les transactions avec la Banque européenne d'investissement (BEI) sont principalement liées à la gestion, par le FEI, de l'activité de capital-investissement, comme décrit à la note 6. La BEI, quant à elle, assure la gestion de la trésorerie, des services informatiques, du régime de retraite et d'autres services pour le compte du Fonds. Les montants inclus dans les états financiers et concernant la BEI se présentent comme suit :

	31.12.2010 (en euros)	31.12.2009 (en euros)
ACTIF		
Autres éléments de l'actif	33 614 684	26 946 561
PASSIF		
Autres dettes et provisions	4 943 188	4 521 603
Capital libéré	367 000 000	365 200 000
PRODUITS		
Revenus de commissions	12 091 848	11 660 548
CHARGES		
Charges administratives générales	7 354 009	6 654 257
POSTES HORS BILAN		
Garanties tirées	250 063 807	281 437 973
Garanties non tirées	16 250 000	16 250 000
Actifs détenus pour le compte de tiers	25 174 075	23 994 356
Décaissements nets au titre des opérations de CI	1 880 592 079	1 714 399 857
Opérations de CI non décaissées	1 554 753 533	1 261 737 957

8.2. Commission européenne

Les transactions avec la Commission européenne (CE) sont principalement liées à la gestion, par le FEI, des activités de capital-investissement et de garantie, comme décrit à la note 6. La Commission, quant à elle, gère la trésorerie des programmes de l'Union européenne pour le compte du Fonds.

Les montants inclus dans les états financiers et concernant la CE se présentent comme suit :

	31.12.2010 (en euros)	31.12.2009 (en euros)
ACTIF		
Autres éléments de l'actif	4 143 848	5 504 720
PASSIF		
Autres dettes et provisions	16 051	69 033
Capital libéré	180 000 000	172 200 000
PRODUITS		
Revenus de commissions	6 335 436	2 743 795
CHARGES		
Charges administratives générales	131 953	139 220
POSTES HORS BILAN		
Garanties tirées	8 990 672 110	8 025 814 964
Garanties non tirées	2 704 562 598	2 675 088 511
Actifs détenus pour le compte de tiers	334 287 507	473 050 857
Décaissements nets au titre des opérations de CI	245 410 387	200 200 515
Opérations de CI non décaissées	204 955 912	209 944 263

9. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 29 octobre 2004 instituant une Constitution pour l'Europe s'applique au FEI, ce qui signifie que les avoirs, revenus et autres biens du Fonds sont exonérés de tous impôts directs et indirects.

Adresses du Groupe BEI



Banque européenne d'investissement

www.bei.org - info@bei.org

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

 (+352) 43 79 1
 (+352) 43 77 04



Fonds européen d'investissement

www.eif.org - info@eif.org

96, boulevard Konrad Adenauer
L-2968 Luxembourg

 (+352) 42 66 88 1
 (+352) 42 66 88 200

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants ainsi que leurs coordonnées



Sources mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés
Cert no. SV-COC-856319
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

Imprimé à Mayenne par Jouve, sur papier MagnoSatin avec des encres à base d'huiles végétales. Ce papier, certifié conformément aux règles du Conseil de l'intendance forestière (SFC - Forest Stewardship Council), est composé à 100 % de fibres vierges (dont au moins 50 % proviennent de forêts bien gérées).

Rapport annuel 2010 • Volume II



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

